

25
6 vols.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

TOME PREMIER.

DE L'IMPRIMERIE DE POULET,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 9.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX (MAI 1789) JUSQU'AU 18 BRUMAIRE (NOVEMBRE 1799);

OUVRAGE POSTHUME

DE L'ABBÉ PAPON,

Historiographe de Provence,

PUBLIÉ PAR M. PAPON LE JEUNE,

Juge au Tribunal civil de Marseille.

Neque solum illis aliena mens fuerat, qui conscii conjurationis fuerant, sed omninò cuncta plebs, novarum rerum studio, Catilinæ incepta probabat. Id adeò more suo videbatur facere: nam semper in civitate, quibus opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt, vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum, mùtari omnia student: turbâ ac seditionibus, sine curâ, aluntur: qaoniam egestas facilè habetur sine damno. SALUST. BELL. CATILIN., C. 37.

Les conjurés n'étaient pas les seuls dont l'esprit fut égaré; toute la populace, par amour pour la nouveauté, applaudissait, suivant sa coutume, aux attentats de Catilina; car c'est l'ordinaire que ceux qui n'ont rien portent envie aux gens de bien, qu'ils préconisent les méchans, qu'ils haïssent l'ancien ordre de choses et en désirent un nouveau. Dégoûtés de leur situation, ils voudraient tout voir bouleversé. Ils se repaissent sans inquiétude de troubles et de séditions, parce qu'ils ne courent aucun risque.

A PARIS,

CHEZ POULET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 9.

1815.

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

L'*Histoire de la Révolution de France*, par l'abbé Papon, mon frère, est faite depuis plusieurs années. Cet ouvrage respire tout à-la-fois l'amour de l'ordre, de la justice, de la religion et du gouvernement légitime, la haine et l'horreur de la tyrannie. Il n'en fallait pas tant pour en empêcher la publication sous le despotisme de Buonaparte, et qu'il exerçait d'une manière particulière sur la presse. Ce qui était alors une cause de proscription est un motif d'approbation sous le règne de *Louis-le-Désiré*. Puisse cet excellent prince conserver quelque souvenir des bontés dont il honora l'auteur, à qui il a manqué de vivre assez longtemps pour être témoin de la *restauration*, qu'il ne cessait d'appeler par ses vœux !

Jean-Pierre Papon naquit au Puget de Teniers, dans le comté de Nice, en 1734. Après les premières études, ses parens l'envoyèrent à Turin, pour y faire son cours de philosophie. Il entra ensuite à l'Oratoire, et professa les belles-lettres et la rhétorique

à Marseille, à Riom, à Nantes et à Lyon. Il était dans cette dernière ville lorsque le régime de sa congrégation le chargea d'aller traiter à Turin, avec le ministre du roi de Sardaigne, une affaire qui intéressait le corps. Il la termina à la satisfaction de ses supérieurs. A la fin de sa mission, il eut la garde de la bibliothèque de Marseille. C'est là que, maître de tout son temps, il commença à travailler à l'*Histoire générale de Provence,* qui est un des meilleurs ouvrages que nous ayons en ce genre. Il fit le voyage d'Italie pour chercher, dans les archives du royaume de Naples, que les comtes de Provence avaient possédé, ce qui pouvait avoir rapport à cette histoire. De retour en France, il vint à Paris, où il s'acquit l'estime et l'amitié des gens de lettres et de plusieurs personnes du premier rang. Ce fut pour les cultiver et se livrer avec plus de liberté et de succès à son travail, qu'il sortit de l'Oratoire, conservant l'estime et l'attachement qu'il avait toujours eus pour ce corps.

La révolution le priva du fruit de ses travaux, et des bienfaits qu'il tenait du roi et de *Monsieur*, aujourd'hui sa majesté, qui voulut bien agréer la dédicace du second volume de l'*Histoire de Provence* du *Voyage littéraire* dans la même province. Il supporta cette perte sans se plaindre. Après les massacres de septembre, il se réfugia dans le département du Puy-de-Dôme, où, comme il le dit lui-même, *sa*

liberté ne resta point intacte, et ne revint à Paris que du temps du directoire Il mettait la dernière main à l'*Histoire de la Révolution*, lorsque, le 15 janvier 1803, une attaque d'apoplexie l'enleva subitement aux lettres et à ses amis.

De l'esprit et de l'enjouement, un caractère franc et loyal qui se peignait sur sa physionomie et jusque dans son maintien, de la prévenance, le ton de la bonne société qu'il avait toujours fréquentée, une manière de narrer agréable et qui lui était particulière, un penchant naturel à obliger, telles étaient les qualités qui le faisaient rechercher, et qui le font regretter de tous ceux qui l'ont connu.

Outre l'*Histoire de Provence* et l'*Histoire de la Révolution*, nous avons encore de l'abbé Papon une rhétorique, intitulée l'*Art du Poëte et de l'Orateur*, dont il y a eu six éditions; le *Voyage de Provence*, dont je viens de parler, suivi de quelques lettres sur les troubadours; une *Histoire de la Peste*, depuis celle qui désola Athènes, du temps de Périclès et d'Hypocrate, jusqu'à celle de Marseille. L'expédition d'Égypte donna lieu à cet ouvrage, fait un peu à la hâte. L'auteur craignait que nos communications, devenues beaucoup plus fréquentes avec une contrée où la peste est endémique, n'eussent des suites funestes pour la France, et même pour l'Europe. Une *Histoire du Gouvernement français durant la première assemblée des notables*

et jusqu'à la fin de 1787, dans laquelle il prédit une partie des événemens arrivés depuis. L'abbé Papon garda l'anonyme dans cet ouvrage, ainsi que dans un autre qui a pour titre : ***De l'action de l'opinion sur les Gouvernemens***, imprimé à la fin de 1788. Il fait voir, dans celui-ci, comment les opinions nouvelles et les prétentions que les tribuns suscitèrent à Rome parmi le peuple, amenèrent des troubles qui, après avoir fatigué les esprits par de longues agitations, et l'Etat par des guerres cruelles, ouvrirent à Auguste le chemin du trône, qui fut regardé comme un asile contre les désordres de l'anarchie.

PRÉFACE.

Il n'y a point d'époque dans l'Histoire qui ait fourni autant d'événemens célèbres que la fin du dix-huitième siècle. La première nation de l'Europe a été bouleversée ; les rois ont tremblé sur leur trône, et les peuples, sortis de leur repos, ont couru aux armes pour le maintien ou la destruction de l'ordre social. Ce spectacle est grand. Il n'y en a aucun dans les annales du monde qui puisse lui être comparé.

Il est essentiel de faire connaître les moyens dont on s'est servi pour produire cet étonnant phénomène, et de montrer, par l'exemple de notre révolution, le danger des opinions et des manœuvres avec lesquelles des factieux égarent l'esprit, corrompent le cœur et soulèvent les passions de la multi-

tude contre les institutions sur lesquelles repose la tranquillité publique. Les peuples et les rois trouveront à s'instruire sur les devoirs qu'ils ont à remplir, pour assurer leur gloire et leur bonheur.

Cette manière d'envisager l'Histoire justifie la publication de celle-ci, après toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour; et c'est précisément parce qu'il en a paru plusieurs, qu'il est aisé d'en faire une bonne. Alors l'historien enrichit le fonds des choses qui lui sont propres, de celles bien constatées qu'il trouve dans ces histoires et qu'il ignorait; et la sienne, sans leur être inférieure en événemens importans, a de plus le mérite d'en renfermer beaucoup qui étaient inconnus à ses prédécesseurs. D'ailleurs il n'y a qu'une seule manière de traiter un sujet, même historique; et tant qu'on ne l'aura pas trouvée, il doit être permis de la chercher. Voici la mienne. Je m'écarte de la routero-

dinaire des historiens, qui se bornent à raconter des faits, la plupart rebutans par eux-mêmes et par leur monotonie. Je peins avec les faits la progression des idées nouvelles qui ont enfanté cet esprit révolutionnaire d'où sont nées les actions plus ou moins criminelles de ceux qui en étaient infectés. Cet esprit devint la pierre angulaire où se rattachaient, par des fils imperceptibles, les travaux les plus importans de l'Assemblée-nationale, ainsi que les événemens désastreux et l'effervescence populaire. Dans ce tableau, on aura plus d'une occasion de s'étonner de la facilité avec laquelle on peut modifier l'esprit humain, le faire passer d'un état à un autre, et changer les idées et les mœurs; tant est grand, d'un côté, le pouvoir de certaines imaginations, et de l'autre, la faiblesse du vulgaire!

Le mouvement des esprits fut tel, pendant un temps, qu'après avoir renversé la monarchie et ses appuis, ébranlé

les propriétés et détruit la sûreté individuelle, il menaça d'envahir les pays étrangers, en poussant devant lui la liberté, ce premier bien de l'homme quand elle est fondée sur les lois, et la plus dangereuse des chimères quand elle est sans règle et sans frein. La plupart des causes qui excitèrent cette grande commotion existaient avant 1789. Il est donc important de les indiquer dans une introduction, et de faire connaître au juste la situation morale et politique de la France à cette époque; de suivre cette chaîne d'idées, de passions et d'erreurs, qui, ayant usé les liens sociaux et les ressorts du gouvernement, nous avaient conduits, pour ainsi dire, sur les frontières de la révolution, quand on assembla les Etats-généraux.

Une faction se forma, et alors furent employés tous les moyens de donner aux esprits une grande déflagration : des ouvrages incendiaires, des conspi-

rations controuvées, une disette habilement combinée, l'insurrection de Paris, celle des provinces, la naissance des clubs, la réunion des brigands dans les grandes villes, leur correspondance à un point central, les libellistes soudoyés, les délations encouragées, les pillages, les meurtres, les incendies commandés, et la terreur saisissant toutes les classes de l'Etat. Au milieu de cette subversion, le parti républicain, d'abord faible, se fortifia des idées qu'on débitait dans la chaleur des débats, se glissa comme furtivement dans le tourbillon général, et lui donna un mouvement qu'il eut soin d'accroître, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à son dernier terme.

Ainsi, pour rendre cette histoire intéressante, il faut marquer la progression des causes, et surtout des idées qui ont renversé le trône, le clergé, la noblesse, et les institutions qui leur servaient d'appui. Il faut qu'on voie dans

ce tableau les vicissitudes d'une cour incertaine dans ses principes, divisée dans ses prétentions : d'un côté, des attaques vives, et de l'autre, une molle résistance ou tous les ménagemens d'une ambitieuse complicité; les bonnes intentions du roi et son impuissance pour faire le bien, les divisions de la noblesse, les jalousies et la scission du clergé, les illusions des commerçans, les folles espérances des capitalistes et des rentiers, l'ivresse du peuple, les fureurs d'un parti, le machiavélisme de l'autre, les discours des principaux orateurs et leur caractère, la doctrine révolutionnaire, la dépravation des mœurs, l'altération des usages et du langage même, en un mot, tout ce qui entre dans les élémens et l'ensemble d'une grande révolution. Mon but enfin sera rempli, si je viens à bout de marquer, en caractères distinctifs, le degré d'effervescence où l'on éleva les esprits, où tout sortit de l'ordre naturel, les

idées et les actions, et où une partie de la nation paraissait moitié folle et moitié scélérate, tandis que l'autre intéressait par son héroïque patience, et par ce fond de raison qui la rendit constamment étrangère à tous les crimes qui se commettaient.

Cette histoire doit donc être tout à la fois le tableau des faits, celui de l'Assemblée-nationale, et de l'*esprit révolutionnaire* qui, semblable à l'esprit moteur de la nature dont parle Virgile, a tout animé, *spiritus intus alit.* Pour le peindre avec les traits qui le caractérisent, il a fallu l'étudier dans les feuilles du jour, dans les groupes, dans les sociétés, dans les lieux où il y avait des rassemblemens, et dans ce mouvement général des esprits, qui, partant d'un club célèbre, réagissait ensuite sur le club lui-même, et y acquérait une force dont il était difficile de régler la direction.

Malheureusement c'est un fait prouvé

par l'expérience, que chez les peuples riches et corrompus les révolutions se font toujours par des motifs secrets d'intérêt et de jalousie, parce qu'il y a chez eux de grandes places à usurper et de grandes fortunes à envahir; au lieu que dans les pays pauvres, où rien n'irrite l'ambition et la cupidité, l'amour seul du bien public fait tenter des changemens dans le gouvernement, et ces changemens ne dérangent point la marche ordinaire de la société. A Sparte et à Rome pauvres, le trône tombe, et sa chute ne renverse aucune fortune, n'écrase aucun citoyen. Dans l'opulente Angleterre, au contraire, et en France, la révolution couvre le pays de ruines, de larmes et de sang, parce qu'on n'a pas su ou voulu modérer dans le peuple cet *esprit révolutionnaire*, qui dessèche, dans leur germe, les fruits de la liberté, quand on ne réprime pas sa violence.

L'Assemblée-constituante ayant souvent pris, quitté, repris, à de longs

intervalles, des délibérations sur le même sujet, et y ayant intercalé des discussions étrangères, il paraît impossible de donner à l'Histoire cette unité d'action sans laquelle il n'y a point d'intérêt. Cependant, cette difficulté n'est pas insurmontable : il suffira, pour la vaincre, de choisir parmi les différentes époques où la même question a été traitée, celle où elle sera le mieux placée, relativement à la marche des affaires et aux mouvemens de la révolution. J'en dis autant des soulèvemens qui ont eu lieu, tantôt sur un point de la France, tantôt sur un autre ; des incendies, des pillages et des assassinats commis avec des circonstances qui font horreur. On suivra la même méthode en parlant du clergé, de la magistrature, des armées, de la marine et des colonies ; de l'affaiblissement progressif de l'industrie et de la richesse nationales ; enfin des fureurs et de l'aveuglement de la populace, qui, égarée

par des idées fausses et par des mensonges grossiers, aggravait elle-même les maux dont elle se plaignait, et armait de ses passions les factieux, qui se servaient d'elle pour l'environner de ruines.

Toutes ces choses sont disparates, et semblent devoir mettre dans l'Histoire une dissonance rebutante. Mais quand on les rapproche du principe d'où elles découlent, on leur trouve, pour ainsi dire, un air de famille qui annonce une même origine, et les rend susceptibles d'être rangées dans l'ordre chronologique. Par-là on vient à bout de faire un ensemble de cette immensité de choses, qui n'ont entr'elles aucune liaison apparente, et qui ne présentent que la confusion des élémens, le choc de tous les corps se heurtant dans leur chute, ou s'embarrassant dans leur marche.

Ce n'est pas assez de mettre de l'unité dans l'ouvrage, il faut encore y répandre de la variété : or, qu'y a-t-il de plus varié

que le tableau de la révolution, lorsque les différens personnages que les circonstances amèneront sur la scène y paraîtront avec cette diversité de caractères, de talens, de passions et de vues qui donnait aux séances un si grand intérêt ? Les discussions ont été quelquefois si vives, par la véhémence des discours, par la tournure d'esprit des orateurs, par l'agitation de l'assemblée et des tribunes, qu'en les lisant on pense à plus d'un endroit du *Paradis Perdu*. Enfin, dans la lutte qui s'établit entre les anciens principes et les opinions nouvelles, les différens partis se montreront avec le caractère et la physionomie qui leur sont propres ; et la narration aura quelquefois l'intérêt du drame et le merveilleux du roman, lorsqu'on parlera de cette faction puissante qui dominait l'assemblée, et allait à son but à pas de géant, la *déclaration des droits de l'homme à la main*, détruisant les ordres, abattant la féo-

dalité, supprimant la noblesse et les titres, dépouillant le clergé, altérant la religion, abolissant la magistrature et les corps de provinces, changeant les dénominations pour changer les idées; enfin flattant le peuple par la diminution des impôts, exaltant son effervescence par des promesses, l'enivrant des poisons de la licence et de l'égalité, détruisant la royauté, se mettant à sa place, et traitant en ennemis et même en rebelles, sous le nom d'*aristocrates*, tous ceux qui n'adoptaient pas ses principes et n'embrassaient pas ses intérêts.

On verra aussi des caractères nouveaux; d'autres, qui étaient effacés, deviendront saillans par le mouvement de la révolution. Qu'on place tout cela avec art parmi les grands événemens qu'on a à décrire; qu'on rappelle les saillies ingénieuses, les traits de courage, de patience et de dévouement dont nous avons été témoins, il en résultera un tableau qui réunira l'unité d'action

à la variété; on y verra telle situation qui, par le caractère des personnages et l'importance du moment, sera digne d'exercer les pinceaux d'un grand maître.

D'un autre côté, l'agitation du peuple, le trouble des bons citoyens, l'air inquiet de la cour, l'exaltation des patriotes, les propos séditieux des brigands, formeront un tableau qu'on sera bien aise de voir retracer, parce qu'on peut le regarder comme la partie morale de cette histoire.

Les assemblées nationales se ressentirent plus ou moins de ce mouvement: on s'en apercevait à leurs délibérations; on remarquait ce jour-là, dans les orateurs, un caractère plus prononcé; les discussions étaient plus vives, les tribunes plus audacieuses, les différens partis plus animés. En suivant les nouvelles des départemens, on voyait que l'esprit dominant de Paris y circulait avec plus ou moins de force, selon qu'ils

étaient plus ou moins influencés par les sociétés populaires. Quelle surprise encore n'éprouve-t-on pas en portant son attention sur les séances de l'Assemblée-constituante! Là tout fut discuté, les droits des peuples et des rois, les principes d'une bonne administration, les limites des pouvoirs, celles de la religion et de la puissance ecclésiastique, les vices de la féodalité, l'influence des corps sur le gouvernement, les dangers ou l'utilité du papier-monnaie. On raisonna sur les sources de l'industrie et de la prospérité nationales, sur la nature des propriétés, sur les distinctions qu'on pouvait mettre entr'elles, sur l'esclavage des Nègres, sur la meilleure organisation de l'armée et de la marine, sur le droit d'aînesse, sur la nature et les conditions des alliances entre les souverains, et sur tant d'autres questions importantes dont il faut saisir l'esprit et le résultat, et sur lesquelles l'Histoire aussi doit porter son jugement par

des réflexions courtes, précises et lumineuses.

La constitution, née au milieu des factions qui divisaient l'assemblée, se ressentit de la différence des opinions: monarchique dans les formes, républicaine dans les principes, elle établissait un roi, et lui ôtait les moyens de l'être.

Elle entretint donc un foyer d'anarchie, dans lequel la faction dominante, sous la première législature, se fortifia, s'accrut, augmenta les destructions, et, conduisant la France de révolution en révolution, vomit la misère et la discorde dans les départemens, favorisa les brigands et les déserteurs, protégea l'insubordination des troupes, les entreprises des clubs et la révolte des Nègres, condamna à la déportation les prêtres insermentés, supprima les ordres religieux et le costume ecclésiastique, alluma la haine des puissances coalisées, déclara la guerre à l'Autriche, dépouilla les émigrés des droits

de citoyen français, anéantit la constitution, et affaiblit par degrés, dans l'opinion publique, la majesté du trône avec tant de perfidie que le roi, dépouillé de l'éclat de son rang, relégué dans la classe des simples fonctionnaires publics, enveloppé dans les nuages que la calomnie élevait autour de lui, finit par n'inspirer aucun intérêt à la multitude, et se vit enfermé, comme un criminel, par de vils conspirateurs, qui rendirent la nation française un objet de pitié pour les sages. Ceux-ci, distinguant la scélératesse des factieux d'ávec la faiblesse du peuple, voyaient dans les malheurs de la France une grande leçon pour les rois, et un grand exemple pour les sujets.

Dans cette désorganisation générale, on ne se reconnaissait plus en vivant au milieu de la même nation. Les autels renversés, les écoles détruites, des lois et des institutions inconnues, des

fêtes et des cérémonies nouvelles, des scélérats ou des factieux honorés de l'apothéose; leurs bustes exposés à la vénération; les hommes et les villes changeant de nom; une portion du peuple infectée d'athéisme ou bigarrée d'idées moitié païennes et moitié chrétiennes, et défigurée sous les livrées du crime et de la folie, donnaient à la pensée un exercice continuel et pénible.

Des conspirateurs, réunis dans la Convention, dominaient la nation entière, et la tête du roi tomba. Ils transportèrent tellement les limites du crime et de la vertu, ils corrompirent à un tel point la morale et la raison du peuple, que, dans moins de cinq ans, quoique la France fût peuplée des mêmes individus, on l'aurait crue habitée par une nation nouvelle, toute différente de l'ancienne par son gouvernement, sa croyance, ses principes, ses mœurs, sa monnaie et ses usages même : car, après avoir proscrit les noms et les

titres, elle détruisit les monumens et les établissemens célèbres, qui, en rappelant son ancienne grandeur et son ancienne gloire, en étaient encore le soutien.

On peut dire, à la rigueur, que la révolution finit à la mort du roi : sa famille est ou dispersée ou prisonnière : les institutions que la royauté avait fait naître, et celles dont elle s'appuyait, sont anéanties avec le trône. Là, en un mot, finit l'intérêt de l'histoire: jusqu'à la mort de Louis, elle est l'école des peuples et de ceux qui gouvernent ; après cette époque, jusqu'à l'établissement de la constitution de l'an III, elle ne fournit presque que des modèles et des leçons aux anarchistes.

Il serait impossible de rapporter tout ce qui s'est passé sous la tyrannie de Robespierre : et d'ailleurs, en réfléchissant sur les horreurs dont cette partie de l'histoire est remplie, on se demande de quoi il servirait d'en faire

un tableau complet. Ne suffit-il pas, sans entrer dans tous les détails, de se borner à ceux qui montrent par quelles manœuvres des factieux désorganisent la société, et démontent les ressorts du gouvernement, après avoir brisé les liens qui les tenaient assujétis? De cette manière, on devient utile aux chefs des nations, on intéresse les politiques, les législateurs et les moralistes; on attache tous les lecteurs faits pour penser et pour sentir, sans leur présenter une trop grande foule d'objets qui les révolteraient. Quand le corps politique est mort, qu'est-il besoin de le suivre dans les derniers degrés de la putréfaction? Il n'y a point d'imagination qui ne s'en lassât bientôt et qui ne repoussât la main maladroite qui dessinerait tous ces objets hideux. Il vaut beaucoup mieux disposer les parties du tableau de manière que le lecteur devine, par les choses qu'il voit, celles qu'on lui cache derrière un voile transparent. Il faut

surtout, puisqu'on lui fait traverser l'anarchie, qu'il voie de loin en perspective la constitution qui doit en réparer les maux.

Jamais tyrannie ne fut plus épouvantable que celle qui désola la France après la mort de Louis jusqu'à celle de Robespierre. Les tyrans, sous le nom de comité de salut public, font peser sur la nation le gouvernement révolutionnaire; les municipalités, les districts, les départemens, tout se pénètre de son esprit: les municipalités, dépendantes de la Convention pour l'exécution des décrets, indépendantes pour leur police intérieure, concentrent de plus en plus leurs intérêts, diminuent leurs rapports extérieurs et gênent les communications, la circulation et les affaires. Des *comités révolutionnaires* sortent de ce chaos: de redoutables bachas sont poussés du néant au despotisme, par le choc de la révolution, et sous le nom de *représentans du peuple*

ils portent dans les départemens la terreur et la désolation. Ils voient, ainsi que les *comités révolutionnaires*, des manœuvres criminelles dans ce qui n'est que l'effet des mauvaises lois, de l'anarchie et de l'impéritie des administrateurs.

Rien, dans la société et dans le gouvernement, n'obéit à un mouvement régulier. La guerre elle-même prend une forme nouvelle. Tout y est extraordinaire: le nombre des combattans, les recrutemens, les dépenses, les approvisionnemens et les moyens d'y pourvoir; la fabrication des poudres, des canons et des fusils; l'ardeur, l'impétuosité et les marches forcées des troupes; leurs brigandages, leurs désordres, leurs succès et leurs défaites; le choix, le changement des généraux, le supplice de plusieurs d'entr'eux, les talens extraordinaires de quelques autres, les exploits inouis des armées sous de pareils chefs; enfin, les ressorts même

avec lesquels on fait mouvoir ces masses énormes, sont étonnans et nouveaux.

Peu de gens étaient capables de suivre la marche rapide de la révolution. Ceux qui restaient en arrière étaient jugés coupables de désertion. On accusait de royalisme ceux-là mêmes qui avaient fait la première constitution : on punissait les anciens partisans de la république, comme *modérés* ; les propriétaires, comme *aristocrates* ; les riches capitalistes, comme *corrupteurs* ; les banquiers et les financiers, comme *sangsues publiques* ; les marchands, comme *accapareurs* ; les fermiers, comme *affameurs*, et les nouvellistes, comme *alarmistes* : les factieux eux-mêmes se voyaient tour-à-tour enveloppés dans la proscription, lorsqu'ils n'avaient pas l'effervescence de la faction dominante ; enfin, l'éclat dont les sciences, les lettres et la vertu ceignent le front de l'homme à talens et de l'homme de bien, importunait l'orgueil farouche des tyrans : on

était jugé suspect ou digne de mort pour n'avoir pas déshonoré sa vie ; et l'on croyait voir ressusciter la tyrannie des premiers empereurs romains, avec leur loi *de majestate*, leurs soupçons, leurs fureurs et leur glaive.

Dans cet état de choses, on ne savait quel parti prendre : ce qui, la veille, paraissait sage et honnête, était, le lendemain, réputé crime ou imprudence : la défiance entra dans tous les cœurs, et les isola : l'amitié n'avait plus d'attraits, la parenté plus de liens, les soins même de la domesticité n'étaient reçus qu'en tremblant, et les cœurs, endurcis par l'habitude du malheur, ou abattus par la crainte, ne s'ouvraient plus à la pitié.

Toutes les passions ravagent la société. D'anciennes liaisons honnêtes et honorables sont transformées en conspirations. On torture des propos tenus sans dessein, des expressions insignifiantes ou consacrées par l'usage, des

lettres écrites sans malveillance, pour leur aire signifier ce qu'on n'a jamais pensé. On n'ose pas écrire, on parle peu, on fuit ses amis, et l'on va jusqu'à avoir peur, parce qu'on a déjà manifesté des craintes. *Id ipsum paventes, quod timuissent.*

Tous les partis étant incertains, ou pouvant devenir dangereux, tout étant crime excepté le crime même, on s'abandonne aux événemens, et les événemens conduisent souvent l'homme vertueux à la prison ou à l'échafaud. La terreur comprime donc les ames, et le gouvernement révolutionnaire la promenant sur toutes les têtes, en abat un nombre prodigieux, multiplie à l'excès les prisons, les remplit de victimes, proscrit les prêtres et le culte, continue de démoraliser la nation en la souillant de crimes; met en réquisition les personnes, les effets, les bestiaux, les marchandises et les denrées; enlève aux sciences et aux lettres des talens

naissans ; à l'agriculture, aux arts et métiers une multitude de bras, au commerce son aliment, et aux individus presque les moyens de vivre et de se vêtir. Il combat les villes et les départemens insurgés avec le fer des Vandales, et détruit la fortune publique et les fortunes particulières au grand contentement des indigens, qui croient en rassembler quelques débris pour réaliser leurs chimériques espérances.

Le crime a son terme, ainsi que l'oppression. Les tyrans tombent ; de nombreuses victimes sortent des cachots, et la France semble renaître : mais, toujours égarée par l'*esprit révolutionnaire*, consumée par les poisons cachés de l'anarchie, épuisée par ses innombrables sacrifices, usée même par ses mouvemens convulsifs, elle ne fait que des efforts impuissans vers la justice et la liberté, et tombe dans un état de langueur voisin de la dissolution ; tandis que la Convention s'embarrasse par ses

propres lois, se plaint des maux qu'elle a faits, et s'agite dans ses idées anarchiques, loin de la saine politique et de la morale.

Tel était l'état de la France, quand de nouvelles factions déchirèrent la Convention. Plusieurs députés armèrent contre elle une partie des citoyens de Paris; les uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite; quelques-uns terminèrent volontairement leur vie, et laissèrent la république en proie à des rivaux, qui ne cessèrent de la déchirer et de la souiller de crimes, jusqu'à ce que des législateurs entreprirent de donner des règles à une démocratie orageuse qui ne pouvait recevoir de frein.

Mais ces hommes, pénétrés de cet *esprit révolutionnaire* qui méconnaissait la saine morale et les vrais principes de la politique, de cet esprit qui rapportait tout aux intérêts d'une faction, attaquèrent les droits du peuple par les décrets des 5 et 13 fructidor de l'an III.

On se souleva dans la capitale : le sang coula, et les conventionnels triomphèrent : ils formèrent les deux tiers du nouveau Corps-législatif; mais tous n'étaient pas de la faction : un Directoire mal organisé dans ses pouvoirs, mal composé dans la majorité de ses membres, fut établi. Il marcha d'accord, en apparence, avec les deux conseils, et réprima les anarchistes, que les circonstances malheureuses dont on voulait sortir avaient fait élever à des places importantes. Cependant la liberté individuelle et les propriétés n'en furent pas plus respectées. Le mécontentement et l'aigreur éclatèrent parmi les citoyens; il se commit des assassinats; on renouvela les brigandages: les feux de la guerre se rallumèrent dans la Vendée; les ministres du culte catholique furent de nouveau proscrits; ceux qu'on arrêta furent déportés ou fusillés, et les émigrés eurent le même sort. Les impôts devinrent onéreux; le commerce s'anéan-

tit; l'industrie fut sans aliment, le papier-monnaie sans valeur, et le numéraire sans circulation : mais la nation, avilie dans l'intérieur par la tyrannie, fut honorée au-dehors par le mérite rare de quelques-uns de ses généraux, par l'éclat de ses victoires et par la bravoure extraordinaire de ses troupes.

Dans cet état de choses, il se forma dans les esprits cette résistance morale qui ne détruit pas les gouvernemens par la violence, mais qui les mine. La faction en accusa les royalistes, et mit au nombre de ceux-ci tous ceux qui n'étaient pas pour elle. Dans cette lutte, on vit éclater des regrets pour la monarchie, et le choix des nouveaux députés s'en ressentit. Tous n'étaient pas royalistes, mais tous, ou presque tous voulaient faire cesser la révolution et révoquer les lois révolutionnaires. Aussi la confiance commença à renaître, le commerce reparut, l'industrie reprit des forces, et les étrangers affluèrent

parmi nous. Avec eux rentrèrent des prêtres proscrits, et des émigrés. Mais la faction ennemie, qui dominait au Directoire et au Corps-législatif, amena, par de sourdes intrigues, la fameuse journée du 18 fructidor, et donna aux factieux ce pouvoir tyrannique dont ils firent un si grand abus.

Alors l'arbitraire seul régna de nouveau sur la France, et l'esprit de faction dans les assemblées primaires et dans les assemblées électorales. Le Directoire, par son influence, nommait les députés, et les députés asservis par lui ne connaissaient que ses volontés : l'administration n'eut plus de règle, les dilapidations plus de frein, les impôts plus de mesure, les ex-nobles et les parens des émigrés plus de repos. Les troubles dans l'intérieur allaient en croissant ; à Saint-Domingue, ils étaient à leur comble : nos conquêtes étaient envahies, les ennemis paraissaient déjà sur les frontières, et la division, qui s'était mise

entre le Directoire et le Corps-législatif, menaçait la France d'une dissolution totale, quand un homme, déjà fameux par ses victoires et par la hardiesse de ses entreprises, s'empara de la révolution et la fit tourner à son profit.

Il s'était fait un tel changement dans les mœurs, que, pour la manière de voir, de juger et de sentir, en fait de religion, de morale universelle, de politique et de goût, la partie la plus influente de la nation n'était plus en rapport avec les Français du siècle de Louis XIV et de Louis XV, ni avec le reste de l'Europe.

Voilà le plan que j'ai suivi dans cette histoire, où le point essentiel est de saisir l'ensemble, l'esprit et la marche d'une révolution qui a humilié tous les orgueils, dérangé toutes les combinaisons, confondu toutes les espérances, et trompé ceux-là mêmes qui l'avaient enfantée ou conduite.

On ne doit pas se dissimuler qu'en

écrivant dans un temps où tous les amours-propres sont aigris, où tous les ressentimens sont réveillés, on risque de mécontenter tous les partis, par la raison qu'on leur trouve à tous plus ou moins de torts.

Cependant le vrai moyen de savoir tout ce qui intéresse est de publier l'Histoire, du vivant de ceux qui l'ont vue. Les uns critiquent les faits inexacts, les autres communiquent ceux qui ont échappé à l'auteur : ainsi l'ouvrage y gagne du côté de la vérité, et s'enrichit de nouvelles découvertes. Quel caractère imposant ne prend pas un auteur qui a le courage de remettre sous les yeux de ses contemporains les faits dont ils ont été les témoins, et de juger en leur présence les hommes qu'ils ont connus aussi bien que lui; d'appeler ceux-ci au tribunal de l'Histoire, lorsqu'ils sont en état de repousser le mensonge, ou de confondre la calomnie, si la calomnie les attaque? Ne prend-il pas, pour peu

qu'il soit jaloux de sa réputation, l'engagement d'être plus exact, plus sévère, plus équitable que la plupart de ces historiens auxquels on n'aurait accordé aucune confiance, si on les avait connus, et qui travaillent dans le silence du cabinet pour une génération à naître, à laquelle ils transmettent des faits dont aucun témoin grave ne pourra attester ni contester la certitude? Ne rend-il pas enfin au gouvernement sous lequel il la publie un témoignage éclatant de sa confiance? Le gouvernement, en effet, lui paraît être à une hauteur d'où bravant le tumulte des passions, au moment où l'Histoire les châtie, il les considère du même œil qu'il voit les criminels devant leurs juges, et croirait ne pouvoir, sans danger pour sa gloire et pour les mœurs, arrêter le cours d'une justice dont la postérité et son siècle lui demanderaient compte.

Ajoutons que, dans une révolution comme la nôtre, l'opinion a joué un si

grand rôle, qu'elle a été l'âme des plus grands événemens, et leur a imprimé un caractère qui leur est propre: or, pour la rendre dans toute son énergie, il a fallu la prendre pour ainsi dire sur le fait; car deux jours après qu'elle avait produit une crise, il n'en était plus temps. C'est donc une idée bien fausse de croire qu'il ne faut écrire l'histoire de la révolution que long-temps après. On ne rassemblerait que les ossemens d'un corps qui fut plein de vigueur, de force et d'effervescence, et l'on ôterait à l'Histoire ce qu'elle a de plus instructif pour le législateur, le moraliste et le politique. Thucydide, Salluste et Tacite, Tite-Live même ont écrit l'histoire de leur temps. L'exemple de ces auteurs célèbres, sans parler de beaucoup d'autres, tant anciens que modernes, doit l'emporter sur les considérations qu'on oppose.

Une raison qu'on pourrait donner pour laisser à nos neveux le soin de com-

poser cette histoire, est qu'il s'est tenu, chez Robespierre, Danton, chez Rolland et ailleurs, des comités secrets, où il se trama des complots qui nous sont inconnus, et que l'on ne pourra savoir que dans quelques années; mais si on y ordonna des insurrections ou des assassinats, ils eurent lieu, et déjà l'Histoire s'en est emparée. Quant aux délibérations qui les ont précédés, est-il bien important de les connaître? D'ailleurs, tout n'est pas perdu chez une nation babillarde comme la nôtre. Il y a beaucoup d'indiscrets; et l'envie de cueillir les palmes précoces du civisme, a fait faire bien des aveux, soit à la tribune du Corps-législatif et à celle des jacobins, soit dans des Mémoires imprimés du vivant ou après la mort des auteurs; ainsi, à cet égard, on a peu de chose à regretter, et comme la mort, en abattant les coupables, a étouffé la voix du crime, je doute que le temps révèle autre chose que quel-

ques anecdotes qui ne répandront pas un plus grand jour sur les causes et les auteurs de certains événemens, et ajouteront peu à l'intérêt de l'Histoire.

On demandera peut-être si la crainte de se faire des ennemis ne nuira point à la vérité? Non, si l'historien est digne du sacerdoce dont il est revêtu, s'il est capable de s'enflammer pour le bien; s'il est doué de cette vertu rigide qui, se tenant également éloignée de l'adulation et de la calomnie, poursuit le crime, en plaignant même le criminel.

Et pourquoi aurait-il pour les méchans plus de ménagemens qu'ils n'en ont eu eux-mêmes pour la vie, la fortune et la liberté de leurs concitoyens? Ils auront bouleversé leur patrie et l'auront couverte de prisons, d'échafauds et de ruines; ils auront détruit un nombre prodigieux d'habitans, ils en auront réduit d'autres à la plus affreuse misère; ils les auront abreuvés d'humiliations plus insupportables que la mort même,

et l'historien n'aura pas le courage de le dire! il craindra de peindre de couleurs fortes ces hommes qui ont fait couler des torrens de larmes et de sang il ne dénoncera pas aux nations ces caractères ardens qui ont dicté ou provoqué des lois tyranniques; ces hommes féroces qui les ont encore outrées en les exécutant; ces écrivains incendiaires qui ont allumé le feu de la discorde ou aiguisé les poignards de l'anarchie! Qu'il ose, et sa hardiesse sera un défi à la critique, et commandera même à l'opinion. « Le principal devoir » de l'historien, dit Tacite, est de ne » pas laisser dans l'oubli les actions ver- » tueuses, et de faire craindre aux mé- » chans l'infamie et la postérité pour ce » qu'ils ont dit et fait: *Præcipuum mu-* » *nus annalium reor, ne virtutes silean-* » *tur, utque pravis dictis factisque ex* » *posteritate et infamiâ metus sit.* »

D'un autre côté, l'historien perdrait la considération due à son ministère, si,

confondant les emportemens d'un cœur corrompu avec les écarts d'une imagination vive, les systèmes froidement combinés avec les erreurs passagères du moment, il citait avec la même rigueur à son tribunal le scélérat et l'homme abusé: l'un mérite toute sa sévérité, l'autre est digne d'indulgence : on peut même condamner les erreurs, sans nommer les personnes: et d'ailleurs, convient-il de conserver tous les noms qui ont retenti un instant dans le public ? Ne suffit-il pas de transmettre à la postérité ceux que de grands talens, de grandes vertus ou de grands crimes, un grand caractère, des actions d'éclat, la découverte d'une vérité en politique, en morale, en administration, ont tirés de la foule ? Les autres ne valent pas la peine d'être cités : leur destination est de retomber un peu plutôt ou un peu plus tard dans le néant, d'où le mouvement de la révolution les avoit fait jaillir par un choc inattendu.

Il y aura surtout une classe de lecteurs qui, me trouvant prononcé contre les excès de la révolution, m'accusera de partialité ; mais ceux qui porteront ce jugement seront-ils bien sûrs d'être eux-mêmes exempts de tout esprit de parti? J'aurai pour moi les faits; et eux, que m'opposeront-ils? Le bonheur que l'état actuel de la république nous promet (1); mais ce bonheur sort des destructions et des tombeaux dont la France est couverte, et cette source suffit pour en rendre long-temps les fruits amers. Pour moi, qui ne sais point adoucir les couleurs du présent par le contraste d'un avenir qui se déroulera lentement, je raconterai avec franchise ce qui s'est dit et fait. Sans désespérer du bonheur, je ne dois pas, en le montrant en perspective, le porter en déduction des crimes et de l'horreur qu'ils doivent inspirer. D'ailleurs, je

(1) Cette préface a été écrite en 1801.

demande si l'on croit qu'il y ait sur la terre un peuple qui voulût avoir une révolution comme la nôtre? si le plus ardent patriote, pour qui la justice et l'humanité ne sont pas des mots vides de sens, voudrait la voir recommencer? Ma justification est dans leur réponse.

Je demande en second lieu si l'Histoire n'est pas le tableau fidèle des faits, celui des idées et des passions qui les ont produits? si l'on ne doit pas transmettre aux siècles futurs les impressions et les sentimens qu'on a éprouvés dans ce tourbillon? Que ceux qui n'ont point vu la révolution ou qui l'ont vue de loin, n'accusent pas légèrement de partialité l'homme qui, n'étant d'aucun parti, qui, n'ayant eu que peu à perdre et n'espérant rien gagner à ces jeux cruels des passions, en suivait de sang-froid toutes les chances.

On ne doit donc pas être surpris que je m'élève contre les abus qu'on a introduits ou contre les désordres qu'on

a favorisés. Si c'est là de la partialité, je ne m'en défends pas ; mais doit-on appeler de ce nom l'aversion qu'un écrivain témoigne pour une chose qu'il croit essentiellement mauvaise ? Tacite est donc partial, lorsqu'il fait haïr les tyrans ; lorsqu'il peint, avec des traits déchirans, leur caractère et leurs crimes; lorsqu'il parle d'un ton pathétique et touchant de l'innocence opprimée ? Il est donc partial lorsqu'il fait aimer la liberté et la vertu, et qu'il couvre d'opprobre le vice et la servitude ? Au reste, on ne doit pas confondre, comme font quelques lecteurs, la partialité avec l'infidélité. S'il est impossible, s'il est même immoral de ne pas prendre parti entre le vice et la vertu, il est du moins nécessaire de rapporter les faits tels qu'ils se sont passés, et de n'en omettre aucun de ceux qui pourraient justifier les personnes ou seulement diminuer leurs torts. Il ne faut pas être moins attentif à ne faire dire aux orateurs,

même en abrégeant leurs discours, que ce qu'ils ont dit; à rendre justice à leurs bonnes qualités et à leurs talens, lors même qu'on s'élève contre l'abus qu'ils en ont fait. La flatterie et la calomnie sont deux vices également indignes de l'Histoire. *Adulationi fadum crimen servitutis*, dit Tacite, *malignitati falsa species libertatis inest.*

La chose que l'historien de la révolution doit craindre le plus, c'est de perdre, à force d'avoir vu préconiser des actions et des maximes condamnables, la juste aversion qu'il avait pour elles, lorsque des idées saines, et regardées comme telles chez tous les peuples civilisés, formaient l'esprit public; et d'accréditer, par un effet de ces impressions, quelque maxime contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre social. Mais s'il en montre le danger; s'il porte dans l'âme du lecteur l'horreur du crime et l'amour de la vertu; si son ouvrage contribue à convaincre

ceux qui gouvernent qu'il est également dangereux pour l'autorité de la pousser au despotisme par trop de rigueur, ou de la laisser énerver par trop de faiblesse; s'il leur fait sentir enfin combien il est important pour la chose publique et pour eux-mêmes qu'on voie dans toute leur conduite l'empreinte d'une morale pure, parce que la morale, qui affermit les empires, descend du gouvernement au peuple par l'autorité des exemples, l'historien pourra se flatter d'avoir marqué sa carrière par un ouvrage vraiment utile.

Je dois dire, avant de finir, qu'il n'y a point d'histoire qui repose sur des titres plus authentiques que celle-ci. On trouve dans ce que les députés ont dit à la tribune, dans ce qui a été dit à la barre de l'Assemblée, dans les lettres, les adresses et les pétitions qui lui ont été envoyées, dans les harangues dont retentissait la tribune des jacobins, dans le *journal* de cette société

fameuse, dans le *Mercure de France*, dans le *Moniteur* et dans les pièces avouées par la critique la plus sévère, tous les matériaux nécessaires pour faire une histoire de la plus grande vérité et du plus grand intérêt. Je ne me suis pas borné à ces faits. J'en ai eu d'autres très-curieux et non moins incontestables, tirés de Mémoires encore secrets. J'ai supprimé le nom des auteurs, quand j'ai jugé que la publicité pouvait les compromettre. Je n'ai pas toujours pris la même précaution, lorsque les faits et le nom des hommes à qui on peut les reprocher, sont consignés dans une foule de monumens. D'ailleurs il fut un temps où ils se vantaient, comme d'un titre à la gloire et à la reconnaissance publique, de ce qu'ils faisaient pour abattre le trône, la noblesse, le clergé et la religion : qui nous répondra qu'ils ne pensent pas toujours de même, et qu'en s'arrogeant, comme un bien propre, le principe d'où sont

nées ces destructions, ils ne rejettent pas comme une calamité étrangère à leur plan, tout ce que des imaginations exaltées, des têtes ardentes, des cœurs exaspérés ont ajouté à leurs premières idées? Il faut donc, en les mettant sur la scène, les y mettre tels qu'ils se sont montrés dans l'Assemblée-nationale, dans les clubs et dans les ouvrages qu'ils ont publiés. Le devoir de l'historien consiste à ne dire que ce qu'il faut, et non pas à ne rien dire de ce qui pourrait déplaire à quelques individus, surtout à présent que le jugement a été porté par le public; car chaque révolution a été la postérité pour la révolution précédente. Que gagnerait-on à vouloir imposer silence sur des faits publics et qu'on ne peut révoquer en doute? On en ajouterait un de plus, et ce ne serait pas le moins odieux ni le plus ignoré.

Enfin puisque les auteurs de nos maux ont tant abusé de la liberté de parler et d'écrire, pourquoi feraient-ils

un crime de suivre le conseil d'un historien dont la sagesse et la modération sont généralement connues? « C'est une
» espèce de mensonge, dit l'abbé Fleury,
» de ne dire la vérité qu'à demi. Per-
» sonne n'est obligé d'écrire l'Histoire;
» mais quiconque l'entreprend, s'en-
» gage à dire la vérité tout entière. »
Ainsi un voyageur qui arrive aux Indes, raconte sans déguisement, comme sans humeur, les dangers qu'il a courus dans la traversée, les maux qu'il a soufferts et les pertes qu'il a faites. Il marque avec la même franchise les erreurs de la carte, avertit que les tempêtes sont journalières sur la route, et indique les signes auxquels on peut reconnaître l'empirisme de ces hommes imprudens ou perfides qui s'offrent pour diriger l'inexpérience des voyageurs. Là finit sa tâche: content de faire tourner ses observations au profit de ses semblables et d'être arrivé au terme de ses désirs, il ne songe plus

qu'à jouir en paix des avantages que le pays lui procure.

Il me resterait à parler des ouvrages qui ont paru sur la révolution. Il est difficile d'être équitable, quand on court la même carrière; d'être juge désintéressé, quand on est rival de gloire. Un écrivain, pour l'ordinaire, rapportant tout à son plan et à ses idées, est rarement juste envers ceux qui s'en sont écartés en traitant le même sujet. Il est donc plus sage d'attendre que le public nous mette chacun à notre place, sans chercher à prévenir son jugement. S'il est vrai qu'en général on n'est bien jugé que par ses pairs, il est vrai aussi qu'en fait de littérature surtout, la rivalité est bien près de la jalousie.

INTRODUCTION.

Les Etats-généraux faisaient partie de l'ancienne constitution de la France. Mais après ceux de 1614, le gouvernement ne voulant plus faire dépendre les destinées du royaume de ces assemblées orageuses, cessa de les convoquer et traita les affaires de l'Etat dans le secret du cabinet. La nation ne parut pas s'en plaindre. Contente de se voir à la tête des nations les plus policées et les plus florissantes de l'Europe, elle s'inquiétait fort peu de savoir si sa prospérité reposait sur des bases constitutionnelles, ou s'il lui serait plus avantageux d'avoir une autre forme de gouvernement.

Cependant elle se corrompit au milieu de l'éclat dont elle était environnée. Tout se relâcha, les hommes, les choses, le génie, les vertus ; et l'on demanda en 1788 le retour des Etats-généraux, comme étant seuls capables de tendre les ressorts de la force sociale. Ils furent convoqués sans presqu'aucune résistance de la cour, et donnèrent naissance à la révolution la plus étonnante qu'il y ait jamais eu ; révolution qui s'est faite dans les mœurs et dans les idées, et qui a déplacé les hommes et les fortunes. Ce phénomène poli-

tique est trop grand pour que je n'en recherche pas les causes avant d'en traiter l'histoire. Je vais donc tâcher de les faire connaître, en montrant ce qu'étaient la nation et le gouvernement, lorsque les Etats-généraux furent convoqués. Si mon exquisse est bien faite, on verra pourquoi l'Assemblée-constituante et celles qui l'ont suivie ont occasionné des maux incalculables, au lieu d'être, comme on s'en était flatté, l'époque heureuse des plus beaux jours de la monarchie.

Indépendamment des lois qui régissent les peuples, il y a un agent secret qui les pousse insensiblement vers un terme, et qui entraîne es gouvernemens, lorsqu'ils ont eu l'imprudence de lui laisser prendre un trop grand empire. Cet agent est l'*opinion*, qui, se formant et se grossissant des idées nouvelles que l'esprit de système et l'amour de la nouveauté répandent dans le monde, les accrédite, en attachant aux anciennes un ridicule qui les détruit. La génération naissante les trouvant établies, ou près de l'être, les adopte avec avidité et les fomente dans tous les cercles. De là se forme une façon de penser qui, étant différente de celle de nos pères, affaiblit par degrés les lois qu'ils ont faites, les usages qu'ils ont suivis, et renverse leurs institutions sous prétexte qu'elles ne sont pas le fruit des lumières et d'un examen réfléchi. Cette opinion, qui met dans la classe des préjugés tout ce qui attirait le respect et la vénération des peuples, qui a miné

sourdement le trône et l'autel, est celle qui a été la première et principale cause de la révolution, et qui fit dire au clergé de France, en 1780: *encore quelques années de silence, et l'ébranlement, devenu général, ne laissera plus apercevoir que des ruines.*

Cette opinion avait commencé sous le règne de Louis XIV. Bayle peut en être regardé comme le principal auteur. Mais ses progrès avaient été lents, parce qu'elle fut gênée et contrainte par la religion et par cet amour de la gloire qui enflamait tous les cœurs. Cependant elle n'en donna pas moins aux esprits une certaine force, pour se dégager des idées anciennes que l'éducation avait consacrées. Elle établissait en principe que le siècle qui commence ne doit pas recevoir la loi du siècle qui finit; que l'esprit, pour s'élever à ce qu'il y a de plus grand, ne doit pas se traîner servilement sur les idées de nos ancêtres; qu'arbitre suprême de tout ce qui a été dit et fait, il ne doit donner son assentiment qu'à ce qui est conforme à la raison. Pour accréditer cette façon de penser, on l'appela *philosophie;* et sous ce nom pompeux elle prit un essor inconcevable sous le règne de Louis XV, devint hardie jusqu'à la témérité, et suscita une classe d'écrivains d'autant plus formidable, que sous le nom de philosophes ils furent les plus intolérans des hommes. Ils dirigèrent presque tous leurs efforts contre les deux bases de toute société bien ordonnée, la

royauté et la religion. Diderot, qui marqua parmi eux, bien moins par ses talens que par la hardiesse et souvent par l'extravagance de ses idées, alla jusqu'à dire que les peuples ne seraient heureux que quand on aurait étranglé le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres : et d'Alembert, son confrère en philosophie, écrivait au roi de Prusse, le 30 avril 1770, que *la distribution des fortunes, dans la société, était d'une inégalité monstrueuse; qu'il était aussi atroce qu'absurde de voir les uns regorger du superflu et les autres manquer du nécessaire.* Puisqu'il était choqué de ce mal inévitable parmi les hommes, que ne leur distribuait-il à tous également l'esprit, la raison, les talens et les vertus, pour empêcher que l'inégalité ne recommençât, quand il aurait fait le partage des fortunes? Il ajoutait que dans les grands Etats on peut être forcé de sacrifier quelquefois des victimes innocentes, s'il y a lieu de craindre que les membres pauvres de la société ne s'arment contre les riches, comme ils seraient tentés et *peut-être en droit de le faire.*

Ces novateurs avaient des affiliés dans les villes, dans les académies, dans les tribunaux et jusque dans le clergé et le conseil des rois. Ils s'élevèrent contre les institutions dont ils avaient projeté la ruine, et répandirent dans le public tant de maximes dangereuses, que le même roi de Prusse, Frédéric II, annonça de loin, dans

un dialogue des morts, tous les maux qu'ils feraient, et dit « que s'il avait une province à
» châtier, il la leur donnerait à gouverner;
» qu'il viendrait un temps où ils apprendraient
» par leur expérience, quand ils auraient tout
» mis sens-dessus-dessous, qu'ils étaient des
» ignorans, et qu'on s'expose à dire force sottises
» quand on se mêle de ce qu'on n'entend pas. »
Ce prince annonça même que la France deviendrait une république; et comme des mathématiciens célèbres étaient alors à la tête des philosophes, il ajouta que des géomètres la gouverneraient, en soumettant toutes les questions au calcul *infinitésimal*. La plupart de ces philosophes avaient, en fait de morale et de politique, les mêmes principes que les illuminés d'Allemagne. Comme eux ils professaient la souveraineté du peuple, la *liberté* et *l'égalité*. Ils ne voulaient ni religion, ni royauté; et mettaient, parmi les institutions contraires au bonheur du genre humain, toute puissance se disant spirituelle comme incompatible avec les droits de cette liberté et de cette égalité (1).

---

(1) Cette secte des illuminés a un comité de doctrine qui n'est connu que d'un agent principal, lequel transmet les ordres à un petit nombre d'agens subalternes, qui ne se connaissent pas entr'eux, et qui ont chacun leur département, auquel ils donnent le mouvement qu'ils ont ordre de communiquer, sans que ceux qui le reçoivent

Pour arriver à leur but, ils adoptèrent la méthode la plus dangereuse de toutes quand elle est employée avec art. Elle consistait à saisir les ridicules, les abus et les défauts des institutions qu'ils voulaient détruire, passant sous silence les avantages que l'Etat et la société en retiraient. Voltaire excella dans ce genre de critique. Les plaisanteries fines, les anecdotes piquantes et souvent controuvées dont il sema ses écrits, le coloris enchanteur dont il les revêtit, lui firent un grand nombre de lecteurs et même beaucoup d'imitateurs, qui pourtant lui cédaient en talens et en connaissances. On vit ces écrivains séditieux planer au-dessus de la multitude, attaquer ce que les siècles précédens avaient respecté, élever avec éclat leur système, animer à l'ouvrage les auteurs subalternes que la renommée appelait autour d'eux, intriguer et cabaler pour conduire les hommes à une funeste indépendance. Chaque année on voyait paraître quelque aventurier de ce genre, dans le champ de la nouvelle philosophie, où l'opinion publique était un prix qu'ils se disputaient en l'égarant. Leur but principal était de lui faire perdre de vue les signaux qui jusqu'alors l'avaient ramenée aux anciennes maximes, afin de pouvoir seuls les diriger. Ils comptaient si

---

connaissent la main qui le leur imprime. Les jacobins adoptèrent ce plan; car ils avaient aussi leur comité secret, leurs agens, leur doctrine et leurs *frères*.

fort sur les changemens qu'ils se proposaient de faire dans l'ordre social, qu'ils prédisaient même l'époque où ces changemens auraient lieu. Voici ce que Voltaire écrivait à M. de Chauvelin, le 2 avril 1764 :

« Tout ce que je vois jette les semences d'une *révolution* qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le temps d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout ; mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et *alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront bien des choses.* »

Corresp. de Volt., t. 7, édition de Baum.

Tels étaient les égaremens de l'esprit, quand la génération présente entra dans le monde, où elle ne trouva qu'un scepticisme épouvantable ; car dans les livres, comme dans les sociétés, on élevait des doutes sur toutes les matières, même sur les vérités démontrées ; de sorte que les jeunes gens, perdant au milieu du tourbillon les idées qu'on leur avait données pour régler leur conduite, s'accoutumèrent à ne suivre que les élans de leur imagination et les mouvemens de leur cœur, et que dans un âge plus avancé, dans les places, comme dans les affaires, ils ne suivirent presque jamais que les guides trompeurs.

Cette inquiétude d'esprit qui agitait les têtes, et qui alla toujours en croissant, se dirigea d'une manière particulière contre le gouvernement. On

avait attaqué la religion en voulant lui substituer la loi naturelle; on travailla à détruire la monarchie en nous rappelant au droit naturel; car voilà, en dernière analyse, l'idée simple à laquelle on s'est arrêté, et qu'on a voulu nous faire regarder comme une découverte, quoiqu'elle eût été plusieurs fois renouvelée par des philosophes spéculatifs, et toujours rejetée par les hommes sages et les vrais législateurs. Un des plus grands maux qu'aient fait ces écrivains modernes, c'est d'avoir voulu nous ramener à la *loi naturelle*. Ils savaient bien qu'en général on prend pour loi de la nature les idées et les habitudes qu'on a reçues dans l'éducation; et comme depuis quarante ans ils infectaient la France de leurs faux principes, ils avaient tout lieu de croire que ceux qui en avaient été imbus dans leur enfance prendraient pour code du droit naturel cette doctrine qu'ils avaient débitée, revêtue de tous les prestiges de l'imagination, qui favorisait nos penchans, et décriait avec le même art, comme préjugés, tout ce qui la contrariait, religion et gouvernement.

Leurs maximes firent des progrès étonnans. On commença par ne vouloir accorder à l'autorité qu'une obéissance raisonnée. On examina si ces institutions qui nous mettent sous le pouvoir d'un seul, n'ont pas leur source dans l'ignorance grossière et barbare de nos aïeux; s'il est raisonnable que la philosophie respecte un pouvoir qui est né dans la lie des siècles; et s'il n'est pas

plus sage de prendre son flambeau pour pénétrer dans ce dédale de lois qu'il faut abattre, afin d'élever sur d'autres bases un nouveau plan de législation, plus conforme à la nature et plus propre à flatter les illusions dont on se repaissait.

Ces idées, au reste, auraient eu le sort de tant de systèmes que la même génération voit naître et mourir, si on n'avait pas forcé la nation à y mettre de l'importance, en laissant introduire dans le gouvernement les abus qui affaiblissent la subordination et le respect. Louis XIV avait si bien lié toutes les parties de l'administration, que l'opinion, esclave du monarque, n'avait de force que pour lui soumettre toutes les volontés. Sous le régent, cet esprit de subordination s'altéra par la conduite immorale de ce prince, qui, à certains égards, reconquit par ses talens et par des qualités brillantes la considération qu'il perdit par ses vices. Ensuite, l'administration sage, économe et modérée du cardinal de Fleury fit aimer un gouvernement sous lequel les fortunes devinrent plus assurées et plus considérables par la protection qu'il accorda au commerce, favorisé d'ailleurs par la paix maritime, dont la France jouit pendant trente ans sans interruption (1). Mais les rênes de l'Etat, qui avaient commencé à se relâcher dans les mains défaillantes de ce ministre, continuèrent de flotter après lui dans celles de

(1) Depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1743.

Louis XV, prince faible, en qui l'amour des plaisirs rendit inutiles les bonnes qualités qu'il avait reçues de la nature. Ainsi les désordres allèrent en croissant; les ministres, qui auraient eu les moyens d'y remédier, n'osaient les employer, de peur de s'attirer la haine des hommes puissans, ou des intrigans subalternes, contre lesquels le prince n'avait pas la force de les soutenir. Ils suivaient donc le torrent en soutenant de leur mieux la fortune publique, sans chercher à la rendre meilleure.

C'est le temps où les premières places de l'Etat commencèrent à ne plus inspirer ce respect qui dispose les peuples à l'obéissance. Les vices, ou l'incapacité de la plupart de ceux qui les remplissaient, leur fit perdre cet éclat imposant qu'elles empruntaient de l'autorité royale; et le mépris, après avoir passé de la personne aux places, remonta jusqu'à l'autorité même dont elles tiraient leur origine. A la vérité, le souverain n'éprouva pas, comme dans une république, la résistance du peuple, réuni en corps de nation; mais cette résistance, il la trouva séparément dans chaque individu. Les ministres n'avaient plus assez de force pour faire exécuter les lois qui choquaient l'opinion. On changea les unes, on modifia les autres. Au lieu de ramener les mœurs et les institutions aux anciens principes, on façonna, pour ainsi dire, le gouvernement sur les mœurs du jour; on le ploya à l'esprit du moment, que l'on

prenait pour la raison immuable. Tout homme qui arrivait au ministère modifiait à sa manière la partie dont il était chargé. Celui qui occupait une place inférieure, en altérait l'esprit par des formes nouvelles; et de tous ces changemens il résulta un assemblage de parties incohérentes qui entravèrent l'autorité; car c'est un grand mal que d'innover dans ce qui doit faire l'objet constant du respect et de l'obéissance des peuples. Aussi est-ce un principe constant en politique, que le changement fréquent d'ordonnances et de ministres est, dans un Etat quelconque, le signe et une des causes de sa décadence.

Dans ce combat entre les idées nouvelles et ce qu'on appela les anciens préjugés, on vit disparaître les usages consacrés par la vénération des peuples. Un vieillard aimable et plein d'esprit, M. de Maurepas, dominait à la cour. Il était si frivole, que dans ses mains les affaires perdaient ce qu'elles avaient de moral, et l'autorité ce qu'elle avait de grave. Tel fut le contraste qui s'établit entre lui et le jeune roi, que l'esprit solide et sérieux de ce prince passa bientôt pour ineptie. On ne voulut plus rien d'austère dans les mœurs. L'étiquette même prit un air plus leste et plus populaire. Ce fut une des grandes plaies que reçut l'Etat; car les usages les plus marquans sont en général analogues à l'esprit du gouvernement. Ils entrent comme partie intégrante dans sa consti-

tution, et l'on ne peut les changer sans l'altérer sensiblement.

Le roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III, qu'on n'accusera pas d'avoir ignoré l'art de régner, et Fréderic II, roi de Prusse, disaient qu'ils aimaient mieux laisser subsister quelques défauts dans l'administration, que de changer les lois auxquelles ces défauts tenaient. En effet, il n'y a que l'action constante des lois et des usages qui puisse donner à un peuple des mœurs et un caractère. Tous les anciens législateurs ont été pénétrés de cette vérité, et personne n'ignore ce que firent Lycurgue et Numa pour rendre leur législation immuable. Chez les Locriens, celui qui proposait d'abolir une loi devait avoir autour du cou un nœud coulant, qu'on serrait si la proposition était rejetée. J'ai ouï dire, en 1769, au roi de Sardaigne, dont je viens de parler, *qu'il ne voulait souffrir dans ses Etats aucune maxime française en morale ni en politique*. Ce qui s'est passé en France prouve le bon sens de ce prince, connu d'ailleurs par sa manière de gouverner.

Louis XV accéléra la ruine du gouvernement par ses dissipations, par les nombreux impôts qu'il exigea, et encore plus par l'imprudence qu'il eut de se mettre sous les yeux du peuple, en élevant jusqu'à lui, par un commerce criminel, des femmes prises dans cette classe. Alors on le respecta moins. On censura sa conduite et celle de

ses ministres. Les réflexions amères qu'on se permit dans la liberté de la conversation, affaiblirent l'idée qu'on s'était faite de la majesté royale, et l'on se détacha d'un gouvernement qui, en enrichissant un petit nombre de personnes, paraissait onéreux au reste des sujets. Quand la censure eut attaqué le monarque, elle n'épargna aucune des classes de la société. Chacune d'elles chercha l'excuse de ses vices dans la classe supérieure : le courtisan dans la conduite du roi ; le simple gentilhomme dans celle de l'homme titré ; le financier dans les désordres de la cour, et le bourgeois dans la licence de l'homme en place. Comme cette censure s'exerçait chez le courtisan devant le gentilhomme, chez le gentilhomme devant le bourgeois, chez le bourgeois devant l'artisan, chaque classe de citoyens eut le secret de la classe supérieure, et les domestiques eurent le secret de toutes. Ceux-ci le transmirent au bas peuple, et le portèrent même dans les campagnes.

L'irréligion et les maximes contraires aux bonnes mœurs eurent les mêmes causes, et descendirent par les mêmes degrés jusqu'à la populace, revêtues de l'autorité des grands exemples, et donnèrent un grand développement aux poisons que des brochures dangereuses y faisaient depuis long-temps circuler.

La lecture du *Contrat Social* jeta un nouveau

ferment dans ces germes d'insubordination, et augmenta le penchant qu'on avait déjà à renverser les barrières que la religion, la raison et l'expérience avaient posées autour des mœurs et du gouvernement. Rousseau, dans cet ouvrage, remontant au temps où il suppose que les hommes sortirent des bois pour se réunir en société, leur donne une législation dont les principes, transportés dans les temps modernes, seraient une source d'anarchie, et propres tout au plus à favoriser les prétentions de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose. Il admet la *souveraineté du peuple*, distingue la puissance législative de la puissance exécutive; et laissant celle là au peuple, qu'il appelle le *souverain* et à qui seul elle appartient, suivant lui, il veut faire regarder la puissance exécutive comme une commission, un emploi dans lequel les rois, *simples officiers du souverain*, c'est-à-dire du peuple, exercent en son nom le pouvoir dont il les a faits dépositaires, et qu'il peut limiter, modifier et reprendre, quand il lui plaît, l'aliénation d'un tel droit étant incompatible avec la nature du corps social, et contraire au but de l'association. Il donne à sa république la *liberté* et l'*égalité* pour bases, sans dire quelles doivent être leur grandeur et leur proportion; sans examiner s'il y a des terrains propres à les recevoir; sans apprendre à les poser d'une manière solide;

Livre III, Chap. Ier.

sans marquer les nivellemens à faire et les éminences à laisser pour la majesté et la stabilité de l'édifice.

Cet ouvrage, dont les parties, à peine ébauchées, sont incohérentes et souvent contradictoires, où rien n'est défini, est peu instructif pour les lecteurs éclairés, et dangereux pour les autres. Il n'est propre qu'à fournir des idées erronées à ces hommes à système, qui se plaisent à faire des romans politiques dont l'action est dans leur tête, et le lieu de la scène nulle part. En effet, faire dériver la souveraineté nationale de l'origine des sociétés, c'est fonder un empire sur un roman. La souveraineté dans un assemblage d'hommes sans chefs, est une chimère. On y est nécessairement dans l'anarchie, parce que chaque individu a des droits égaux et une volonté indépendante. Les volontés et les forces s'y combattent jusqu'au moment où un chef, par son courage ou par la confiance qu'il inspire, les réunit sous sa volonté, les modère et les contient par des lois sages. Alors commence véritablement la souveraineté, parce qu'alors commence la puissance. Vouloir séparer ces deux choses, c'est appeler l'anarchie par des idées fausses et abstraites, que le peuple ne peut saisir, qu'il commente à sa manière, et dont il abuse suivant ses passions. L'ouvrage de Rousseau augmenta donc la masse des illusions et des erreurs.

Celui de l'abbé de Mably, intitulé des *Droits*

et des *Devoirs du citoyen*, qui ne parut qu'après la mort de l'auteur, vint encore ajouter à la fermentation. C'est-là que ce publiciste fait dire à son interlocuteur, dont il approuve en tout la doctrine, « que les parlemens doivent demander les Etats-généraux... que cette seule proposition augmenterait nécessairement le courage de la nation, ses lumières et *son amour pour l'ordre et le bien public...*; qu'en obtenant la convocation des états, les parlemens augmenteraient considérablement leur autorité... ; qu'une fois les Etats-généraux convoqués, ils doivent s'emparer exclusivement de la puissance législative... ; que la puissance exécutive doit être partagée entre différens ordres de magistrats... ; que le roi ne doit être que le général de sa nation et son ministre des affaires étrangères, et que les Suédois ont pensé *très-sagement* en voulant avoir une espèce de roi qui empèche qu'il ne s'en élève un véritable parmi eux » (1). On voit par-là que, dans ses projets de réforme, l'abbé de Mably allait encore plus loin que l'Assemblée-constituante.

La noblesse, dépouillée de ce lustre qu'elle empruntait de la puissance féodale, avait perdu ce prestige qui la plaçait à une certaine distance des autres hommes, par les alliances disproportionnées qu'elle faisait. Je ne parle ici que politi-

---

(1) Cet ouvrage de l'Abbé de Mably avait été composé avant la révolution arrivée en Suède en 1772.

quement et en considérant la question sous le rapport du gouvernement monarchique ; car, dans l'ordre naturel, rien n'est plus raisonnable que de consulter uniquement les rapports de fortune et de caractère. Mais quand les hommes du premier rang se furent rapprochés du troisième ordre par ces sortes d'alliances, celui-ci les voyant de près, dépouillés de cet extérieur qui imposait, fit entr'eux et lui des comparaisons qui leur furent défavorables, et enfla dans son imagination l'idée qu'il avait de lui-même, à mesure qu'il dégradait ceux qu'il avait l'habitude de craindre et de respecter.

Mais tandis que cet ordre, si recommandable d'ailleurs par ses talens et ses services, étendait, pour ainsi dire, son domaine, il le voyait divisé de la même manière et par les mêmes causes. Toutes les classes supérieures furent successivement dégradées dans l'esprit des classes inférieures. Le résultat des découvertes et des réflexions que chacune d'elles avait faites, fut que, dans l'ordre de la nature, tous les hommes sont égaux ; que dans l'ordre politique, le plus grand nombre est le plus fort ; que là où est la force, là doit être aussi la puissance. Voilà de quelle manière l'opinion, après avoir attaqué les institutions les plus respectables et le gouvernement, détruisit les usages, corrompit les mœurs politiques, ébranla cette hiérarchie sociale sur laquelle était fondé le pouvoir du prince. C'est

ainsi que tout change et s'use par l'action continuelle de cette reine du monde.

Les esprits dégagés des anciens principes et ardens pour la nouveauté, n'avaient alors d'énergie que pour détruire. Cette fausse philosophie dont j'ai parlé, sous prétexte de rendre à l'homme toute sa dignité, lui reprochait de n'être qu'un esclave; et en lui disant, en lui persuadant qu'il ne serait heureux qu'autant qu'il serait libre, elle l'enhardissait par degrés à rompre tous les liens. Ceux de la religion étaient brisés, comme étant les plus incommodes; l'autorité paternelle avait perdu ses droits; on méconnaissait ceux de la patrie; la vertu n'était qu'un nom, l'honneur un préjugé, et la puissance souveraine un bien public dont il fallait demander compte au dépositaire. On le gêna dans ses opérations, et l'on finit par occasionner un embarras dont les suites devaient amener une subversion totale. Quand on en fut à ce point, le roi se vit forcé de reconnaître dans l'opinion une rivale d'autant plus dangereuse, qu'aucune puissance humaine ne pouvait la réprimer. Elle détacha la nation sourdement, et sans, pour ainsi dire, qu'on s'en doutât, des lois anciennes que le souverain faisait parler, des établissemens qui lui servaient d'appui, et des institutions sur lesquelles s'était formé l'esprit national.

Louis XV avait prévu les malheurs que devait causer ce nouvel ordre d'idées: car, écrivant

un jour à l'abbé de Bernis, alors ministre des affaires étrangères, pour lui témoigner sa satisfaction de ce qu'il avait heureusement terminé quelques démêlés de la cour avec le parlement, il lui dit : « J'irai comme je pourrai ; mais, après moi, il faut que le duc de Bourgogne se tienne sur ses gardes, s'il ne veut pas voir le royaume bouleversé. » Il ne parla pas du dauphin, son fils, comme s'il prévoyait qu'il fallait encore un certain nombre d'années avant d'arriver à une révolution (1). Il témoigna la même façon de penser au duc de Choiseul : quand ce ministre lui présentait quelque projet de réforme pour la guerre ou pour la marine, le roi le recevait pour l'ordinaire avec indifférence ou même en souriant. Plus d'une fois il lui dit : *C'est bon, mais ça ne prendra pas*. Il lui avoua même un jour qu'il ne croyait pas possible d'avoir une bonne marine en France. Après cet aveu, il ajoutait : *Tout ceci durera autant que nous ; mes successeurs feront comme ils pourront* (2). On reconnaît à ces traits ce même roi qui disait : *Si j'étais de M. de Sartines, je défendrais les cabriolets*, quand on lui eût parlé des accidens qu'ils occasionnaient.

(1) Je tiens cette anecdote du cardinal de Bernis, que je vis à Rome plusieurs années avant la révolution.

(2) Je dois celle-ci à l'abbé Barthélemy, auteur du *Voyage du jeune Anacharsys*.

Rien n'est plus à plaindre qu'un Etat dont le prince est arrivé au point où la connaissance des hommes lui montre comme impossible le remède à des maux que son bon sens naturel lui découvre. Si ce prince est d'un caractère faible, il se complaît dans cette idée, parce qu'elle favorise sa paresse. Quelle gloire Louis XV n'aurait pas pu se promettre, s'il avait eu le courage d'entreprendre des réformes devenues indispensables ?

Il avait laissé dénaturer toutes les parties de l'administration par les abus qui s'y étaient introduits ; il fallait qu'il les reprît séparément les unes après les autres, pour les dépouiller de ces innovations vicieuses que l'impéritie, la cupidité ou la mauvaise foi y avaient introduites ; il fallait surtout mettre un grand secret dans les affaires d'Etat. Si, à ces premières opérations, il avait ajouté la réforme de beaucoup de dépenses qui lui étaient personnelles ; si, sacrifiant les choses de luxe, il s'était borné à conserver celles que la majesté du trône rend indispensables ; s'il avait puni la négligence ou l'infidélité des personnes que la faveur avait élevées aux places importantes, et donné celles-ci au mérite, on aurait bientôt vu la confiance renaître : l'opinion aurait averti les peuples qu'une administration plus sage allait réparer les maux qu'ils avaient soufferts, et l'autorité aurait repris cette force qu'elle a toujours lorsque la sévérité des principes est jointe à la fermeté des chefs ; je dis fermeté, parce que

dans le cas dont je parle, ce que le souverain ne ferait pas par une fermeté naturelle, il le doit faire par le plus grand de tous ses intérêts, je veux dire par la crainte de perdre son pouvoir. Faute d'avoir pris ces précautions, le mal empira; les parlemens élevèrent leurs plaintes quand il fallut enregistrer des impôts; et, pour justifier leur résistance, ils inculpèrent le gouvernement. Ils n'osèrent pas prescrire des bornes à la puissance du monarque, mais ils dirent qu'elle en avait. A leur voix, les esprits, déjà portés à l'indépendance, fatigués des entraves que l'autorité y mettait, profitèrent de cette occasion pour discuter les droits du trône; ceux de l'autel, comme je l'ai dit, avaient reçu les plus vives atteintes; ainsi, la liberté de penser augmentait en proportion de ce que l'autorité religieuse et l'autorité politique s'affaiblissaient.

Cette liberté était extrême, quand M. Turgot arriva au ministère avec des plans et peu de vues saines, des talens ordinaires pour les affaires, et beaucoup d'imagination, l'amour du bien public et l'esprit de système, ne connaissant les hommes que par les livres, et détruisant presque toujours un bien certain pour courir après un mieux qu'il n'atteignait pas. Ce ministre philosophe crut que toutes les fois que le roi donnait un édit, l'intérêt des peuples exigeait qu'il les mît dans sa confidence pour tout ce qui avait rapport à l'adminis-

tration et à la législation, et que, pour rendre le royaume florissant, il fallait fonder les bases de la félicité publique sur une liberté indéfinie. Il ne parlait pas de l'égalité, mais il plaçait des signaux pour y conduire, et un homme d'esprit les distingua assez clairement pour annoncer dans une chanson, dont l'événement a fait une prophétie, la révolution que nous avons éprouvée, et que les principes de M. Turgot auraient amenée plus tôt, si le caractère national, bien moins dégradé qu'il ne l'a été dans la suite, ne s'y était opposé (1).

---

(1) Chanson faite en 1774, à l'avènement de M. Turgot au ministère :

Vivent tous nos beaux esprits
  Encyclopédistes,
Du bonheur français épris,
  Grands économistes.
Par leurs soins, au temps d'Adam,
Nous serons dans moins d'un an:
Momus les assiste, ô gué,
  Momus les assiste.

On verra tous les États
  Entr'eux se confondre;
Les pauvres, sur leurs grabats,
  Ne plus se morfondre.
Des biens on fera des lots,
Qui rendront les gens égaux :
Momus les assiste, ô gué,
  Momus les assiste.

M. Necker était imbu des mêmes idées. C'était un homme laborieux, intègre, mais sans carac-

---

Du même pas marcheront
  Noblesse et roture ;
Les Français retourneront
  Au droit de nature.
Adieu, parlemens et lois,
Et ducs et princes et rois :
La bonne aventure, ô gué,
  La bonne aventure.

Puis devenus vertueux
  Par philosophie,
Les Français auront des dieux
  A leur fantaisie.
Nous reverrons la raison
A Jésus damer le pion :
O quelle harmonie ! ô gué,
  O quelle harmonie !

Plus de moines langoureux,
  De plaintives Nones ;
Au lieu d'adresser aux cieux
  Matines et nones,
On verra ces malheureux
Danser, abjurant leurs vœux :
Galante chacone, ô gué,
  Galante chacone.

A qui devrons-nous le plus ?
  C'est à notre maître,
Qui, se croyant un abus,
  Ne voudra plus l'être.
Ah ! qu'il faut aimer le bien
Pour de roi n'être plus rien !
J'enverrais tout paître, ô gué,
  J'enverrais tout paître.

Ce dernier couplet fait allusion à un mot du roi à M. de

tère, sans talens pour le gouvernement, avec la passion de gouverner : toujours égaré par son amour-propre, et dominé par cette sorte d'imagination avec laquelle on est plus près des illusions que de la vérité. Il fit imprimer en 1781 l'etat des finances, sans se douter peut-être que par cette démarche imprudente il mettait l'autorité dans les entraves de cette opinion publique dont il avait fait son idole chérie. Il créa un tribunal imaginaire sur lequel il plaça le peuple, qui régnait au lieu du roi. Aussi s'était-il fait un système de gouvernement composé d'idées incohérentes, parmi lesquelles on distinguait les idées républicaines. Il tenait à la monarchie par l'envie de dominer; mais les premières impressions de l'enfance, les réflexions qu'il avait faites sur les abus de notre gouvernement, son admiration pour la constitution d'Angleterre, ses liaisons avec nos philosophes, avaient mis dans son esprit des idées de liberté qui, à proprement parler, n'avaient point de caractère. Il osa dire dans un ouvrage sur l'administration des finances, « qu'en France, où le pouvoir conserve des » égards pour le caractère national, où les mi- » nistres eux-mêmes sentent à chaque instant

---

Malhesrbes. Ce ministre le suppliait d'accepter sa démission : *Que vous êtes heureux!* répondit le roi, *que ne puissé-je m'en aller aussi!* Il sentait déjà la difficulté de tenir le sceptre, dont le poids augmentait tous les jours par les embarras de l'administration et la corruption des mœurs.

» qu'ils ont besoin de l'approbation publique, il
» est essentiel d'expliquer les motifs des volontés
» du monarque, lorsque ces volontés se mani-
» festent par des édits ou par des arrêts du con-
» seil. » Qu'aurait-il exigé de plus des magistrats dans une république démocratique? C'est là qu'on a besoin de mettre le peuple dans le secret de l'administration, parce que sa volonté seule constitue la puissance; mais n'est-ce pas renverser la monarchie que de transporter dans le gouvernement qui lui est propre les règles fondamentales de la démocratie? Il ne voyait pas que sa conduite tendait à donner à l'opinion publique une influence qui deviendrait funeste, et qu'il n'est pas aisé de lui imposer silence quand on a eu la maladresse de la laisser pénétrer dans les affaires d'Etat.

Jamais elle ne prit plus de force que durant l'Assemblée des Notables, convoquée au mois de février 1787. On sait jusqu'à quel point les esprits s'agitèrent quand le ministre des finances eut déclaré que le *déficit* était de cent douze millions. On aurait dit qu'un feu rapide les avait embrasés. Ce feu, attisé par un million de bouches, allait par ondulations de la capitale dans les provinces, où le peuple augmentait son activité par ses réflexions et ses clameurs. Ainsi l'opinion mit l'autorité dans sa dépendance, quand les notables, par leur imprudence, l'eurent introduite dans leurs assemblées. Je dis par leur imprudence,

car en général ils firent de grandes fautes, ainsi que je l'ai prouvé dans un autre ouvrage (1).

Il existait dès-lors un parti qui voulait amener les Etats-généraux pour faire revivre l'ancienne constitution, ou nous donner celle d'Angleterre; car on commença de parler, pour la première fois, des *principes de la monarchie*, *des lois constitutionnelles et du consentement de la nation pour l'impôt*, idées politiques qui furent reçues avec transport dans le monde, où en général on croyait qu'un royaume étendu, riche et peuplé comme la France, ne pouvait plus être gouverné

---

(1) Cet ouvrage est intitulé: *Histoire du Gouvernement français, depuis l'assemblée des notables en* 1787 *jusqu'à la fin de la même année.* Je le fis imprimer sans nom d'auteur, chez Cussac, au mois d'avril 1788. Apres avoir parlé des fautes et des erreurs des notables et des parlemens, et des idées dangereuses qu'ils jetèrent dans le public sur le gouvernement et sur les droits de la nation, je finis par cette prédiction, qui ne paraissait pas en être une à cette époque, et qui est une conséquence nécessaire de ce que je venais d'exposer dans l'ouvrage. « Tout cela, jeté dans le public pour servir de pâture à des imaginations sans règle et sans frein, comme il y en a dans un grand royaume, peut devenir une source d'insubordination. Aucun ordre, aucun corps ne pourra réclamer ses prérogatives ni ses droits, si l'autorité unique, qui en est la source et le soutien, est méconnue ou affaiblie; et l'on finira par être contraint de lui donner une plus grande force, pour prévenir les désordres inévitables dans une grande monarchie, où chacun interpréterait suivant ses intérêts ou ses passions, ces grands mots de *droits* et de *liberté*, dont on n'aurait fixé ni le sens ni l'étendue. »

par le roi qu'avec les conseils de la nation. Ceux d'entre les notables qui ne connaissaient ni Paris, ni la cour, se laissèrent éblouir par la chimère d'une régénération, et perdirent, durant leur séjour à Versailles, ce respect pour l'autorité dans lequel une illusion salutaire les avait jusqu'alors entretenus. Ils virent des courtisans, la plupart avides ou déprédateurs, des ministres imprudens ou ineptes, des princes pour ainsi dire condamnés à ne rien faire, quoique nés avec des dispositions; ils virent enfin un roi dont l'extérieur n'avait rien de ce que le vulgaire admire; mais c'était un roi plein de sens et de vues utiles, caractère sévère, mais indécis, plus confiant alors qu'il ne le fut dans la suite. Pour le tromper, il suffisait encore de paraître vertueux.

Malheureusement pour lui, la religion, au lieu de faire un contre-poids à sa faiblesse, l'avait encore augmentée. La religion d'un roi n'est pas celle d'un particulier. Du moment qu'elle s'assied sur le trône, elle doit placer la force à côté du prince qu'elle anime de son esprit, et ne connaître ni ménagemens pour le crime, ni crainte pour le danger. Les fautes, les faiblesses que les notables ne voyaient pas, des courtisans perfides les leur racontaient et les exagéraient. La plupart de ces derniers étaient blessés des préférences que la reine accordait à des courtisans nouveaux. On se plaignait de ce que les distinctions, qui étaient autrefois réservées à l'âge et aux services,

étaient à présent usurpées par une jeunesse pétulante et frivole On disait qu'avec l'art d'intéresser dans la société, on obtenait plus facilement des places et des égards qu'avec le mérite d'avoir bien servi.

La reine, malgré ses qualités brillantes, avait perdu l'affection et le respect qui lui étaient dus à bien des titres. La fameuse affaire du *collier* avait beaucoup contribué au changement de l'opinion sur son compte, quoiqu'elle n'eût aucune part à cette basse intrigue, ourdie par des escrocs qui eurent l'adresse d'y faire entrer, par une mystification inconcevable, le cardinal de Rohan, à qui ils avaient fait accroire qu'il obligerait la reine. Les mécontens de la cour se rangèrent du parti des Rohan. La faction des antiroyalistes les soutenait par ses clameurs, et fomentait dans le public les préventions injustes qu'ils tâchaient depuis long-temps de lui donner contre le gouvernement. Ces préventions faisaient adopter tous les faux bruits, et contribuèrent, avec les autres causes que j'ai déjà exposées, à éteindre dans l'âme d'un grand nombre de notables les sentimens sur lesquels repose la fidélité des sujets.

Il faut savoir que Louis XVI affectionnait plus la noblesse de province que la noblesse de cour, et qu'il fut affligé du changement qui s'était fait en elle. Aussi disait-il à ce sujet : « Ce sont nos ennemis communs qui lui ont inspiré de la dé-

fiance pour mes vues. Sa fidélité pouvait m'être aussi utile pour sauver la monarchie, que le courage de leurs aïeux le fut à mes prédécesseurs pour l'affermir et l'agrandir. » La façon de penser des notables, propagée par les arrêtés et les remontrances des parlemens, et par les écrits de gens mal intentionnés, gagna de proche en proche toutes les classes, et la commotion devint générale. Voilà comment l'opinion publique, que j'ai définie ailleurs (1), l'*idée qu'on a de ceux qui gouvernent et de l'état des affaires*, affaiblit l'autorité sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

A ces causes puissantes je dois en ajouter une autre, bien moins importante en apparence, mais qui n'a pas laissé d'y influer. Je parle de ces idées de liberté que nos militaires allèrent puiser dans l'Amérique septentrionale, quand on les envoya au secours des insurgés. En travaillant à fonder une république, ils en prirent l'esprit, le répandirent à leur retour en France, éprouvèrent et firent éprouver ce que la chemise du centaure Nessus produisit sur Hercule.

Il y avait peut-être une cause cachée, que je ne dois pas oublier, parce que généralement on y croit. On s'imagine que des puissances étrangères, l'Angleterre surtout, ont fomenté sourdement la révolution, pour affaiblir la France et lui

---

(1) De l'action de l'opinion sur les gouvernemens.

faire perdre la prépondérance qu'elle avait dans le système politique de l'Europe. Si cela est, leur plan n'est jamais allé au-delà, parce qu'il n'y a aucun souverain qui ait voulu, même chez nous, une révolution ennemie de la religion, des rois, de la noblesse en général, et des grands propriétaires. Elles auraient donc simplement allumé un incendie, qu'elles comptaient arrêter à leur gré, ou du moins contenir dans les limites de la France. Dans ce cas, elles se sont trompées, comme tous ceux qui ont eu la folie de croire qu'ils dirigeraient une révolution, fomentée par toutes les passions dont le cœur humain est susceptible. L'événement a dû leur apprendre qu'on ne fait pas sortir impunément une grande nation des principes qui faisaient depuis long-temps son bonheur et la sûreté des autres peuples. « Que per» sonne, dit Machiavel, ne pense à exciter un » soulèvement, dans l'espérance qu'il pourra » l'arrêter. » Puisque les parlemens ont eu une part plus ou moins directe à la révolution, il est essentiel de faire voir par quelles causes ils contribuèrent à l'amener.

On se rappelle que Louis XV supprima les parlemens en 1771, et substitua aux anciens magistrats des officiers de justice qui ne remplirent pas en général l'attente du public. Après la mort de ce prince, Louis XVI crut faire une chose agréable à ses sujets, en leur rendant les parlemens qu'ils regrettaient, parce qu'ils s'étaient

souvent opposés aux entreprises des ministres, et que les nouveaux tribunaux, esclaves de la cour, dont ils étaient l'ouvrage, n'inspiraient pas la même confiance. Les parlemens furent donc rétablis. Mais comme l'adversité rend timide, la disgrace qu'ils venaient d'éprouver avait abattu le courage des magistrats les plus hardis. Les autres, contens d'avoir recouvré leurs places, fatigués des efforts inutiles qu'ils avaient faits contre l'autorité, étaient moins difficiles, et dans plusieurs occasions ils montrèrent pour les volontés des ministres une condescendance qui tenait de la faiblesse.

Cette conduite leur avait fait perdre la faveur populaire. Ils voulurent la regagner sous le ministère de M. de Calonne, parce qu'elle faisait toute leur force. Dans cette vue, ils résolurent de s'opposer à tous les projets de la cour en fait de subsides. Des ressentimens particuliers contre M. de Calonne entraient pour beaucoup dans la résistance des parlemens ; d'un autre côté, la multitude intéressée des banquiers, des agioteurs et des gens d'affaires, portait au département des finances M. Necker. Les parlemens se firent donc, sans s'en douter, les instrumens de cette cabale sourde ; et par la même impulsion ils servaient les desseins d'une faction qui, voulant tout *détruire* et tout *recréer*, avait besoin de puissans leviers pour soulever la masse du

peuple, que la longue habitude d'obéir et le poids de l'autorité tenaient comprimée.

J'ai remarqué plus haut que l'esprit de cette faction s'était glissé dans les corps les plus respectables de l'Etat, et qu'il avait pénétré jusque dans le sanctuaire de la justice. Il y avait dans tous les parlemens, et surtout dans celui de Paris, des hommes que la nouvelle philosophie avait pervertis. Dans les occasions d'éclat, ils réunissaient autour d'eux, à force de manége et d'intrigue, les magistrats mécontens, les caractères faibles, les jeunes gens sans expérience et avides d'une certaine célébrité. « Graces à la fureur des jeunes têtes, disait le président d'Ormesson, le parlement est devenu une assemblée démocratique. »

Les chefs de ces nouveaux frondeurs étaient l'abbé Sabathier et l'abbé le Coigneux, Duport, Sémonville, Goislard de Monsabert, Hérault de Séchelles et Lepelletier de Saint Fargeau, auxquels il faut joindre Fréteau, Dépréménil et Robert de Saint Vincent, quoique ces derniers ne fussent pas ce qu'on appelle *philosophes*. Quelques-uns de ces magistrats étaient poussés par la cabale du duc d'Orléans, qui était le mannequin que faisaient jouer des conspirateurs habiles; car ce prince n'avait aucun des talens propres à former un plan de conspiration, tel qu'il a été exécuté. Homme sans principes, il

mettait de son propre fonds à la disposition des complices, qu'il se donna un esprit médiocre, ambitieux, facile à séduire, un cœur haineux, vindicatif et capable de dissimuler. Du côté de la fortune, il leur offrait des richesses immenses pour l'exécution de leurs sinistres projets, et toute l'influence que donne sur le peuple l'éclat d'un grand nom.

Dans ce moment d'effervescence où tous les principes étaient méconnus, le parlement demanda les Etats-généraux. Sans doute il ne sentit pas qu'il mettait le trône en péril, en l'exposant aux agitations d'une assemblée qui, vu la marche des esprits, ne devait avoir ni règle, ni frein. Entraîné donc par la cabale, poussé par l'opinion et les événemens, il s'écarta des anciennes routes où il avait marché avec tant de gloire. Tout annonçait qu'il voulait s'arroger la sanction des lois émanées du trône. Les autres parlemens poussèrent la témérité, après que celui de Paris eut été transféré à Troyes, jusqu'à s'assembler dans leurs provinces respectives, pour prendre des arrêtés violens contre les ministres. On a déjà vu que la noblesse en général croyait avoir des sujets de plainte contre le gouvernement. Il se forma donc entre cet ordre et la magistrature une confédération à laquelle l'assemblée du clergé se réunit.

Le royaume fut alors menacé d'une aristocratie oppressive. Si cette révolution avait eu lieu, on

aurait vu l'autorité royale sans force, le peuple asservi, la noblesse et le clergé jouissant d'un grand pouvoir sous l'étendard des parlemens, qui, maniant à leur gré le glaive de la justice, auraient eu continuellement le bras levé sur quiconque aurait osé blâmer leurs entreprises. Des actions jusqu'alors permises, ou indifférentes, seraient devenues criminelles, lorsqu'elles auraient contrarié leurs intérêts ou leurs prétentions. En effet, dans les assemblées que les parlemens tinrent après leur dispersion, malgré les ordres du roi, on les vit déclarer *infâmes* ceux qui accepteraient des places dans les nouveaux bailliages.

Le peuple fut entraîné par séduction dans cette guerre scandaleuse entre la cour et les parlemens. Quand un ministre était disgracié, des gens soudoyés s'attroupaient sur la place Dauphine pour faire éclater une joie tumultueuse. Ils brûlaient en effigie l'ex-ministre, forçaient les passans à descendre de leur voiture, et s'ils épargnaient les violences, ils prodiguaient les insultes. Ils en firent aux soldats du guet, qu'ils désarmèrent. Les gardes françaises, fatigués des patrouilles continuelles qu'on exigeait d'eux, avaient ordre de ne pas tirer; d'où il arriva qu'ils se dégoutèrent du service, et que le peuple s'imagina que la cour et les troupes le craignaient. Cette opinion qu'il conçut de lui-même, devint, en se développant et en se fortifiant, la première source

du despotisme qu'il exerça contre ceux-là même dont il soutenait alors les intérêts.

Dans cet état des choses, le roi prit le parti, le 8 août 1788, de convoquer les Etats-généraux pour le 1er mai de l'année suivante, espérant trouver, dans l'ordre du *tiers*, un appui qu'il ne croyait pas devoir attendre des parlemens, de la noblesse et du clergé. Les ministres s'attachèrent alors à faire perdre la faveur populaire à la nouvelle confédération; la chose n'était pas difficile. La noblesse et le clergé avaient indisposé le peuple par le refus qu'ils avaient fait de supporter, en proportion de leurs biens, les charges de l'Etat. Ainsi l'intérêt établit, comme autrefois à Rome, une rivalité funeste entre les nobles et les plébéiens. Si les deux premiers ordres avaient fait, dans la première assemblée des notables, le sacrifice de leurs priviléges, comme ils le firent dans la suite, le troisième, content d'avoir diminué sa part des impositions, n'aurait pas songé à leur disputer leurs prérogatives.

M. de Loménie de Brienne, archevêque de Sens et principal ministre, avait le premier soulevé par ses agens les prétentions du tiers-état contre la noblesse et le clergé. Forcé de quitter une place où il n'avait montré qu'une grande présomption et une plus grande incapacité, il fit appeler au ministère des finances, sous le titre de directeur général, M. Necker, que la voix publique

désignait, et dont les principes s'accordaient parfaitement avec le plan qu'on avait adopté d'abaisser les deux premiers ordres et la magistrature, et de procurer au troisième une grande influence dans les Etats-généraux. Quant à lui, il comptait s'en servir pour donner à la France la constitution d'Angleterre avec quelques modifications. Il aurait dû se rappeler ce que dit Montesquieu, « que les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre nation. » Cette maxime, généralement vraie, l'est encore plus en parlant des Français et des Anglais, à cause de la différence du génie et du caractère des deux peuples. (1)

---

(1) M. Necker avait tellement à cœur de faire assembler les États-généraux, vraisemblablement pour faire adopter cette constitution, avec le secours du *tiers*, dont il se flattait de diriger les opérations, qu'il refusa les moyens qui lui furent proposés de rétablir les finances sans recourir à cette voie extraordinaire. Je rencontrai un jour, dans une maison de Paris, un Hollandais, chargé, à ce qu'il me dit, par cent familles très-riches de Hollande, mécontentes du gouvernement depuis l'invasion des Prussiens, d'offrir à la France de payer ses dettes en peu d'années, et de lui fournir, pour le présent, de quoi subvenir à ses besoins les plus urgens, si elle voulait leur permettre de venir s'y fixer, d'y exercer librement leur religion, d'établir des ateliers, et de faire le commerce comme les naturels du pays. Ces Hollandais demandaient, en place des sommes qu'ils avanceraient, des reconnaissances ou billets d'Etat,

Dans le cas présent, M. Necker se trouva placé entre ses principes et les lois constitutionnelles du royaume. Anéantir celles-ci par un coup d'autorité, c'était une chose impossible; les laisser subsister, c'était perdre le fruit d'un plan dont il faisait dépendre la régénération de la France. Il imagina donc d'arriver à un changement mémorable par un moyen qui semblait se prêter aux intentions de la cour. Il fit assembler une seconde fois les notables dans les premiers jours de no-

---

qu'ils auraient négociés partout, excepté en France, si l'on y trouvait de l'inconvénient. Ils ne demandaient point de privilége exclusif, parce qu'ils se flattaient d'attirer bientôt à eux presque tout le commerce, par l'ordre et l'économie qu'ils mettent dans la manière de le faire. Ils se flattaient surtout d'affaiblir celui de l'Angleterre, et de rendre l'argent si commun, que, dans peu d'années, l'intérêt n'aurait été que de 3 pour 100. Cet agent me dit que le premier ministre avait très bien accueilli son mémoire; que la reine se l'était fait lire et en avait paru contente, et qu'elle l'avait soumis à un homme très-versé dans les finances, qui devait lui en rendre compte incessamment. L'archevêque de Sens ayant donné sa démission, et M. Necker étant rentré au ministère, le même Hollandais me dit, quelques jours après: « J'ai tout lieu de croire que mon plan sera rejeté, parce qu'il a contre lui tous les banquiers, et que M. Necker, qui est leur homme et qui n'est qu'un banquier, ne voudra pas d'un plan qui contrarie ses projets, en rendant les États-généraux inutiles.» Comme j'avais quelques doutes sur l'existence de ce mémoire, j'en parlai à M. de Lamoignon, garde des sceaux, qui m'assura qu'en effet il avait été lu au conseil, et qu'il avait fait impression.

vembre, pour avoir leur avis sur l'organisation des Etats-généraux, sur les élections et les instructions des députés. Dans le nombre des questions qu'on leur proposa sur ces différens articles se trouvaient celles sur la double représentation du tiers-état et sur l'opinion par tête. L'assemblée était divisée, comme la première fois, en sept bureaux, présidés chacun par un prince du sang. Celui où présidait *Monsieur*, fut d'avis, à une très-faible majorité, que le *tiers* devait avoir un nombre de députés égal à celui du clergé et de la noblesse réunis. Tous les autres bureaux se déclarèrent pour l'avis contraire, comme étant fondé sur l'usage constant et sur les ordonnances du royaume. Le duc d'Orléans ne prit aucune part à ces délibérations. Bien différent des autres princes, qui mettaient leur ambition à soutenir les prérogatives de la couronne, il ne cherchait qu'à se faire remarquer par sa conduite populaire; car il faisait distribuer avec ostentation du pain aux pauvres de Saint-Eustache, sa paroisse, et affranchissait ses vassaux des droits onéreux.

M. Necker, qui avait compté ne trouver dans les notables qu'un vil troupeau d'esclaves, fut étonné de leur résistance. Pendant qu'ils étaient assemblés, on soulevait l'opinion publique contre leur opinion. On employait la plume de quelques gens de lettres, que la renommée indiquait au public comme des gens d'esprit, tels que Champfort, Cérutti, Condorcet, et tant d'autres qui perdirent

leur réputation, quand il fallut porter dans les discussions politiques le flambeau de la morale et de la raison. Quelques femmes se mêlèrent aussi d'augmenter le mouvement de la révolution, par les brochures anonymes qu'elles répandirent dans le public. On sait qu'elles prirent ce parti, parce que leur conduite passée et leur caractère ne leur permettaient aucun des rôles que des femmes bien nées ambitionnent ordinairement dans le monde.

Tous ces écrits effrayèrent les gens sages par la hardiesse des maximes qu'on y professait. Le prince de Conti crut qu'il était de la dernière importance de les arrêter. Pour donner plus de poids à ses réclamations, il voulut les faire appuyer par tous les bureaux. Dans cette vue il écrivit à *Monsieur* en ces termes :

« MONSIEUR,

« Je dois à l'acquit de ma conscience, à la position critique de l'Etat et à ma naissance, de vous observer que nous sommes inondés d'écrits scandaleux qui répandent de toutes parts dans le royaume le trouble et la division. La monarchie est attaquée. On veut son anéantissement, et nous touchons à ce moment fatal. Mais, Monsieur, il est impossible qu'enfin le roi n'ouvre pas les yeux, que les princes, ses frères, n'y coopèrent pas. Veuillez donc, Monsieur, représenter au roi combien il est important pour la stabilité de son

trône, pour les lois et le bon ordre, que tous les nouveaux systèmes soient proscrits à jamais, et que la constitution et les formes anciennes soient maintenues dans leur intégrité. Au reste, Monsieur, quoi qu'il arrive, je n'aurai pas à me reprocher de vous avoir laissé ignorer l'excès des maux dont nous sommes accablés, et ceux plus grands encore dont nous sommes menacés; et je ne cesserai de former les vœux les plus ardens pour la prospérité de l'Etat et le bonheur du roi, qui en est inséparable. Je terminerai, Monsieur, en vous priant de vouloir bien mettre en délibération dans le comité où se trouvent rassemblés les commissaires des différens bureaux, s'ils adhèrent ou non à ce qu'il vous plaise de faire parvenir à S. M. tout ce que je viens d'articuler, etc. »

L'avis du prince de Conti fut adopté par les bureaux, et présenté au roi, qui dit qu'on s'écartait absolument des objets pour l'examen desquels il avait assemblé les notables, et qu'il leur défendait de s'occuper des matières sur lesquelles on lui faisait des représentations; que monsieur le prince de Conti et les autres princes du sang pouvaient s'adresser directement à lui, et qu'il les écouterait avec plaisir quand ils voudraient lui dire ce qu'ils croiraient utile. On devait s'attendre à cette réponse, vu l'ascendant que M. Necker avait pris sur l'esprit du roi et des autres ministres. Mais ce qui paraît difficile à croire, c'est que le parlement,

qui voyait le mal et qui s'en plaignait, n'ait pas eu le courage de s'y opposer. Il semble qu'il n'était occupé qu'à sauver, en cas de naufrage, la planche à laquelle il était attaché. Au mois d'août précédent, lorsqu'il enregistra la déclaration qui fixait le temps de la convocation des Etats-généraux, il avait demandé, à une très-faible majorité, que l'on suivît les formes de ceux de 1614: mais dans l'arrêté qu'il prit le 5 décembre, à une époque où il y avait bien plus de raison d'insister sur ce point, il se borna à dire « que, justement alarmé des nuages qui s'élevaient dans les esprits, et des troubles qui menaçaient l'Etat; instruit des manœuvres pratiquées dans le royaume par des personnes mal intentionnées, pour enlever à la nation le fruit des efforts de la magistrature, en substituant le feu de la sédition et les horreurs de l'anarchie au succès désirable d'une généreuse et sage liberté, il allait tâcher d'étouffer les semences de division, en expliquant ses intentions, pour réparer l'omission qu'on avait faite d'établir la liberté et la fortune publique sur des principes clairs et des moyens sûrs. »

On fut bien étonné, après ce début, de voir que, content de demander les Etats-généraux par bailliages et sénéchaussées, il ne dît rien sur l'éligibilité, sur le nombre des députés, relativement aux trois ordres, ni sur la manière d'opiner. C'était pourtant de la solution de ces trois questions que dépendait le salut de l'Etat. Le parle-

ment étant chargé de veiller au maintien des lois du royaume, aurait dû rappeler avec force les ordonnances de 1355 et 1360, ce qui s'était passé aux Etats-généraux de 1302, et dans tous ceux qui les avaient suivis jusqu'en 1614.

On voit par cet arrêté que le but du parlement était de lier ses intérêts à ceux des Etats-généraux, pour se mettre à l'abri des atteintes des ministres, et que par déférence pour l'opinion publique il se joignait à elle pour donner des entraves au roi, n'osant la contrarier sur la double représentation du tiers-état, ni sur l'opinion par tête, ni sur la liberté de la presse, dont on faisait un abus effrayant. C'était vouloir détruire le gouvernement que de laisser la faculté d'écrire et d'imprimer sur sa nature, ses avantages et ses inconvéniens. Chacun s'érigea en censeur du temps présent; les systêmes naissaient en foule; l'amour de la nouveauté les accrédita, et l'esprit public n'eut plus d'autre caractère que le délire et une résistance générale aux lois anciennes. Il en est des gouvernemens comme des beaux arts : on peut dire qu'ils sont perdus, quand leur sanctuaire est ouvert à la multitude.

Le public, toujours injuste, ne sut aucun gré au parlement de son extrême déférence pour l'opinion du jour, et trouva fort mauvais qu'au moment où la nation allait s'assembler les magistrats osassent former un vœu sur les grands objets qui allaient être soumis à son examen. Dès

lors il leur voua une haine qui prépara leur ruine. On ne les sépara plus de la noblesse et du clergé, quand on voulut indiquer au peuple les auteurs de ses maux et surtout de la disette qui commençait à se faire sentir. Ils devinrent, comme les deux premiers ordres, l'objet des satires, des plaisanteries et des caricatures, en un mot, de tout ce qui pouvait les rendre odieux ou ridicules; car il n'y avait pas d'apparence que ceux qui voulaient détruire la religion et la monarchie, laissassent subsister les parlemens, qui, malgré les torts qu'on peut leur reprocher, avaient été les zélés défenseurs de l'une et de l'autre.

Ce que les parlemens ne firent pas, les princes osèrent l'entreprendre. Ils avertirent le roi et la France entière qu'il existait une cabale qui préparait dans l'ombre du mystère les moyens de dépouiller le clergé, de détruire la noblesse, de faire disparaître la différence des rangs et des fortunes, et de laisser le trône sans appui, pour le renverser lorsqu'on aurait établi ce niveau si propre à recevoir le gouvernement démocratique. Ils publièrent, dans un Mémoire, ces vérités, et peu de gens les crurent.

M. Necker, qui épiait d'un œil attentif leurs effets et les mouvemens de la cour, craignit un instant que l'avis de la grande majorité des notables et le Mémoire des princes ne fissent impression sur l'esprit du roi. Pour l'empêcher, il fit venir des adresses qu'il lui mettait sous les yeux

comme étant l'expression de la *volonté du peuple.* Quand il l'eut ainsi prévenu, et qu'il eut prévenu de la même manière le plus grand nombre des ministres, il fit au conseil, le 27 décembre 1788, son rapport dans lequel, en traitant les questions importantes qui occupaient le public, il fit valoir avec art les raisons qui favorisaient la double représentation du tiers-état, sans s'expliquer clairement sur l'opinion par tête, et osa dire que *le vœu de cet ordre serait toujours le vœu national.* Le roi et les ministres, excepté un qu'on ne nomma pas, et que je regrette de ne pas connaître, approuvèrent le rapport, qui fut ensuite répandu avec profusion. Il donna du poids aux écrits où l'on se déclarait pour le même système, et fut interprété et développé dans les provinces par des émissaires qui soulevaient le peuple contre le gouvernement.

L'envoi de ces émissaires avait commencé sous le ministère de l'archevêque de Sens, et fut continué sous celui de M. Necker, qui leur accorda une protection puissante, quoique cachée. On doit encore reprocher à ce ministre d'avoir favorisé tous les systèmes qui tendaient au renversement des anciennes institutions. M. de Calonne eut le courage de le dire au roi, dans une lettre remplie de vues saines et de vérités utiles. « Sire, lui écrivait-il d'Angleterre, votre trône est ébranlé, et je ne vois personne auprès de vous qui paraisse se dévouer à le défendre. Le gouvernement fournit

lui-même des armes pour attaquer vos droits. Chaque pas qu'il fait en votre nom est un mouvement rétrograde pour votre autorité ; et, tout en exaltant vos vertus, il semble employer vos propres armes à forger les chaînes dont on menace votre pouvoir. »

La Bretagne et le Dauphiné furent de toutes les provinces celles qui reçurent le plus avidement l'esprit d'insurrection, préparé par le ministre. Le comte de Mirabeau le soufflait en Provence avec autant d'art que de fureur, et l'on ne sait jusqu'à quel point il l'aurait porté, sans la prudence du comte de Caraman qui commandait dans le pays. Tandis que ce factieux cherchait à soulever le peuple, M. Necker, par son ascendant sur l'esprit du roi, enchaînait le courage des troupes. Les députés de la noblesse et du parlement de Provence eurent beau lui faire une peinture touchante des désordres qui s'y commettaient; je leur ai ouï dire *qu'il levait les yeux au ciel, et qu'il répondait d'un air hypocrite et par monosyllabes, sans jamais rien articuler de positif.* Les députés de Bretagne, où la révolte avait pris le même caractère qu'en Provence, le virent avec aussi peu de succès, mais en lui témoignant qu'ils avaient pénétré ses projets.

L'impunité de ces insurrections donna au tiers-état les plus grandes espérances. Il les poursuivit avec toute l'ardeur de la victoire, et l'essor qu'il se donna la lui assura. Il obtint la double représen-

tation. Ce n'est pas tout. M. Necker fit décider que pour être député aux Etats-généraux il suffisait d'être naturalisé Français, d'avoir vingt-cinq ans et d'être compris dans le rôle des impositions, ne fût-ce que pour six livres. S'il proposa ce mode pour n'en avoir pas prévu les suites, il méritait d'être déclaré incapable d'occuper une place dans l'Etat. Si, au contraire, il le fit à dessein et dans la vue de changer la constitution du royaume, il était ministre infidèle et novateur insensé. En bonne politique il aurait dû prendre les propriétés territoriales pour règle des députations. Les propriétés sont les bases du commerce et de l'impôt, le principe de tous les intérêts politiques et civils, et le grand objet de la législation. Il fallait donc en faire le fondement des assemblées nationales, comme l'ont pratiqué tous les peuples les mieux gouvernés; car les propriétaires ont les mêmes intérêts que ceux qui ne le sont pas, et ont un intérêt de plus. M. Necker changea aussi dans le clergé la forme des élections. Tout ecclésiastique engagé dans les ordres devint députable : cependant presque dans tous les temps les évêques, les abbés, les chapitres et les prieurs avaient eu exclusivement ce droit, comme étant seuls réputés bénéficiers ou propriétaires.

Ces élections se firent dans des circonstances où tout se réunissait pour amener une révolution. La population de Paris, déjà trop nombreuse, s'était grossie depuis quinze ou vingt ans de tout

ce que les provinces et même les pays étrangers recélaient de gens dissolus, de caractères ardens, d'imaginations inquiètes et de turbulens novateurs. Ces gens là, qui se multiplient en temps de paix dans un pays riche, comme les mauvaises herbes dans les meilleurs terrains, étant attirés par les emprunts viagers que faisait la France, avaient transporté au milieu de nous leur oisiveté, leurs passions, leurs projets et leur funeste talent pour l'intrigue. S'il était possible de croire que M. Necker, pendant son premier ministère, eut en vue de changer la forme de gouvernement, il n'aurait pu prendre de plus sûr moyen que de multiplier, comme il fit, les emprunts viagers, et de donner par eux à la corruption de Paris ce ferment terrible qui ne pouvait être consumé que par les feux d'une révolution.

J'ai dit ci-dessus que, pour soutenir l'éclat du nom par l'éclat des richesses, la noblesse avait souvent fait des alliances disproportionnées qui lui avaient fait perdre insensiblement la considération dont elle aurait joui, si elle avait toujours formé une caste séparée et distincte des autres (1). Le tiers-état, s'en voyant rapproché, en avait imité le ton et les manières, et ces deux ordres

(1) On sent bien qu'il ne peut être question ici que de ce qu'on appelait *haute noblesse*. Il serait ridicule de prétendre qu'un simple gentilhomme n'aurait pas dû s'allier avec la bourgeoisie.

étaient tellement confondus dans l'opinion, que celui du tiers supportait impatiemment qu'il existât une si grande différence dans la distribution des graces de la cour. Il voyait avec indignation que, depuis quelques années, la noblesse augmentait le nombre de ses prérogatives, qu'elle s'était exclusivement approprié les places d'officier dans l'armée de terre et dans la marine, les plus riches bénéfices et les chapitres les plus opulens qu'on avait décorés de croix et de cordons.

Il est vrai que sous la monarchie la noblesse méritait des faveurs particulières, par la raison que les mœurs et d'antiques usages, en l'éloignant des professions lucratives, ne lui avaient laissé que les places où l'honneur de les remplir tenait souvent lieu de récompense. Puisqu'elle entrait dans l'essence du gouvernement monarchique, il fallait bien la soutenir. Malheureusement on avait eu la maladresse de mettre la division parmi les nobles eux-mêmes. Les uns, susceptibles des honneurs de la cour, dès qu'ils prouveraient une noblesse antérieure à l'an 1400, se reposaient sur leurs titres du soin de leur avancement; les autres, restés en-deçà de cette ligne de démarcation, étaient dévorés d'une jalousie secrète, d'autant mieux fondée, qu'avec les plus grands talens ils ne parvenaient jamais aux distinctions qui flattent la vanité; ils ne voyaient même dans l'avenir aucun temps où leurs descen-

dans pussent franchir cette barrière sacrée ; car il ne dépend de personne de reculer son origine. Puisqu'on ne voulait approcher du trône que d'anciennes familles, il eût été bien plus sage de régler que le roi s'entourerait uniquement de celles qui auraient deux cent cinquante ou trois cents ans de noblesse sans dérogeance. Celles qui commençaient la carrière, et celles qui y étaient déjà avancées, auraient pu se promettre d'arriver un jour au terme désiré, et la cour des rois de France n'aurait rien perdu de l'éclat qu'on voulait lui conserver. Il arriva donc que les familles nobles non présentées, que celles qui, étant présentées, n'avaient aucune part aux graces de la cour, favorisèrent, dans les commencemens, une révolution dont elles ne prévoyaient pas les suites.

Le clergé avait aussi des vices qui le minaient ; il ne jouissait en général que d'une faible considération. Quelques intriguans, protecteurs ou appuis du ministre de la *feuille*, distribuaient à la noblesse exclusivement, ou peu s'en faut, et au gré de leurs caprices et de leurs intérêts, le patrimoine naturel des talens, des services et des vertus. Ainsi les abus qui s'étaient glissés dans la nomination des bénéfices, la hauteur de la plupart des évêques et des abbés commendataires, avaient mis une sorte de division entre eux et les ecclésiastiques du second ordre. Les uns et les autres s'étaient relâchés sur les devoirs

de leur état, et n'opposaient plus aux progrès de l'irréligion la force puissante des bons exemples ; aussi ne conservaient-ils pas sur le peuple ce pouvoir qui avait fondé la majesté du culte, soutenu le trône et affermi les bases de la société.

Parmi les causes de la décadence du clergé on peut citer la conduite que tint M. de Jarente, évêque d'Orléans, quand il fut appelé au ministère de la *feuille*. Il trouva l'Eglise de France agitée par les disputes sur le jansénisme, et crut que, pour les faire cesser, il fallait diriger l'attention des évêques et des aspirans à l'épiscopat vers l'administration. Il préféra donc, pour les siéges situés dans les pays d'états, les abbés qui avaient des connaissances dans cette partie, et des talens pour manier les esprits et traiter les affaires. Il suivit la même règle toutes les fois qu'il fut question de transférer d'un siége à un autre. En cela, il trouvait encore l'avantage de donner au gouvernement une plus grande influence dans les états provinciaux. Quand les abbés virent cette nouvelle carrière ouverte à leur ambition, ils négligèrent la théologie pour étudier l'économie politique ; ils s'introduisirent dans les cercles où se dispensaient les réputations utiles, y prirent un jargon philosophique, des manières aisées, pour ne pas dire cavalières, et quittèrent les mœurs sévères pour ne pas avoir le ton pédant. Enfin, pour être à la mode

et homme de mérite, il fallut parler de la balance du commerce, de la meilleure répartition de l'impôt, des moyens d'encourager les fabriques et l'agriculture. Cette manie eut le double inconvénient de diminuer le nombre des bons prêtres et des bons évêques, et de multiplier les censeurs du gouvernement. Les évêques, avec moins de talens profanes et de goûts mondains, avec plus de mœurs et de connaissances ecclésiastiques, auraient beaucoup mieux servi les états provinciaux, l'autel et le trône, et n'auraient pas mérité à M. de Jarente le reproche d'avoir fait une grande plaie à l'Eglise, et par contre-coup à l'Etat.

Quant aux gens de lettres, et à la plupart de ceux qui cultivaient les sciences, j'ai dit qu'il régnait parmi eux un faux bel-esprit, une mauvaise philosophie, qui, depuis quarante ans, s'efforçaient de séduire les peuples par des nouveautés ingénieuses. La nature elle-même était devenue la fable de ces novateurs; et si elle avait pu subir leurs lois, elle aurait cent fois changé cette marche constante et admirable qui fait la beauté et la durée de l'Univers. Quand je dis les gens de lettres, je ne parle pas du petit nombre de ceux qui sont véritablement dignes de ce nom, et qui, dans le silence du cabinet, fortifient leur raison par la réflexion, et en méditant la raison des grands hommes dont le temps a respecté les immortels écrits; mais de la foule

de ceux qui, s'étant bornés à l'étude de la nature, à orner leur mémoire et à exercer leur imagination, ne sont en politique que des enfans avec un peu plus d'esprit que les autres. Cette classe d'hommes dominait dans la plupart des académies ; et l'on peut dire que, grace à leur prosélytisme, Paris surtout ne renfermait qu'un peuple de sophistes. Leur mauvaise métaphysique, qui avait infecté la masse entière de la nation, corrompu la littérature, et porté des atteintes mortelles à la religion, se déchaîna avec une espèce de fureur, aux approches des Etats-généraux, contre les maximes consacrées par la morale et la saine politique. Combien y en eut-il qui, durant la révolution, se déshonorèrent par leurs cabales et leur avidité! On publia avec plus de chaleur et d'affectation qu'on n'avait encore fait, ce qu'on avait dit plusieurs fois avec une sorte de circonspection, savoir : *Que le roi n'était que le délégué de la nation; que tous les citoyens sont libres et égaux entre eux; que les députés aux États-généraux étaient les représentans de tous les individus du royaume; et que ces individus avaient une égale part à la puissance publique.*

L'abbé Sieyes, qui s'est rendu si fameux pendant la révolution par ses maximes, son ambition et ses intrigues, soutint, dans une brochure assez mal écrite, intitulée *Qu'est-ce que le Tiers-état?* que cet ordre était tout, et que *ce qui n'en était pas ne pouvait se regarder comme étant la*

nation, parce que cet ordre réunissait tous les avantages du côté des talens, des connaissances et de l'industrie; mais il oublia de dire que du côté des passions, des erreurs, des préjugés et des vices, il présentait une si grande somme de maux, qu'il y avait les plus grands dangers à lui donner la prépondérance dans une assemblée nationale. La doctrine de Sieyes, qui n'est qu'une exagération de celle du *Contrat Social*, établissait l'anarchie, puisqu'elle donnait un droit égal au propriétaire et à celui qui ne l'est pas, à l'homme vicieux et à l'honnête homme, à l'ignorant et à celui qui a des lumières, et préparait de loin les horreurs que nous avons vues sous la Convention.

Tandis que le tiers-état s'exagérait ainsi à lui-même ses propres forces et ses droits à la puissance publique, il déprimait le gouvernement, faisait ressortir, par son opposition, la faiblesse du roi, et mettait l'administration dans sa dépendance, en la menaçant de lui retirer ses secours. Ces entreprises étaient soutenues par cette classe d'hommes qu'on avait vue sortir des ruines des finances, sous la protection des grands et des ministres; par ces courtisans devenus frondeurs après avoir été comblés des bienfaits du prince; par ces flatteurs subalternes, par ces *philosophes* qui croyaient faire oublier les commencemens de leur fortune et de leur réputation en s'élevant contre les idoles qu'ils avaient encensées. Tous

ces ingrats criaient contre le gouvernement et les deux premiers ordres avec une voix de Stentor, et les attaquaient avec un bras de fer.

Parmi ces ardens collaborateurs d'une subversion totale, il faut distinguer les gens à prétention, aussi dangereux en politique qu'insupportables dans la société. Les uns ne se croyaient pas assez récompensés ; les autres regardaient l'Etat comme perdu, parce qu'ils n'occupaient pas les premières places. Ces censeurs amers, qu'on avait vus servir et seconder bassement tous les genres de despotisme, répandaient dans tous les cercles leur humeur contre la cour et le gouvernement.

Enfin, on était las de jouissances; on se tourmentait dans le luxe. Ce qu'on avait aimé jusqu'alors, on ne l'aimait plus sous les mêmes formes. Manières, habits, chevaux, voitures, éloquence, poésie, tout, jusqu'aux sermons; avait été forcé de subir des changemens pour conserver des amateurs. Ce dégoût s'était même porté sur le pays qu'on habitait. Les vastes plaines, les beaux châteaux, les élégans parterres, les riches jardins ne valaient pas les glaciers des Alpes et les montagnes de la Suisse. On s'y portait en foule pour les visiter. On voulait même en retracer, dans son parc, la touchante image. On faisait construire, à côté de son château, une cabane, un rocher, une caverne; on y creusait une petite *rivière anglaise*, sur-

montée de petits ponts de bois, dont l'aspect rappelât l'industrie grossière des montagnards ; et l'on était content lorsque, par une douce illusion, on se croyait transporté dans leurs demeures champêtres. Ainsi, à force de s'être fatigué de grandeurs et de richesses, on aspirait à se rapprocher de la nature pour y refaire, en quelque sorte, son âme épuisée par les erreurs et les plaisirs.

L'Angleterre avait aussi parmi nous ses enthousiastes : ils quittaient ce qu'ils avaient de plus cher pour aller voir ce pays qu'ils appelaient le séjour de l'homme et de la liberté. Voilà comment, de satiété en satiété, on était parvenu à se dégoûter de tout, même de la royauté. On était possédé du désir d'avoir une autre forme de gouvernement, dont on s'était fait une idée romanesque. Il fallait en essayer par la même inquiétude d'esprit qui nous portait à voyager chez les autres peuples, dût-on revenir de cette erreur, comme dans ses voyages on finissait par trouver que la France était le meilleur et le premier pays du monde : car il y a en politique, comme en morale, des *idées mères* qui tiennent essentiellement à l'ordre, et auxquelles les événemens qui naissent du désordre forcent de revenir quand on s'en est écarté. Je dis que la France était alors le meilleur et le premier pays du monde, et cela est généralement connu.

Riche par sa fertilité et par l'industrie de ses

habitans, florissante par son commerce, puissante par sa nombreuse population, elle offrait le spectacle de la force et de la liberté, alliant avec la culture des sciences, des lettres et des arts tous les plaisirs qu'enfante l'opulence. Des hommes de tous les pays y voyageaient et y trouvaient les productions de leur climat, les chefs-d'œuvre de leur industrie, leurs modes les plus élégantes, leurs jeux les plus ingénieux, leurs ragoûts les plus exquis. Leur langue y était connue, leurs meilleurs écrits y étaient traduits et estimés. Des villes sans nombre, remarquables par leur population, par la magnificence ou l'élégance de leurs bâtimens, par la grandeur et la beauté des établissemens publics et par une police exacte, frappaient leurs regards. Ils n'étaient pas moins étonnés de cette quantité prodigieuse de châteaux et de maisons de campagne, qui figuraient à côté des maisons rustiques et des nombreux hameaux dont était semé un sol fertile, sillonné de canaux d'arrosement et de navigation, et traversé par de grandes routes que les Romains auraient admirées. Tel était ce beau pays, sur lequel des novateurs audacieux voulaient faire l'essai d'une nouvelle théorie politique, à l'exécution de laquelle ils se proposaient d'associer tout ce qu'il y avait de caractères ardens et d'esprits inquiets.

Les femmes, qui ont l'imagination plus vive que les hommes, qui aiment davantage les changemens,

qui se repaissent volontiers de chimères, recevaient avec avidité celles que des écrivains imprudens ou séditieux leur présentaient sur un nouveau gouvernement ; et dans tous les cercles elles proclamaient une révolution qui devait donner une plus grande énergie au cœur et à l'esprit ; car, malgré la liberté qu'elles s'étaient arrogée, elles trouvaient qu'il n'y en avait pas encore assez. Cet engouement s'échauffait dans leurs sociétés particulières, où les beaux-esprits du jour et les membres des différens clubs, fort étrangers à la politique, venaient donner et recevoir les commotions de l'enthousiasme. Ces commotions étaient très-dangereuses dans un pays où, par inconstance et légèreté de caractère, on sait toujours ce qu'on ne veut pas, et où l'on ne sait jamais ce qu'on veut.

Les avocats, procureurs, médecins et chirurgiens fournirent aussi un grand nombre de promoteurs de la révolution ; et l'on n'est plus étonné qu'elle ait eu un caractère de folie, quand on songe aux hommes qui y ont eu le plus de part ; non que ces hommes fussent insensés, mais parce que, n'ayant jamais été employés dans l'administration ni dans le gouvernement, ils voulaient les assujétir à des lois de leur invention. C'étaient des enfans qui mettaient le feu à une grande ville, pour la reconstruire sur un plan de leur façon.

Une autre cause de nos maux, que je ne dois pas négliger de faire connaître, parce qu'elle a

beaucoup influé sur les délibérations des assemblées nationales, est la prodigieuse quantité de gens d'affaires, qui doivent nécessairement pulluler dans un pays tel que la France, où l'agriculture, le commerce et l'industrie font éclore des intérêts sans nombre et de toute espèce. Ces gens-là ne voyant jamais que leur objet, l'isolant de tous les autres, cherchant continuellement des expédiens, acquièrent la funeste facilité d'imaginer, sur une affaire toute simple, tant de subtilités et de chicanes, qu'il est impossible d'échapper à leurs filets. C'est dans cet esprit que la plupart des lois ont été faites durant la révolution. On a beau simplifier une affaire, ou la présenter en grand pour en faire sentir l'importance et les avantages, ils l'embrouillent de manière qu'elle prête beaucoup à leurs arguties et à leurs sarcasmes. Si la discussion a lieu dans une assemblée nombreuse, ils sont sûrs d'entraîner les suffrages par leur effronterie et leur mauvaise foi. On verra combien ce genre d'esprit, dont l'Assemblée-constituante ne fut pas exempte, influa sur le sort de la France, quand il se fut emparé de la première législature, et jusqu'à quel point on poussa l'art de vexer et de pressurer; art funeste, qui se mêle à tout ce qu'on fait, lorsqu'on en a pris l'habitude.

Voilà quelles étaient les causes morales et politiques dont quelques conjurés s'emparèrent pour faire la révolution. Ces conjurés étaient au nom-

bre de trente. Mirabeau, qui devait les connaître, l'avoua à M. de Lessart au mois de mars 1791 (1); et il dit, un jour qu'ils l'interrompaient à la tribune : *Silence aux trente voix.* L'abbé Grégoire nous apprit, le 19 frimaire an III, qu'il était du nombre, ainsi que Lanjuinais ; car il dit ce jour-là au Corps-législatif, qu'en arrivant à Versailles pour la tenue des Etats-généraux, *le premier homme qu'il vit, ce fut Lanjuinais ; le premier serment qu'ils firent, ce fut d'abattre le trône et la féodalité, et qu'ils l'avaient rempli* (2). Il est bon de rappeler cet aveu, parce que c'est une nouvelle preuve à ajouter à tant d'autres, que, dès l'ouverture des Etats-généraux, il existait une faction qui voulait détruire la monarchie pour établir la république. Son projet était bien étendu ; car Rabaut de Saint-Etienne disait « que les établissemens exis-» tans en France couronnaient le malheur du » peuple ; que, pour le rendre heureux, il fal-» lait le renouveler, changer ses idées, ses » lois, ses mœurs; ... changer les hommes, les » choses, les mots ; tout détruire, puisque tout » était à recréer. » Le plan était fou, comme l'a remarqué le célèbre Burke ; cependant il n'en a pas été moins suivi, particulièrement pour ce

---

(1) *Recueil des pièces trouvées dans l'arm. de fer*, tom 3, p. 26.

(2) *Voy.* le *Moniteur* du 21, même mois.

qui regarde ces mots, *changer les hommes et les choses*. C'est sur les moyens dont on s'est servi pour opérer ces changemens qu'il faut porter son attention, parce que les conjurés ne les ont jamais perdus de vue.

Il ne faut pas croire qu'ils se réunissent tous sur la même forme de gouvernement. Les uns voulaient porter le duc d'Orléans au trône ; les autres aspiraient à la démocratie : ceux-ci voulaient une république fédérative ; ceux-là la constitution anglaise, réformée et perfectionnée ; mais ils s'accordaient tous sur la nécessité de détruire l'état des choses alors existant. C'est encore un aveu que fit Mirabeau à M. de Lessart, dans la conférence dont je viens de parler. De là venaient tous les ouvrages séditieux qui mettaient la souveraine puissance dans les mains du peuple, et lui attribuaient le droit de changer et de détruire, par ses représentans ou par lui-même, tout ce qu'on lui dirait être contraire à ses vues et à ses intérêts. Parmi ces ouvrages, on peut citer les instructions que le duc d'Orléans adressa à ses bailliages, et qui avaient été composées, non par l'abbé Sieyes, comme on le disait, mais par du Limon, intendant des finances de ce prince (1). Elles étaient, à proprement

---

(1) Il avait bien changé d'opinion, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il soit l'auteur du fameux manifeste du duc de Brunswik.

parler, une conspiration contre le trône, la noblesse et le clergé, et contre la tranquillité publique. Elles contenaient un précis de la déclaration des droits de l'homme et le germe des principes qui ont tout renversé.

Quand on eut ainsi changé les idées du peuple, on voulut faire l'essai de ses forces. Mais, pour rendre le succès plus certain, on imagina d'associer à tous les malfaiteurs que fournissait la ville de Paris, ceux qu'on pourrait tirer de l'étranger, parmi lesquels il y en avait beaucoup qui étaient sortis de France ou pour leurs crimes, ou pour cause de désertion. On imagina donc de les faire venir au mois de mars 1789. Le baron de Choiseul, ambassadeur de France à Turin, ayant été informé que ceux des différens Etats d'Italie s'avançaient vers les frontières, en prévint le comte de Caraman, commandant en Provence, afin qu'il prît ses précautions pour les empêcher d'y entrer. M. de Caraman profita de l'avis, et ces bandes refluèrent vers le Dauphiné, et allèrent porter le ravage dans le Mâconnais. Cependant il n'est pas certain qu'il n'en pénétrât pas quelques-uns en Provence par les chemins détournés que présente le contour des montagnes, et surtout par le facile abord qu'offrent les côtes aux navigateurs qui partent des états de Gênes, de Toscane, de Rome et de Naples.

Lorsqu'on eut rassemblé tous ces hommes propres à faire une insurrection, on la fit éclater,

le 28 avril, au faubourg Saint-Antoine, contre la maison de Réveillon, fabricant de papier, qui faisait vivre, par son commerce, une partie de ceux-là mêmes qui vinrent le piller. Les troupes furent appelées et firent leur devoir. Il est bon de remarquer que le duc d'Orléans avait choisi ce jour-là pour donner à Vincennes une course de chevaux qui attira beaucoup de monde, et que, dans la nuit du 27 au 28, les commis aux barrières virent entrer dans la ville un grand nombre de gens mal vêtus et d'une figure sinistre. Parmi les blessés on en entendit qui criaient : *Faut-il être traité ainsi pour douze misérables francs!* L'un d'eux, près d'expirer, dit : *Tout est perdu*, et chanta ce vers : *Les plus forts ont fait la loi.* Au moment où la populace était attroupée autour de la maison, il arriva, comme si le hasard les y avait conduites, des charretées de rondins et de cailloux, qui furent aussitôt pillées. Il y avait des hommes déguisés en femmes, armés de bâtons et de sabres, qui excitaient les malheureux qu'on envoyait à la boucherie. Une chose qu'on aura de la peine à croire, c'est que le gouvernement ni les tribunaux ne firent aucune recherche pour découvrir et punir les instigateurs; ce qui prouve qu'ils avaient des complices dans les premières places.

Je ne prétends pas dire que tous ceux qui favorisèrent cette insurrection fussent du parti d'Orléans, ou de tel autre qui voulait un change-

ment total. Il y en avait qui se seraient contentés de quelques innovations. Il faut mettre parmi ces derniers les quatre-vingts personnes dont Mirabeau parlait à M. de Lessart, « qui avaient des » principes monarchiques, mais qui étaient im» bus des idées révolutionnaires. » Tous ces gens-là avaient besoin d'affaiblir l'autorité royale, et voyaient avec satisfaction les mouvemens qui produisaient cet effet, sauf ensuite à se diviser, quand ils seraient arrivés au point où il faudrait travailler, chacun séparément, à ses intérêts.

La faction qui voulait la révolution telle à peu près qu'elle s'est opérée, était, sinon la plus nombreuse, du moins la plus active et la plus puissante en moyens. Elle tenait, comme je l'ai dit, à la secte des *illuminés*, et en suivait le plan. C'est peut-être celui dont parle Monjoye, dans son Histoire de la Révolution, et qu'il est incapable d'avoir imaginé. Il dit que, dans sa jeunesse, il avait connu un homme rempli d'idées philosophiques, et fort lié avec les écrivains qui les professaient; que cet homme lui développa un plan de révolution tel à peu près qu'il a été exécuté, et l'assura que tôt ou tard il le serait. Le même auteur ajoute que le président d'Eguilles lui avait montré un projet qui différait très-peu de l'autre, et qu'il l'avait donné à Louis XV et à la famille royale; qu'on y proposait comme un moyen nécessaire d'exécution, de contraindre le roi à abdiquer et à donner à la nouvelle république un

chef qui concourût de bonne foi à l'affermir sur ses bases. Je me rappelle d'avoir lu, dans une Vie de Cagliostro, que les illuminés voulaient faire en France l'essai de leur plan de gouvernement *sans culte* et *sans roi*, parce qu'ils croyaient trouver dans le caractère faible de Louis XVI, et dans celui de la nation, des moyens d'exécution qui ne se rencontraient pas ailleurs.

Pour venir plus facilement à bout de leurs projets, les conjurés établirent, à l'exemple des illuminés, des comités de correspondance, au moyen desquels ils se communiquaient leurs idées et leurs complots. Ce sont ces comités que nous avons vus se multiplier dans toute la France sous le nom de clubs. A Paris, il y en avait un chez Adrien Duport, conseiller au parlement. Ce magistrat factieux était conspirateur par caractère. Il avait étudié à fond, quoique jeune encore, l'Histoire des Révolutions anciennes et modernes, et s'était particulièrement attaché à connaître la manière de les opérer. Voilà pourquoi Mirabeau disait de lui « qu'il eût été le plus dangereux des conjurés, si ses talens avaient été au niveau de son cœur. » Il avait surtout le talent de l'intrigue, dans lequel il se montra fort entreprenant et fort subtil. Rabaut de Saint-Etienne dit, dans son Almanach de la Révolution, p. 59, que le comité qui se tenait à Paris, avant l'ouverture des Etats-généraux, « entretenait une correspondance ac-
» tive dans le royaume, et contribuait, en ré-

» pandant la simultanéité des idées, à préparer » la simultanéité des forces et des volontés. » Le comité dont il parle était celui du Palais-Royal, qu'on appelait le *club des enragés.*

Ces clubs n'oublièrent rien pour échauffer les esprits et former l'opinion, chose extrêmement aisée dans une ville où l'on croit tout, parce qu'on n'a le temps de rien examiner, à cause de la dissipation continuelle qui se joint à la légèreté naturelle des habitans. Là les fausses réputations s'établissent rapidement, et l'imposture triomphe avec la plus grande facilité. Par une suite de ce caractère et par le penchant naturel qu'ont les hommes à imiter tout ce qui peut leur donner du relief, les provinces reçoivent avec une sorte d'enthousiasme le ton de la capitale. Cette ville était donc très-propre à être le foyer d'une révolution.

Ce fut dans ce temps-là que le roi, effrayé des nuages qui s'élevaient autour du trône, demanda à M. de Malheserbes, qu'il estimait beaucoup, un choix de lecture à faire : « Sire, lui répondit l'ex-» ministre, par inadvertance, lisez la Vie de » Charles Ier.—Est-ce que vous me croiriez dans » la même position, dit le roi?—Non, sire, re-» partit M. de Malheserbes, qui reconnut sa mé-» prise; je veux dire seulement qu'il est des » occasions où il faut donner quelque chose à » l'opinion. » Ce qui est vrai en général; mais la difficulté est de savoir quand et jusqu'à quel point

lui doivent céder ceux qui gouvernent, pour ne pas se laisser entraîner. Ce point était encore plus difficile à saisir dans les circonstances où l'on se trouvait; car les factieux, après avoir échauffé l'esprit des Parisiens par des écrits incendiaires, inondèrent les provinces de ces mêmes écrits, y entretinrent des correspondances pour former une confédération contre le gouvernement, et pour faire députer les hommes les plus ennemis de l'autorité royale, les plus connus par la hardiesse de leurs idées et par l'emportement de leur caractère.

Les protestans intriguèrent aussi pour profiter de la faculté qu'on leur donnait d'être députés aux Etats-généraux, puisqu'il n'était pas nécessaire d'être catholique et propriétaire, quoiqu'on dût y traiter des questions qui avaient rapport à la religion et à la propriété. Ceux d'entre eux qui avaient figuré dans les troubles de Genève, lorsqu'ils avaient essayé d'en changer la constitution, avaient apporté en France leurs plans de révolution, et s'étaient liés avec Mirabeau, Brissot et autres novateurs. Quoique M. Necker désapprouvât la conduite qu'ils avaient tenue dans leur commune patrie, il ne laissa pas de les favoriser sous main, et madame Necker ne leur fut point inutile, par l'envie qu'elle avait de mêler son nom à tout ce qui pouvait donner quelque célébrité. Les factieux comptaient si bien sur les protestans, que M. de La Fayette était allé voir, l'année d'aupa-

ravant, ceux des provinces méridionales, qui, par leur caractère ardent, étaient les plus propres à entrer dans une conjuration. Il s'arrêta plusieurs jours à Nîmes, où il eut des entretiens secrets avec Rabaut de Saint-Etienne et quelques autres de la même secte. Il disait, pour cacher ses vues, qu'il voulait former des liaisons de commerce entre les protestans de France et ceux des Etats-Unis. Le temps a fait tomber le voile qui couvrait ses desseins, et l'on a su qu'il travaillait alors à former un parti contre le gouvernement. D'autres travaillaient dans le même sens, et M. Necker favorisait ces manœuvres criminelles. M. Talon, ancien lieutenant civil au Châtelet, rapporte dans un mémoire, inséré dans le troisième Recueil des pièces trouvées aux Tuileries, qu'en 1788 et 1789 on envoyait dans les bailliages des projets pour la rédaction des cahiers, destinés à diriger les Etats-généraux; que lui et son oncle, M. de Sainte-Foy, proposèrent divers moyens pour déjouer la cabale; que M. Montmorin les approuva; mais que M. Necker s'y opposa, et que leurs bonnes intentions demeurèrent sans effet.

Il fut aisé aux protestans de se procurer des voix au moment des élections; mais ce qu'on ne doit pas leur pardonner, c'est d'avoir voulu, dans quelques diocèses du Languedoc, ôter aux évêques la confiance de leurs diocésains, en faisant imprimer contre eux des lettres incendiaires,

qu'ils attribuaient aux curés et qu'ils envoyèrent dans plusieurs bailliages. On peut citer, parmi les députés de leur communion, Barnave et Rabaut de Saint-Etienne, tous deux liés avec M. Necker. Ils avaient de l'esprit, une grande haine pour la religion catholique et la monarchie ; on aurait dit qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres ce ressentiment qui était né et s'était nourri dans le sein des guerres civiles. Barnave, jeune encore, voulait aller à son but par les moyens les plus prompts, même les plus violens. Il n'avait pas l'imagination chaude, entraînante, mais il l'avait vive et féconde en subtilités : saisissant facilement les idées des autres, les reproduisant sans couleur et presque toujours avec le prestige du sophisme qui lui tenait lieu de connaissances, car il n'en avait aucunes.

Rabaut, beaucoup plus instruit, n'avait pas, comme Barnave, la facilité de la parole ; aussi parlait-il peu sans y être préparé ; mais il intriguait davantage, soit à Paris, soit dans les provinces. Il avait le caractère sombre, l'imagination exaltée, et une si grande confiance en lui-même, qu'il ne doutait de rien. Il dit, dans son Almanach historique de la Révolution, « que » les premiers rayons de la raison et du bon- » heur n'ont commencé à luire en France, *es-* » *clave et malheureuse*, qu'au moment où l'As- » semblée - constituante s'empara du gouverne- » ment pour en créer un nouveau. Il regarde

comme perdus pour la philosophie, pour l'hu-
» manité et pour la gloire, les siècles qui ont
» précédé cette brillante époque, » sans en excepter les règnes de Louis XIV, de Louis XV et les commencemens de celui de Louis XVI, sous lequel pourtant la population, l'agriculture, le commerce, les arts et l'industrie étaient parvenus à leur dernier période. L'aurore des beaux jours ne commença donc à luire parmi nous, suivant Rabaut, qu'avec l'Assemblée-constituante. Alors, et seulement alors, le génie de la France, délivré des chaînes qui le tenaient captif, dicta les lois sublimes qui devaient nous gouverner, inspira les actions qui ont fait la révolution, et dans lesquelles l'auteur de l'Almanach trouve à peine quelque chose à reprendre, même dans celles qui souillèrent les journées des 5 et 6 octobre. Il poussa la fureur qu'il avait de changer les mœurs de la nation jusqu'à composer un journal, qu'il intitula la *Feuille Villageoise*, pour abreuver les gens simples de la campagne des poisons avec lesquels il voulait opérer la révolution. Il avait pour associés dans cette composition, Cérutti, dont l'esprit n'était bon à rien de solide, et Grouvelle.

Telle était la situation morale et politique de la France, quand les députés arrivèrent à Versailles. Il était impossible, après tout ce qu'on avait écrit contre la distinction des ordres et sur les droits du tiers-état, que celui-ci souffrît pa-

tiemment les anciennes étiquettes qui le mettaient à une certaine distance de la noblesse et du clergé. Par exemple, il fut offensé, le 4 mai, qu'il y eût à l'église quelque différence dans l'arrangement des places. Il s'était formalisé de ce que le roi l'avait reçu dans sa chambre, tandis que les deux premiers ordres avaient été introduits dans le cabinet. Ne pouvoir assister au coucher du roi était encore une chose qui blessait l'amour-propre de plusieurs députés; et pour éviter un éclat il fallut en laisser entrer quelques-uns qui, plus effrontés que les autres, forcèrent la porte. Ils ignoraient sans doute qu'il y a des honneurs qui cessent de l'être quand on les ravit. Rabaut, en parlant de la procession qui précéda l'ouverture des Etats-généraux, dit, avec une humeur chagrine et jalouse, « que le haut clergé, tout brillant d'or, et les grands du royaume, pressés autour du dais, étalaient la plus grande pompe, tandis que le tiers-état semblait porter le deuil. » Enfin, à la séance du 5 mai, quelques députés du tiers restèrent couverts, pendant que le roi lisait son discours. C'est par tous ces essais qu'ils annonçaient le combat terrible qu'ils allaient livrer à la monarchie. Pour échauffer les esprits, les factieux disaient aux députés qui, n'étant jamais sortis de leur province, étaient tout étonnés du faste de la cour : « Ce château a coûté deux cents millions; le palais enchanté de Saint-Cloud en a coûté douze; on ne connaît pas les

sommes qu'a coûté le petit Trianon. Cette magnificence est le produit de la sueur du peuple. »

Une dernière remarque bien essentielle à faire, est la différence qu'il y avait entre l'esprit du gouvernement et celui du parti opposé. Celui-ci, hardi jusqu'à la témérité, marchait précédé des passions de la multitude : le gouvernement, au contraire, était faible et timide, embarrassé par la nouveauté des objets. Il voyait un peuple extrêmement agité, une armée incertaine dans son obéissance, des courtisans indécis, des grands sans aucun point de réunion. Les ministres n'étaient pas d'accord entr'eux, et tous manquaient de caractère ou de talens, lorsque les circonstances auraient exigé un Richelieu ou un Mazarin. La différence n'était pas moins grande, si l'on comparait le siècle présent avec celui de Louis XIV. Ce siècle là était celui des grandes passions, de l'amour de la gloire et de la religion. Le nôtre, au contraire, ne connaissait que les passions basses et frivoles, nées de l'amour de l'argent et du plaisir, et propres tout au plus à donner à la nation un vernis agréable, en la dégradant au moral. Louis XVI se trouva déplacé dans ce siècle par ces mêmes vertus qui, cinquante ans plus tôt, auraient fait le bonheur de la France. Avec le génie de Louis XI, il aurait été au niveau de ses contemporains et aurait sauvé l'État : avec le cœur de Louis XII, il se trouva reculé, et son siècle l'entraîna.

Je ne parlerai pas de la cérémonie religieuse qui précéda l'ouverture des Etats-généraux, ni du magnifique spectacle que présentait l'assemblée, parce que mon but est d'écrire l'histoire des idées et des faits auxquels il faut rapporter les malheurs de la France, sans entrer dans des détails de pure curiosité. Je remarquerai seulement, comme une chose très-importante, que le clergé était composé de deux cent huit curés, trente-cinq abbés, prieurs ou chanoines, et quarante-huit évêques seulement, en tout deux cent quatre-vingt-onze : que le tiers-état comptait, parmi ses membres, deux cent-douze avocats, cent soixante-deux officiers de bailliages et autres siéges de judicature, dix-huit maires ou consuls, cent quatre-vingt-douze bourgeois, négocians, médecins, etc., douze nobles et deux abbés. Ces deux ordres comprenaient donc en tout huit cent quatre-vingt-neuf députés, dont près de huit cents étaient du tiers-état, ce qui favorisait extrêmement les projets de ceux qui voulaient la réunion des ordres. Les nobles, tant ecclésiastiques que laïques, n'allaient pas au-delà de quatre cents, et ne pensaient pas tous de même.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

LIVRE Ier.

L'OUVERTURE des Etats-généraux se fit à Versailles le 5 mai 1789, dans une vaste salle où étaient la reine, les princes et les princesses du sang, toute la cour et les députés des trois ordres. Le duc d'Orléans, pour ne pas compromettre sa popularité, siégeait parmi ceux de son bailliage. Le roi, assis sur son trône et couvert, parla en ces termes :

Mai 1789.

Ouverture des Etats-generaux.

MESSIEURS,

« Le jour que mon cœur attendait depuis long-temps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentans de la nation à la-

quelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis la dernière tenue des Etats-généraux; et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur. La dette de l'Etat, déjà immense à mon avénement au trône, s'est encore accrue sous mon règne. Une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause. L'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition. Une inquiétude générale, un desir exagéré d'innovations se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés; et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs priviléges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentimens, concourir avec moi au bien général de l'Etat, ne sera pas trompée.

» J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchemens considérables. Vous me présenterez encore, à cet égard, des idées que je recevrai avec empressement. Mais malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le desirerais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances; et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent et affermir le crédit public. Le grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au-dedans et sa considération au-dehors, vous occupera essentiellement.

» Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée de représentans de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes: mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentimens d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif; j'éloignerai tout autre souvenir. Je connais

l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché de tout temps aux principes de la monarchie. Ils ont fait la gloire et l'éclat de la France. Je dois en être le soutien, et je le serai constamment. Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentimens. Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée! et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! c'est le souhait de mon cœur; c'est le plus ardent de mes vœux; c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. »

A ce langage on reconnaît Louis XVI, prince bon, qui désirait de rendre ses peuples heureux. Il ne lui manquait, pour réaliser des intentions si bienfaisantes, que d'être entouré de sujets animés du même esprit que lui; mais quand on assemble les Etats-généraux d'une nation qui a perdu ses mœurs, il faut savoir s'environner de toute sa puissance, au lieu de s'abandonner à une confiance qu'on ne doit jamais avoir

dans la moralité ni dans les lumières d'un trop grand nombre d'hommes, tirés de toutes les classes et choisis en général par l'intrigue.

M. de Barentin, garde des sceaux, parla ensuite avec beaucoup de noblesse. Il rappela ce que le roi avait fait pour le bonheur de son peuple, montra ce que les Etats-généraux avaient à faire pour l'accroître et en assurer la durée, et leur dit, ce qui était vrai, qu'ils n'imagineraient pas un projet utile; qu'ils n'auraient pas une idée tendante à la prospérité publique, que le roi ne l'eût déjà conçue, ou dont il ne désirât l'exécution. Il invita les trois ordres à l'union, à la concorde, et les exhorta à rejeter ces innovations dangereuses que les ennemis du bien public voulaient confondre avec les changemens heureux et nécessaires qui devaient amener la régénération de la France, ce premier vœu de sa majesté.

M. Necker débuta par un éloge pompeux de la nation française. « Les voilà donc, dit-il, après un si long terme, les voilà rappelés autour du trône, ces députés d'une nation célèbre à tant de titres; d'une nation qui a rempli l'univers de sa renommée, et qui peut en appeler au témoignage incorruptible de

l'Histoire, soit pour attester ses hauts faits et sa valeur guerrière, soit pour se retracer à elle-même le tableau de ses progrès et de ses triomphes dans tous les genres de gloire et de rivalité : elle a parcouru les différentes routes qui sont ouvertes aux talens et au génie : elle s'est fait remarquer avec éclat dans toutes les carrières : les ans qui se sont écoulés servent presque à compter ses succès, et ses regards ne peuvent se tourner en arrière sans y contempler quelques monumens de ses grandes destinées. Découvertes majestueuses dans les sciences; brillant éclat dans les lettres; ingénieuses observations dans les arts; hardies entreprises dans le commerce; elle a tout fait, elle a tout obtenu, et souvent sans autre secours que ses propres efforts, souvent sans autre appui que les dons d'une heureuse nature. Oui, les pénibles recherches d'une attention laborieuse et les aperçus rapides du génie, la profondeur de la raison et les embellissemens de l'éloquence, les talens utiles et la perfection du goût, elle a tout su réunir, cette noble et magnifique nation, dont vous êtes aujourd'hui, Messieurs, les dignes représentans. »

Passant ensuite à l'objet principal de son

discours, qui était le rétablissement des finances, il en fit voir la nécessité et les moyens; prouva que la différence entre la recette et les dépenses fixes était de 56 millions, et indiqua en détail les ressources qu'on avait pour la faire disparaître. Ces ressources étaient, ou des accroissemens de revenu dans certaines branches de l'administration, ou des réductions de dépenses. Il ajouta que si les deux premiers ordres renonçaient à leurs priviléges, et les princes à leurs abonnemens pour les vingtièmes, ces deux articles donneraient dix à douze millions de plus, et que la recette excéderait la dépense ordinaire de quelques millions; ce qui lui fit dire : « Quel pays que celui où, sans im-» pôts et avec de simples objets inaperçus, » on peut faire disparaître un *déficit* qui a » fait tant de bruit en Europe ! » Il recommanda la fidélité des engagemens envers les créanciers de l'Etat, le respect et les ménagemens pour les pensionnaires : pour les uns, à cause de leurs titres; pour les autres, à cause de leurs services et de leurs anciennes habitudes. Il fit observer « qu'il n'y a qu'une » seule grande politique nationale, qu'un » seul principe d'ordre, de force et d'hon-» neur; que ce principe est *la plus parfaite*

» *morale;* qu'en s'en écartant, on est obligé
» de changer de guide à chaque instant, et
» qu'on prend pour de l'habileté, l'art de
» se tirer d'une difficulté: tandis que, dans
» l'exercice d'une honnêteté et d'une fidélité
» parfaites, tout s'enchaîne aisément, tout se
» tient, tout se lie, tout annonce que ce
» beau système moral est l'ouvrage chéri de
» l'Être suprême. »

Il traça aux Etats-généraux la route qu'ils avaient à tenir, non seulement pour rétablir l'ordre dans les finances, mais aussi pour le perpétuer. Il aurait dû se renfermer dans cet objet, au lieu d'insinuer que les deux premiers ordres devaient oublier leurs distinctions, se confondre avec le troisième et opiner par tête. Par cette observation il ne pouvait que leur déplaire. Il déplut aussi par les avis qu'il donna aux Etats-généraux sur les choses dont ils devaient s'occuper. Il y avait dans la minorité de la noblesse et dans le tiers-état des députés trop fiers de leur mérite, pour venir faire à l'école de M. Necker l'apprentissage de la morale, de la politique et de l'administration. Le défaut de ce ministre était de sortir de la sphère où la nature l'avait borné par des talens uniquement propres aux opérations

de finance. Il voulut être homme d'état, et il ne marqua sa carrière que par des chutes. Il était chef du parti qui demandait les deux chambres. Ce projet, auquel la nation n'était pas préparée, n'aboutit qu'à mettre l'ancienne constitution du royaume à la discrétion du tiers-état.

Partis qui divisent l'assemblée.

Le parti républicain était alors à-peu-près nul. Les royalistes avaient pour eux les lumières et les talens : mais ils étaient divisés, même dans la chambre de la noblesse, où il ne se trouvait pas dix membres qui, en désirant le maintien de la monarchie, s'accordassent sur les règles et les formes convenables. Chacun d'eux abondait dans son sens avec cet entêtement que donne une éducation frivole et négligée. Les uns voulaient maintenir les prérogatives de la couronne, à cause des charges qu'ils possédaient; les autres, parce qu'ils comptaient se faire auprès des ministres un mérite de leur zèle. Ceux-ci étaient royalistes par habitude ; ceux-là par point d'honneur ; d'autres, par esprit de contradiction, et parce que des gens qu'ils n'aimaient pas se déclaraient pour une révolution. La même division régnait parmi les autres partisans de la royauté. Ici, c'était la jalousie contre

les grands et les gens en place; ailleurs l'égoïsme qui ne voulait faire aucun sacrifice, pas même celui des plaisirs. Ajoutons que l'idée qu'ils s'étaient fait de l'immutabilité d'un gouvernement subsistant depuis quatorze siècles, et qu'ils croyaient fondé sur les mœurs de la nation, leur faisait regarder les projets des factieux comme chimériques. Cette diversité de caractères, de vues et d'intérêts, rendait toute coalition impossible entre ce qu'on appelait les *aristocrates*. D'ailleurs, ils étaient en général circonspects et modérés, ne fût-ce que par la crainte de compromettre leur réputation, leur famille ou leur fortune, et aussi parce que le ton de la société leur en avait fait prendre l'habitude. Ils dédaignaient l'art de tromper le peuple par des mensonges et des calomnies; l'art plus funeste encore de le corrompre avec de l'argent, ou de l'égarer par de vaines terreurs. Voilà pourquoi Mirabeau disait: « Il n'y a point de danger à faire la guerre aux honnêtes gens, parce qu'ils n'emploient ni la calomnie ni les assassinats. »

Il n'en était pas de même du parti révolutionnaire. En général tous ceux qui, sous un gouvernement quelconque, se jettent

dans une faction, pour le détruire, sont des caractères ardens pour qui tout est passion, et passion forte. La crainte du supplice s'ils succombent, l'espoir, ou pour mieux dire, la certitude d'un avenir brillant s'ils réussissent, leur donnent une énergie étonnante.

Les partisans des deux chambres, trompés sur les intentions perfides des républicains, se liguèrent quelque temps avec eux, pour obtenir la réunion des ordres et l'opinion par tête, et pour détruire les abus qui existaient. Comme ces deux partis avaient besoin l'un de l'autre, ils se servirent réciproquement, bien résolus de se supplanter quand le moment de mettre leurs projets particuliers à exécution serait arrivé.

On a déjà eu occasion de s'apercevoir du zèle avec lequel M. Necker favorisait les prétentions du tiers-état. Il avait aussi ses créatures dans l'ordre de la noblesse, ainsi que parmi les curés, qu'il flatta toujours et qu'il travaillait à détacher des évêques, pour les faire passer dans la chambre du tiers. A Paris, il entretenait directement ou indirectement des liaisons

Vues secrètes de M. Necker.

secrètes avec les divers instrumens de ses projets. Il avait promis à quelques députés du troisième ordre, et vraisemblablement à tous ceux qui formaient la minorité de la noblesse, de leur faire donner une place dans la chambre haute, où ils jouiraient des mêmes prérogatives que les pairs en Angleterre. C'est sans doute ce qui lui a fait dire, dans un ouvrage sur son administration, que personne n'a défendu ni secondé plus que lui la liberté publique et la *constitution qui devait l'assurer.* Il y eut même des prélats estimables qui se laissèrent gagner par les promesses qu'on leur fit, s'ils déterminaient les curés à se réunir au tiers-état; et il paraît que l'archevêque de Vienne fut séduit par l'espoir du ministère de la *feuille* des bénéfices, qui, en s'éclipsant dans ses mains, imprima une tache à ses cheveux blancs.

Les factieux qui connaissaient la façon de penser de M. Necker, sur qui roulaient toutes les affaires; qui savaient qu'en flattant son amour-propre ils l'endormiraient sur les dangers de l'Etat; qui avaient pour eux la faveur populaire, virent toute l'étendue de ce qu'ils pouvaient entreprendre, et n'ou-

blièrent rien pour parvenir à leurs fins.

Il fut d'abord question de vérifier les pouvoirs en commun avec la noblesse et le clergé. Dans la séance du 14 mai, où cette proposition fut faite, un député demanda qu'on fît sortir les étrangers, c'est-à-dire ces patriotes qui dès-lors commençaient à s'emparer des tribunes pour influencer les délibérations. Volney s'y opposa, en disant : « Ce sont vos frères, vos *maîtres*, et vous n'êtes que leurs fondés de pouvoirs. Prétendez-vous vous soustraire à leurs regards, lorsque vous leur devez compte de toutes vos démarches et de toutes vos pensées ? » Chapelier parla ensuite et développa des idées tout-à-fait neuves. Il soutint que les députés, de quelque classe qu'ils fussent, n'appartenaient à aucun ordre, ni à aucune province ; mais qu'après la vérification des pouvoirs ils seraient tous représentans légaux de la nation, sans autre distinction que celle du mérite ; « que le tiers-état formait seul le corps national, le corps de la nation, et qu'il renfermait dans son sein les représentans du peuple. » Cette phrase jeta une grande lumière sur les projets de la faction. Mirabeau avait dit à Chapelier : « Il ne faut pas développer

Proposition de vérifier les pouvoirs en commun.

notre plan tout entier à nos adversaires, de peur de les effaroucher. Il est bon qu'ils ne le connaissent que successivement et par parties. » Boissy-d'Anglas, protestant, ajouta : « Il faudra bien que nous nous arrêtions tôt ou tard aux partis vigoureux et fermes.... Il viendra bientôt, ce jour où vous vous constituerez, non pas en chambre du tiers-état, mais en assemblée nationale.... Il viendra, ce jour où vous vous rappellerez que les prières du peuple sont des ordres; que ses doléances sont des lois, et qu'il est réellement la nation, tandis que les autres ordres n'en sont que les dépendances. Vous avez pour vous la raison et la force. . . . Marchons pas à pas; avançons assez doucement pour n'être jamais forcés de rétrograder. »

Malouet proposa un avis plus modéré. Il consistait à déclarer aux deux premiers ordres que « la mission des députés aux » Etats-généraux étant d'asseoir sur des » fondemens inébranlables la constitution » et la puissance de l'empire français, les » droits du trône et de la nation, la pro- » priété et la liberté individuelles sous la » protection des lois et de la force publi- « que, les députés des communes, pour

» parvenir à cette fin, désiraient se réunir
» à ceux du clergé et de la noblesse, et
» soumettre aux Etats-généraux la vérifi-
» cation de leurs pouvoirs respectifs; qu'ils
» déclaraient de plus être dans l'intention
» de respecter et de n'avoir aucun droit
» d'attaquer les propriétés et les préroga-
» tives du clergé et de la noblesse. Nous
» sommes convaincus, ajouta-t-il, que leur
» prétention d'ordre ne mettra aucun obs-
» tacle à l'activité des Etats-généraux. »
Comme il parlait d'affermir le trône, les propriétés et les prérogatives du clergé et de la noblesse, son avis déplut aux députés dont les vues cachées conduisaient au renversement de la monarchie. Malouet proposa, outre l'arrêté, une adresse faite dans le même esprit, et qui eut l'approbation d'un grand nombre de ses collègues. Target et l'abbé Sieyes n'en furent pas aussi contens. L'un trouvait que c'était prendre un engagement inconsidéré que de *garantir toutes les propriétés du clergé et de la noblesse*; l'autre, au contraire, approuvait cet article, mais ne voulait pas qu'on parlât des *prérogatives honorifiques*. « Eh quoi ! lui dit Malouet, auriez-vous dessein de détruire la noblesse? — Oui, assurément, répondit

l'abbé Sieyes. — Quels sont vos moyens? — Nous verrons; il faut au moins placer des jalons : ce que nous ne pourrons pas faire, nos successeurs l'exécuteront. »

Opposition de la noblesse.

La noblesse ne douta pas qu'on n'eût en vue d'opérer la confusion des ordres, d'amener l'opinion par tête, et de rendre le tiers-état maître du gouvernement par la confusion des suffrages. Elle se rallia donc à l'ancienne constitution du royaume, se déclara ordre délibérant avec activité, et arrêta, le 26 mai, « que pour cette tenue des Etats-généraux les pouvoirs seraient vérifiés séparément, et que l'examen des avantages ou des inconvéniens qui pourraient exister dans la forme actuelle, serait remis à l'époque où les trois ordres s'occuperaient des formes à observer pour l'organisation des prochains Etats-généraux. »

Cette délibération était sage, puisqu'elle laissait entrevoir un accommodement, lorsque l'opinion, combinée avec la marche des affaires et avec les lumières qui jailliraient des discussions, aurait fait connaître le parti qu'il conviendrait de prendre. M. Necker, dans son ouvrage sur la révolution française, blâme les deux premiers ordres, et surtout celui de la noblesse, de s'être opposés à la

vérification des pouvoirs en commun. Il voudrait, suivant son premier plan, qu'ils se fussent réunis au tiers. Il attribue à leur opposition l'irritation de ce troisième ordre, sa marche illégale et l'impétuosité qui a tout renversé : mais la noblesse, qui connaissait à fond les prétentions auxquelles les factieux avaient élevé le tiers-état, qui n'ignorait pas leurs projets funestes contre la monarchie et les deux premiers ordres, savait mieux que le ministre des finances ce qu'elle devait faire ; et sa résistance, si le clergé lui eût été constamment uni, aurait causé beaucoup moins de maux à la France que leur réunion dans une chambre unique, indépendante et fondée sur des principes démocratiques.

L'ordre du tiers, désespérant de gagner la noblesse, porta ses vues sur la chambre du clergé, où l'inexpérience, des mécontentemens secrets, des vues d'ambition, des liaisons d'amitié ou de parenté, lui préparaient des conquêtes faciles. Il était d'ailleurs averti que plusieurs membres de cet ordre ne tarderaient pas de se rendre à ses vœux. Il lui envoya donc une députation « pour l'adjurer, au nom du dieu de paix, à se réunir à lui dans la salle de l'assemblée

générale. » Ce langage hypocrite, joint à des séductions secrètes, fit impression sur beaucoup de curés.

Il serait aussi long qu'inutile de parler des conférences qu'il y eut, et des moyens de conciliation qu'on proposa. La noblesse invoquait-elle les anciens principes de la monarchie, les anciennes formes des Etats-généraux? le tiers-état les rejetait comme des usages gothiques, nés des vices de la féodalité, dont il fallait que la raison et la philosophie fissent justice. Alléguait-elle que la confusion des ordres et l'opinion par tête, suites nécessaires de la vérification des pouvoirs en commun, précipiteraient la monarchie dans le gouvernement populaire? les commissaires du tiers opposaient à ces craintes le tableau magnifique des biens qu'ils se promettaient. Voulait-elle discuter certains principes qu'il était impossible de ne pas admettre? ces mêmes commissaires répondaient que leurs pouvoirs n'allaient pas jusque-là.

Cette fermeté de la noblesse était critiquée avec une sorte de fureur dans les groupes du Palais-Royal et dans les feuilles du jour. On lui attribuait l'inaction des Etats-généraux dans un temps où les besoins de

l'Etat demandaient un prompt remède. On faisait le même reproche au clergé, à cause de son irrésolution. Rien n'égalait l'activité avec laquelle les factieux et les enthousiastes de la liberté préparaient leurs moyens de séduction et de terreur pour gagner les députés nobles et semer la division entre les évêques et les curés. Ce genre d'intrigue, auquel on s'exerçait alors, se perfectionna beaucoup dans la suite, et j'attends, pour le faire connaître, qu'il ait acquis un plus grand développement. La noblesse a eu besoin que l'événement ait justifié la sagesse de ses vues et la droiture de ses intentions, pour ne pas encourir le blâme de ne s'être conduite que par orgueil et par opiniâtreté. Le clergé a dû chercher son excuse dans la forme de son organisation. Ces deux premiers ordres étaient d'autant plus fondés dans leur résistance, qu'ils avaient pour eux les mandats de presque tous leurs commettans, les anciennes lois, les anciennes mœurs, et cette raison commune qui se compose des idées et des usages qu'on a constamment suivis dans une nation.

La noblesse prit, le 28 mai, un nouvel arrêté, où elle disait, « qu'étant de son de-

voir de se rallier à l'ancienne constitution, et de donner l'exemple de la fermeté, comme elle avait donné la preuve de son désintéressement (par la renonciation à ses priviléges pécuniaires), elle déclarait que la délibération par ordre, et la faculté d'*empêcher*, qui appartient divisément à chacun d'eux, sont constitutifs de la monarchie, et qu'elle professerait constamment ces principes conservateurs du trône et de la liberté. » Cet arrêté fut combattu par les protestations de plusieurs membres, que des vues secrètes détachaient de la majorité.

Juin 1789.

Anecdote touchant Mirabeau.

C'est ici le lieu de rapporter l'anecdote suivante, qui mérite d'être connue. De Rouverai, Genevois, l'ami et l'agent de Mirabeau, et qui se tenait à Versailles pour manœuvrer sourdement parmi le peuple, alla voir Malouet, et lui dit que Mirabeau avait le plus grand désir de conférer avec lui. Malouet accepta le rendez-vous chez de Rouverai, où se trouva un autre Genevois, nommé Dumont, qui avait voulu, comme lui, faire une révolution dans sa patrie. Mirabeau dit à Malouet : « J'ai désiré d'avoir une explication avec vous, parce qu'à travers votre modération, je vous reconnais ami de la liberté, et suis peut-être plus

effrayé que vous de la fermentation que je vois dans les esprits, et des malheurs qui peuvent en résulter. Je ne suis point homme à me vendre lâchement au despotisme. Je veux une constitution libre, mais monarchique. Je ne veux point ébranler la monarchie; et si l'on ne se met pas de bonne heure en mesure, j'aperçois dans notre assemblée de si mauvaises têtes, tant d'inexpérience et d'exaltation, une résistance, une aigreur si inconsidérées dans les deux premiers ordres, que je crains autant que vous d'horribles commotions. Je m'adresse donc à votre probité. Vous êtes lié avec MM. Necker et de Montmorin : vous devez savoir ce qu'ils veulent, et s'ils ont un plan. Si ce plan est raisonnable, je le défendrai. Proposez-leur de conférer avec moi. » Malouet lui répondit qu'il ignorait, qu'il doutait même que les ministres eussent un plan arrêté; que ce qu'il avait appris de leur hésitation l'avait effrayé autant que l'exaltation de plusieurs de ses collègues.

Mirabeau n'était assurément pas de bonne foi. Ce qui le prouve, c'est que dans la quatrième lettre à ses commettans il avait non-seulement provoqué la destruction de la noblesse et du clergé, « mais encore l'égalité

politique, pour corriger les inconvéniens de l'inégalité naturelle. Il avait dit que le monarque ne tient son pouvoir que du peuple, et qu'il doit par conséquent *lui être subordonné;* que l'autorité royale ne pouvant être regardée que comme une concession, il faut de toute nécessité que cette concession soit volontaire;... que, privée de ce caractère, elle serait exposée à l'invasion, qui dès-lors ne pourrait être dans le peuple que comme un juste retour à ses droits naturels. » Ces idées, qu'il a toujours professées, du moins jusqu'aux derniers temps de sa vie, sont l'abrégé de la révolution, qui avait pour but l'égalité des citoyens et l'élection d'un roi constitutionnel, en attendant qu'on pût s'en passer.

Malouet se chargea de proposer aux deux ministres l'entrevue désirée. Il leur trouva une extrême répugnance à conférer avec un homme aussi immoral. Cependant ils consentirent à le voir, et M. Necker le reçut le lendemain dans son cabinet. La conversation fut sèche et courte. Mirabeau se retira très-mécontent, et dit à Malouet, en entrant dans la salle des Etats: *je n'y reviendrai plus; mais ils auront de mes nouvelles.* Il leur tint parole; car il leur en envoya par tous

les mouvemens qu'il se donna pour exciter un bouleversement général. Il y a toute apparence que son intention était de se faire acheter, ou de pénétrer les vues des ministres pour diriger plus sûrement ses attaques; et que s'étant aperçu qu'ils n'avaient aucun plan, il en conçut plus d'espérance d'exécuter le sien. Moyennant une certaine somme et la promesse d'une place de vingt à trente mille livres, ils l'auraient enlevé au parti d'Orléans, dans lequel il persista alors par ressentiment autant que par intérêt.

Le roi fit recommencer les conférences des commissaires des trois ordres, en présence du garde des sceaux, pour chercher les moyens de conciliation. M. Necker en était l'âme. Il proposa de faire renvoyer à S. M. les difficultés qui s'éleveraient sur la vérification des pouvoirs. Comme il s'était mis dans une position passive, il occasionnait des lenteurs qui donnaient aux deux partis des sujets fréquens de s'aigrir par leurs contestations.

Tandis que la noblesse suivait constamment ses principes, quelques-uns de ses membres tenaient des comités particuliers, où ils concertaient les moyens de sauver en

apparence leur honneur, en trahissant les intérêts de leur ordre.

Prétentions du *tiers-état.*

Le tiers-état, de son côté, opiniâtrément attaché à ses idées, se constituait et cherchait la dénomination qu'il prendrait; mais tout en la cherchant, il soutenait des maximes qu'on doit regarder comme l'origine de ces vapeurs dont l'accumulation et la dilatation ont fait craindre la chute de tous les trônes de l'Europe. Mirabeau voulait qu'on s'appelât *représentans du peuple.* « Par-là, dit-il, vous vous attacherez cette masse imposante, sans laquelle vous ne serez que des individus, de faibles roseaux que l'on brisera un à un. Ne voyez-vous pas qu'il vous faut le nom du peuple, parce qu'il lui donne à connaître que nous avons lié notre sort au sien, ce qui lui apprendra à reposer sur nous toutes ses pensées, toutes ses espérances. » Dans une autre occasion il exigeait l'*uniformité de costume*, la regardant comme le symbole de cette égalité de droits et de pouvoir dont tous les députés étaient, suivant lui, essentiellement revêtus. On sait avec quelle exactitude ces vues de Mirabeau ont été suivies. Tout cela était répété, développé, commenté dans des

écrits incendiaires, et ces écrits sortaient de la plume des mêmes députés qui échauffaient leurs collègues dans l'assemblée, ou de celle de quelques hommes dont ils avaient fait leurs complices ou leurs instrumens.

Ce qu'il y avait d'étonnant, c'était l'impassibilité du ministère au milieu de ces avant-coureurs de l'orage. Quand je dis le ministère, cela doit s'entendre de MM. Necker et Montmorin, les deux ministres les plus accrédités. Le premier dit, en parlant de l'autre dans un ouvrage qui parut en 1791 : « Il faut que j'associe à tous mes soins, à tous les ménagemens que les événemens de chaque jour ont rendus nécessaires, un homme dont je ne me suis jamais séparé depuis mon retour à l'administration, et depuis que j'ai connu son excellent esprit et la fidélité de son caractère, un ami nouveau pour moi, mais qui paraissait très-ancien par le rapport de ses sentimens avec les miens. » Cet éloge est une dénonciation.

Le silence des parlemens n'est pas moins inconcevable. On cherche en vain cette vigilance inquiète qui s'alarmait de quelques formes illégales d'un édit ou d'une déclaration, et qui, à présent que la monarchie est

attaquée de toutes parts, fait place à une honteuse faiblesse. C'est que tous les parlemens avaient dans leur sein des ennemis du gouvernement; des jeunes gens imbus des maximes nouvelles, têtes vives, caractères ardens, qui entraînaient les faibles et les imprudens, et intimidaient les hommes sages, peu accoutumés à ces sortes de luttes où la hardiesse et la force des poumons l'emportaient sur la raison et l'expérience. Ainsi le tiers-état, ne voyant plus d'obstacle devant lui, s'éleva par degrés à une telle exagération de principes, qu'il se regarda comme représentant lui seul l'universalité de la nation. C'était une conséquence du système de M. Necker, qui avait pris pour règle des députations les personnes, et non les propriétés.

Il se déclare *Assemblée-nationale.*

Cet ordre, fier de la force imposante de ses commettans, s'enivrant de sa grandeur empruntée, se constitua, le 17 juin, sur la motion de l'abbé Sieyes, *Assemblée-nationale*, et déclara, sur la proposition de Target et de Chapelier, « que les contributions, telles qu'elles se percevaient dans le royaume, n'ayant pas été consenties par la nation, étaient illégales, et par conséquent nulles. Mais il ajouta que, pour

ne pas arrêter tout-à-coup l'action du gouvernement, les impôts continueraient d'être levés de la même manière qu'ils l'étaient précédemment, jusqu'au jour seulement de la première séparation de l'assemblée, de quelque cause qu'elle pût provenir; passé lequel jour l'Assemblée-nationale entendait et décrétait que toute levée d'impôts qui n'aurait pas été nommément et librement accordée par elle, cesserait entièrement dans toute l'étendue du royaume.» C'était inviter le peuple à la révolte, dans le cas où le roi refuserait de reconnaître une assemblée aussi illégalement constituée. On mit en même temps sous la sauve-garde de la nation les créanciers de l'Etat, qui ont été si cruellement trompés; mais on n'y mit pas les propriétaires, parce que dès-lors on méditait l'invasion des biens ecclésiastiques et des droits féodaux.

Rien ne concilia plus la faveur du peuple aux députés du tiers, que ce décret qui devait assurer les rentes qu'avaient sur l'Etat des domestiques de l'un et de l'autre sexe, de petits marchands qui avaient quitté leur commerce, et des bourgeois sans immeubles. Tous ces hommes

d'une existence éphémère, qui, avec les brigands soudoyés, faisaient la principale force des groupes du Palais-Royal, lièrent irrévocablement leur sort à celui de l'assemblée. Les gros capitalistes dont Paris abonde, et qui, réglant à la Bourse le crédit public, ont une grande influence sur l'opinion, se réunirent avec empressement autour de cette même assemblée; et il y en eut un grand nombre qui donnèrent généreusement des sommes considérables aux factieux, pour aider à la formation du nouveau gouvernement sur lequel ils fondaient les plus hautes espérances. Les Parisiens étaient enchantés de voir leurs représentans faire seuls, et sans le concours des deux autres ordres, des actes de souveraineté sur les objets les plus importans. Aussi se précipitèrent-ils avec une sorte de fureur dans la nouvelle carrière qu'on ouvrait devant eux, sans se douter qu'elle les conduirait à un abîme sans fond.

La noblesse, justement alarmée de la démarche hardie du tiers-état, la dénonça au roi comme inconstitutionnelle, attentatoire à son autorité, contraire aux droits des deux autres ordres, et dangereuse dans ses conséquences.

Dans le même temps, le clergé délibérait sur l'invitation qui lui avait été faite plusieurs fois, ainsi qu'à la noblesse, de se réunir dans la salle commune, pour la vérification des pouvoirs. Dix-neuf curés s'y étaient déjà rendus successivement. Ils étaient ensuite rentrés dans leur chambre, pour participer à la délibération. Il n'est pas aisé d'exprimer les applaudissemens qu'ils reçurent d'une foule de gens sans aveu qui se trouvaient sur leur passage, et qu'on avait fait venir pour ce qu'ils appelaient les *intérêts de la nation.*

Intrigues des factieux. Desordres qui s'ensuivent.

Je dois dire, à ce sujet, qu'au commencement des Etats-généraux, les factieux, qui méditaient la révolution, imaginèrent d'abattre à leurs pieds, par des moyens bien simples, quiconque mettrait obstacle à leurs projets. Le premier était d'accuser leurs ennemis et de les diffamer ; le second, de flatter le peuple et de lui faire de magnifiques promesses ; le troisième, de mentir toutes les fois que leur intérêt l'exigerait ; et le quatrième, d'intimider. Ainsi, *mentir*, *calomnier*, *promettre*, et *faire peur*, furent les quatre grands mobiles de la révolution, comme on pourra s'en convaincre dans le cours de cette histoire. Ils n'entretinrent

le peuple que des faiblesses des rois, des vices des courtisans, des richesses du clergé, du despotisme et de l'orgueil des nobles. Ils lui parlèrent, au contraire, avec emphase de sa force, de sa dignité, des droits de l'homme, de ceux de la nation, et du bonheur qu'on lui préparait. En un mot, ils l'entretenaient de tout ce qui pouvait échauffer des imaginations naturellement inflammables.

Comme on se proposait d'employer les femmes dans les soulèvemens, on leur persuada de se mêler des affaires publiques; et il faut convenir que la part active qu'elles y prirent dut surpasser les espérances des premiers auteurs de cette idée. Camus, lorsqu'il était président des électeurs, leur dit un jour qu'elles avaient, dans le tiers-état, des *frères* et des *amis*, expressions dont les jacobins s'emparèrent.

Il est à remarquer qu'après l'affaire de Réveillon, cinq à six cents brigands s'étaient répandus dans les différens villages de la banlieue; qu'on en vit à Saint-Cloud, à Villejuif, et que deux fois ils menacèrent d'enfoncer les portes de Bicêtre, pour en faire sortir les prisonniers; que, dans le même temps, il y en avait qui portaient

l'effroi dans les campagnes de la Brie, de la Picardie, de la Normandie et de plusieurs autres provinces. Le bruit de ces ravages arrivait de toutes parts à Versailles et à Paris, et fournissait matière aux malveillans pour accuser les aristocrates de les susciter, dans l'intention de forcer le roi à dissoudre les Etats-généraux et à renvoyer M. Necker. On disait donc dans les groupes du Palais-Royal et dans ceux de Versailles; on publiait dans les feuilles du jour, que jamais l'Assemblée-nationale ne prendrait de stabilité tant que les ordres ne seraient pas réunis. On insinuait même qu'on ne pourrait se promettre aucune tranquillité, ni opérer la régénération du royaume, si on n'avait pas une milice bourgeoise. Cette dernière idée n'était présentée que subsidiairement. Le but prochain était la réunion des ordres, à laquelle on voulait absolument amener les deux premiers. Les émissaires du Palais-Royal ménageaient celui de la noblesse, parce qu'ils le craignaient; mais, sûrs de ne trouver aucune résistance de la part des évêques, des abbés et des curés, ils se permettaient les injures et les menaces, et faisaient retentir de cris affreux les environs de la

salle où le clergé délibérait. Les avis étaient partagés dans cet ordre. Cent trente-six membres voulaient qu'on vérifiât les pouvoirs dans la chambre, et que l'on se constituât sur-le-champ. Cent vingt-huit, au contraire, opinaient à ce que l'on se rendît dans celle du tiers, pour y procéder à la vérification en commun. Il y eut un avis mitoyen qui n'eut que peu de voix. Il était impossible de continuer la séance au milieu du tumulte occasionné par les débats. Elle fut donc levée, et plusieurs membres de la noblesse furent obligés de servir d'escorte à quelques membres du clergé, pour les mettre à couvert des insultes de la populace.

Le gouvernement, effrayé des désordres dont l'origine remontait aux discussions hardies qu'il avait souffertes sur les droits de la nation, s'imagina qu'il les arrêterait en fixant des bornes entre les deux premiers ordres et le tiers-état, entre le trône et les Etats-généraux. En conséquence il indiqua, pour le 22 juin, une séance royale qui avait été proposée par M. Necker, et définitivement arrêtée dans un conseil tenu à Marly. Voici comment elle fut annoncée, le 20, par un hérault d'armes :

« De par le Roi. Le roi ayant résolu de tenir une séance royale aux États-généraux, lundi 22 juin, les préparatifs à faire dans les trois salles qui servent aux assemblées des ordres exigent que ces assemblées soient suspendues jusqu'après la tenue de ladite séance. S. M. fera connaître, par une nouvelle proclamation, l'heure à laquelle elle se rendra lundi à l'assemblée des états. » Elle ne s'y rendit que le mardi 23.

Le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, écrivit à M. Bailly, président du tiers-état, pour l'instruire des intentions du roi, au sujet des préparatifs de la séance royale. Il le priait en même-temps de faire serrer les papiers, et de lui envoyer les noms des secrétaires pour les laisser entrer dans la salle, en cas de besoin; mais Bailly se présenta avec eux, et protesta contre l'empêchement mis à l'ouverture de la séance, en ajoutant qu'il la déclarait *tenante*. De là, il se transporta au jeu de paume, où ses collègues venaient de s'assembler, et où il rendit compte de ce qui s'était passé. Mounier, qui pensait que rien de ce qui empêche un peuple de reprendre ses droits *ne peut être légitime*, proposa un avis conforme à cette maxime séditieuse, puisqu'avec elle le peu- Séance au jeu de paume.

ple peut toujours lever l'etendard de la révolte, sous prétexte de reprendre des droits qu'on ne définit point. Cet avis de Mounier, appuyé par Target, Barnave et Chapelier, produisit l'arrêté suivant:

« L'Assemblée-nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée-nationale, arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront à l'instant le serment solemnel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des bases solides; et que le serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. » Ce qui fut fait à l'instant même; il n'y eut que Martin Doche, député de Castelnaudary, qui eut le courage de s'y refuser, par la raison qu'il ne croyait pas pouvoir jurer d'exécuter des délibérations qui

n'étaient pas *sanctionnées par sa majesté.* Malouet s'étant approché du bureau, proposa de mettre dans l'arrêté que la *constitution serait faite de concert avec le roi. Cela est juste,* répondit le président; *mais je ne mettrai pas cet amendement aux voix, pour qu'il ne soit pas rejeté.* Malouet prêta le serment avec restriction. Plusieurs députés firent de même.

Cette séance du jeu de paume assura irrévocablement le tiers-état dans la carrière qu'il s'était ouverte, et où l'autorité royale ne pouvait plus l'arrêter. Il commença par où les communes d'Angleterre finirent la longue chaîne de leurs crimes et de leurs usurpations : elles refusèrent, quand elles entamèrent le procès de Charles I[er], de reconnaître le droit de la chambre haute dans la confection des bills. « Après avoir commencé, dit le judicieux Hume, par établir un principe noble et spécieux en lui-même, mais démenti par l'Histoire et l'expérience de tous les siècles, que *le peuple est l'origine de toute autorité juste,* elles déclarèrent que les communes d'Angleterre, assemblées en parlement par le choix du peuple qu'elles représentent, ont la suprême autorité de la nation, et que tout ce

qui est constitué et notifié *loi* par les communes, prend force de loi, sans le consentement du roi et de la chambre des pairs. » Telle est la conduite que le tiers-état semblait s'être proposée pour modèle, et qui annonçait de loin les projets des factieux. Un homme envoyé, dans ce temps-là, de Paris à Lyon pour y exciter une émeute, ayant été condamné à mort, révéla ces projets aux juges, en leur disant qu'on *renverserait le trône après avoir renversé l'autel.*

Le peuple encourageait le tiers-état par des applaudissemens ; car il y avait vingt mille hommes, soit de Versailles, soit de Paris, qui secondaient ses entreprises et servaient de conducteurs à ces étincelles électriques que Paris et Versailles se communiquaient réciproquement.

Six colons de Saint-Domingue se disant députés de cette colonie, quoique le roi n'y eût envoyé aucunes lettres de convocation, se présentèrent au jeu de paume pour prêter le serment par lequel l'Assemblée-nationale avait sanctionné sa félonie. Ce titre leur tint lieu de tous les autres, et ils furent admis au nombre des législateurs. Gouy-Darcy, l'un d'eux, dit « qu'ils s'étaient donnés bien jeunes à Louis XIV;

qu'ils avaient fondé une colonie puissante, et qu'ils la donnaient à la nation. » Ainsi tout, jusqu'à ce don de l'île de Saint-Domingue, fait par six particuliers, fut étonnant dans cette journée. Cent quarante-neuf membres du clergé se livrèrent au torrent, et allèrent se réunir au tiers-état dans l'église de Saint-Louis, le 22 juin, ayant à leur tête les archevêques de Vienne et de Bordeaux, les évêques de Chartres, de Coutances et de Rhodés. Quand plus de la moitié de l'édifice fut écroulée, le reste devint chancelant; et il n'était plus au pouvoir du roi de l'affermir dans la séance du 23. Ce jour-là il se rendit dans la salle où les trois ordres étaient réunis, et prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

« Je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler; lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée; lorsque j'étais allé, pour ainsi dire, au-devant des vœux de la nation, en manifestant à l'avance ce que je voudrais faire pour son bonheur. Il semblait que

Séance royale et ses suites.

vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage ; et la nation attendait avec impatience le moment où, par le concours des vues bienfaisantes de son souverain et du zèle éclairé de ses représentans, elle allait jouir des prospérités que cette union devait lui procurer. Les Etats-généraux sont ouverts depuis près de deux mois, et ils n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie, et une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits. Je veux le croire et j'aime à le penser : les Français ne sont point changés ; mais, pour éviter de faire à aucun de vous des reproches, je considère que le renouvellement des Etats-généraux, après un si long terme ; l'agitation qui l'a précédé ; le but de cette convocation, si différent de celui qui rassemblait vos ancêtres ; les restrictions dans les pouvoirs et plusieurs autres circonstances, ont dû nécessairement amener des oppositions, des débats et des prétentions exagérées.

» Je dois au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, messieurs, que je vous rassemble de

nouveau autour de moi. C'est comme le père commun de mes sujets ; c'est comme le défenseur des lois de mon royaume que je viens vous en retracer le véritable esprit et réprimer les atteintes qui ont pu y être portées. Mais, messieurs, après avoir clairement établi les droits respectifs des différens ordres, j'attends du zèle pour la patrie, des deux premiers ordres ; j'attends de leur attachement pour ma personne ; j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgens de l'Etat, que dans les affaires qui regardent le bien général ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentimens que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, et qui doit opérer le salut de l'Etat. »

Le garde des sceaux lut ensuite deux déclarations. La première était précise et impérative sur l'ancienne distinction des ordres, comme essentiellement liée à la constitution de l'Etat. Elle statuait sur la forme des délibérations, sur la nature des mandats, sur les droits antiques, utiles et honorifiques des ordres que le roi conservait, et sur la constitution à donner aux prochains Etats-généraux et aux états provinciaux. Enfin ,

elle cassait et annulait la fameuse délibération prise par le tiers-état, le 17 du même mois, et toutes celles qui en étaient la suite; comme illégales et inconstitutionnelles, puisqu'elles avaient été prises sans le concours des deux autres ordres.

Après la lecture de cette déclaration, le roi ajouta: « J'ai voulu, messieurs, vous faire remettre sous les yeux les différens bienfaits que j'accorde à mes peuples. Ce n'est pas pour circonscrire votre zèle dans le cercle que je vais tracer; car j'adopterai avec plaisir toute autre vue de bien public qui sera proposée par les Etats-généraux. Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation; mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité par ses sentimens que la nation Française? Je ne craindrai pas de l'exprimer: ceux qui, par des prétentions exagérées, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français. »

Ces bienfaits dont le roi parle étaient contenus dans la déclaration qu'on va lire, et qui mérite d'autant plus d'être connue,

qu'elle était faite d'après les cahiers des bailliages, qu'on pouvait regarder comme l'expression du vœu national.

Art. Ier. Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien ne sera prorogé au-delà du terme fixé par les lois, sans le consentement de la nation.

II. Les impositions nouvelles qui seront établies, ou les anciennes qui seront prorogées, ne le seront que pour l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à l'époque de la tenue suivante des Etats-généraux.

III. Les emprunts pouvant devenir l'occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts, aucun n'aura lieu sans le consentement des Etats-généraux, sous la condition toutefois qu'en cas de guerre ou d'autre danger national, le souverain aura la faculté d'emprunter sans délai jusqu'à la concurrence d'une somme de *cent millions;* car l'intention formelle du roi est de ne jamais mettre le salut de son empire dans la dépendance de personne.

IV. Les Etats-généraux examineront avec soin la situation des finances, et ils demanderont tous les renseignemens propres à les éclairer parfaitement.

V. Le tableau des revenus et des dépenses

sera rendu public, chaque année, dans une forme proposée par les Etats-généraux et adoptée par Sa Majesté.

VI. Les sommes attribuées à chaque département seront déterminées d'une manière fixe et invariable. Le roi soumet à cette règle générale les fonds mêmes qui sont destinés à l'entretien de sa maison.

VII. Le roi veut que, pour assurer cette fixité des diverses dépenses de l'Etat, il lui soit indiqué, par les Etats-généraux, les dispositions propres à remplir ce but; et S. M. les adoptera si elles s'accordent avec la dignité royale et la célérité indispensable du service public.

VIII. Les représentans d'une nation fidèle aux lois de l'honneur et de la probité, ne donneront aucune atteinte à la foi publique; et le roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'Etat soit assurée et consolidée de la manière la plus authentique.

IX. Lorsque les dispositions formelles annoncées par le clergé et la noblesse de renoncer à leurs priviléges pécuniaires, auront été réalisées par leurs délibérations, l'intention du roi est de les sanctionner, et qu'il n'existe plus dans le paiement des con-

tributions aucune espèce de privilége ou de distinction.

X. Le roi veut que, pour consacrer une disposition si importante, le nom de *taille* soit aboli dans le royaume, et qu'on réunisse cet impôt soit aux vingtièmes, soit à toute autre imposition territoriale, ou qu'il soit enfin remplacé de quelque manière ; mais toujours d'après des proportions justes, égales et sans distinction d'état, de rang ou de naissance.

XI. Le roi veut que le droit de franc-fief soit aboli du moment où les revenus et les dépenses fixes de l'Etat auront été mis dans une exacte balance.

XII. Toutes les propriétés, sans exception, seront constamment respectées, et S. M. comprend expressément sous le nom de propriété, les *dîmes*, *cens*, *rentes*, *droits* et *devoirs féodaux* et *seigneuriaux*, et généralement tous les droits et prérogatives utiles ou honorifiques attachés aux terres et aux fiefs, ou appartenant aux personnes.

XIII. Les deux premiers ordres de l'Etat continueront à jouir de l'exemption des charges personnelles ; mais le roi approuvera que les Etats-généraux s'occupent des moyens de convertir ces sortes de charges

en contributions pécuniaires, et qu'alors tous les ordres de l'État y soient assujétis également.

XIV. L'intention de S. M. est de déterminer, d'après l'avis des Etats-généraux, quels seront les emplois et les charges qui conserveront à l'avenir le privilége de donner et de transmettre la noblesse. S. M. néanmoins, selon le droit inhérent à la couronne, accordera des lettres de noblesse à ceux de ses sujets qui, par des services rendus au roi et à l'Etat, se seraient montrés dignes de cette récompense.

XV. Le roi, désirant assurer la liberté personnelle à tous les citoyens, d'une manière solide et durable, invite les Etats-généraux à chercher et à lui proposer les moyens les plus convenables de concilier l'abolition des ordres connus sous le nom de *lettres de cachet*, avec le maintien de la sûreté publique, et avec les précautions nécessaires, soit pour ménager dans certains cas l'honneur des familles, soit pour réprimer avec célérité les commencemens de sédition, soit pour garantir l'Etat des effets d'une intelligence criminelle avec les puissances étrangères.

XVI. Les Etats-généraux examineront et

feront connaître à S. M. les moyens les plus convenables de concilier la liberté de la presse avec le respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens.

XVII. Il sera établi, dans les diverses provinces ou généralités du royaume, des états provinciaux, composés de deux dixièmes de membres du clergé, dont une partie sera nécessairement choisie dans l'ordre épiscopal, de trois dixièmes de membres de la noblesse, et de cinq dixièmes de membres du tiers-état.

XVIII. Les membres des états provinciaux seront librement élus par les ordres respectifs, et une mesure quelconque de propriété sera nécessaire pour être électeur ou éligible.

XIX. Les députés à ces états provinciaux délibèreront en commun sur toutes les affaires, suivant l'usage observé dans les assemblées provinciales, que les états remplaceront.

XX. Une commission intermédiaire, choisie par les états, administrera les affaires de la province pendant l'intervalle d'une tenue à l'autre; et les commissions intermédiaires, devenant seules responsables de leur gestion, auront pour délégués des per-

sonnes choisies uniquement par elles ou par les états provinciaux.

XXI. Les Etats-généraux proposeront au roi leurs vues pour toutes les autres parties de l'organisation intérieure des états provinciaux, et pour le choix des formes applicables à l'élection des membres de cette assemblée.

XXII. Indépendamment des objets d'administration dont les assemblées provinciales sont chargées, le roi confiera aux états provinciaux l'administration des hôpitaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des enfans trouvés, l'inspection des dépenses des villes, la surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde et la vente des bois, et sur d'autres objets qui pourraient être administrés plus utilement par les provinces.

XXIII. Les contestations survenues dans les provinces où il existe d'anciens états, et les réclamations élevées contre la constitution de ces assemblées, devront fixer l'attention des Etats-généraux. Ils feront connaître à S. M. les dispositions de justice et de sagesse qu'il est convenable de prendre pour établir un ordre fixe dans l'administration de ces mêmes provinces.

XXIV. Le roi invite les Etats-généraux

à s'occuper de la recherche des moyens propres à tirer le parti le plus avantageux des domaines qui sont dans ses mains, et de lui proposer également leurs vues sur ce qu'il peut y avoir de plus convenable à faire relativement aux domaines engagés.

XXV. Les Etats-généraux s'occuperont du projet conçu depuis long-temps par S. M., de porter les douanes aux frontières du royaume, afin que la plus parfaite liberté règne dans la circulation intérieure des mar-chandises nationales ou étrangères.

XXVI. S. M. désire que les fâcheux effets de l'impôt sur le sel et l'importance de ce revenu soient discutés soigneusement, et que, dans toutes les suppositions, on propose au moins des moyens d'en adoucir la perception.

XXVII. S. M. veut aussi qu'on examine attentivement les avantages et les inconvéniens des droits d'aides et d'autres impôts, mais sans perdre de vue la nécessité absolue d'assurer une exacte balance entre les revenus et les dépenses de l'Etat.

XXVIII. Selon le vœu que le roi a manifesté par la déclaration du 23 septembre dernier, S. M. examinera avec une sérieuse attention les projets qui lui seront présen-

tés, relativement à l'administration de la justice, et aux moyens de perfectionner les lois civiles et criminelles.

XXIX. Le roi veut que les lois qu'il aura fait promulguer pendant la tenue et d'après l'avis ou selon le vœu des Etats-généraux, n'éprouvent, pour leur enregistrement et leur exécution, aucun retardement ni aucun obstacle dans toute l'étendue du royaume.

XXX. S. M. veut que l'usage de la corvée, pour la confection et l'entretien des chemins, soit entièrement et pour toujours aboli dans son royaume.

XXXI. Le roi désire que l'abolition du droit de main-morte, dont S. M. a donné l'exemple dans ses domaines, soit étendue à toute la France, et qu'il lui soit proposé les moyens de pourvoir à l'indemnité qui pourrait être due aux seigneurs en possession de ce droit.

XXXII. S. M. fera connaître incessamment aux Etats-généraux les règlemens dont elle s'occupe pour restreindre les capitaineries, et donner encore dans cette partie, qui tient de plus près à ses jouissances personnelles, un nouveau témoignage de son amour pour ses peuples.

XXXIII. Le roi invite les Etats-généraux

à considérer le tirage de la milice sous tous ses rapports, et à s'occuper des moyens de concilier ce qui est dû à la défense de l'Etat, avec les adoucissemens que S. M. désire pouvoir procurer à ses sujets.

XXXIV. Le roi veut que toutes les dispositions d'ordre public et de bienfaisance envers ses peuples, que S. M. aura sanctionnées par son autorité pendant la présente tenue des Etats-généraux, celles entre autres relatives à la liberté personnelle, à l'égalité des contributions, à l'établissement des états provinciaux, ne puissent jamais être changées sans le consentement des trois ordres, pris séparément. S. M. les place à l'avance au rang des propriétés nationales, qu'elle veut mettre, comme toutes les autres propriétés, sous la garde la plus assurée.

XXXV. S. M., après avoir appelé les Etats-généraux à s'occuper, de concert avec elle, des grands objets d'utilité publique et de tout ce qui peut contribuer au bonheur de son peuple, déclare, de la manière la plus expresse, qu'elle veut conserver en son entier et sans la moindre atteinte l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que

les monarques français en ont toujours joui.

Tels sont les objets importans sur lesquels le roi expliquait, tantôt sa volonté, tantôt ses désirs. Il avait eu raison de dire, en les annonçant, que jamais roi n'en avait autant fait pour une nation. L'événement a prouvé qu'il s'était trompé, quand il ajouta « qu'aucune autre ne l'avait mieux mérité par ses sentimens que la nation française. »

Il termina la séance par le discours que voici :

« Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues. Elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferais le bien de mes peuples; seul, je me considérerais comme leur véritable représentant; et, connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurais toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherais vers le but auquel je veux atteindre avec tout le courage et toute la fer-

meté qu'il doit m'inspirer. Réfléchissez, messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi je suis le garant naturel de vos droits respectifs, et tous les ordres de l'Etat peuvent se reposer sur mon équitable impartialité; toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples; et il est rare que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits.

» Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre, demain matin, chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand-maître des cérémonies de faire préparer la salle. »

M. Necker ne se trouva point à cette séance, parce qu'on n'avait pas suivi un mémoire qu'il avait présenté au roi, et dans lequel il conseillait à sa majesté de prononcer définitivement la réunion des trois ordres, et de se déclarer en faveur du système des deux chambres. Mais il semble que le roi

avait beaucoup fait en invitant les deux premiers ordres à se réunir au troisième dans les affaires d'un intérêt général; car ce troisième ordre, pour consommer la réunion, aurait constamment prétendu que toutes les délibérations un peu importantes étaient de cette nature, et les séances se seraient passées en disputes interminables.

Le tiers-état et un grand nombre de curés refusèrent de sortir de la salle, malgré les ordres du roi. Mirabeau, prenant la parole, dit: « Messieurs, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présens du despotisme n'étaient dangereux. Quelle est cette insultante dictature? L'appareil des armes, la violation du temple national pour vous commander d'être heureux! Qui vous fait ce commandement? votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses? votre mandataire, lui qui doit les recevoir de nous, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable: nous enfin de qui seuls vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. La liberté de vos délibérations est enchaînée; une force militaire environne les états. Où sont les

ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je demande que, vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment. Il ne vous permet de vous séparer qu'après avoir fait votre constitution. »

Camus fut d'avis de persister dans les précédens arrêtés. Barnave ajouta qu'ils n'avaient pas besoin de sanction. « Le pouvoir absolu est dans la bouche du meilleur des rois, s'écria Gleyzen, député de Rennes. C'est un lit de justice tenu dans une assemblée nationale. Un souverain qui parle en maître quand il devrait consulter!... Que les aristocrates triomphent: ils n'ont qu'un jour.... C'est la liberté que nous devons maintenir. La grandeur de notre courage égalera la grandeur des circonstances. Il faut mourir pour la patrie. Vous avez pris, messieurs, des délibérations sages. Un coup d'autorité qui va perdre le royaume, qui va produire l'anarchie, ne doit pas vous effrayer. » Buzot dit qu'il parlerait peu, parce que l'*indignation n'est pas verbeuse*. « Messieurs, dit à son tour l'abbé Sieyes, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. L'autorité qui vous a institués, de la-

quelle seule vous dépendez, saura bien vous défendre. » Mounier proposa de demander à S. M. que les troupes eussent à se retirer des environs de la salle des *Etats libres et généraux*.

Le roi, voyant l'obstination du tiers-état à rester dans le lieu des délibérations malgré ses ordres, les fit réitérer par le marquis de Brézé. « Oui, monsieur, lui dit Mirabeau, sans attendre la réponse du président, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi : et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des Etats-généraux, vous, qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. » Tous les députés s'écrièrent : *Tel est le vœu de l'assemblée.* Le parti qu'il y avait à prendre, c'était de faire entrer les troupes, la baïonnette au bout du fusil, et d'arrêter les plus hardis de ces factieux. La France était sauvée.

Mirabeau, qui, dans sa deuxième lettre à ses commettans, avait osé avancer que dans une grande assemblée il faut qu'il y ait des *esprits violens* et des *orateurs emportés*, dut être content de cette séance. Il dit ce jour-là, « qu'étant nécessaire d'assurer la liberté des opinions et le droit qu'a chaque député aux Etats-généraux de rechercher, censurer, dénoncer toute espèce d'abus et d'obstacle à la liberté et à la félicité publiques, l'Assemblée-nationale devait arrêter que la personne des députés était inviolable, et que tout individu, privé, ou public, toute corporation, tribunal, cour, ou commission quelconque qui oserait, pendant ou après la session, reprocher, rechercher ou faire rechercher, maltraiter ou faire maltraiter, arrêter ou faire arrêter, détenir ou faire détenir la personne d'un ou de plusieurs députés pour raison d'aucunes opinions, avis, propositions ou discours par eux faits aux Etats-généraux, ou dans aucune des assemblées, bureaux ou comités qui en font partie, serait réputé infâme et traître à la patrie. » Il proposa en même temps d'arrêter que dans tous les cas susdits l'Assemblée-nationale prendrait les mesures nécessaires pour faire rechercher les

auteurs, instigateurs ou exécuteurs d'ordre.

Cette motion, si profondément combinée, et qui avait pour but d'assurer l'impunité et le succès de toutes les entreprises contre l'autorité royale et le gouvernement, passa à la pluralité de quatre cent quatre-vingts voix contre quatre-vingt-quatre. On déclara de plus qu'on persistait dans tous les arrêtés précédens que le roi venait d'annuler. Ainsi l'on marchait à grands pas vers cette démocratie absurde que Burke appelle « une démocratie sans raison et sans principes, féconde en crimes de toute espèce, et tyrannique par le despotisme de la populace. »

Germes d'insurrection.

Ce despotisme commençait à s'élever d'une manière effrayante; car le peuple, ayant ouï dire que M. Necker avait donné sa démission, se porta en foule au château, pour attendre le moment où ce ministre sortirait du cabinet de S. M. Dès qu'on l'aperçut, on se précipita autour de lui, en le conjurant à grands cris de ne pas abandonner la France sur le penchant de sa ruine. M. Necker rassura ces patriotes sur ses intentions; et aussitôt les applaudissemens retentirent jusque sous les fenêtres du roi, qui, désavoué le matin par son ministre,

fut condamné le soir à entendre célébrer sa conduite et sa popularité. Le tiers-état envoya ensuite une députation à celui-ci, pour le remercier de lui avoir donné une preuve touchante de son affection. Voilà comment se fortifiait de jour en jour l'union de M. Necker avec le troisième ordre et la populace. Celle-ci, s'étant en quelque manière associée aux travaux de l'assemblée, voulait assister aux délibérations. Des soldats, placés autour de la salle, l'en écartaient. Barnave trouva étrange « qu'on voulût défendre à la nation l'entrée de la salle nationale. » Ce mot *nation*, appliqué à un assemblage d'hommes presque tous de la dernière classe, fit à l'orateur une grande réputation de popularité, et fut pour le bas peuple une étincelle qui n'a cessé de l'embraser. Les paroles suivantes n'étaient pas moins propres à lui donner un grand mouvement :

« Nous environner de gardes comme on fait, dit ce député, c'est manquer à la nation ; c'est l'insulter dans ses représentans. Peut-on délibérer au milieu des armes? Sommes-nous au milieu d'un camp? Oui, cette liberté si précoce, si promise, est nulle et chimérique. Doit-on s'étonner, après cela, que les têtes se montent, que les es-

prits s'échauffent et s'aigrissent, que le peuple se révolte et que les émeutes soient fréquentes ? Tout rentrerait dans le calme et dans l'ordre, si les réprésentans de la nation n'étaient plus environnés de soldats. » Ces derniers mots furent jetés à dessein, pour appuyer la demande que Mounier avait faite du renvoi des troupes, et qu'on se proposait de renouveler avec plus de succès, quand on aurait préparé les moyens de la faire réussir.

Scission de la noblesse.

La noblesse délibérait alors sur la déclaration du roi qui avait décidé la grande question dont on était occupé. Il semble que tous les membres auraient dû se réunir à une même opinion, après une autorité si imposante ; mais le duc d'Orléans proposa la vérification des pouvoirs en commun. Il faisait ce jour-là une chaleur extrême. Un député cria, dans l'intention de donner de l'air à la salle : *Ouvrez les fenêtres.* Le prince, qui lisait sa motion, se trouva mal. Aussitôt on s'empressa de le secourir ; on lui déboutonna la veste pour faciliter la respiration, et l'on s'aperçut qu'il était fortement plastronné, comme s'il eût craint quelque coup de poignard. Quand il fut revenu de son évanouissement, il sortit de la salle avec

quarante-quatre membres (1) qui allèrent avec lui se réunir au tiers-état, et détruisirent, par cette démarche, les espérances que leurs collègues avaient fondées la veille sur la séance royale.

Fermentation à Paris et à Versailles.

Cependant l'agitation était extrême à Paris, et surtout au Palais-Royal, à ce foyer de sédition, de vices et de crimes. Les tables et les chaises pliaient sous le poids ou fuyaient sous les mouvemens des orateurs.

---

(1) Ces MM. étaient les ducs de la Rochefoucault, de Luynes et d'Aiguillon; les marquis de Sillery, de Montesquiou, de la Tour-Maubourg, de Blacons, de Biancour, de Marnezia, de la Coste, de Langon et de Laucosne; les comtes de Castellane, d'Agout, de la Blache, de Virieu, de Morge, de Marsanc, de Montmorenci, de la Touche, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tolendal, de Rochechouart, de Lusignan et de Crillon; les vicomtes de Toulongeon, Alexandre de Beauharnais, des Audroins; les barons de Menou, de Chaleon et d'Harembure; MM. de Maulette, de Phelines, Dandré, d'Aimar, de Burle, Nompère de Champagny, Després de Crassier, d'Aguesseau, Freteau, Dionis du Séjour et Duport, ces trois derniers conseillers au parlement de Paris. Avant cette réunion, quelques-uns d'entr'eux avaient fait connaître leur résolution par la voie des journaux.

On voyait quelquefois, sur ce théâtre mobile, des enfans de douze à quinze ans qu'on avait formés à la déclamation, et qui lisaient des discours où tout respirait la révolte, comme dans les motions et dans les journaux. Les propos modérés, si quelqu'un s'avisait d'en tenir, étaient punis par des injures ou même par des coups; et si l'on voulait être en sûreté dans les groupes, il fallait y paraître avec l'air et le maintien d'un ardent patriote, ou avec le costume de la nation, c'est-à-dire d'un homme du peuple. Il était aisé de voir, à la hardiesse des motionnaires, et à la conformité des motions, qu'il y avait un centre commun d'où partaient les mouvemens, un ensemble qui obéissait à la même loi.

Les factieux avaient senti que, pour échauffer le peuple et l'agiter, il ne faut pas raisonner, mais lui parler par des faits, vrais ou faux, parce qu'il les croit également, surtout quand il les voit imprimés. A ce moyen efficace ils en ajoutèrent un autre qui n'était pas moins puissant. Ils publièrent qu'il existait une *aristocratie* uniquement occupée à opprimer le peuple et à le ruiner. Ce mot, vide de sens, était d'autant mieux imaginé, que le peuple se bat rarement pour

les choses qu'il entend, mais presque toujours pour des mots qu'il n'entend pas. Celui-ci, d'ailleurs, rappelait l'aristocratie oppressive de quelques républiques. Mirabeau, dans sa quinzième lettre, qui parut le 30 juin, peignit les aristocrates comme des hommes pervers, qui ont l'infernale politique de fomenter des troubles, d'exciter des séditions et de calomnier le peuple. L'abbé Fauchet, par un trait d'imagination digne de lui, dit en chaire que *l'aristocratie avait crucifié le fils de Dieu.* C'est ainsi que, sous le nom d'aristocrates, on rendit suspects et odieux tous ceux que leur naissance approchait du trône, ou qui, par leurs charges et leurs emplois, tenaient au gouvernement. Ce qu'on appelait la *nation* crut alors avoir pour ennemis la cour, les nobles et le haut clergé; et, de proche en proche, cette nation étendit la dénomination d'aristocrates sur les classes et les personnes dont les richesses lui faisaient envie. Dans les commencemens, elle ne comprenait que les nobles; et ce sont eux que le tiers-état voulut désigner quand il dénonça, comme *criminels de lèze-nation*, tous ceux qui feraient suspecter la fidélité inviolable des Français à la personne

du roi. La ligne de démarcation qui les avait toujours séparés du peuple fut regardée comme une ligne qui séparait deux camps ennemis. On verra ce que fit le camp le plus nombreux pour subjuguer l'autre et en disperser les chefs.

Dangers de l'Archevêque de Paris.

Les mêmes mouvemens éclataient à Versailles d'une manière effrayante. On insulta quelques membres de la noblesse; mais la fureur se porta sur ceux du clergé qui ne s'étaient pas encore réunis au tiers, et particulièrement sur l'archevêque de Paris, à qui on reprochait d'avoir fait depuis peu un voyage à Marly, lorsque la cour y était. Ce prélat serait tombé sous les coups de pierre qu'on lui jeta, si la vitesse de ses chevaux ne l'eût soustrait à la rage des assassins. Cependant il avait des droits à la reconnaissance et au respect du peuple par ses vertus et ses abondantes aumônes; mais on voulait l'amener à la vérification des pouvoirs en commun. On se flattait que son exemple entraînerait la partie du clergé restée fidèle à la distinction des ordres. Ainsi sa faiblesse connue le fit choisir pour victime. Des députés écrivirent dans leurs provinces: « D'autres prélats ont été vigoureusement houspillés par le peuple, qui les

a forcés de jurer qu'ils nous obéiraient : il faut bien que les saints évêques cèdent à la force du patriotisme. » On peut mettre à côté de ces mots les suivans : « Nous savons bien que la personne de M. l'archevêque est sacrée ; aussi nous n'en voulons qu'à sa tête. » Quand les membres du clergé sortirent de la salle, où ils avaient délibéré s'ils devaient se réunir au tiers-état, Coulmier, abbé d'Abecour, prémontré, et Houdelot, huissier de la chambre du clergé, placés à la fenêtre, indiquaient du doigt au peuple ceux qui avaient voté contre la réunion.

Club breton. Electeurs de Paris.

Ces désordres avaient des moteurs secrets que nous ignorerions peut-être encore sans l'aveu que fit Coroller, député breton, en présence de Dufraisse Duchai, Malouet et Taillardat de Maison-Neuve, aveu important, qui se trouve consigné parmi les dépositions qui furent faites au Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre. « C'est nous, dit Coroller, qui avons fait agir les poissardes et la canaille, quand elles ont poursuivi à coups de pierre l'archevêque de Paris. Quant aux troupes, nous en étions sûrs ; nous avions depuis long-

temps des correspondances avec tous les régimens. » Quand il dit *nous*, il voulait parler du *club breton*, ainsi nommé parce que les députés de Bretagne en furent les fondateurs. Barnave, Rabaut de St.-Etienne, Péthion, Buzot, Robespierre et plusieurs autres, y furent admis. Un d'entr'eux nous apprend que « les frères de la capitale, les généreux Parisiens, les aidèrent de tous leurs moyens, de leurs lumières, de leur force, de leur fortune même au-dedans et au-dehors de la société. Qu'il m'est doux, dit-il à la séance des jacobins du 7 août 1791, de leur rendre cet hommage de ma reconnaissance dans cette assemblée, où se trouve l'élite d'un peuple à qui la France est redevable d'une partie de sa gloire et de son bonheur! »

Inséparablement uni avec l'Assemblée-nationale, dont il était l'âme, ce club préparait les matières qu'on devait y traiter, la forme des délibérations, les moyens de les faire passer, les insurrections, soit dans la capitale, soit dans les provinces, et toutes ces machinations criminelles dont on s'est servi pour dissoudre la monarchie. On verra ce même club suivre l'assemblée, quand

elle se transportera à Paris, et se conduire toujours dans le même esprit, sous le nom trop fameux de club des jacobins.

Il est bon d'observer que les électeurs s'étaient déclarés permanens le 10 mai; qu'unis avec le troisième ordre, ils l'instruisaient des dispositions de cette grande ville, dont ils dirigeaient les mouvemens, afin que, d'après ces instructions, le tiers-état pût régler son action et ses résistances contre le gouvernement et la noblesse. Ils lui envoyèrent même une députation pour le féliciter sur sa conduite et sa fermeté. L'ordre du tiers, sanctionnant l'illégalité de cette assemblée que le roi n'avait pas le courage de dissoudre, accorda aux députés les honneurs de la séance. Il traita avec les mêmes égards plusieurs citoyens qui vinrent lui présenter une adresse chargée de dix mille signatures vraies ou fausses, pour le remercier de son zèle, et l'encourager dans ses entreprises. Ces députés promirent, ainsi que les électeurs, de le soutenir de toute leur *énergie*.

Réunion du *clergé* au *tiers*.

Cette réunion de forces, et le danger qu'avaient couru l'archevêque de Paris et plusieurs de ses collègues, déterminèrent cent soixante curés à sacrifier leurs prin-

cipes à l'empire des circonstances. Ils allèrent, le lendemain de la séance royale, faire vérifier leurs pouvoirs dans la salle commune. L'archevêque de Paris y alla aussi, et dit « qu'il s'estimerait heureux si, » même au péril de sa vie, il pouvait con- » courir à une conciliation désirable, qu'il » ne perdrait jamais de vue ». Bailly lui répondit que cette démarche de paix et de réunion était la seule couronne qui manquât à ses vertus. Cette *couronne*, après celle du martyre, que ce prélat avait reçue la veille, est une expression digne de remarque. La vérification faite, la majeure partie du clergé retourna dans sa chambre.

L'ordre de la noblesse ne se laissa point ébranler par cette défection; le courage, avec lequel il combattit, au milieu des terreurs dont il était environné, pour l'ancienne constitution du royaume, tant qu'il conserva quelque espoir de la faire triompher, est vraiment digne d'éloge; mais, voyant qu'il ne pourrait la maintenir dans son entier, et voulant concilier ses principes avec son respect pour le roi et son amour pour la paix, il résolut d'envoyer une députation au tiers-état, pour lui faire part d'un arrêté qu'il avait pris le 25. La

noblesse y disait « que, sans être arrêtée par la forme de la séance royale pour la présente tenue des Etats-généraux seulement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, elle acceptait purement et simplement les propositions contenues dans la première déclaration. » Le tiers-état fit d'abord quelque difficulté de recevoir la députation, sous prétexte qu'il ne reconnaissait pas la majorité de la noblesse comme ordre; mais l'avis pour l'admission ayant prévalu, le président répondit: « Messieurs, l'Assemblée-nationale me charge de vous dire qu'elle n'a pu vous recevoir et ne peut vous reconnaître que comme des députés nobles non réunis, comme des gentilshommes, nos concitoyens et nos frères. »

Ceci se passait le 26 juin. Le peuple était ce jour-là dans une agitation extrême. Il menaçait de se porter aux dernières violences, et avait désigné pour le pillage plusieurs maisons de députés nobles. On les avait même fait avertir, tous en général, de ne paraître en public que plusieurs ensemble et armés, ce qu'ils firent. Dans l'intérieur de leur chambre ils avaient des attaques de plus d'un genre à repousser; je me contenterai de rapporter le trait suivant. Un de ces cour-

tisans qui sont toujours courbés sur les pas du prince pour surprendre des bienfaits qu'ils sont incapables de mériter, avait plusieurs lettres écrites de la main du roi, dans lesquelles il se plaignait avec une sorte d'abandon de la conduite de la noblesse aux mois de juin et de juillet 1788. Ce courtisan s'était jeté dans le parti des factieux quand il s'aperçut que ce parti prenait le dessus, à l'aide de la faveur populaire, et montrait les lettres aux députés nobles qu'il voyait le plus attachés au maintien des principes de la monarchie. Lorsqu'on lui témoignait de l'étonnement sur ce qu'il abandonnait le roi dont il avait toujours été bien traité, il répondait : « Je le quitte, parce que je le connais ; vous le servez parce que vous ne le connaissez pas. » Le traître, il ne disait pas la vraie raison. Pour un homme comme lui tous les rois sont bons, pourvu qu'ils donnent. Il le quittait, parce qu'il croyait n'avoir plus rien à en attendre.

Les avis qu'on faisait donner à la noblesse, et tout ce qu'elle voyait, ne laissaient pas que de la jeter dans l'inquiétude. Il y eut dans la soirée plusieurs assemblées particulières, où il fut beaucoup question du danger des circonstances. Les uns disaient qu'il était

inutile de tenir plus long-temps à la distinction des ordres ; qu'ayant combattu jusqu'à ce jour pour les anciens principes, il fallait les sacrifier au bien de la paix. D'autres, plus fermes, croyant que ce sacrifice entraînerait la ruine de la monarchie, soutenaient qu'il valait mieux s'exposer à périr glorieusement. Cette diversité d'avis ne prenait pas seulement sa source dans la différence des caractères ; elle venait aussi de la différence des intérêts. On promenait, pour ainsi dire, le fantôme de la pairie, pour éblouir ceux des députés qui étaient jaloux d'occuper une place dans la chambre haute. Plusieurs se laissèrent séduire par le fol espoir de paraître seuls au milieu des ruines de la noblesse, qu'on leur promettait d'abattre à leurs pieds : car il ne s'agissait de rien moins que de faire *table rase*, comme le disait Mirabeau, et d'élever sans obstacle la chambre des pairs *sur cette aire nétoyée de ses décombres*. Beaucoup de membres des communes saisirent avec avidité ce plan, qui abaissait devant leur vanité les noms qu'un ancien éclat faisait briller au-dessus de leurs têtes. Cette pomme de discorde, jetée adroitement dans les trois ordres, produisit un grand effet ; et l'on ne peut douter qu'elle

ne contribuât à la diversité d'opinions qui régna dans les comités particuliers de la noblesse; ce qui fit craindre une scission pour le lendemain 27, que cet ordre devait s'assembler.

Le roi invite la noblesse à se réunir aux deux autres ordres.

Cette assemblée eut lieu, et en attendant qu'elle commençât, chacun cherchait à deviner le sentiment de son voisin dans ses regards. On se lisait les mandats les uns aux autres, ici, pour s'affermir dans sa résolution, là, pour y chercher un sens favorable au parti qu'on avait pris au fond du cœur. Cependant le duc de Luxembourg, président, et le vice-président n'arrivaient pas. On sut qu'ils avaient été mandés chez le roi, où étaient ses deux frères et la reine. Le roi dit au duc de Luxembourg: « Je prie l'ordre de la noblesse de se réunir au tiers-état. Je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle. » En disant cela, il lui remit une lettre conçue en ces termes:

« Mon cousin, uniquement occupé à faire le bien général de mon royaume, et désirant par-dessus tout que l'assemblée des Etats-généraux s'occupe des objets qui intéressent toute la nation; d'après l'acceptation volontaire que votre ordre a faite de ma déclaration du 23 de ce mois, j'engage ma

fidèle noblesse à se réunir sans délai avec les deux autres ordres pour hâter l'accomplissement de mes vœux et intentions paternelles. Ceux qui sont liés par leurs pouvoirs, pourront y aller sans donner de voix, jusqu'à ce qu'ils en aient de nouveaux. Ce sera une nouvelle marque d'attachement que ma noblesse me donnera. » La plus forte qu'elle pût lui donner et la seule qu'il aurait dû en exiger, c'était qu'elle persistât dans ses principes, et que le clergé en fît autant. Le duc de Luxembourg ajouta que le roi et la reine l'avaient chargé de dire à la noblesse qu'ils mettaient la plus grande *importance* à cette réunion, parce qu'ils faisaient dépendre de là le salut de l'Etat, tant on les avait aveuglés sur leurs véritables intérêts. Le marquis de la Queille dit « qu'il était venu avec la » ferme résolution de défendre les vrais » principes; mais qu'il avait changé de sen» timent, d'après la nouvelle certaine que » la vie du roi était en danger. » On assure que M. Necker fit donner cet avis, fondé ou non, à la famille royale et à quelques députés de la noblesse. Quand les autres entendirent parler de danger pour le roi, ils quittèrent leurs siéges et se précipitèrent vers la porte, en disant qu'il fallait aller vers

lui et le sauver. M. de Luxembourg ajouta que ce qu'annonçait M. de la Queille n'était que trop vrai; qu'il en recevait la nouvelle dans l'instant, et que le seul moyen de calmer les esprits était de se rendre dans la salle commune : ce qui fut généralement approuvé.

On allait partir, lorsqu'on vit arriver une députation du clergé dans une contenance triste et abattue. Elle annonça que, d'après une lettre du roi, et d'après des nouvelles alarmantes, le clergé était décidé à se réunir au tiers-état. Les deux ordres partirent ensemble et entrèrent sur deux files. Celui du clergé était présidé par le cardinal de la Rochefoucault, qui dit : « Messieurs, nous sommes conduits ici par notre amour et notre respect pour le roi, par nos vœux pour la paix et notre zèle pour le bien public. » Le duc de Luxembourg, prenant ensuite la parole, dit à son tour : « Messieurs, l'ordre de la noblesse a arrêté de se rendre dans cette salle nationale pour donner au roi des témoignages de son respect, et à la nation des preuves de son patriotisme. »

« Le bonheur de ce jour qui rassemble les trois ordres, répondit Bailly, est tel que l'agitation qui accompagne une joie vive

ne me laisse pas la liberté d'idées nécessaire pour vous répondre dignement : mais cette joie même est une réponse. Nous possédions l'ordre du clergé. L'ordre de la noblesse aujourd'hui se joint à nous. Ce jour sera célèbre dans nos fastes. Il rend la famille complète ; il finit à jamais les divisions qui nous ont tous naturellement affligés. Il va remplir le désir du roi ; et l'Assemblée-nationale, ou plutôt les Etats-généraux vont s'occuper sans distraction et sans relâche de la régénération du royaume et du bonheur de la France. »

Le peuple, transporté de joie, se précipita dans les cours du château, et demanda à grands cris à voir LL. MM. ; elles parurent au balcon, et l'air retentit des acclamations répétées *vive le roi! vive la reine!* Cette princesse, fondant en larmes, se jeta dans les bras de son auguste époux, dont la sensibilité se manifesta par les mêmes signes. Ce spectacle de la faiblesse, car c'en était une grande que de verser des larmes d'attendrissement, lorsqu'il n'aurait fallu montrer qu'une noble et froide indifférence, toucha les cœurs sensibles ; mais l'homme clairvoyant, qui calculait les progrès terribles de l'opinion et de la terreur, puisqu'elles allaient jusque dans l'asile du roi le forcer

à leur rendre un hommage public, dut en être effrayé. Ce qui se passait dans les rues et sur la place d'armes était bien plus alarmant. Des soldats, mêlés avec des hommes et des femmes du peuple et de la bourgeoisie, dansaient, en se tenant par la main, comme pour annoncer leur union contre l'autorité royale. On peut dire en effet que depuis ce jour, célèbre dans notre histoire, le roi a été isolé dans ses Etats. Le peuple se rendit ensuite chez le duc d'Orléans, le comté de Montmorin, Necker et Bailly, qu'il regardait comme ses anges tutélaires. Ainsi fut consommée cette réunion.

On a vu ci-dessus que le tiers-état avait pris la dénomination d'*Assemblée-nationale*. On la conserva, et le mot d'*Etats-généraux*, pour désigner l'assemblée des trois ordres du royaume, cessa d'être en usage, quoique la dénomination d'Assemblée-nationale n'ait été sanctionnée que le 15 juillet suivant.

Protestations après la réunion.

L'agrégation des ordres ne se fit pas d'une manière uniforme. En remettant leurs pouvoirs sur le bureau, les députés de la noblesse, qui formaient la majorité, lurent, ou firent lire par les secrétaires de l'assemblée, des déclarations pour notifier qu'un mandat impératif les empêchait de voter par

tête, jusqu'à ce que leurs commettans eussent changé leurs pouvoirs. Quelques-uns y joignirent des protestations contre tout ce qui s'était ſait ou se ferait à l'avenir sans le concours de leur ordre. D'autres déclarèrent qu'ils resteraient à l'assemblée, et que dans les délibérations leur voix serait seulement consultative. Il y en eut enfin qui se condamnèrent à un silence absolu ; précaution inutile depuis que le tiers-état avait mis en principe que, représentant les *quatre-vingt-seize centièmes de la nation*, il pouvait délibérer seul et statuer sur les affaires les plus importantes. Dans cet état de choses il fallait que la noblesse et le clergé, ou du moins la grande majorité quittât l'assemblée, ou que tous les membres restassent pour donner leur avis, afin de balancer celui des mal-intentionnés. Au reste, quelque parti que l'on prît, il était impossible que les Etats-généraux fissent le bien dans un pays aussi vaste que la France, habité par un peuple impétueux et léger, dans un temps surtout où les mœurs étaient excessivement corrompues, et tous les principes altérés (1).

(1) C'est ce que j'avais dit en 1788 dans l'*Histoire du Gouvernement français*, que j'ai déjà citée.

Juillet 1789.

Le 2 juillet, les membres du clergé, qui s'étaient d'abord opposés à la réunion, déclarèrent, par l'organe du cardinal de la Rochefoucault, qu'en se réunissant à la noblesse et au tiers-état dans la salle commune, pour y traiter des affaires d'une utilité générale, conformément à la déclaration du roi, « c'était sans préjudice du droit qui appartient au clergé de s'assembler et de voter séparément, droit qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient abandonner dans la présente session des Etats-généraux, et qui leur était expressément réservé par les articles 8

J'y remarque que les États-généraux, depuis Philippe-le-Bel jusqu'en 1614, avaient été à peu près inutiles et souvent nuisibles; qu'à l'époque où nous vivions, on n'était pas aussi avancé, en *esprit public*, qu'on le pensait. « On croit avoir beaucoup de lumières, disais-je; mais si l'on y réfléchit bien, on verra qu'elles n'ont aucun rapport à la science du gouvernement. On manque surtout de principes de morale et de politique, et ce n'est qu'avec ces principes qu'on peut travailler utilement à la chose publique. » Aussi, un ministre m'ayant demandé mon avis au commencement de la même année sur la convocation des États-généraux, je fis ce que je pus pour l'en dissuader, et lui prédis qu'ils *bouleverseraient le royaume*.

et 9 de la même déclaration. » Mais l'archevêque de Vienne, M. Lefranc de Pompignan, objecta que lorsque cette délibération avait été prise, la majorité, qui pouvait seule s'attribuer le nom *d'ordre du clergé*, n'y était plus. Mirabeau, offensé du mot *vouloir*, s'écria : « Non, aucune puissance dans cette assemblée, pas même le pouvoir exécutif, ne peut dire *je veux*. On manquerait à ses sermens, à ses principes, à la nation; on se manquerait à soi-même, si on adoptait de pareilles déclarations. » Le comte de Clermont-Tonnerre prétendit que l'assemblée avait le *pouvoir législatif*; que personne n'avait le droit de dire *je veux*; qu'on ne pouvait donner aucune existence légale à des protestations; mais il convint qu'on devait admettre des réserves. Ce fut l'avis de Mounier, qui pensait que l'assemblée, en recevant des protestations, laisserait croire qu'on peut affaiblir ses décrets. Cet avis fut érigé en principe, et fut cause du despotisme qu'exerça l'Assemblée-nationale, puisqu'il suffisait de la moitié des voix, plus une, pour faire adopter un projet de décret. Les mêmes motions attaquaient d'avance la protestation que quatre-vingt-neuf membres de la noblesse firent le lendemain, 3 juillet. Ils y

déclaraient, conformément à l'arrêté pris le 26 juin, qu'ils n'avaient pas cessé de regarder comme des maximes invariables et constitutionnelles la distinction des ordres et leur indépendance, la forme de voter par ordre, et la nécessité de la sanction royale pour l'établissement des lois.

Mandats impératifs annulés.

Les mandats impératifs n'embarrassèrent pas l'assemblée. M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, soutint « que chaque député avait le même droit qu'aurait son bailliage, si la nation pouvait se convoquer. » D'après ce principe, tous les mandats tombaient d'eux-mêmes. Indépendans de la province qui les avait nommés, arbitres suprêmes de ses intérêts, despotes absolus chez un peuple qu'ils disaient *libre*, les députés ne comptaient pour rien les lumières et l'expérience de leurs commettans réunis. Les caractères faibles allaient devenir les jouets d'une faction qui, employant tour-à-tour l'argent, l'intrigue et la terreur, pouvait bouleverser la nation, sans que celle-ci eût le droit de s'y opposer. L'évêque d'Autun fut appuyé par l'archevêque de Vienne et l'évêque de Chartres, par le comte de Castellane et Lally-Tolendal, qui ne prévoyaient pas sans doute les maux affreux que devait

entraîner cette motion révolutionnaire. Mais elle fut combattue par quelques autres membres de la noblesse et du clergé. « Sur quoi disputez-vous, dit Mirabeau? La question est décidée par l'engagement solemnel que vous avez pris le 20 juin, au jeu de paume, de ne pas vous séparer sans que la constitution ne soit achevée; il n'y a pas à délibérer sur des mandats contraires à ce serment. » Cet avis fut adopté par la majorité de l'assemblée. Ainsi l'on se servit d'un serment prêté contre toutes les règles, pour anéantir un serment cimenté par tout ce qu'il y a de plus sacré. C'est un phénomène unique dans l'Histoire, qu'en moins d'un mois le tiers-état ait pu se constituer en Assemblée-nationale, se déclarer indépendant du roi, donner l'inviolabilité à tous ses membres, détruire les ordres, annuler les engagemens envers les bailliages, et se mettre en pleine possession de la souveraineté. Dès-lors on fut en droit de ne plus regarder des hommes ainsi *constitués* comme députés ou mandataires de la nation. Ils n'en furent plus les représentans, puisque leur volonté ne représenta plus la sienne. Les Français attachés à l'ancienne constitution les regardèrent comme un corps isolé, sans carac-

tère public et sans mission pour les lois qu'ils allaient faire.

Conférences des Orléanistes et d'une autre faction.

Tandis qu'à l'assemblée on brisait le seul frein qui aurait pu contenir les factieux, qui est l'autorité royale, on assure que la faction d'Orléans délibérait à Passy sur les moyens de faire nommer ce prince lieutenant général du royaume; qu'il y fut résolu d'augmenter la disette, afin d'exciter une insurrection, que l'on fixa au 15 du mois : qu'on y arrêta aussi la mort de quiconque mettrait des entraves à l'accaparement des grains, et notamment celle du nommé Sauvage, meunier à Saint-Germain; de Thomassin, fermier; de Cureau, lieutenant de maire au Mans; de Chatel, maire de Saint-Denis; de Maussion, intendant de Rouen, et de Belbeuf, procureur général au parlement de cette ville. On se souvient encore que la liste de ces proscriptions courut au Palais-Royal.

Le roi fut instruit de cette conférence, et tint un conseil à Marly pour aviser aux moyens d'en prévenir les suites. Mais après avoir mûrement réfléchi sur le danger des circonstances, il eut la douleur de voir qu'il avait laissé prendre trop d'ascendant aux factions; car outre celle d'Orléans, il

y en avait une autre qui employait à peu près les mêmes moyens. Le fait suivant en est la preuve. Je le tire de *l'Histoire de la Révolution*, par M. Bertrand-Molleville.

J'ai dit plus haut que les factieux tenaient des comités secrets où ils concertaient les moyens d'amener les changemens qu'ils méditaient. Adrien Duport, qui en était membre, y lut un jour un mémoire, dans lequel, après avoir montré que les puissances étrangères ne se mêleraient point de ce qui allait se passer en France, il présenta un projet de constitution tel qu'on le trouve, ou peu s'en faut, dans celle de 1791. M. de la Fayette était présent, et après l'avoir entendu, il dit : « Voilà sans doute un très-grand plan; mais quels sont vos moyens d'exécution? En connaissez-vous qui soient capables de vaincre toutes les résistances auxquelles il faut s'attendre? Vous n'en indiquez aucun. » « Cela est vrai, répondit Duport en poussant un profond soupir : j'y ai beaucoup réfléchi. . . . j'en connais de sûrs. . . . mais ils sont de telle nature, que je frémis moi-même d'y penser, et que je ne pourrais me déterminer à les faire connaître qu'autant que vous approuveriez mon plan; que vous vous serez bien con-

vaincus qu'il est indispensable de l'adopter, et qu'il n'y en a pas d'autre à suivre pour assurer non-seulement le succès de la révolution, mais le salut de l'État. » L'assemblée ayant insisté pour connaître ces moyens, il dit d'un ton hypocrite : « Je n'oserais vous les proposer, parce qu'ils blessent votre humanité et que la mienne en gémit : cependant si vous l'exigez. . . .
—Oui, oui, nous l'exigeons. —Eh bien ! je vais vous obéir. Pour apprécier ces moyens, il ne faut pas perdre de vue la position affreuse dans laquelle nous nous trouvons.... Des événemens imprévus nous ont précipités, malgré nous, dans une révolution qui produira les plus grands crimes et qui nous entraînera tous, si nous ne nous hâtons de nous en emparer, pour la modérer et la circonscrire. Elle est trop avancée pour qu'on puisse la faire rétrograder. Ce serait d'ailleurs perdre pour jamais l'occasion d'opérer les changemens les plus avantageux. Or, ce n'est que par les moyens de terreur qu'on parvient à se mettre à la tête d'une révolution, de manière à la gouverner. Il n'y en a pas eu une seule, dans quelque pays que ce soit, que je ne puisse citer à l'appui de cette vérité. Il faut donc se ré-

signer au sacrifice de quelques personnes marquantes. » Il désigna MM. Foulon et Berthier; ce dernier, parce qu'il était intendant de Paris; et que les intendans pourraient mettre de grandes entraves à la révolution dans les provinces. Des instructions, conformes à ce plan, furent données aux chefs du département des insurrections, et ne tardèrent pas à produire les plus terribles effets.

Comme il était difficile de faire passer le peuple à la révolte, sans l'y avoir préparé par des idées contraires à celles qu'il avait professées jusqu'alors, on imagina de faire venir des provinces, des adresses d'adhésion et de félicitation à l'assemblée, dans lesquelles on exposait avec énergie les maximes révolutionnaires. Le long parlement d'Angleterre employa les mêmes moyens pour égarer le peuple, quand il eut formé le projet de détruire la monarchie. Des villes, des corporations, les porte-faix, les femmes même de la populace, félicitèrent leurs tyrans avec promesse de vivre libres ou de mourir. La plupart des adresses envoyées à l'Assemblée-nationale étaient faites à Paris. On croit que dans les

Préparatifs d'une insurrection.

commencemens elles partaient du club breton. En effet, la première, venue de la province, était signée des habitans de Moncontour en Bretagne. Quelque temps après il en vint une de Nantes, bien autrement importante, en ce qu'elle marquait beaucoup mieux les progrès de l'opinion et de cette liberté qui tendait à la licence. On y professait un grand zèle pour le décret du 17 juin, et pour les députés qui l'avaient provoqué. Ces sortes d'adresses, revêtues d'une autorité usurpée, étaient répandues dans tout le royaume, et, en surprenant la crédulité des gens simples, elles faisaient refluer vers l'Assemblée-nationale cet amour et ce respect que nos mœurs et une longue habitude avaient élevés autour du trône. Les folliculaires du jour, qui n'ignoraient pas que ces sentimens pour le prince sont le plus ferme appui de son autorité, contribuèrent beaucoup à cette révolution. Plusieurs d'entr'eux étaient membres de l'assemblée. Mirabeau, pour imprimer au rôle qu'ils jouaient un caractère imposant, dit « qu'un député est le procureur fondé de la nation; qu'en cette qualité, il doit l'instruire de tout ce qui l'intéresse, et

qu'on ne peut s'y opposer sans se rendre coupable du crime de *lèze-majesté nationale*.

La plupart de ces journalistes avaient dans les provinces des libraires pour débiter leurs feuilles, et des imprimeurs pour les multiplier : mais leurs correspondans devinrent bientôt leurs émules; car on vit partout des auteurs faméliques écrire dans le sens de la révolution, lorsque l'amour de l'indépendance leur eut fait des lecteurs jusque dans la populace. On ne lisait, on ne voulait lire que les papiers du jour. L'autorité royale, la noblesse et le clergé y étaient attaqués et avilis; le droit naturel, interprété à leur manière, y était mis à la place des institutions sociales. Ce n'est pas tout. Chaque classe de citoyens, chaque société même eut ses orateurs, tous infectés de l'esprit du jour, et le gouvernement n'eut presque plus que des ennemis d'un bout du royaume à l'autre.

C'est surtout à Paris que les brochures incendiaires étaient répandues avec profusion par des colporteurs qui, se croisant sans cesse, frappaient l'air de leurs cris, et l'imagination par l'annonce de quelque événement nouveau. Les décrets, le récit

des faits, en passant de bouche en bouche, acquéraient à chaque instant quelque circonstance nouvelle. Il fallait voir à quel point les imaginations étaient exaltées, quelle véhémence il y avait dans les conversations, quel mouvement dans les rues, dans les cafés, dans les places publiques, et surtout au Palais-Royal. Là, les têtes les plus ardentes se réunissant par un attrait secret, formaient cent groupes, tous échauffés par un nouvelliste infidèle, un orateur enthousiaste, ou par la lecture de quelque écrit séditieux. Des capitalistes frondeurs, des agioteurs avides, des esprits forts, novateurs, formaient le noyau de ces groupes. L'homme titré, mais corrompu, le soldat rebelle, l'artisan désœuvré, le bourgeois crédule, le brigand soudoyé, la fille publique, l'étranger sans aveu, le criminel arraché des cachots ou sorti des galères, y venaient puiser une chaleur de tête qu'ils allaient répandre dans les boutiques, les carrefours et les cabarets, d'où vous voyiez partir par détachemens une infinité de personnes qui se succédaient sur le chemin de Paris à Versailles, pour aller appuyer les motions qui se faisaient à l'assemblée. Alors s'élevèrent deux puissances terribles, qu'il suffisait de savoir

diriger pour être maître de toute la France ; je veux dire la faveur et la fureur du peuple : les factieux s'en emparèrent.

Au milieu de cette fermentation, le roi se trouva sans défenseurs. Ses partisans étaient ou des hommes timides, qui craignaient de se compromettre, ou des esprits modérés, qui attendaient que l'excès du mal amenât le remède. Les deux ministres qui avaient toute sa confiance, je veux dire M. Necker et le comte de Montmorin, favorisaient le parti populaire. Ils excusaient auprès du roi, comme le premier en convient dans un ouvrage déjà cité, les actions et les procédés dont il pouvait avoir à se plaindre, c'est-à-dire, ils excusaient les factieux. Necker, dirigeant par son influence la police de la capitale et de tout le royaume, étant parfaitement instruit de ce qu'on tramait à Versailles et à Paris contre l'autorité royale, la noblesse et le clergé, pouvait facilement disperser ces associations incendiaires, contenir par la force ces brigands et cette populace fanatique qu'on faisait agir contre tous ceux que leur attachement à la monarchie rendait suspects : en un mot, il pouvait, avec tous les moyens qui étaient à sa disposition, maintenir l'ordre et la tranquil-

lité ; et cependant il n'en montra aucun désir.

On disait dans le public qu'il aspirait à être le ministre inamovible de la nation. Toute sa conduite porte à le croire. Il est probable que, dans la vue de se rendre indépendant du roi, il voulait donner au peuple une grande influence dans le gouvernement, et que ce fut dans cette intention qu'il fit passer à la ville de Paris un plan d'administration municipale, tel qu'il fut adopté, divisé en soixante districts, qu'on appela ensuite sections. Ce plan tenait à la division du royaume en départemens, supposait la milice bourgeoise, et reposait sur des idées républicaines, incompatibles avec la monarchie. Après les succès que ce ministre avait eus, après les éloges qu'on lui donnait dans l'assemblée et dans les adresses des villes, il n'y avait rien à quoi il ne pût aspirer. Avec tous les moyens que lui et les factieux avaient de dissoudre le gouvernement, ils étaient déjà venus à bout d'ébranler ses bases, puisqu'elles reposent sur l'obéissance des peuples.

Manœuvres pour corrompre les Gardes-Françaises et les autres troupes.

L'insubordination faisait même des progrès dans les Gardes-Françaises. Une compagnie de ce régiment était sortie de Paris

sans armes, en disant qu'elle savait bien où on lui en donnerait. Les soldats étaient reçus au Palais-Royal avec le plus vif intérêt : ils y trouvaient à boire et à manger, sans qu'il leur en coûtât rien, et y recevaient même de l'argent. Le duc du Châtelet, leur colonel, en fit mettre deux en prison. Le peuple alla les délivrer et les conduisit à ce même Palais-Royal, devenu un asile ouvert à tous les amis de la licence. De là on écrivit au président de l'Assemblée-nationale une lettre où il était dit « qu'une sévérité inouie et déplacée avait porté dans Paris l'alarme et la consternation ; qu'on était accouru en foule aux prisons de l'Abbaye, où les ordres de M. du Châtelet détenaient deux Gardes-Françaises, malheureures victimes de leur patriotisme ; qu'on les avait arrachés des fers et portés au milieu des acclamations au Palais-Royal, où ils étaient sous la sauvegarde du peuple ; qu'on suppliait l'autorité de prononcer sur leur sort et que le public impatient osait le demander. » Cette lettre fut portée au président de l'assemblée par vingt de ces hommes qu'on appela dans la suite *sans-culottes :* aussi le prièrent-ils d'excuser le *costume peu soigné* dans lequel ils se présentaient, ajoutant que sous *leurs habits*

simples ils portaient des cœurs français.

MM. de Poix, Clermont - Tonnerre, Crillon et Boufflers disaient que cette affaire regardait le pouvoir exécutif, et qu'elle devait lui être renvoyée. Chapelier, Desmeuniers et Reubbel pensaient au contraire que l'assemblée devait venir au secours du peuple, et s'employer pour faire pardonner des erreurs qui, dans ces crises malheureuses, méritaient quelque indulgence. « Nous ne devons pas être passifs, ajouta Broustaret, lorsque le pouvoir exécutif peut inspirer des alarmes : le pouvoir législatif est délégué et envoyé par le peuple. » C'était l'avis de Barrère, qui ne croyait pas qu'on dût traiter légèrement une affaire où il s'agissait de la liberté et de la vie de *deux hommes*, de *deux Français*. Target opina pour supplier le roi « d'employer les moyens de la douceur et de la confiance dans le peuple le plus fidèle de la terre. » Les débats furent très-vifs, et l'assemblée prit un arrêté par lequel elle exhortait le peuple de Paris à rentrer dans l'ordre, et à se pénétrer des sentimens de paix « qui pou» vaient seuls assurer les biens infinis que » la France était prête à recueillir de la réu» nion volontaire de tous les représentans

» de la nation, et suppliait en même temps » le roi de vouloir bien employer, pour le » rétablissement de l'ordre, les moyens in- » faillibles de la clémence, de la bonté et » de la confiance que son peuple méritera » toujours. »

Le roi, que sa faiblesse conduisait infailliblement à sa perte, parut content de cet arrêté. Il le fallait bien, puisqu'il n'avait pas la force de faire un coup d'autorité, devenu nécessaire; ne pouvant donc refuser le pardon qu'on lui demandait, il exigea, pour la forme, que les deux soldats fussent reconduits en prison. Le peuple s'y opposa, à moins que les électeurs ne répondissent de leur grâce, ce qu'ils firent; et les soldats s'étant constitués prisonniers, furent aussitôt relâchés.

Cet intérêt de la multitude pour les Gardes-Françaises se combinait avec des circonstances très-propres à les dégoûter du service. Le duc du Châtelet avait fait dans la discipline et dans l'administration de ce corps des changemens qui ne tendaient qu'à le fatiguer, sans le rendre plus utile. Les soldats, que le séjour de Paris avait préparés à tous les genres de séduction, écoutèrent les conseils perfides des malveillans;

La même coalition se formait entre le peuple et l'armée, tandis que la guerre intestine qu'il y avait entre l'Assemblée-nationale et le gouvernement minait sourdement celui-ci.

Le roi fait venir des troupes. Disette factice.

Dans cette situation alarmante, la cour jugea nécessaire de faire venir des troupes, autant pour sa propre sûreté que pour celle des députés, qui ne pouvaient se promettre aucune liberté tant que la foule, qui devenait tous les jours plus ardente et plus nombreuse, continuerait d'assiéger la salle de l'assemblée. La disette des grains augmentait le danger. On se servait de ce prétexte, comme on fit autrefois à Rome, pour rendre odieux les aristocrates, qu'on accusait de faire des accaparemens. Les gens sensés savaient bien que c'était une calomnie; que c'étaient les factieux eux-mêmes qui causaient cette disette, afin de soulever le peuple contre le gouvernement et ses partisans. En effet, quoique le pain ne se vendît que trois sols et demi la livre, au lieu de deux et demi, prix ordinaire, le peuple, qu'on ne cessait d'aigrir par des libelles répandus avec profusion et par des déclamations incendiaires, devenait de jour en jour plus insolent et plus mutin.

Les personnes clairvoyantes accusaient M. Necker d'être à la tête des *affameurs;* et il faut avouer que beaucoup de circonstances semblaient concourir à le faire croire coupable. On observait que depuis sa rentrée au ministère, à la fin d'août 1788, le bled n'arrivait que lentement à la capitale, et qu'il ne parvint point avant le mois de juillet 1789 dans les provinces qui l'avoisinent. Il fit d'ailleurs des opérations qui augmentèrent les inquiétudes du public, et les factieux en profitèrent pour accroître le trouble. Je ne prétends pas accuser le ministre d'avoir fait ces opérations uniquement par mauvaise volonté; son insuffisance y eut beaucoup de part: mais comment expliquer le fait suivant, autrement que par son intervention, puisqu'il avait la haute police dans tout le royaume? Un gentilhomme breton, qui a des terres en Normandie, me dit que se trouvant alors à Caen, où l'on manquait de bled, il avait offert à l'intendant de vendre le sien pour le compte de cette ville, s'il voulait se charger d'obtenir du commandant de la province un détachement pour le faire conduire en sûreté; que l'intendant en avait écrit au commandant,

mais que celui-ci refusa l'escorte, d'après les ordres qu'il avait reçus.

J'ai dit plus haut que la cour, alarmée des mouvemens populaires, avait fait venir successivement plusieurs régimens d'infanterie et de cavalerie, avec des trains d'artillerie, et que Mounier et Mirabeau avaient dénoncé leur arrivée. Il en vint encore d'autres, et l'on assure qu'il y avait en tout plus de vingt mille hommes. Ils étaient placés aux environs de Paris et de Versailles, comme si le gouvernement eût voulu s'assurer de l'obéissance de ces deux villes. Pour en imposer davantage, on nomma le maréchal de Broglie généralissime, avec un pouvoir qui ressemblait à celui de connétable. On disait, mais je ne l'assure pas, qu'il demanda à M. Necker quinze millions pour l'approvisionnement des troupes, et que le ministre lui répondit que le trésor royal étant épuisé, il ne pouvait les lui accorder sans un décret de l'Assemblée-nationale; comme s'il était possible d'obtenir d'une troupe de conjurés des armes pour les battre! Ainsi la demande du maréchal, supposé qu'elle ait été faite, n'eut aucune suite.

L'appareil de guerre qu'on déployait

était à la vérité menaçant; mais l'esprit qui régnait dans la capitale et à Versailles devait le rendre inutile et même dangereux pour l'autorité du roi : car on employa tous les moyens imaginables pour corrompre les troupes. On leur donna du mauvais pain, et quelquefois on les en laissa manquer. On répandit parmi elles de l'argent et des écrits séditieux dans lesquels tantôt on leur peignait avec des couleurs vives les peines de leur état, tantôt on leur faisait voir que leur cause était liée à celle du peuple ; que, nés dans le peuple, les soldats ne devaient pas prêter leurs bras pour lui forger des chaînes. On ajouta à ces moyens de séduction l'amorce trompeuse des promesses et les plaisirs bruyans du cabaret pour les déserteurs. Les factieux commencèrent par s'assurer des canonniers placés à l'Orangerie de Versailles; et quand ils n'eurent plus rien à craindre de leur part, ils ne mirent plus de bornes à leurs entreprises.

Mirabeau choisit ce moment pour dénoncer de nouveau l'armée, comme menaçant la liberté publique et préparant des chaînes à la puissance législative. Il prétendit que les députés étaient la meilleure garantie de la confiance et de la fidélité du

peuple; que si le roi avait pu en douter un instant, il ne le pouvait plus à présent que leurs sentimens étaient connus. «Cependant, ajouta-t-il, déjà un grand nombre de troupes nous environnaient; il en est arrivé davantage, il en arrive tous les jours; elles accourent de toutes parts. Trente-cinq mille hommes sont déjà répartis entre Paris et Versailles; on en attend encore vingt mille. Des trains d'artillerie les suivent; des points sont désignés pour des batteries: on s'assure de toutes les communications: on intercepte tous les passages: nos chemins, nos ponts, nos promenades sont changés en postes militaires. Des événemens publics, des faits cachés, des ordres secrets, des contre-ordres précipités; les préparatifs de la guerre, en un mot, frappent tous les yeux et remplissent d'indignation tous les cœurs. De quel œil le peuple, assailli par tant de fléaux, verrait-il une armée venir augmenter ses besoins et la disette? Ces considérations ont fait à ma conscience, à ma raison, à ma mission, le devoir de proposer une adresse au roi, pour le supplier de faire retirer ses troupes, et d'ordonner qu'il soit incessamment levé, dans les villes de Paris et de Versailles, des gardes bour-

geoises, qui suffiront pour maintenir la tranquillité. »

La Fayette, Gouy-d'Arcy, Goupil, Chapelier et Sieyes appuyèrent la motion. Bouchote demanda le renvoi des troupes au nom du duché de Bourgogne, dont il était député. Target lut l'article des cahiers de la prévôté de Paris, qui portait qu'aucun corps militaire ne pourrait approcher de plus de dix lieues de l'endroit où siégeraient les Etats-généraux, sans le consentement ou la demande desdits Etats.« Ceux qui craignent, dit l'abbé Grégoire, la réforme des abus dont ils vivent, épuisent toutes les ressources de l'astuce et font mouvoir tous les ressorts pour faire échouer les opérations de l'Assemblée-nationale. Si les Français consentaient actuellement à recevoir des fers, ils seraient l'opprobre du genre humain et la lie des nations. Je demande qu'on dénonce les auteurs de ces coupables manœuvres, afin que l'exécration contemporaine devance l'exécration de la postérité. » La motion de Mirabeau fut adoptée, après avoir ôté l'article concernant la formation de la garde bourgeoise; mais, comme cette milice entrait dans le plan des conjurés, nous verrons bientôt

employer des moyens affreux pour armer toute la France.

Faiblesse du roi.

Cette dénonciation et la manière dont elle fut accueillie augmentèrent les inquiétudes de la cour. Les divisions qui régnaient au conseil rendaient la position du roi bien plus critique. Porté à la douceur par caractère, il y était encore poussé par les vues fausses et perfides des hommes en qui il avait le plus de confiance; et dans cette occasion, il oublia trop que le grand art de gouverner consiste à opposer aux factieux et au peuple séduit, non les ménagemens d'une lente circonspection, mais la force d'une grande puissance. Si le roi eût fait enlever le duc d'Orléans, Mirabeau, La Fayette, Duport, Sieyes, Barnave et une vingtaine d'autres députés; qu'en même temps il eût fait arrêter M. Necker, cet acte de vigueur, exercé au milieu d'une armée qui n'avait pas encore perdu l'esprit de subordination, en aurait imposé au peuple de Paris, peuple volage et timide quand il voit le danger, attaché encore à ses rois et beaucoup plus à ses propriétés, et qui, obéissant sans réflexion au premier mouvement qu'on lui donne, aurait cédé à l'impression de la crainte, dans un moment

surtout où cette impression aurait été d'accord avec ses intérêts. Le comte d'Artois proposa d'exécuter un projet à peu près pareil; mais le Roi s'y opposa. Le peuple se serait trouvé sans chef, sans point de ralliement; car au même instant on aurait investi le Palais-Royal, arrêté la publication des brochures incendiaires, et dispersé les esprits bouillans et séditieux. Il fallait ensuite transférer les Etats-généraux à quarante ou cinquante lieues de Paris, afin de faire cesser l'action réciproque qu'il y avait entr'eux et la capitale, et qui par cette raison devenait trop puissante.

Le maréchal de Broglie, dans un conseil qui se tint à cette occasion, fut d'avis que le roi quittât Versailles, et qu'il se retirât dans une place de guerre, à Lille, par exemple; qu'il s'y entourât des régimens les plus fidèles, et qu'il ordonnât aux trois ordres de se réunir dans une ville voisine, où ils ne seraient influencés ni par l'armée, ni par les brigands soudoyés. Presque toute la noblesse et une grande partie du clergé s'y seraient rendus pour recommencer leurs séances. Un grand nombre de députés du tiers-état se seraient joints à eux: les autres s'étaient ôté tous les moyens de réclama-

tion, puisqu'ils avaient décidé que les présens délibéraient légalement pour les absens, et que personne n'avait d'ailleurs le droit de protester contre une assemblée de députés qui demandaient à suivre leurs mandats, et à délibérer hors de l'influence d'une multitude furieuse. Cet avis fut rejeté, et le maréchal s'aperçut qu'il y avait dans le conseil des hommes, entr'autres M. Necker, qui favorisaient la révolution.

Demande du renvoi des troupes.

Mirabeau s'était chargé de faire l'adresse au roi pour demander le renvoi des troupes. Quand elle eut été revue par les bureaux, il la lut à l'assemblée. Elle était faite avec beaucoup d'art, comme on va en juger.

« Sire,

» Vous avez invité l'Assemblée-nationale à vous témoigner sa confiance ; c'était aller au-devant du plus cher de ses vœux. Nous venons déposer dans le sein de votre majesté les plus vives alarmes. Si nous en étions l'objet, si nous avions la faiblesse de craindre pour nous-mêmes, votre bonté daignerait encore nous rassurer, et même en nous blâmant d'avoir douté de vos intentions, vous accueilleriez nos inquiétudes.

Mais, sire, nous n'implorons point votre protection; ce serait offenser votre justice. Nous avons conçu des craintes, et, nous osons le dire, elles tiennent au patriotisme le plus pur, à l'intérêt de nos commettans, à la tranquillité publique, au bonheur du monarque chéri qui, en aplanissant la route de la félicité, mérite bien de marcher lui-même sans obstacle. Les mouvemens de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts; que des camps se forment autour de nous; que la capitale est investie, nous demandons avec étonnement: Le Roi s'est-il méfié de ses peuples? S'il avait pu douter de leur amour et de leur fidélité, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels? Que veut dire cet appareil menaçant? Où sont les ennemis de l'Etat et du roi qu'il faut subjuguer? Où sont les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire? Une voix unanime répond, dans la capitale et dans toute l'étendue du royaume: *Nous chérissons notre roi, et nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait de son amour.* Sire, la religion de votre majesté ne peut être surprise que sous le prétexte du bien public......... L'Etat n'a rien à redouter

que des mauvais principes qui osent assiéger le trône même, et ne respectent pas la conscience du plus pur, du plus vertueux des princes. Et comment s'y prend-on, sire, pour vous faire douter de l'amour de vos sujets? Avez-vous prodigué leur sang? êtes-vous cruel, implacable? avez-vous abusé de la justice? le peuple vous impute-t-il ses malheurs? vous nomme-t-il dans ses calamités? ont-ils pu vous dire que le peuple est impatient de votre joug? qu'il est las du sceptre des Bourbons? Non, non, ils ne l'ont pas fait. La calomnie, du moins, n'est pas si absurde; elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs. »

L'orateur fait ensuite valoir, comme une preuve du bon esprit de l'armée et du peuple, la facilité avec laquelle on apaisa l'émeute excitée au sujet des deux Gardes-Françaises. De là passant aux dangers que pourrait amener ce rassemblement, il en conclut la nécessité de les éloigner, et finit par dire: « Toujours prêts à vous obéir, sire, parce que vous commandez au nom des lois, notre fidélité est sans bornes, comme sans atteinte. Prêts à résister à tous les commandemens arbitraires de ceux qui abusent de votre nom, parce qu'ils sont ennemis des

lois, notre fidélité même nous ordonne cette résistance, et nous nous honorerons toujours de mériter les reproches que notre fermeté nous attire. »

Une dame ayant lu cette adresse, où la flatterie est mêlée à la menace, et où l'on donne adroitement au peuple et aux troupes des conseils de révolte, la comparait, en parlant à Mirabeau lui-même, à celle que les communes d'Angleterre présentèrent à Charles I.er, pour lui demander l'éloignement de l'armée. *Eh bien! madame*, lui dit Mirabeau, *Cromwel n'a-t-il pas illustré sa famille?* Comme si, pour illustrer une famille, il fallait avoir le cœur de Cromwel, sans en avoir la tête.

Cette adresse reçut dans l'assemblée les plus grands applaudissemens. Elle en reçut de bien plus vifs à Paris, où l'agitation des esprits prenait un caractère vraiment effrayant. Tous les individus s'imaginaient qu'ils étaient une partie intégrante de la puissance publique, et que, sous ce rapport, étant tous égaux entr'eux, il n'y avait point de volonté individuelle, quelle qu'elle fût, qui dût avoir plus de force qu'une autre. Aussi entendait-on sans cesse répéter ces mots : *Je suis homme, je suis citoyen.*

Cependant le nombre des brigands grossissait tous les jours par l'arrivée d'autres brigands venus des provinces et de l'étranger, et par la foule des déserteurs. Marius, quand il eut formé le projet d'asservir sa patrie, admit dans sa familiarité Glaucias et Saturninus, deux hommes les plus insolens et les plus séditieux de Rome, et qui avaient à leur disposition la tourbe des nécessiteux et des mutins; il se servit d'eux pour appuyer les projets de loi qu'il voulait faire passer, et appela secrètement des gens de guerre qu'il mêla dans les assemblées du peuple. Les auteurs de la révolution française ont eu aussi leurs Glaucias et leurs Saturninus, qui avaient à leurs ordres des caractères ardens et séditieux, dont ils dirigeaient les talens funestes. Ceux-ci fomentaient les inquiétudes et le mécontentement du peuple par leurs plaintes et leurs réflexions amères. Ils se répandaient dans les groupes, et semblaient épier, au degré de chaleur qu'ils voyaient dans les conversations, le moment où ils pourraient donner le signal du pillage, si les circonstances l'exigeaient. On croyait distinguer ces brigands à un certain air étranger qui les faisait remarquer, au regard sombre, à la dé-

marche précipitée. D'autres, plus maîtres d'eux-mêmes, et accoutumés au séjour de Paris, allaient répandre de fausses alarmes, des nouvelles controuvées dans les cafés, dans les places publiques, partout enfin où il y avait des rassemblemens. Pour enflammer davantage les imaginations, ils avaient glissé sous la porte des maisons un écrit, par lequel on invitait les habitans à prendre les armes, en leur disant : « Sortez de votre » léthargie ; les ennemis du bien public sont » aux portes, et font marcher contre vous » des soldats étrangers. Assemblez-vous, » formez vos compagnies, et défendez vos » biens, vos personnes et vos parens. » Ce fut après qu'on eut ainsi disposé le peuple à la révolte, que Mirabeau osa dire, dans sa dix-huitième lettre, qu'*on ne pouvait toucher un cheveu à la tête des députés sans ébranler les fondemens de l'état.* On se doute bien quels étaient les députés qu'il avait en vue.

Réponse du roi.

Le roi répondit à la députation qui lui porta l'*adresse :* « Personne n'ignore les désordres et les scènes scandaleuses qui se sont passés et renouvelés à Paris et à Versailles, sous mes yeux et sous ceux des Etats-généraux. Il est nécessaire que je

fasse usage des moyens qui sont en ma puissance pour ramener et maintenir l'ordre dans la capitale et dans les environs. C'est un de mes devoirs principaux de veiller à la sûreté publique. Ce sont ces motifs qui m'ont engagé à faire un rassemblement de troupes autour de Paris. Vous pouvez assurer l'assemblée des Etats-généraux qu'elles ne sont destinées qu'à réprimer ou plutôt à prévenir de nouveaux désordres ; à maintenir le bon ordre et l'exercice des lois; à assurer et protéger même la liberté qui doit régner dans vos délibérations. Toute espèce de contrainte doit en être bannie, de même que toute appréhension de tumulte et de violence doit en être écartée. Ce ne pourraient être que des gens mal intentionnés qui pourraient égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution que je prends. J'ai constamment cherché à faire tout ce qui pouvait tendre à leur bonheur, et j'ai toujours eu lieu d'être assuré de leur amour et de leur fidélité. Si pourtant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande de l'assemblée, à transférer les Etats-généraux à Noyon ou à Soissons ; et

alors je me rendrais à Compiègne, pour maintenir la communication qui doit exister entre elle et moi. »

Cette réponse était sage, convenable, propre à rassurer ; mais elle était contraire aux projets des factieux. Le comte de Crillon fit observer que si le roi avait envie d'opprimer le peuple, à quelque distance que fût l'armée, il saurait bien la faire venir, parce que l'armée d'un tyran ne connaît pas de distance qu'elle ne puisse franchir ; et qu'au contraire la parole d'un bon roi, d'un roi honnête homme, est une barrière insurmontable. « Nous nous sommes acquittés, ajouta-t-il, envers la nation en réclamant la liberté de l'assemblée ; nous devons nous acquitter envers le souverain en lui prouvant notre confiance. » Mirabeau n'en jugea pas de même : « Je ne doute pas, dit-il, que nous ne disputions avec les autres peuples de la confiance que nous donnons à la parole de notre roi ; mais si cette confiance est de devoir envers le plus juste des princes, elle ne saurait s'étendre sur toutes les parties du gouvernement. La crise actuelle nous avertit. La confiance illimitée de la nation ; l'inconsidération même de notre confiance,

s'il est permis de parler ainsi, nous ont menés au point où nous sommes... Nous n'avons pas demandé à fuir devant les troupes, mais la fuite des troupes elles-mêmes. Ce n'est pas d'ailleurs pour nous que nous la demandons ; c'est pour rassurer la liberté publique. On vous parle d'aller à Noyon ou à Soissons, c'est-a-dire, entre deux camps. Ce n'est pas là une réponse suffisante. Nous avons réclamé une translation pour l'armée, et non pour nous. Je ne crois pas qu'il soit possible de tenir cette demande close, quoique, d'après les paroles de bonté que nous avons entendues, notre confiance doive être raffermie. » Ces réflexions trouvèrent les esprits disposés à les accueillir, et l'on ne prit aucune délibération au sujet de la réponse du roi, qu'on eut l'air de regarder comme non avenue.

Ce manque de respect n'avait rien de surprenant après tout ce qui s'était passé jusqu'alors. L'assemblée s'était, en quelque manière, déclarée indépendante, pour s'établir *corps constituant.* Quelques membres avaient hasardé le mot *convention nationale.* Mirabeau le fit imprimer dans une lettre qui parut le 11 juillet. Ces députés re-

gardaient donc la nation française comme une société sans gouvernement, sans lois, sans magistrats, enfin comme un corps désorganisé; car ce n'est que dans ce cas-là qu'on a besoin d'une convention nationale, c'est-à-dire, d'une assemblée qui exerce les mêmes pouvoirs que la nation exercerait elle-même, si elle pouvait s'assembler. Mounier avait déjà parlé sur la nécessité de donner une constitution à la France; « non, » dit-il, qu'elle soit dépourvue de toutes » lois fondamentales : mais tous les pouvoirs » sont confondus ; aucune limite ne les sé» pare; l'autorité est éparse, et ses diverses » parties sont en contradiction. » Ainsi, les États-généraux assemblés, leur consentement à l'impôt, leur concours à la législation ; l'existence des trois ordres et leur distinction ; l'exercice de la justice, séparé du pouvoir législatif et du pouvoir militaire; toutes les branches de l'administration indépendantes les unes des autres ; tout cet ensemble ne formait pas, suivant Mounier, une constitution ; tous les pouvoirs, ainsi distribués, n'étaient pas séparés ; l'autorité dont ils émanaient, n'était pas unique et composée de parties correspondantes entr'elles.

S'il existait quelque empiètement d'un pouvoir sur un autre, quelque confusion dans des parties de l'administration qui étaient originairement distinctes, les Etats-généraux avaient été convoqués pour demander le rétablissement des anciennes limites et la réforme des abus, et non pour tout détruire et tout recréer.

Ces écarts de Mounier prouvent combien l'esprit de système est dangereux. Ce député était probe, homme de mérite; mais ayant séparé l'étude de la politique de celle du cœur humain; n'ayant vu dans les gouvernemens modernes que leurs défauts, au lieu d'examiner si ces gouvernemens, considérés dans l'ensemble de leurs parties et dans leurs rapports avec le génie et le caractère des nations, peuvent être dépouillés de ces défauts, sans être ébranlés sur quelqu'une de leurs bases, il se jeta, comme tous nos législateurs philosophes, dans des idées abstraites dont l'application est impossible.

Mounier invita l'assemblée à ne plus s'occuper des droits des provinces, « droits qui ne les garantissaient pas toujours du pouvoir arbitraire; à préférer une liberté géné-

rale, une félicité commune, au triste privilége d'être distingué dans la servitude par quelques faibles avantages. » Il croyait donc que de simples particuliers, porteurs de la volonté et chargés des intérêts de leurs commettans, pouvaient, sans crime, les fouler aux pieds, pour mettre à leur place des idées fantastiques. Il proposa à l'examen des bureaux un plan de constitution. Les droits de l'homme en étaient la base; la religion n'y était pour rien. Le comte de Choiseul-d'Aillecour l'ayant rappelée dans un projet qu'il présenta, Mirabeau l'interrompit, en disant « qu'il ne fallait pas faire la part de » Dieu, de peur de ne pas la faire assez » bonne. » Plusieurs autres députés présentèrent aussi leur déclaration des droits; car l'émulation fit produire au grand jour tous les systèmes que les abstractions métaphysiques avaient enfantés, et qui seraient restés cachés dans les secrets de la philosophie, sans l'influence féconde des Etats-généraux.

Discussions sur les droits de l'homme.

M. de La Fayette lut aussi la sienne. Il établit dans le premier article que *la nature a fait les hommes libres et égaux*. L'attrait qu'il avait pour l'égalité lui fit oublier que,

dans l'état même de nature, l'homme faible et l'homme borné sont asservis par l'homme fort et par l'homme d'esprit, et qu'ils ne sont libres que dans l'état social, lorsque la loi les met tous sous la protection de la force commune et de la volonté générale. Il avança que, pour qu'*une nation soit libre*, *il suffit qu'elle veuille l'être:* ce qui était une provocation à la révolte, surtout dans les circonstances où l'on se trouvait.

Le comte de Lally-Tolendal dit fort judicieusement qu'il fallait faire une grande différence entre un peuple naissant qui se choisit un gouvernement, et un peuple qui se rassemble pour perpétuer une monarchie subsistante depuis quatorze cents ans, et soumise depuis huit siècles à cette même dynastie qui occupait le trône et qui captivait alors, plus que jamais, l'amour de la nation française. « Le peuple souffre, ajouta-t-il; il nous demande des secours réels bien plus que des définitions abstraites..... Que la déclaration de nos droits soit la déclaration des droits de tous; que l'homme et le citoyen, le sujet et le monarque y trouvent chacun ce qui doit lui appartenir; que ce soit, pour ainsi dire, un pacte social,

un contrat universel qui, en distribuant la justice à toutes les parties, force toutes les parties à être justes, et qui, en leur procurant le bonheur, les ramène à la raison. » Mirabeau prétendit, dans sa dix-neuvième lettre, « que le gouvernement n'a point de droits, et que c'est violer les principes de toute société de dire qu'il existe un contrat entre le peuple et les chefs qu'il se donne. » Ainsi le voilà prêt à détrôner Louis XVI. Il avait eu raison de dire que les ministres auraient de ses nouvelles.

Renvoi de M. Necker. Grande fermentation.

La hardiesse avec laquelle on déplaçait toutes les bornes posées par la sagesse de nos pères, effraya le roi. On lui fit observer, et il le sentait déjà, que M. Necker l'endormait sur le bord du précipice. Le roi, convaincu, mais trop tard, de cette vérité, se décida à le renvoyer le samedi au soir, 11 juillet, avec ordre de s'éloigner sur-le-champ, et *sans bruit*, de Versailles. Mais c'était ne rien faire que de laisser les factieux au milieu de l'assemblée; au contraire, c'était les aigrir, leur fournir un prétexte d'élever les esprits au plus haut degré de chaleur. Il fallait frapper tout à la fois sur le ministre et sur les factieux. Il était plus difficile de faire

supporter au peuple le renvoi de M. Necker que l'enlèvement des principaux meneurs de l'assemblée.

MM. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, de la Luzerne, ministre de la marine, de Saint-Priest et Puiségur, l'un ministre de l'intérieur, et l'autre de la guerre, donnèrent leur démission. Le baron de Breteuil fut nommé président du conseil des finances ; le duc de la Vauguyon fut fait ministre des affaires étrangères, et le maréchal de Broglie directeur général de la guerre, ayant pour adjoint dans l'administration, M. Foulon. On assure que le roi dit à M. de Broglie, après sa nomination : « Plaignez-moi, monsieur le maréchal, je suis sans finances et sans soldats. »

M. Necker partit dans la nuit du 11 au 12 pour Bruxelles, d'où il devait se rendre à sa terre de Copet, près de Genève. La nouvelle de son départ fit le même effet que le déplacement d'un corps autour duquel d'autres corps s'agitent. Les esprits se choquèrent avec une impétuosité sans égale ; c'était une confusion dans les idées, un désordre dans les discours, une inquiétude dans l'air du visage, un désespoir pour l'a-

venir, qu'on ne saurait rendre. Camille des Moulins, un des agens de Mirabeau, et qui se tenait auprès de lui pour recevoir ses ordres, arriva de Versailles au Palais-Royal au moment de cette fermentation. Etant monté sur une table, il s'écria : « Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre; j'arrive de Versailles : M. Necker est renvoyé; ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemi des patriotes. Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ-de-Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes, et de prendre la cocarde pour nous reconnaître. » D'autres *orateurs* proposèrent d'aller à Versailles enlever le roi, et de se faire précéder par tout ce qu'il y avait à Paris de personnes de qualité pour s'en faire un rempart contre les troupes, si elles avaient ordre de tirer. Des détachemens de cavalerie donnaient de temps en temps l'alarme. Les Gardes-Françaises, postées devant leur dépôt du boulevart Montmartre, firent feu sur un de ces détachemens; tandis qu'un peu plus loin le prince de Lambesc, à la tête de quelques cavaliers de Royal-Allemand, que la populace insultait à la place de Louis XV, en-

trait, le sabre à la main, dans le jardin des Tuileries, et s'avançait jusqu'au premier bassin, en tirant quelques coups de pistolet en l'air. Cela se passait dans la soirée du 12.

LIVRE II.

Le feu de la sédition s'allumait de plus en plus au milieu de cette émeute. Un peuple innombrable, rassemblé à la Grève, demande la convocation des districts, le tocsin et des armes. Celles de l'Hôtel-de-Ville sont enlevées; les soldats du guet sont désarmés; les spectacles sont fermés, la barrière Blanche et celle du faubourg Saint-Antoine détruites; les mendians, qu'on avait enfermés dans l'atelier de Montmartre, et qu'on tenait en réserve pour s'en servir dans l'occasion, forcent les portes pour se joindre aux séditieux, et font craindre un pillage général. Juillet 1789. Soulèvemen de Paris.

Parmi ce grand nombre de gens sans aveu, les plus déterminés étaient ceux qu'on avait secrètement attirés depuis quatre mois, sans que la police parût s'en occuper. C'étaient les mêmes qui avaient soulevé les habitans de la campagne, les mêmes qui

s'étaient signalés le 28 avril à l'émeute du faubourg Saint-Antoine. Ces bandits, restés à Paris pour servir les desseins des conjurés, formaient habituellement au Palais-Royal un fonds d'environ deux mille hommes, qui se renouvelait sans cesse pour entretenir la fermentation, la répandre dans les différens quartiers, et l'aller communiquer à la populace de Versailles. Il y avait donc dans ces deux villes deux foyers de sédition, qui s'alimentaient réciproquement au moyen de ces hommes pervers qu'une cabale infernale tenait à sa solde.

Agitation de l'Assemblée-nationale.

L'Assemblée-nationale était dans une agitation extrême. Mounier voulait « qu'on dît au roi des *vérités fortes et courageuses*, parce que les ennemis du bien public flétrissaient le caractère national, et osaient braver le désespoir du peuple, le provoquer, l'environner de troupes; parce qu'ils attentaient à la liberté, et apprenaient au roi à redouter son peuple, à prendre contre lui les mêmes précautions que contre les ennemis de la patrie. » Il conclut à ce qu'on présentât à S. M. une adresse pour la supplier de rappeler les ministres disgraciés, et lui déclarer que la patrie ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs successeurs.

Le comte de Lally-Tolendal entretint l'assemblée des maux qui affligeaient la France, et des maux plus grands dont elle était menacée en 1788, quand le retour de M. Necker au ministère les fit évanouir. « Avec lui, dit-il, la justice reprit son cours; la banqueroute s'éloigna; les prisons s'ouvrirent; les troubles populaires s'apaisèrent; les mers se couvrirent de vaisseaux pour faire contribuer les deux mondes à notre subsistance; les Etats-généraux s'ouvrirent, et ouvrirent à la France une source de bonheur. Chaque jour a vu éclore des réunions, des principes de constitution: nous avons marché en avant, et la France a respiré; et c'est dans cet instant que des conseils pervers enlèvent au roi un serviteur fidèle, et à la nation un ministre vertueux! Ce n'est pas assez; on nous enlève encore trois ministres dont les vertus et leur amour pour le bien public méritent notre estime; ce n'est pas assez encore: cet homme vertueux est exilé et banni, réduit à fuir comme un coupable. » L'orateur finit par adopter la motion de Mounier. Il convint que le roi avait le choix des ministres; mais il soutint que l'Assemblée-nationale avait le droit de lui indiquer le vœu de la nation. C'était, au

fond, lui ôter ce qu'on disait lui appartenir.

M. Gouy-Darcy donna une nouvelle commotion à l'assemblée, par la peinture qu'il fit des mouvemens de la capitale. « Hier et cette nuit, dit-il, j'ai vu dans Paris vingt mille soldats armés ; j'ai entendu le canon tonner; j'ai vu le sang couler; j'ai vu les troupes françaises et les troupes étrangères s'entretuer; j'ai vu les citoyens pleurer; je les ai vus s'armer; je les ai vus courir en foule aux portes des spectacles, et, comme dans un jour de tristesse et de deuil, les faire fermer au nom de la nation. » Ces déclamations n'étaient propres qu'à égarer la populace et la plus grande partie de l'assemblée, qui suivait, comme la populace, les mouvemens qu'on lui donnait. M. de Virieu répéta les mêmes exagérations. Il dit que l'assemblée marchait entre la fureur de ses ennemis et la fougue du peuple; que l'anarchie levait ses mains menaçantes; que le sang coulait, et que ses concitoyens avaient péri dans la nuit. Il proposa de se rallier par un serment nouveau, et de reconnaître le droit qu'a le roi de nommer ses ministres, en lui déclarant que les nouveaux n'auraient jamais la confiance des députés. Il invita l'assemblée à presser le travail de la *constitu-*

tion. Le comte de Clermont-Tonnerre s'opposa au renouvellement du serment; pour tout le reste, il fut de l'avis du préopinant. Il voulait qu'on *mourût*, plutôt que de ne pas achever la constitution. Le mot *constitution* était un cri de ralliement auquel se réunirent MM. de la Rochefoucault, de Custine et Lepelletier de Saint-Fargeau.

On demande le rappel des ministres.

L'abbé Grégoire dit que l'assemblée avait *la plénitude des pouvoirs*, et qu'il fallait dénoncer à la nation la perfidie des ministres, qui n'étaient en place que depuis environ douze heures. Sa colère l'emporta si loin, que le président fut obligé de l'interrompre, en lui disant qu'il « voyait avec douleur un ecclésiastique se servir d'expressions que MM. de la noblesse et des communes ne s'étaient jamais permises. » Enfin, plusieurs membres proposèrent de faire une adresse de remercîmens aux ministres disgraciés, et de prier le roi de les rappeler. M. de Menonville dit fort judicieusement que, dans aucun cas, il ne convenait à l'assemblee de prendre ce parti, ni de se mêler du choix des ministres; que, s'ils étaient coupables, il fallait demander leur mise en jugement, et

non leur renvoi, parce que ce serait empiéter sur les prérogatives de la couronne.

Tous les partis ne regrettaient pas également M. Necker. Celui des deux chambres fut le plus affecté de sa disgrace : il vit qu'après tout ce qu'il avait fait pour obtenir la double représentation, l'opinion par tête et la réunion des ordres, il allait perdre le fruit de tous ces avantages, si ce ministre ne revenait pas diriger, par son influence, les opérations de l'assemblée, à présent qu'elle allait s'occuper de la constitution. On comptait tellement sur lui, que le 29 juillet, après son retour, le président ne put s'empêcher de le lui avouer : « C'est vous, lui dit-il, qui avez particulièrement contribué à la réunion des ordres; qui avez le plus efficacement préparé le salut de la nation, et qui seul pouvez, dans ce moment d'embarras, faire cesser les obstacles qui s'opposent encore à sa régénération. » On ne pouvait le désigner plus clairement comme chef des conjurés contre l'autorité royale.

La faction républicaine et celle d'Orléans n'avaient pas le même empressement pour son rappel. Ces deux factions s'étaient bien servies de lui, ainsi que le parti des deux chambres, pour détruire les ordres; mais

cette révolution une fois consommée, elles craignaient ses vues, qui ne s'accordaient pas avec leurs projets de subversion totale. Cependant elles parurent désirer son rappel, moins par estime pour lui, que par la crainte de voir les nouveaux ministres réunir leurs efforts pour la défense de la monarchie. Elles se liguèrent donc encore dans cette occasion avec le parti des deux chambres, pour faire rappeler tout l'ancien ministère; mais elles n'en formèrent pas moins la résolution de s'en défaire, lorsque, par l'intrigue, la terreur et les crimes, elles auraient subjugué tous les partis qui leur étaient opposés.

Les électeurs de Paris, qui, comme on l'a vu ci-dessus, s'étaient déclarés permanens, envoyèrent à l'assemblée un arrêté par lequel ils demandaient la formation de la garde bourgeoise. On se souvient que Mirabeau en avait déjà fait la motion. Cet accord des factieux et des électeurs était très-propre à rendre leurs démarches plus imposantes. Par-là ils obtenaient plus facilement de l'assemblée les décrets dont ils avaient besoin, et travaillaient plus sûrement les villes voisines et celles des provinces avec lesquelles ils avaient formé une coalition. Cha-

pelier appuya sur la nécessité d'avoir une milice bourgeoise. *Le peuple doit garder le peuple*, dit-il par une suite de ces idées qui le menaient à l'anarchie. En parlant des nouveaux ministres, il se permit ces expressions étranges, rapportées dans le Courrier de Versailles : «On ne peut que mésestimer des hommes qui viennent fronder l'opinion publique, et qui, marqués du sceau éternel du mépris, ont l'insolence de venir s'asseoir à la place de ceux qui sont l'objet de l'estime et de la vénération de leurs concitoyens.» Quand on pense au lieu, à l'orateur et à l'assemblée qui approuvait ces injures grossières, on peut dire que la France était perdue. Chapelier ajouta qu'il fallait établir dans le moment même la responsabilité des *agens du pouvoir exécutif*, et que le roi n'avait pas le droit de renvoyer M. Necker dans sa patrie, parce qu'il était responsable envers la nation. Barnave, non moins ardent, vit deux partis : celui du despotisme, qui voulait augmenter le trésor royal pour le piller, et celui des députés qui étaient les *vrais conseillers du roi*, *appelés par lui*. Il soutint que si le roi avait le droit de nommer ses ministres, la nation avait celui de ne pas les reconnaître, et de

ne pas traiter avec ceux qu'elle n'aimait ni n'estimait. Il proposa de décréter que le maréchal de Broglie, le duc de la Vauguyon et le baron de Breteuil étaient dans ce cas; d'écrire à leurs prédécesseurs qu'ils emportaient l'estime de l'Assemblée-nationale; de demander le renvoi des troupes, l'établissement des milices bourgeoises, et la responsabilité des conseillers perfides. Un membre de la noblesse, en appuyant sur la nécessité d'armer le peuple, osa avancer que la *nation devait avoir le commandement de l'armée.* Lorsque le parlement d'Angleterre préparait de loin la chute de Charles I[er], il demanda que la tour de Londres, les places fortes et le commandement de la milice fussent confiés aux partisans de la révolution. Ici ce sera la même marche.

Une lettre arrivée de Paris, et adressée au président, où l'on rapportait ce qui s'était passé dans la nuit du 12 au 13, vint ajouter à la fermentation. *On pleurait, on s'indignait,* dit l'auteur du Point du Jour. L'un voulait que l'assemblée en corps se transportât à Paris pour calmer le peuple; l'autre, qu'on fît dire aux Parisiens que le renvoi de M. Necker et des autres ministres n'était pas définitif. « Ce ne sont pas des discours

bien arrangés qu'il faut, dit le duc d'Aiguillon ; le sang coule; envoyons une députation au roi et une autre à Paris. » La députation au roi fut résolue sur-le-champ, pour lui témoigner les regrets de l'assemblée au sujet de M. Necker et de ses collègues ; pour demander la milice bourgeoise, l'éloignement des troupes, et la permission de députer à Paris. Voici la réponse de S. M., qui se ressent du changement des ministres.

Le roi se refuse à l'établissement de la garde bourgeoise.

« Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre. C'est à moi seul à juger de leur nécessité, et je ne puis, à cet égard, apporter aucun changement. Quelques villes se gardent elles-mêmes; mais l'étendue de la capitale ne permet pas une surveillance de ce genre. Je ne doute pas de la pureté des motifs qui vous portent à m'offrir vos soins dans cette affligeante circonstance; mais votre présence à Paris ne ferait aucun bien. Elle est nécessaire ici pour l'accélération des importans travaux dont je ne cesse de vous recommander la suite. » Au moment où le roi faisait cette réponse, tout était disposé pour faire prendre les armes aux Parisiens.

Il est essentiel de rappeler, à ce sujet, ce

que dit Coroller, dont j'ai déjà rapporté le témoignage. « Le renvoi de M. Necker n'a fait que hâter de deux jours l'exécution de notre projet. Nous étions sûrs d'armer Paris, et pour cela, le feu devait être mis au palais Bourbon. »

Les principales forces des conjurés, celles sur lesquelles ils comptaient le plus, consistaient dans ces ateliers de charité, où ils avaient réuni dix à douze mille brigands, qui, déjà lâchés dans le public, reçurent une nouvelle impulsion le 13, et, entraînant avec eux les ouvriers oisifs et les gens sans état, prirent les premières armes qui leur tombèrent sous la main. L'émeute qu'il y avait eu aux barrières pendant la nuit, les bruits que la renommée se plaisait à grossir, la liste d'un certain nombre de maisons désignées pour le pillage, et cette multitude qui courait les rues, armée de fusils, de sabres, de haches et de hallebardes, répandaient un effroi qui se manifestait de différentes manières. Beaucoup de personnes du premier rang quittèrent leurs hôtels pour se réfugier chez de simples particuliers : les riches se tenaient renfermés dans leurs maisons, et les marchands barricadaient leurs boutiques. Les hommes dont on avait échauffé l'ima-

gination pour la liberté, allaient chercher dans les groupes du Palais-Royal, dans les cafés et chez les libraires, des raisons de se rassurer, ou bien d'exhaler leurs plaintes contre le roi et la cour, et surtout contre les ministres qui avaient remplacé l'idole de la nation. Les troupes campées au Champ-de-Mars et celles postées ailleurs restaient immobiles : le roi, toujours intimidé, n'osait donner des ordres.

Cependant les factieux de l'assemblée, devenant de jour en jour plus hardis, poursuivaient le renvoi des nouveaux ministres avec une persévérance qui tenait de l'acharnement. Ils ne le demandaient pas directement au roi; mais ils le rendirent nécessaire par l'arrêté suivant, pris en conséquence de la motion renouvelée par La Fayette, Target et Gleyzen.

Arrêté de l'assemblée.

« L'Assemblée-nationale, interprète des sentimens de la nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets; qu'effrayée des suites funestes de la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement assemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement

des gardes bourgeoises; déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée-nationale; que les ministres et les agens civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux *droits de la nation et aux décrets de l'assemblée;* que les ministres actuels et les conseils de S. M., quelque état, quelque rang qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présens et de ceux qui peuvent suivre; que la dette publique ayant été mise sous la sauve-garde de l'honneur et de la loyauté française, que la nation ne refusant point d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'*infâme nom de banqueroute*, sous quelque forme et dénomination que ce puisse être; enfin, l'Assemblée-nationale déclare qu'elle persiste dans ses précédens arrêtés, et notamment dans ceux des 17, 20 et 23 juin dernier. La présente délibération sera remise au roi par le président, publiée par la voie de l'impression, et adressée par ordre de l'assemblée à M. Necker et aux autres ministres que la nation vient de perdre. »

Ces arrêtés, auxquels l'Assemblée-nationale rend toute leur force, sont les mêmes

que le roi, dans la séance du 23 juin, avait déclarés illégaux et inconstitutionnels. Cela rappelle ce que Mirabeau publia dans ce temps-là, « que tous les pouvoirs, même ceux du chef de la nation, sont suspendus devant l'Assemblée-nationale, quand ils ne marchent pas d'accord avec elle. »

Situation des esprits.

La véritable source du mal était dans la faiblesse du roi. Ses sujets les plus affectionnés n'osaient se livrer aux mouvemens de leur zèle, faute de point d'appui et de réunion. A la crainte d'être victime des conjurés, la noblesse joignait d'autres motifs, au-dessus desquels on ne peut se mettre qu'autant qu'on a la passion du bien public. Ces motifs étaient l'attachement à une grande fortune, qui aurait été livrée au pillage; l'attachement plus vif encore pour une femme et des enfans qui, vivant au milieu de Paris, auraient été les premiers immolés à la fureur de la populace; enfin, l'incertitude du succès, en arborant l'étendard royal sous un prince toujours flottant au milieu des mouvemens de l'assemblée. Des raisons contraires animaient et soutenaient le peuple et les séditieux: la certitude d'être appuyés secrètement par ceux des députés qui avaient le plus d'empire sur les autres; la probabi-

lité que ni le roi, ni les grands n'oseraient rien entreprendre, ou ne feraient que de vains efforts pour les contenir; et l'espoir d'améliorer leur sort. Quant aux brigands, ils comptaient s'enrichir par le pillage, dans le cas où la guerre civile viendrait à s'allumer; et leurs chefs, qui étaient déterminés à tous les crimes, et qui faisaient dépendre leur salut et leur élévation du succès de la révolution, n'étaient arrêtés par aucune considération morale.

Dans cet état de choses, l'Assemblée-nationale avait fait des pas de géant vers la *souveraineté;* mais à mesure qu'elle s'en saisissait, elle la voyait s'échapper vers le peuple, qui la tirait à lui, et qui jouissait déjà d'une espèce d'indépendance. A Paris, il s'emparait de la force publique, de la police, dont l'hôtel fut dévasté, et de toute l'administration, au moment même où l'assemblée prenait l'arrêté qu'on vient de lire.

La plume ne peut que décrire progressivement, et par conséquent avec lenteur, l'explosion presque subite de ces mouvemens qui, au même instant, firent, pour ainsi dire, jaillir la souveraineté au milieu de l'Assemblée-nationale, et l'anarchie dans

Paris. C'était toujours le 13 juillet. Les électeurs s'emparent de la caisse de l'Hôtel-de-Ville, où ils trouvent 2,850,660 livres, qui leur servent à fomenter la révolte; le tocsin général sonne; les rues, la place de Grève, les salles, les corridors de la Maison-Commune sont remplis d'hommes et de femmes qui adoptent les faux bruits, les grossissent en les répétant, croient à des dangers chimériques, et en font craindre de réels par le désordre de leurs idées. Vingt mille hommes sous les armes forment différentes patrouilles, s'emparent des portes de la ville et de toutes les avenues. On arrête les voitures; on se saisit des personnes dont l'air et l'habillement inspirent quelque soupçon d'aristocratie; on les maltraite, on crie qu'il faut les pendre: car le peuple, devenu furieux par lâcheté, s'imagine qu'il y a des soldats cachés et des amas d'armes pour l'égorger; qu'on a miné plusieurs endroits de la ville; que les bureaux même de la Commune sont remplis de traîtres; en un mot, il ne voit des amis que parmi les Gardes-Françaises, les déserteurs, les gens à haillons, et ne trouve de sûreté que parmi eux.

Défection des Gardes-Françaises.

Sur ces entrefaites, un courrier, dépêché de Versailles, apporta aux électeurs l'avis

de faire arrêter les principaux membres du clergé, tous les nobles avec leurs femmes et leurs enfans. Les électeurs rejetèrent ce conseil barbare, soit qu'ils en eussent horreur, soit qu'ils craignissent d'aigrir par le désespoir le courage de la noblesse, et d'intéresser à son sort tous les gens d'honneur par la pitié. Un événement préparé de longue main les servit mieux que ce projet. J'ai dit que les Gardes-Françaises avaient déjà été secrètement gagnés. Le comité permanent des électeurs leur envoya, le 13, sur les huit heures du soir, Pérignon, Duveyrier, Le Couteulx de la Noiraye et Ganil, pour les inviter à s'unir aux citoyens insurgés. Les lâches ne balancèrent pas, et méritèrent que cette désertion fût louée un jour publiquement par M. de La Fayette, comme *un acte de patriotisme digne de la reconnaissance publique*. Daunou dit ensuite, dans le panégyrique du général Hoche, qu'ils avaient eu la gloire de donner aux autres corps militaires le signal et l'exemple du patriotisme.

La populace ne se posséda pas de joie en apprenant cette défection. Elle crut que rien désormais ne lui résisterait; et, dans son délire, elle voulait piller et brûler les

maisons des *aristocrates*, c'est-à-dire de toutes les personnes riches, sans distinction; mais les factieux, qui craignaient de faire avorter la révolution, s'ils indisposaient les Parisiens par le pillage, qui, après avoir commencé par les hôtels, finirait par les boutiques, dirigèrent sa fureur contre la maison de Saint-Lazare. Toutes les portes tombent sous les coups de hache; tous les meubles disparaissent sous les mains des brigands, dont l'impétuosité, semblable à un ouragan, bouleverse en un instant la maison depuis les caves jusqu'au comble. Là, le vin coule à grands flots, irrite la fureur des uns, ôte le mouvement aux autres. Le lendemain, on trouva quelques-uns de ces forcenés, tant hommes que femmes, morts pour avoir bu avec excès, ou empoisonnés avec les drogues de l'apothicairerie, qu'ils avaient prises pour des vins de liqueur.

Pillage de la maison St.-Lazare.

Tandis que la maison de Saint-Lazare était livrée au pillage, les Gardes-Françaises, délivrés de leurs officiers et de presque tous leurs adjudans, couraient les rues au milieu des applaudissemens du peuple, qui, ivre de joie et de licence, leur donnait le titre glorieux de *soldats de la liberté*. On prit une cocarde à trois couleurs, vert, blanc

et bleu. Le vert étant la couleur du comte d'Artois, des gens payés criaient : *A bas le vert, vive M. le duc d'Orléans.* On lui substitua la couleur rouge, qui était la livrée de celui-ci. Ce prince était le héros du jour. Comme on avait répandu le bruit qu'il était exilé, on promenait son buste, couvert d'un crêpe, et l'on vendait partout des brochures à sa louange. Il y en avait une, entr'autres, intitulée : *Motion de M. le duc d'Orléans pour le soulagement du peuple*, dans laquelle on supposait qu'il avait offert une somme de 300,000 livres pour faire diminuer le prix du pain. Il n'est pas douteux que ses partisans avaient résolu de mettre dans ses mains les rênes de l'Etat. On se souvient de ce que dit Mirabeau : « Que sa timidité lui » avait fait manquer un grand succès; qu'on » voulait le faire lieutenant-général du » royaume, qu'il n'avait tenu qu'à lui de » l'être, et qu'on lui avait fait son thême. »

On lit dans l'Histoire de la Conjuration d'Orléans, que ce prince avait un parti considérable parmi les électeurs de Paris; qu'il était convenu avec eux de se présenter le 14 juillet à l'Hôtel-de-Ville, de tirer l'épée, et d'offrir de l'employer au service du tiers-état; que sur cette offre, l'assemblée le pro-

clamerait lieutenant-général du royaume. Les mesures, ajoute l'auteur, étaient si bien prises, que personne, dans l'assemblée des électeurs, n'aurait osé s'y opposer, et que le peuple, qui était sous les armes devant l'Hôtel-de-Ville, aurait reçu cette nomination avec des transports de joie; mais il ne fait pas attention que le duc aurait soulevé contre lui la grande majorité de l'Assemblée-nationale, la cour, presque toute la noblesse, et la plus grande partie des troupes, qui, étant encore attachées au roi et à la famille royale, et n'étant pas préparées au changement imprévu et irrégulier qu'on voulait faire dans le gouvernement, n'auraient pu contenir leur indignation. Aussi ne parut-il pas à l'Hôtel-de-Ville, supposé que le projet ait existé; et en cela il montra plus de prudence que de lâcheté.

La ville de Paris avait l'air d'un camp désordonné, où l'on célébrait des orgies. Les conjurés, au milieu de ce désordre, ne négligèrent pas les moyens de défense contre les troupes de ligne, quoique ces précautions fussent inutiles par l'extrême bonté du roi. Les Gardes-Françaises, sous la conduite de quelques officiers déguisés, qui avaient épousé la cause du peuple, firent des

dispositions plus sérieuses, et, par leur exemple, ils entraînèrent un plus grand nombre d'habitans. Les événemens qui vont suivre sont mémorables, sans doute ; mais, pour les rendre plus frappans, il est bon de citer l'endroit de l'Histoire des Troubles de la Ligue, où M. de Thou dit, en parlant d'Henri III : « Quand les ligueurs eurent une fois compris que ce prince était assez faible pour souffrir impunément que l'on fît violence à son autorité, il n'y eut rien qu'ils n'osassent par la suite. On se prépara donc à exécuter le plan dressé depuis long-temps, qui consistait à s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du grand et du petit Châtelet ; à égorger le chancelier, le premier président, toutes les personnes attachées à la cour, à fortifier le Louvre et l'Hôtel-de-Ville. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornaient pas là leurs espérances. Ils arrêtaient le roi, le gardaient en prison, lui défendaient de se mêler du gouvernement, créaient des corps pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'Etat. »

Siége et prise de la Bastille.

Après l'insurrection des Gardes-Françaises, les Parisiens se portèrent, dans la matinée du 14, à l'Hôtel-des-Invalides, où

ils ne trouvèrent aucun obstacle, parce qu'on n'y avait point envoyé de secours, malgré les instances du gouverneur, qui s'attendait à cette irruption, et qu'il y eut trois régimens campés à deux pas de là, au Champ-de-Mars. Trente mille fusils furent enlevés de la salle d'armes. Les insurgés s'emparèrent aussi de plusieurs pièces de canon, qu'ils tournèrent contre la Bastille. Cette forteresse avait assez de munitions de guerre, mais manquait absolument de vivres, et la garnison n'était que de cent vingt invalides et de trente suisses du régiment de Salis-Samade. Le marquis de Launay, commandant, leur fit jurer de ne point faire feu, à moins qu'ils ne fussent attaqués. Il se perdit, comme tous les hommes en place, dans l'embarras des circonstances. Personne n'osait rien prendre sur soi. Les officiers subalternes attendaient les ordres de leurs officiers supérieurs; ceux-ci les attendaient des officiers-généraux, qui, à leur tour, demandaient ceux du ministre, dont l'irrésolution n'était jamais fixée par la volonté du roi; car ce prince, environné de terreurs que les factieux semaient autour de lui, séduit aussi par le tableau magnifique qu'ils lui faisaient de l'avenir, croyait, d'après les

conseils perfides qu'on lui donnait, que les Parisiens, impétueux et légers dans leurs passions comme dans leurs goûts, se lasseraient bientôt du désordre; et il eut toujours la faiblesse de s'opposer aux partis violens, qui étaient les seuls convenables pour arrêter l'insurrection.

La Bastille se trouva environnée de plus de cinquante mille assaillans et de plusieurs batteries de canon, tandis que les maisons voisines se remplissaient de fusiliers qui, du haut des fenêtres, faisaient pleuvoir une grêle de balles sur le sommet des tours. M. de Launay ayant la tête troublée, fit peu de résistance. S'il eût employé tous ses moyens, quelque faibles qu'ils fussent, il aurait pu faire périr un grand nombre de ces forcenés. Il les laissa entrer dans l'hôtel de la cour du gouvernement, et se rendit ensuite sur la parole qu'on lui donna qu'il ne lui serait fait aucun mal, non plus qu'à la garnison. On le conduisit à l'Hôtel-de-Ville; mais il éprouva pendant la marche tant de cruels traitemens, qu'on lui entendit dire plusieurs fois : « Ah! mes amis, tuez-moi, tuez-moi sur-le-champ; de grâce, ne me faites pas languir. » Il fut exaucé; car il était à peine arrivé au perron de l'Hôtel-de-Ville, qu'il

Fin tragique de MM. de Launai, Flesselle, etc.

tomba percé de mille coups. Plusieurs soldats, et des personnes employées à la Bastille, périrent dans cette journée fameuse, où l'on vit un garçon boulanger, qui devint ensuite officier-général sous le règne de Robespierre, montrer son bonnet taché du crâne d'une de ses victimes, en disant : « Voilà de la cervelle d'aristocrate; je ne donnerais pas ce bonnet pour de l'or. »

M. Delorme-Solbray, major de la place, eut le même sort que M. de Launay. On le conduisait aussi à l'Hôtel-de-Ville, lorsque le marquis de Pelleport, qui avait été enfermé à la Bastille, fend la presse, se jette dans ses bras, et le serrant dans les siens : « Arrêtez, crie-t-il aux assassins, vous allez immoler le meilleur des hommes. Pendant cinq ans que j'ai été à la Bastille, il fut mon consolateur et mon ami. » Il eut à peine proféré ces paroles, que M. de Solbray fut massacré, ainsi que MM. de Miray, aide-major, et Pernon, capitaine. M. de Flesselles, prévôt des marchands, fut tué à la place de Grève, d'un coup de pistolet qu'un garçon orfévre lui tira dans le derrière de la tête. Ce magistrat n'était coupable d'aucun crime; mais les factieux avaient besoin de sa mort pour hâter la révolution. Il sortait de l'Hô-

tel-de-Ville, où Garan de Coulon eut la cruauté de lui dire : « Vous avez trahi la patrie ; la patrie vous abandonne. » On promena la tête de M. de Flesselles et celle de M. de Launay au bout d'une pique. Les monstres qui les portaient avaient le visage, les mains et les habits teints du sang qui découlait de ces épouvantables trophées. Ils étaient suivis du jeune scélérat qui avait assassiné le prévôt des marchands, et qui marchait fièrement, ayant à ses côtés des hommes qui le montraient au peuple, en criant : *Voilà le citoyen qui a tué M. de Flesselles.* Le cortége était nombreux et transporté d'une joie féroce, que semblait partager la foule innombrable des spectateurs. On vit tomber de quelques croisées des rubans et des fleurs sur la horde des meurtriers. On remarqua même des femmes et des filles qui, le teint animé et l'œil étincelant, fixaient leurs regards avides sur les têtes sanglantes des deux infortunés.

Telle est l'horrible journée que l'abbé Fauchet osa appeler, dans un sermon, « l'époque heureuse où l'humanité, morte par la servitude, se ranima par la pensée. » Le président de Saint-Fargeau la cita dans l'Assemblée-nationale, le 19 février 1791,

« comme l'exemple d'une sainte insurrection contre le despotisme. »

Tant d'événemens et d'atrocités avaient mis dans la tête du peuple une si grande confusion, qu'il ne jugeait plus des choses comme elles étaient. Un Garde-Française traverse la foule pour retourner à sa caserne. Des ouvriers qui l'avaient vu à la prise de la Bastille, se mirent à crier : *Voilà un de ceux qui se sont le plus signalés.* Ces paroles, en passant de bouche en bouche, éprouvent différens changemens, dont le dernier était qu'il avait pris seul la Bastille. On l'embrasse, on attache à sa boutonnière la croix de Saint-Louis de M. de Launay ; on le mène en triomphe dans un fiacre ; on le couronne de lauriers et on le conduit à la place de Grève, où on lui montre le cadavre sanglant de cet infortuné gouverneur. Il crut qu'on ne l'avait couronné que pour l'immoler. L'impression de cette idée fut si vive, que ses organes en restèrent pendant quelque temps affaiblis.

Désertion des soldats.

Le nombre des habitans armés était de plus de cent mille, sous les ordres du chevalier de la Salle, officier retiré, qui avait brigué les honneurs précoces du patriotisme. Il avait reçu, le 15, un plan d'attaque de la

Bastille ; car les conjurés, regardant la prise de cette forteresse comme très-importante pour l'exécution de leurs projets, la méditaient depuis long-temps. Ces projets ne tendaient pas seulement à faire révolter le peuple, mais encore à corrompre les troupes. Quand on sut qu'elles marchaient sur Paris, on envoya des émissaires sur leur route, et jusque dans les garnisons, pour tenter leur fidélité. Tous les genres de séduction les assaillirent ensuite, lorsqu'elles furent arrivées autour de la capitale : aussi vint-il des soldats de tous les régimens grossir la milice bourgeoise. On leur accordait au Palais-Royal les honneurs du civisme, au milieu des plaisirs de la licence ; et ils étaient aussi en sûreté qu'ils auraient pu l'être dans une place de guerre ennemie de la France. Paris en avait toutes les marques : des corps-de-garde de distance en distance, des patrouilles qui se croisaient sans cesse, des batteries aux principales avenues, des retranchemens vers les faubourgs, des barricades et des chaînes dans plusieurs rues ; en un mot, toutes les dispositions d'une ville assiégée. On sonnait le tocsin dans presque toutes les églises ; à ce bruit des cloches se mêlaient des coups de fusil tirés en l'air, de vives

alertes, des cris tumultueux; du reste, un silence morne parmi les gens honnêtes et sensibles, l'air de l'inquiétude et de la défiance; on se rencontrait sans s'aborder, ou, si l'on s'abordait, on se parlait tout bas et à demi-mot.

Il y eut ce jour-là un plus grand nombre de personnes de distinction qui abandonnèrent leurs hôtels, ou s'y tinrent cachées, ne recevant que très-peu d'amis, et n'osant parler devant leurs domestiques, la plupart ennemis déclarés de leurs maîtres, et toujours prêts à les trahir pour ce qu'ils appelaient les intérêts de la *nation*. Dans ces affreux momens la célébrité était un crime, surtout celle qui venait d'une grande place, ou d'un zèle connu pour les intérêts du roi.

Nouvelle demande du renvoi des troupes.

Qu'on se figure tout ce que les événemens de Paris portaient de trouble dans l'Assemblée-nationale; de combien de manières ils étaient racontés; quelles résolutions ils faisaient prendre; quels propos ils faisaient tenir. Les nouvelles qui se succédaient à chaque instant entretenaient la crainte et la méfiance; mais ce qui effrayait davantage, c'était le silence des ministres. Mirabeau, plus agité qu'un autre, parla avec véhémence pour qu'on demandât de nouveau le

renvoi des troupes. Sa motion fut appuyée. On alla jusqu'à dire que l'assemblée avait le droit de les faire éloigner sans le consentement du prince.

On débattait cette question avec une grande chaleur, lorsque le vicomte de Noailles, qui arrivait de Paris, vint encore augmenter l'agitation par le récit de tout ce qu'il avait vu. Tous les députés, transportés par une impulsion subite, veulent aller chez le roi; mais la réflexion les retient, et l'on délibère sur la forme de l'arrêté qu'on doit prendre. L'évêque d'Autun propose d'y insérer qu'on approuve la conduite des habitans de Paris. Après quelques débats, sa motion se borne à exprimer au roi que la milice bourgeoise de cette ville suffisant pour le maintien de la tranquillité, on le priait d'éloigner la troupe de ligne, pour ne pas présenter le contraste d'une force militaire qui effrayait le peuple, et d'une force civique qui le rassurait; ce qui mettait en opposition les droits du trône et ceux des citoyens. Il était alors huit heures et demie du soir.

La députation était à peine partie, qu'on reçut un courrier extraordinaire du comité permanent des électeurs de Paris, qui, s'é-

tant emparé de l'autorité absolue dans la ville, déclarait à l'assemblée qu'il serait en correspondance journalière avec elle; lui parlait de la prise de la Bastille, de l'établissement de la milice bourgeoise et de ses craintes pour l'avenir; mais il dissimulait les massacres, et ne faisait aucune mention du roi, dont il semblait méconnaître l'autorité. Un député noble, arrivé au même instant de la capitale, fit le tableau des horreurs dont il avait été témoin, et rendit compte du danger qu'il avait couru; car il avait été menacé d'être immolé sur les corps sanglans de MM. de Flesselles et de Launay.

Réponse du roi.

L'agitation de l'assemblée, qui était déjà fort grande, fut portée à son comble, et l'on était dans cette situation où l'on est incapable de prendre un parti raisonnable, lorsque la députation, envoyée chez le roi, apporta la réponse que voici: « Je me suis sans cesse occupé de tous les moyens propres à rétablir la tranquillité dans Paris. J'avais en conséquence donné ordre au prévôt des marchands de se rendre ici, pour prendre les mesures nécessaires. Instruit depuis de la formation d'une garde bourgeoise, j'ai donné ordre à des officiers-gé-

néraux de se mettre à la tête de cette garde, afin de l'aider de leur expérience, et de seconder le zèle des bons citoyens; j'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ-de-Mars s'écartassent de Paris. Les inquiétudes que vous me témoignez sur les désordres de cette ville doivent être dans tous les cœurs, et affectent vivement le mien. »

Soit terreur, soit ménagement pour les Parisiens, le roi, dans cette réponse, déguisait leur révolte sous les couleurs d'un armement de précaution; mais les conjurés, qui suivaient d'un œil attentif les mouvemens de la capitale et les embarras de la cour, sentaient bien la faiblesse de celle-ci, et ils la harcelaient, pour ainsi dire, dans ses détours, afin que le peuple, en la voyant à découvert, devînt plus hardi dans ses entreprises. On envoya donc une seconde députation, qui se rendit chez le roi à onze heures du soir, pour obtenir, sans délai, le renvoi des troupes. *Monsieur* et M. le comte d'Artois étaient présens : « Vous déchirez de plus en plus mon cœur, répondit le roi, par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres que j'ai donnés en

soient la cause. Je n'ai rien à changer à la réponse que je vous ai faite. »

Celle-ci satisfit encore moins. On crut entrevoir des desseins perfides, et l'on résolut de rester toute la nuit assemblé, comme autrefois les sénateurs romains restèrent sur leur siége lorsque les Gaulois entraient dans Rome. La douleur des députés n'avait pas la dignité qui brillait sur le front de ces vénérables magistrats; elle était plus inquiète, plus turbulente, plus vive; elle augmentait surtout les terreurs populaires, et c'est ce qu'on voulait. Comme on ne savait quelle réponse faire aux électeurs, on leur envoya celle du roi.

Dans cette fluctuation d'idées, le duc de Liancourt conseilla à S. M. d'aller à l'Assemblée-nationale, de rappeler M. Necker, et d'éloigner les troupes. La reine et *Monsieur* furent du même avis. M. le comte d'Artois et le prince de Condé étaient d'un avis contraire. M. de La Fayette, dans cette nuit orageuse, présida l'assemblée en l'absence de l'archevêque de Vienne. A deux heures du matin, Lecointre de Versailles, électeur de cette ville, vint annoncer que les troupes avaient évacué le Champ-de-Mars, et qu'elles étaient à Sèvres, où il les avait vues arriver.

Il dit qu'il était parti aussitôt pour en apporter la nouvelle. L'assemblée le remercia de son zèle, et se défia un peu moins des promesses du monarque.

Le 15, à l'ouverture de la séance, le comte de Custine fut d'avis de faire une adresse au roi pour le détromper, l'instruire de tout, et le supplier d'éloigner de lui tous les conseils dangereux. Le marquis de Sillery en proposa un autre, qui parut remplir les vœux d'une partie de l'assemblée. On y remarque cette phrase, qui fut fort applaudie : « Les Français adorent leur roi ; mais ils ne veulent pas avoir à le redouter. » Plusieurs membres étaient d'avis qu'on demandât simplement l'éloignement des troupes, le renvoi des ministres, et la libre communication entre le roi et l'assemblée. Mirabeau ne se bornait pas à ces demandes, énoncées d'une manière simple et respectueuse. Les princes étaient allés voir le camp, et, malheureusement pour eux, ils ne s'étaient pas assez montrés. Voici le parti qu'il tira de cette circonstance.

« Dites au roi que les hordes étrangères (1) Discours de Mirabeau.

(1) Il y avait parmi les troupes quelques régimens suisses et allemands.

dont nous sommes investis, ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations et leurs présens. Dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée-nationale; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses à cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy; dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Mirabeau savait bien que, depuis trois jours, le roi avait laissé prendre au peuple de la capitale et à l'assemblée un ascendant qui le mettait hors d'état de faire aucun acte de vigueur. Il savait, puisqu'il le faisait imprimer, qu'on ne pouvait *toucher un cheveu de la tête d'un député, sans ébranler les fondemens de l'Etat*; mais il savait aussi

que son discours, digne d'un Catilina, transporterait de rage la horde des brigands qui remplissaient les tribunes, et le peuple et les brigands de Paris, qui, le jour même, le lurent dans les papiers publics.

La députation sortait de la salle, quand on annonça que le roi allait se rendre à l'assemblée pour rétablir le calme et la paix. En effet, il parut un moment après sans gardes, sans pompe, et seulement accompagné de ses deux frères. Voici le discours qu'il prononça debout, découvert et sans cérémonial : Le roi va à l'assemblée. Son discours.

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'Etat. Il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus sensiblement mon cœur que les désordres affreux qui règnent dans la capitale. Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentans, leur témoigner sa peine et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien, c'est

moi qui ne suis qu'un avec ma nation. C'est moi qui me fie à vous. Aidez-moi dans cette circonstance à assurer le salut de l'Etat. Je l'attends de l'Assemblée nationale. Le zèle des représentans de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant; et comptant sur l'amour et sur la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner sur-le-champ de Paris et de Versailles. Je vous autorise et invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. »

Ce discours fut trois fois interrompu par les plus bruyantes acclamations. L'archevêque de Vienne, qui avait repris sa place de président, justifia, par l'extrême amour des Français pour leur souverain, ce que l'éclat et l'ardeur des applaudissemens pouvaient avoir de contraire au respect dû à la majesté royale. Il répondit d'une manière très-déplacée aux principaux points du discours du roi, et finit par lui déclarer que le renvoi des ministres, chers à la nation, était la principale cause des troubles; et que l'assemblée lui renouvelait la demande d'une communication immédiate avec sa personne. « Cette communication, répondit le roi, sera toujours libre ; je ne refuserai jamais

de vous entendre. » Ainsi ils eurent dès-lors la liberté de déclamer devant lui contre ceux des ministres dont ils voulaient se défaire, et de lui donner immédiatement les impressions qu'ils voudraient. Ce n'est pas ainsi qu'il fallait se conduire. Le roi n'avait pas autre chose à faire que de partir avec sa famille et toute la cour; de casser l'Assemblée-nationale; d'assigner un autre lieu à ceux des députés qui voudraient le suivre pour y tenir leurs séances, et d'envoyer une déclaration bien ferme aux provinces et à l'armée. Les factieux, étourdis du coup, auraient demandé grâce, ou auraient pris la fuite pour échapper au supplice qu'ils méritaient. Mais ce prince qui, par trop de bonté, n'était point au niveau des circonstances, ne voulut suivre que les mouvemens de son cœur, et il se perdit.

Au sortir de la salle, il se rendit à pied au château au milieu des cris de *vive le roi*, dont une multitude immense faisait retentir l'air. Il était accompagné de la majeure partie de l'assemblée, qui lui servait d'escorte. Cette multitude, frappée d'aveuglement, était dans ses transports d'aussi bonne foi que la foule des députés qui le suivaient. Mais les conjurés, qui mesuraient toute l'é-

tendue de la démarche qu'il venait de faire, éprouvaient une joie secrète de l'avoir mis à leurs pieds. Ils ne furent plus occupés que de lui poser les chaînes, sans trop choquer les préjugés d'un peuple inconstant, encore idolâtre de la monarchie, lors même qu'il retirait au roi son amour. Après sa rentrée au château, il parut sur le balcon avec la reine, qui tenait le dauphin dans ses bras, et avec les princes et princesses de sa maison, comme s'ils se faisaient tous un plaisir de fortifier l'empire de l'opinion publique. Les acclamations recommencèrent et redoublèrent ensuite, lorsque la famille royale se rendit dans la chapelle pour remercier Dieu du calme et de l'union que l'on croyait avoir rétablis.

L'illusion était générale. Il n'y avait peut-être qu'un petit nombre d'observateurs qui s'aperçussent que le roi venait, par cette démarche, d'ébranler son trône jusqu'aux fondemens. Les cours souveraines, dont l'existence émanait de l'autorité royale, et devait s'évanouir avec elle, eurent la faiblesse, pour ne rien dire de plus, d'aller féliciter sa majesté de la confiance sans bornes qu'elle avait témoignée à l'assemblée, et de louer le zèle et le patriotisme de celle-ci, comme

les plus sûrs garans de la félicité publique. Bailly appela ce jour « l'époque d'une alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple. » Mirabeau en jugea mieux. Il dit que ce jour-là « l'antique édifice était tombé pour ne se relever jamais, et que l'aire était nétoyée pour y construire sur un nouveau plan. » On verra bientôt l'édifice qu'ils mirent à la place de l'ancien. Lettre 19.

L'assemblée depute à Paris

Après le *Te Deum*, l'Assemblée-nationale décréta qu'il serait envoyé sur-le-champ une grande députation à l'assemblée générale des électeurs, réunis à l'Hôtel-de-Ville, pour y porter la nouvelle heureuse de ce que le roi venait de faire. Les Gardes-du-Corps offrirent de servir de *garde d'honneur* à cette députation; mais d'après les observations de quelques membres, on les remercia de leur offre. Les députés, au nombre de plus de quatre-vingts, arrivèrent à Paris entre deux haies de spectateurs, accourus pour leur prodiguer leurs hommages. Ils descendirent aux Tuileries; de là, ils traversèrent la ville à pied, au milieu d'un très-grand nombre d'habitans armés, sans compter ceux qui, placés aux fenêtres et dans les rues, criaient : *Vive la nation! vive le roi!* Les députés répondaient à ces

acclamations par des manières affables; qui respiraient la plus grande popularité. L'archevêque de Paris et le duc de la Rochefoucault, qui étaient à la tête de la députation, reçurent en entrant à l'Hôtel-de-Ville des couronnes civiques. Le marquis de La Fayette et l'abbé Sieyes furent embrassés par un grand nombre de *citoyens* qui, charmés de leur patriotisme, ne pouvaient contenir les mouvemens de leur cœur. M. de La Fayette félicita les électeurs et tous les habitans de Paris de la liberté qu'ils avaient conquise par leur courage, et dit que l'Assemblée-nationale reconnaissait avec plaisir que la France entière devrait la constitution qui allait assurer son bonheur, aux grands efforts qu'ils venaient de faire pour la liberté publique. Il raconta ce qui s'était passé à la séance du matin, où le roi était venu dans un si noble abandon. Le comte de Lally-Tolendal prit ensuite la parole, et s'exprima en ces termes :

Discours à l'Hôtel-de-Ville. Nomination du maire et du commandant de la garde nationale.

« Ce sont vos concitoyens, vos frères, vos représentans qui viennent vous donner la paix. Dans les circonstances désastreuses qui viennent de se passer, nous n'avons pas cessé de partager vos douleurs; mais nous avons aussi partagé *votre ressentiment; il*

était juste. Si quelque chose nous console au milieu de l'affliction publique, c'est l'espérance de vous préserver des malheurs qui vous menacent; on avait séduit votre bon roi; on avait empoisonné son cœur du venin de la calomnie; on lui avait fait redouter cette nation qu'il a l'honneur et le bonheur de commander. Nous avons été lui dévoiler la vérité : son cœur a gémi; il est venu se jeter au milieu de nous; il s'est fié à nous, c'est-à-dire à vous; il nous a demandé des conseils, c'est-à-dire les vôtres; nous l'avons porté en triomphe, et il le méritait. Il nous a dit que les troupes étrangères allaient se retirer, et nous avons eu le plaisir inexprimable de les voir s'éloigner. Le peuple a fait entendre sa voix, pour combler le roi de bénédictions; toutes les rues retentissaient de cris d'allégresse. Il nous reste une prière à vous adresser. Nous venons vous apporter la paix de la part du roi et de l'Assemblée-nationale. Vous êtes généreux, vous êtes Français; vous aimez vos femmes, vos enfans, la patrie. Il n'y a plus de mauvais citoyens parmi vous; tout est calme, tout est paisible. Nous avons admiré l'ordre de votre police, de vos distributions, le plan de votre défense : mais maintenant la paix

doit renaître parmi nous ; et je finis en vous adressant, au nom de l'Assemblée-nationale, les paroles de confiance que le souverain a déposées dans le sein de cette Assemblée ; *je me fie à vous.* C'est là notre vœu ; il exprime tout ce que nous sentons. »

C'est avec ce ton si peu noble, que l'orateur, oubliant la dignité du roi et celle de l'Assemblée-nationale, demandait grâce pour le chef de la nation. Son discours n'était propre, dans la circonstance, qu'à rendre le peuple plus hardi et plus entreprenant, puisqu'il justifiait ses défiances, sa révolte et ses soupçons injustes contre le roi et les personnes qui l'entouraient. M. de Lally excita des transports d'enthousiasme. Les citoyens le pressèrent dans leurs bras; on lui jeta une couronne de fleurs. Il la refusa ; mais elle fut placée et retenue sur sa tête ; et, dans cet état, il fut porté au balcon et présenté à la multitude qui couvrait la place et faisait retentir l'air de cris de joie. Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, répondit « que le plus beau jour de la monarchie était celui où l'on avait vu naître cette liberté qui élève l'âme à la hauteur de sa destinée, et que le

premier roi du monde était celui qui avait la gloire de commander à des Français. » Un député annonça ensuite que le roi confirmait l'établissement de la milice bourgeoise, et qu'il accordait le *pardon* aux Gardes-Françaises. Le mot pardon excita un murmure général. Plusieurs soldats qui étaient présens dirent qu'ils ne voulaient point de *pardon ;* qu'ils n'en avaient pas besoin; qu'en servant la nation, ils servaient le roi. L'archevêque de Paris exhorta à l'union, et proposa d'aller à l'église métropolitaine, rendre grâces à Dieu; ce qui fut accepté. Les soldats mirent les drapeaux, en signe de paix, entre les mains du duc de Liancourt et du comte de Tolendal.

Au moment où les députés se disposaient à sortir, toutes les voix se réunirent pour proclamer M. de La Fayette commandant de la garde nationale. Il tira son épée, et fit serment de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté dont on lui confiait la défense. Au même instant on proclama M. Bailly prévôt des marchands; *non, pas prévôt des marchands*, dit une voix, *mais maire de Paris; oui, oui*, cria-t-on de toutes parts, *maire de Paris.* Bailly s'inclina sur le bureau, les yeux baignés de

larmes, et le cœur tellement oppressé, qu'il ne put articuler aucune parole. La couronne de fleurs passa aussitôt de la tête de Tolendal sur la sienne, et l'archevêque de Paris l'y retint, malgré les efforts du nouveau magistrat pour la repousser. Il devait être en effet aussi étonné qu'embarrassé des honneurs qu'il avait reçus depuis trois mois. Ses occupations antérieures, son caractère et son genre d'esprit, ne le rendaient guère propre aux affaires de l'administration. Il avait beaucoup étudié les sciences, et s'y était fait un nom, quoiqu'il ne les ait enrichies d'aucune découverte; mais il avait l'art de rendre celles des autres avec clarté, élégance et noblesse : aussi le regarde-t-on avec raison comme un bon écrivain. Son imagination a donné un air romanesque aux découvertes et aux idées des autres, quand il les a transportées dans ses ouvrages; parce que n'ayant point assez de talent pour être original, il a mieux aimé être singulier que de passer pour imitateur servile. Ce travers l'a accompagné dans sa carrière municipale, où il a si mal jugé les hommes et les événemens, qu'au lieu d'un administrateur éclairé et ferme, il n'a montré qu'un philosophe sans caractère, sans

principes, et l'on dirait presque sans goût : car, dans ses discours, il a été constamment affecté, ampoulé et diffus. Il a même fait douter, par la manière dont il a quelquefois servi les complots des méchans, si la douceur et l'honnêteté qu'il avait montrées dans sa vie privée, n'étaient pas des qualités factices plutôt que des vertus réelles. Après ces nominations, on alla chanter le *Te Deum ;* mais cette cérémonie eut plutôt l'air de consacrer une victoire, que de cimenter une union.

En sortant de l'église, le peuple demanda à grands cris le retour de M. Necker, qui avait des partisans très-zélés parmi les capitalistes et dans la classe nombreuse des agioteurs. Ces gens-là, ne séparant point leurs intérêts du sien, en avaient fait une espèce d'idole par tous les moyens que peut imaginer une reconnaissance intéressée, et servaient, sans qu'ils s'en doutassent peut-être, les vues ambitieuses de ceux qui voulaient amener une révolution. Ainsi, par des motifs tout différens, les uns et les autres publiaient avec affectation, exagéraient même tout ce qu'il avait dit et fait d'utile pour le peuple. Son nom et son portrait étaient placés à côté de ceux de Sully, ou au

Enthousiasme pour M. Necker.

bas du portrait de Louis XVI. On promenait son buste couvert d'un crêpe, comme celui du duc d'Orléans. Il fut même un temps où le nom du roi retentissait avec moins d'éloge dans la bouche du peuple que celui de son ministre. Depuis le 12 juillet jusqu'à la fin du mois, on n'entendit presque, dans les rues, que le nom de ce dernier, que sa disgrâce avait, pour ainsi dire, consacré à la vénération publique. On voulait même que les spectacles restassent fermés jusqu'à son retour.

Ce n'en est pas un peu intéressant pour l'observateur que cet enthousiasme pour M. Necker et pour le duc d'Orléans. Le conseil de ce prince, toujours permanent au Palais-Royal, s'entendait avec le *club breton*, pour provoquer, soit à l'Assemblée-nationale, soit dans les districts ou dans les groupes, des demandes propres à attirer, de la part du roi, un refus de nature à lui donner des craintes qui l'obligeassent à fuir loin de Versailles. Dans ce cas, on portait le duc d'Orléans à la régence. Parmi ces demandes, on peut mettre celle qui avait pour objet le renvoi des nouveaux ministres et le rappel des anciens. Mirabeau, Barnave et Gleyzen voulaient en ôter le choix au roi; Clermont-

Tonnerre, Lally-Tolendal et Mounier exposèrent des idées plus saines; mais, attachés à Necker, ils convinrent que dans la circonstance présente il fallait s'écarter des règles ordinaires. « C'est à M. Necker, dit M. de Clermont-Tonnerre, qu'on est redevable des principes de la liberté dont on va jouir; c'est à lui que la nation doit son salut. » Enfin après de longs débats, il fut décidé qu'on demanderait le renvoi des ministres en place, le retour de M. Necker et des autres qui avaient donné leur démission le jour de son départ.

Ces députés voyaient clairement qu'ils s'étaient trompés dans leur plan; qu'en favorisant les mouvemens populaires pour forcer la cour à se relâcher de ses principes, de ses droits et de son autorité, et à se prêter aux changemens qu'ils se proposaient de faire dans le gouvernement, ils avaient servi la faction d'Orléans et la faction démocrate. Voilà pourquoi ils demandaient le retour de M. Necker, qu'ils savaient être porté à restreindre les prérogatives royales, mais non à détruire la royauté. De leur côté, les deux factions dont je parle aimaient encore mieux le voir dans le ministère, parce qu'elles connaissaient la faiblesse de ses

moyens, que les hommes qui y étaient actuellement, ou tels autres dont le zèle pour le maintien de ces mêmes prérogatives aurait contrarié leurs projets.

Démission des nouveaux ministres.

Le maréchal de Broglie, MM. de Barentin et Villedeuil venaient de donner leur démission. Le baron de Breteuil et le duc de la Vauguyon suivirent leur exemple, voyant qu'il était impossible de résister à la ligue qui s'était formée entre l'Assemblée-nationale et la ville de Paris. Celle-ci était alors indépendante. Elle avait, comme on l'a vu, changé sa municipalité, créé une milice formidable, un maire et un commandant-général, sans en avoir demandé l'agrément au roi; en un mot, elle faisait tous les actes d'une ville libre, ou, pour mieux dire, elle retraçait l'image de ces temps malheureux où la bourgeoisie, enrégimentée pour détrôner Henri III, élisait ses capitaines et se formait, par de fréquens exercices, au maniement des armes. « Le peuple, dit M. de Thou, avait ses bannières, des places d'assemblée fixes, des mots de ralliement. Il ne fallait qu'un coup de tambour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre. »

La nouvelle municipalité employa à la solde de cette milice les octrois et même les droits du roi, fit enlever les magasins de bled et de farine appartenans à des particuliers et à des communautés religieuses, les dépôts d'armes, et jusqu'à la poudre qu'on tenait en réserve chez soi pour les plaisirs de la chasse. Le château de Chantilly fut impitoyablement dépouillé des armes qui faisaient le plus bel ornement de la demeure des Condé. On prit aussi plusieurs canons qui se trouvaient à l'Isle-Adam, maison de campagne du prince de Conti. Les armes de quelques-uns de nos rois et princes les plus célèbres, que l'on conservait au garde-meuble comme objets de curiosité, eurent le même sort. Etat de Paris.

La poudre qu'on enleva de chez les particuliers, quelques barils qu'on saisit sur des bateaux qui descendaient la Seine, celle qu'on trouva à la Bastille, furent transportées à l'Hôtel-de-Ville pour être distribuées à tous ces hommes qui venaient de s'armer pour une liberté qu'ils n'ont jamais connue. Cette distribution se faisait à la lueur des flambeaux, dans un local étroit, et au milieu de gens qui tiraient des coups de pistolet pour intimider le distributeur, tandis

que d'autres, pour le braver, fumaient leurs pipes sur les barils. On lit dans le procès-verbal des électeurs, qu'afin d'échapper au péril que tant d'imprudence rendait imminent, il fallut acheter ces pipes à un prix exorbitant pour les casser.

L'enlèvement de la poudre et des armes, qui se fit avec une diligence incroyable, livra la noblesse à la discrétion d'une multitude hérissée d'épées, de fusils et de baïonnettes, et qui abusait de la force avec toute l'insolence d'un peuple enivré du plaisir, nouveau pour lui, de commander. Dans cet état, il ne distingua point le commandement de l'oppression. Un honnête homme était arrêté et traîné dans les prisons sur de simples soupçons, sur la dénonciation d'un laquais renvoyé ou d'un ouvrier mécontent. L'homme titré, le simple gentilhomme, l'évêque et le simple ecclésiastique, furent soumis à monter la garde, ou forcés de payer pour en être exempts. On exigea même une garde par jour des gens de qualité qui avaient une maison nombreuse. C'était une imposition d'un nouveau genre, à laquelle on ne pouvait se soustraire sans être regardé comme ennemi de la révolution. On demanda aussi une contribution volontaire pour

aider à salarier les brigands qu'on avait attirés, les soldats qu'on avait séduits, et les ouvriers qui manquaient de travail. Tout cela se faisait avec autant d'ordre qu'il était possible d'en mettre dans ces momens d'anarchie.

La ville se trouva tout-à-coup divisée en soixante districts, qui correspondaient avec le conseil général de la commune. Ce plan d'administration républicaine, fourni d'abord par M. Necker, comme je l'ai dit, et mis à exécution par le comité des électeurs, facilita beaucoup le despotisme, qui s'étendit sur tous les honnêtes gens, au moyen des deux cent mille bras que le peuple avait toujours en action pour le servir. Ainsi l'on continua de fouiller, dans les rues et aux barrieres, les voitures chargées : on ramenait à l'Hôtel-de-Ville, au milieu des outrages, les personnes de marque qui partaient pour la campagne : on ouvrait les paquets de lettres ; on alla même jusqu'à arrêter un courrier du roi, et à décacheter publiquement les lettres de ce prince et de la reine ; mais on ne toucha pas à celles dont un postillon du duc d'Orléans était porteur, à cause de ce *nom respectable et des sentimens bien connus de cette maison*. C'est la raison

qu'on donna de cette humiliante distinction.

Les personnes suspectes, ou désignées comme telles à la populace, furent proscrites par cette même populace, qui, n'ayant plus de frein et s'alarmant de tout, était toujours prête à se porter aux derniers excès. On l'avait particulièrement indisposée contre les prêtres et les officiers des Gardes-Françaises : on accusait ceux-ci d'avoir empoisonné le pain et la soupe des soldats, et d'en avoir fait périr plusieurs. On en voulait surtout à la reine. Les prétendus écarts de sa conduite, l'envoi aussi faux de trente millions à l'empereur, et ses dépenses que l'on croyait énormes, couraient de bouche en bouche avec une exagération incroyable. On poussa la malveillance jusqu'à aller compulser les registres de la demoiselle Bertin, sa marchande de modes, afin de faire imprimer l'état des fournitures, si elles étaient aussi fortes qu'on se l'imaginait : elles ne montaient qu'à 70,000 livres, et on lui dit de n'en pas parler.

L'Assemblée-nationale tolérait ces excès, parce qu'elle sentait que, pour détruire la puissance du roi, il fallait créer celle du peuple : ainsi elle eut pour celui-ci tous les égards qu'on prodigue à un nouveau venu

dont on se promet un grand avantage. Le peuple, de son côté, caressait la main qui l'élevait, et s'appuyait sur elle avec cet abandon qu'un être encore faible témoigne à l'homme fort qui le protège et le soutient.

Les Parisiens semblaient déjà croire que la souveraineté avait changé de place, et qu'elle avait passé du trône à l'Assemblée-nationale, et l'assemblée faisait croire au peuple qu'elle révérait en lui la source de tous les pouvoirs. Au milieu de tant d'illusions la majesté royale ne brillait plus que d'un faible éclat, dont on verra la dégradation sensible jusqu'à son extinction totale. Un des moyens les plus efficaces qu'on employa, fut la calomnie, qui, exhalant ses mortels poisons, tantôt dans des écrits incendiaires, tantôt dans les groupes, avilissait le roi et la reine dans l'opinion publique. La faction d'Orléans conduisait cette manœuvre infâme avec un zèle infatigable, et je sais bien positivement que la Touche avait dans les bailliages de ce prince, dont il était chancelier, des émissaires qui y répandaient un ouvrage calomnieux, intitulé *la Vie de Marie-Antoinette*, et d'autres libelles aussi méprisables. Dans cet état de choses, le roi n'était plus le maître de refuser la demande

Calomnies contre le roi et la reine.

que l'Assemblée-nationale lui faisait, au nom du peuple, de remettre les anciens ministres en place. Il donna donc au président une lettre adressée à M. Necker pour le rappeler au ministère; et l'assemblée, au comble de sa joie, lui écrivit, de son côté, la lettre suivante, monument remarquable de la situation présente des esprits et des affaires.

Lettre de l'assemblée à M. Necker.

« L'Assemblée-nationale, monsieur, avait déjà consigné dans un acte solemnel que vous emportiez son estime et ses regrets. Cet honorable témoignage vous a été adressé de sa part, et vous devez l'avoir reçu. Ce matin elle avait arrêté que le roi serait supplié de vous rappeler au ministère. C'était tout à la fois son vœu qu'elle exprimait, et celui de la capitale, qui vous réclame à grands cris. Le roi a daigné prévenir notre demande. Votre rappel nous a été annoncé de sa part. La reconnaissance nous a aussitôt conduits vers sa majesté, et elle nous a donné une nouvelle marque de confiance, en nous remettant la lettre qu'elle vous a écrite, et en nous chargeant de vous l'adresser. L'Assemblée-nationale, monsieur, vous presse de vous rendre au desir de sa majesté. Vos talens et vos vertus ne

pouvaient recevoir, ni une récompense plus glorieuse, ni un plus puissant encouragement. Vous justifierez notre confiance; vous ne préférerez pas votre tranquillité à la tranquillité publique. Vous ne vous refuserez pas aux intentions bienfaisantes de sa majesté pour ses peuples. Tous les momens sont précieux. La nation, son roi et ses représentans vous attendent.»

M. Necker ayant favorisé les projets des révolutionnaires, il était tout naturel que ceux-ci, quand ils eurent pris, au moyen de son appui, l'ascendant qu'on vient de voir, le protégeassent à leur tour. On verra ailleurs ce que devinrent ces sentimens réciproques d'estime et de reconnaissance.

Nouvelles agitations.

Cependant le peuple de Paris, toujours inquiet et soupçonneux, ne se calmait pas, malgré ce qu'avaient fait le roi et l'Assemblée-nationale pour le rassurer. Il recevait avec une facilité inconcevable tous les sujets de crainte que des gens mal intentionnés lui présentaient, et se tourmentait à créer des fantômes pour nourrir ses inquiétudes. Toujours rassemblé au Palais-Royal et à la place de Grève, se croyant souverain parce qu'il était indépendant, il demanda qu'on lui apportât la certitude du rappel de M. Necker

et que le roi vînt le lendemain à Paris donner aux habitans un gage de sa confiance. Des particuliers inconnus allèrent même dire à l'assemblée des électeurs que la démarche de sa majesté n'était pas sincère ; qu'elle cachait un piége pour faire poser les armes aux citoyens et les soumettre avec plus de facilité; qu'il fallait que le roi vînt à Paris pour les rassurer sur la pureté de ses intentions. « S'il ne vient pas, disait-on dans les districts, il faut nous former en quatre corps de vingt mille hommes chacun, et marcher droit à Versailles. Nous le prendrons; nous l'amènerons de force; nous chasserons les *aristocrates;* nous démolirons Versailles, et nous n'y laisserons pas pierre sur pierre ; nous ferons place nette; nous y passerons la charrue, et y semerons l'orge. » Il y eut des groupes où l'on entendit ces paroles menaçantes : « Il faut mettre le roi à Saint-Denis, enfermer la reine à Saint-Cyr, et nous emparer de M. le Dauphin. »

Les factieux avaient soin de faire parvenir ces propos aux personnes qui entouraient le roi et la reine, dans l'espoir que leurs majestés, effrayées, se réfugieraient dans quelque place forte, et leur donneraient

un prétexte de nommer un régent et de commencer la guerre civile, qui entrait dans leur plan, comme un moyen de détrôner Lous XVI et de se frayer à eux-mêmes la route des honneurs. Le roi, de son côté, aurait dû avoir la même ardeur pour faire usage de ses forces, parce qu'il n'avait plus que ce moyen de rétablir son autorité. Il est vraisemblable qu'il aurait eu alors pour lui la plus grande partie des troupes et du royaume, surtout s'il avait eu soin de démasquer aux yeux du public la cabale infernale qui voulait le détrôner; mais son cœur, qui le portait irrésistiblement à des voies de douceur, lui fit encore perdre cette occasion d'abattre ses ennemis. Il prit donc ce qui lui parut être le parti de la prudence, qui était d'attendre que le peuple rentrât dans l'ordre par un effet de son attachement à la monarchie.

Cependant il ordonna au comte d'Artois de sortir du royaume pour mettre sa tête et celle de ses enfans en sûreté. Il y a apparence qu'il donna les mêmes ordres au prince de Condé et au duc de Bourbon. La maison de Polignac excita particulièrement l'intérêt de la reine; car cette princesse, qu'on a tant calomniée et si mal jugée, était

sensible, et connaissait les douceurs de l'amitié. Elle fit venir dans son appartement le duc et la duchesse, le 16 juillet à 8 heures du soir, et les pria instamment de partir dans la nuit même. Comme ils s'y refusaient, elle leur dit en pleurant : « Le roi
» va demain à Paris; si on lui demandait...
» Je crains tout. Au nom de notre amitié,
» partez. Il est encore temps de vous sous-
» traire à la fureur de mes ennemis. En vous
» attaquant, c'est bien plus à moi qu'on
» en veut, qu'à vous-mêmes. Ne soyez pas
» la victime de votre attachement et de mon
» amitié.» Le roi entra dans ce moment, et la reine lui adressant la parole : « Venez, dit-
» elle, m'aider à leur persuader qu'ils doi-
» vent partir. » Le roi appuya le conseil de la reine, et il ajouta : « Je suis forcé d'é-
» loigner de moi tous ceux que j'estime et
» que j'aime. Je viens d'ordonner au comte
» d'Artois de partir; je vous donne le même
» ordre. Plaignez-moi; mais ne perdez pas
» un seul moment : emmenez votre famille;
» comptez sur moi dans tous les temps; je
» vous conserve vos charges. » En disant ces mots les larmes lui vinrent aux yeux. A minuit la reine écrivit ce billet à la duchesse : « Adieu, la plus tendre des amies!

» que ce mot est affreux ! mais il est néces-
» saire : adieu, je n'ai que la force de vous
» embrasser. » Les méchans avaient beau noircir cette amitié, il n'est pas moins consolant de la trouver à la cour avec la même expression qu'on lui prête dans les bergeries.

Voyage du roi à Paris. Etat de cette ville.

Le roi, sachant que plusieurs électeurs venaient faire part à l'Assemblée-nationale du désir qu'avaient les Parisiens qu'il se montrât dans la capitale, fit dire, avant qu'ils arrivassent, qu'il se rendrait à leurs vœux. En effet, il partit à onze heures, le lendemain 17, ayant dans sa voiture les ducs de Villeroi, de Brissac, de Villequier, le prince de Beauveau et le comte d'Estaing ; il était suivi d'une autre voiture et de douze Gardes-du-Corps. On assure qu'il se confessa la veille, et que quelqu'un ayant voulu le rassurer sur les suites de son voyage, il dit : *Ils ont bien tué Henri IV, qui valait mieux que moi.* Comme c'est dans la religion qu'il a toujours puisé son courage, il soutint cette démarche avec une fermeté héroïque. Avant de partir, il donna à *Monsieur* un papier par lequel il le déclarait lieutenant-général du royaume, et lui en confiait le

gouvernement dans le cas où on l'empêcherait d'exercer son autorité.

Le bruit courait à Versailles qu'on ne le laisserait pas revenir. Mounier, inquiet sur cette nouvelle, dit au duc d'Orléans, qui était resté à l'assemblée, que si cela arrivait, il devait, comme citoyen, comme prince du sang, et pour détruire les soupçons qu'on avait de sa fidélité, se mettre à la tête des députés les plus attachés au trône, et réclamer avec eux la liberté du roi. « Je ne » crois pas, répondit le prince, cette crainte » fondée : on pourrait bien lui faire signer » quelque chose, mais on ne le gardera pas ; » et si on le gardait, cela serait fort em- » barrassant, car si je faisais ce que vous » dites, le peuple croirait que je le trahis. » — Eh quoi ! monseigneur, vous pourriez » hésiter pour plaire au peuple ! — Eh » bien..... oui...... nous irions réclamer le » roi. » Heureusement on n'en eut pas besoin. Cet abandon si noble, si généreux, en imposa plus aux Parisiens qu'un appareil militaire.

L'assemblée avait nommé une députation de cent membres pour accompagner le roi. Un grand nombre de leurs collègues vin-

rent aussi à Paris pour être témoins de son entrée. La garde nationale de Versailles l'escorta jusqu'au *Point du Jour*, où se trouva la milice parisienne, qui avait moins l'air d'une escorte que d'un peuple révolté; elle était composée de cent cinquante mille hommes de tout âge et de tout état, armés de fusils, de sabres, de piques, de lances et d'autres instrumens meurtriers. Des femmes, des filles publiques, et jusqu'à des moines armés d'une épée ou d'un mousquet, figuraient dans cette cohue. Il y eut des religieux, tels que les Mathurins, qui portaient l'étendard de leur ordre, comme drapeau du district.

Le nouveau maire, Bailly, à la tête de vingt-cinq électeurs, complimenta le roi; et lui présentant les clefs de la ville, il lui dit « que c'étaient les mêmes qui avaient » été présentées à Henri IV : que ce prince » avait reconquis son peuple; mais qu'ici, » c'était le peuple qui avait reconquis son » roi. » La démarche forcée de S. M. en était la preuve. Bailly ajouta que *ce jour était le plus beau de la monarchie.* Le roi marchait au milieu des baïonnettes, précédé de ces mêmes Gardes-Françaises qui avaient abandonné son service, et qui faisaient

traîner devant eux deux pièces de canon, prises à la Bastille. Il entendait les cris redoublés de *vive la nation, vivent les députés.* Ces députés même imposaient silence aux personnes qui criaient *vive le roi.* Tel est le jour que Bailly appela le plus beau jour de la monarchie. Un autre ayant aussi harangué le monarque, lui dit : « Sire, je voudrais » voir consacrer, par l'établissement d'une » fête nationale, *ce jour fortuné*, le plus » beau de votre vie. »

Le roi avait l'air triste. Quel autre sentiment que celui de la douleur pouvait-il éprouver en entrant dans une ville où naguères on ne prononçait que son nom, où l'on ne reconnaissait que son autorité, où on ne portait les armes que par ses ordres et pour son service, et où, à présent, tout annonçait l'indépendance? Il descendit de voiture au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville, et là, le maire lui présenta la cocarde aux trois couleurs. Des cris répétés de *vive le roi* partirent alors de la place. S. M. monta l'escalier sous une voûte d'épées entrelacées, et fut portée par la foule, qui la pressait, jusque sur son siége, séparée des seigneurs qui l'avaient accompagnée, et qui ne purent se faire jour. Moreau

de Saint-Méry, président des électeurs, lui dit ces mots remarquables : « Quel spectacle pour des Français, que celui d'un monarque citoyen, abandonnant toute sa pompe, et venant chercher un nouvel éclat dans la fidélité de son peuple! Votre naissance, sire, vous avait destiné à la couronne; mais aujourd'hui vous ne la devez qu'à vos vertus........ Voilà, sire, ce peuple qu'on a osé *calomnier.* » A ce mot, le roi fit un geste d'improbation si involontaire, si plein de candeur, qu'on dut juger de la fausseté de l'imputation. Il ne parut pas plus content de cette autre phrase : « Des » ministres impies vous ont dit que le bon- » heur des nations n'est pas nécessaire au » bonheur des rois; que les princes ne » doivent avoir près d'eux que des apôtres » du despotisme. » Jamais ministre n'a tenu ces propos; et jamais un orateur, jaloux de sa réputation, ne s'est permis de dire à un roi héréditaire, qu'il est un moment dans sa vie où il *ne doit la couronne qu'à ses vertus.*

Lally-Tolendal parla aussi; et comme les talens se ressentaient du délire général, il n'est pas inutile d'observer que, dans un moment où le roi était abreuvé d'amer-

tune, captif au milieu de son peuple, et le chapeau décoré d'une cocarde qu'on pouvait regarder comme le signe de ses humiliations, l'orateur fit une apostrophe qui rappelait un des événemens les plus mémorables de notre religion. « Eh bien! citoyens, » êtes-vous satisfaits? Le *voilà ce roi* que » vous demandiez à grands cris, et dont le » nom seul excitait vos transports, lorsqu'il » y a deux jours nous le proférions au mi» lieu de vous..... *Voilà celui* qui vous a » rendu vos assemblées nationales, et qui » veut les perpétuer. *Voilà celui* qui a » voulu établir vos libertés, vos propriétés » sur des fondemens inébranlables. *Voilà* » *celui* qui vous a offert, pour ainsi dire, » d'entrer avec lui en partage de son au» torité, ne se réservant que celle qui est » nécessaire à votre bonheur..... celle que » vous-mêmes devez le conjurer de ne ja» mais perdre. »

L'orateur ne vit dans les Parisiens qu'un peuple idolâtre de son roi, animé par sa présence et transporté d'amour pour sa personne sacrée. Leurs yeux, leurs voix, leurs cœurs, tout annonçait qu'ils étaient prêts à verser, pour son autorité légitime, la dernière goutte de leur sang. Il fut bien

plus touchant lorsqu'il dit : « Croyez, sire, croyez que nous n'avons jamais porté à votre cœur une atteinte douloureuse qui n'ait déchiré le nôtre ; qu'au milieu de nos calamités publiques, c'en est une de vous affliger, même par une plainte qui vous avertit, qui vous implore et qui ne vous accuse jamais.... Périssent les ennemis publics qui voudraient encore semer la division entre la nation et son chef ! Roi, sujets, citoyens, confondons nos cœurs, nos vœux, nos efforts, et déployons aux yeux de l'univers le spectacle magnifique d'une des plus belles nations, libre, heureuse, triomphante sous un roi juste, chéri, révéré, qui, ne devant rien à la force, devra tout à ses vertus et à notre amour. »

Ce discours fini, le roi dit : « Messieurs, je suis très-satisfait ; j'approuve l'établissement de la garde bourgeoise ; mais la meilleure manière de me prouver votre attachement est de rétablir la tranquillité, et de remettre entre les mains de la justice ordinaire les malfaiteurs qui seront arrêtés...... M. Bailly, instruisez l'assemblée de mes intentions ; je suis bien aise que vous soyez maire, et que M. de La Fayette soit commandant de la garde nationale. « Bailly, sans flé-

chir le genou, suivant l'usage, prit les ordres du roi, dont il fit part à l'assemblée. Ensuite il observa à S. M. qu'on désirait d'entendre encore quelques paroles de sa bouche ; sur quoi le roi dit à l'assemblée : *Vous pouvez toujours compter sur mon amour.* Après ces mots, il alla se montrer au peuple qui remplissait la place de l'Hôtel-de-Ville et les rues adjacentes, et qui demandait à le voir. Sa cocarde et son air de bonté et de confiance charmèrent les spectateurs, qui firent retentir l'air des cris redoublés de *vive le roi, vive la nation.* Après avoir été un quart-d'heure à la fenêtre, il traversa la grande salle, escorté par un petit nombre de citoyens, et remonta en voiture au milieu de cette foule innombrable qui était enchantée de voir la cocarde étalée sur tout ce qui lui appartenait; car non-seulement le cocher et le postillon, mais encore les chevaux, les panneaux, et jusqu'à l'impériale de la voiture, avaient été décorés, pendant qu'il était à l'Hôtel-de-Ville, de ce nouveau signe de la liberté.

Les soldats de la garde bourgeoise, à mesure qu'il passait, déchargeaient leur fusil et le remettaient la crosse haute, comme pour annoncer qu'ils accordaient la paix.

Il était tellement à la discrétion de la multitude, qu'on le força à aller au pas. Il eut beau dire qu'il avait besoin de prendre de la nourriture, il fallut céder, et le cocher fut sur le point d'être mis en pièces pour avoir voulu se frayer un passage.

Arrivé à Versailles, il n'y trouva plus son frère, M. le comte d'Artois, qui était parti, dans la journée, avec ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berri.

On dit alors que ce prince et le prince de Condé auraient dû se mettre à la tête des royalistes; rassembler sous leurs drapeaux la partie de l'armée qui était restée fidèle, et rétablir avec ces forces l'honneur et les prérogatives de la couronne, en écrasant les conspirateurs. Mais on les avait tellement décriés dans l'armée et parmi le peuple, que dans ce moment de délire ils auraient vraisemblablement trouvé de grandes difficultés. Les conjurés, ayant partout des assassins à leurs ordres, n'auraient pas manqué de faire attenter à leurs jours, s'ils étaient restés en France. D'ailleurs, leur était-il permis de se mettre à la tête d'un parti, après que le roi eut résolu de se jeter dans les bras des patriotes, et d'attendre que la réflexion et de longs malheurs les ramenassent sous son

Emigration des princes et autres.

autorité, plutôt que d'allumer la guerre civile? Cette résignation était digne de la bonté de son cœur; mais quel est l'homme qui la lui aurait conseillée, s'il avait prévu que sa longanimité coûterait à la France, outre dix à douze milliards de perte réelle, plusieurs millions d'hommes, morts de chagrin, ou assassinés, ou tués dans cette longue guerre que nos crimes nous ont suscitée; que des maisons antiques et opulentes seraient ruinées pour toujours; qu'une infinité de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe manqueraient un établissement honnête; que d'autres n'auraient plus les moyens de prendre un état; que les mœurs seraient perdues; que la religion serait détruite; que des talens naissans seraient étouffés faute d'encouragement; que le nom Français, autrefois si recommandable chez toutes les nations, deviendrait un titre de proscription dans tous les pays; et enfin, qu'il périrait lui-même sur l'échafaud avec une partie de sa famille? Jamais une guerre civile n'aurait entraîné la dixième partie de ces maux.

Puisque le roi voulait l'éviter, le comte d'Artois et le prince de Condé, dont la tête était proscrite, n'eurent rien de mieux à faire

que d'alle rapprendre dans les pays étrangers ce qu'on doit attendre de la politique des rois et de l'audace effrénée d'un peuple égaré par des conspirateurs. Le prince de Conti, le maréchal de Broglie, le baron de Breteuil, le prince de Lambesc, le duc de la Vauguyon, MM. de Barentin et Villedeuil sortirent aussi du royaume, et en général tous ceux que de grandes places, ou les faveurs de la cour, avaient rendus suspects au peuple : car dans ces momens d'anarchie la vie d'un homme, quel que fût son rang, sa naissance, était à la merci de ses ennemis et de ses envieux. L'émigration devint alors très-commune, parce qu'elle était, pour la plupart des nobles, le seul moyen d'échapper aux poignards des assassins. Le comte d'Artois et le prince de Condé ne l'approuvaient point en général. Ils auraient voulu que les royalistes de chaque province restassent unis entr'eux, et qu'ils vinssent ensuite les joindre dans l'endroit du royaume qu'ils choisiraient pour former une armée. Les factieux en furent instruits, et n'oublièrent rien pour déjouer ce projet. Tous les genres de séduction et de calomnie étaient imaginés pour élever, soutenir ou abattre l'homme en qui l'on espérait, ou qui donnait des in-

quiétudes : ainsi, la crainte et les soupçons assiégeaient tous les esprits ; l'espionnage s'élevait, la délation s'enhardissait, les libelles se multipliaient, et l'on ne trouvait d'asile que dans la fuite ou dans l'obscurité. L'orage ne grondait pas seulement sur les premières têtes de l'Etat, il parcourait les villes et les campagnes avec l'anarchie, et crevait souvent sur des citoyens obscurs que la haine ou la jalousie de quelques particuliers poursuivaient. On ne rappellera pas les massacres et les désordres qui souillèrent Poissy et Saint-Germain, ni les brigandages dont Pontoise et d'autres villes furent menacées ; il est impossible de raconter tous ces événemens qui firent alors grand bruit, et auxquels on devait s'attendre, depuis qu'en forçant le roi de renvoyer les troupes et ses ministres on avait détruit la force publique, seule capable de réprimer les passions et les crimes de la multitude.

Débats à l'assemblée sur les désordres du royaume.

La plus saine partie de l'assemblée comprit qu'elle serait emportée au-delà des bornes, si elle n'arrêtait pas ce mouvement général. Le comte de Tolendal lut une proclamation qu'il proposa d'envoyer au peuple, pour l'inviter à la fidélité et à la con-

fiance dues au monarque, et pour lui inspirer le respect des lois, « devoirs, disait-il, » auxquels on ne peut manquer, sans enfreindre ceux de sujet et de citoyen. » Robespierre trouva que c'était *condamner* le peuple, qui avait défendu la liberté. « Rien, dit-il, n'est plus légitime que de se soulever contre une conjuration horrible formée contre la nation. On ne peut, ajouta Mirabeau, traiter de rebelles des citoyens courageux. » Un autre soutint que les incendies, les emprisonnemens, les assassinats, étaient des *contrariétés* qu'il fallait savoir supporter, parce qu'on avait dû s'y attendre. Cette discussion, après avoir duré plusieurs séances, finit par un décret qui ordonnait que la proclamation, corrigée et adoucie, serait envoyée dans les provinces; mais elle n'empêcha aucun crime, pas même à Paris, parce qu'on avait besoin de crimes pour faire la révolution. On décréta en même temps la levée d'une milice nationale dans tout le royaume : ainsi l'on armait le peuple au moment où l'on voulait réprimer ses excès, lui donner des lois et lui demander des impôts; on l'arrachait à ses travaux, on corrompait ses mœurs dans l'oisiveté des corps-de-garde, et l'on augmentait sa misère en

lui faisant perdre un temps précieux pour un pays comme la France, où l'industrie met en valeur le temps et les productions.

Massacre de MM. Foulon et Berthier.

Le 22 juillet fut marqué par deux événemens horribles, sur lesquels je tirerais le voile, si l'Histoire n'était obligée de les faire connaître pour l'instruction de la postérité.

M. Foulon, comme je l'ai dit, avait été donné pour adjoint au maréchal de Broglie dans le département de la guerre. Ce choix n'était pas un crime; mais c'en était un de l'avoir mérité, aux yeux des factieux, qui voulaient, par des exemples éclatans, effrayer les partisans de la royauté, et accoutumer le peuple aux scènes sanglantes qu'ils méditaient pour achever la révolution : car Mirabeau disait à ses amis, suivant Camille-Desmoulins, qui était du nombre : *La liberté est une prostituée qui aime à être couchée sur des matelas de cadavres.* M. Foulon, vieillard plus que septuagénaire, connu par des talens et des services en administration, fut choisi pour être une des victimes de cette affreuse liberté qui n'a servi que de prétexte à des vengeances particulières. On souleva contre lui les paysans de sa terre de Morangiés, qui, ayant su qu'il s'était réfugié au château

de Viry, s'y portèrent en foule. Il leur fut livré par le nommé Rape, syndic du village, qui le prit au collet. Ces misérables le conduisirent à pied à Paris, en lui faisant essuyer des ignominies et des souffrances qu'on eût épargnées au plus vil scélérat. Ils lui mirent un collet d'orties, un bouquet de chardons à la boutonnière de son habit, et une botte de foin sur le dos, par allusion à un mot qu'on lui attribuait. On prétend qu'un jour des paysans s'étant plaints à lui, sous le règne de Louis XV, de manquer de pain, il leur répondit : *Eh bien ! mangez du foin.* Si le mot est vrai, il y a de la barbarie à l'avoir dit ; mais il y en a encore plus à l'avoir rappelé après vingt ans, dans une circonstance où l'on savait qu'il coûterait la vie à M. Foulon. S'il ne l'avait pas dit, comme tout porte à le croire, combien n'y avait-il pas de noirceur à le lui prêter !

Il arriva à l'Hôtel-de-Ville vers les six heures du matin, avant qu'il y eût encore une grande affluence de peuple ; mais à dix heures, elle commença d'être considérable, et l'effervescence des esprits devint effrayante. Les électeurs proposèrent de l'envoyer en prison, pour le faire juger. Des hurlemens affreux firent entendre ces mots : *Oui, juge*

tout de suite et pendu! Ils insistèrent encore pour gagner du temps; mais la réponse fut toujours : *La mort! la mort!* Des bras nus et levés firent signe de lui couper la tête. M. de La Fayette étant arrivé, appuya l'avis des électeurs. Il eut à peine fini de parler, que deux hommes du peuple, qui gardaient le prisonnier, se levèrent en criant : *M. de La Fayette a raison; en prison! en prison!* Mais, dans toute la salle, on cria : *A bas! à bas!* M. Foulon, qu'on avait fait asseoir, était témoin de ce spectacle effrayant. Il voulut parler; à peine put-on distinguer ces mots : *Assemblée respectable.... peuple juste et généreux.... Au surplus, je suis au milieu de mes concitoyens.... je ne crains rien.* Comme quelqu'un lui témoignait sa surprise du calme qu'il montrait, il répondit d'un ton ferme : *C'est au crime à se déconcerter.* Pendant ce temps, des personnes d'un extérieur décent, mêlées dans la foule, excitaient à la cruauté. Un particulier bien vêtu s'écria avec colère : « Qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé dupuis trente ans ? « Des gens apostés annoncèrent que le faubourg Saint-Antoine et le Palais-Royal venaient enlever le pri-

sonnier. Les escaliers de l'Hôtel-de-Ville retentirent alors de cris horribles, et une foule immense vint presser la foule qui remplissait la grande salle. Tous se portèrent avec impétuosité vers la table près de laquelle M. Foulon était assis ; elle fut renversée. M. de La Fayette dit : « Qu'on le mène en prison ; » c'était l'envoyer à la mort.

La multitude, avide de sang, le conduisit devant une potence de fer où est suspendue une lanterne, d'où est venu ce cri fatal, *à la lanterne!* cri terrible, que les scélérats ont tant hurlé quand ils ont voulu effrayer quelqu'un ou s'en défaire. Tandis qu'un homme, novice dans le métier de bourreau, préparait le supplice, l'infortuné vieillard, à genoux, était abreuvé d'humiliations : l'un lui faisait baiser sa main, l'autre la corde qui allait l'étrangler ; un troisième lui crachait au visage ou le couvrait de boue. Après toutes ces barbaries, on le suspendit deux fois au réverbère, et deux fois la corde cassa, sans que ses bourreaux prissent pitié de lui; ils allèrent chercher une corde neuve. Durant cet intervalle, le malheureux, qui était tombé sur ses genoux, et qui restait dans cette pos-

ture humiliante, tendait ses mains défaillantes, et, les yeux baignés de larmes, il demandait grâce en criant, *miséricorde!* Les monstres n'avaient point d'oreilles pour ces expressions déchirantes; il fut pendu une troisième fois, après un quart-d'heure d'angoisse, dont l'Histoire offre peu d'exemples. On le laissa un moment suspendu, pour accoutumer les yeux du peuple à ce spectacle horrible, qu'on se proposait de renouveler. Ses bourreaux se disputèrent son cadavre, comme des bêtes féroces se disputent leur proie. Ils se partagèrent ses vêtemens, lui coupèrent la tête, et après lui avoir mis une poignée de foin dans la bouche, ils la promenèrent au bout d'une pique, traînant derrière eux, dans la fange, son corps nu, mutilé et couvert des marques de leur barbarie. Lorsqu'ils passaient dans la rue Saint-Honoré, des poissardes dansaient au jardin des Tuileries, et demandaient de l'argent aux personnes qu'elles rencontraient, en reconnaissance de ce que leurs maris faisaient pour la liberté : je fus un de ceux à qui ces furies en demandèrent.

Tel était le spectacle que donnait le peuple de Paris, lorsque M. Berthier, gendre de M. Foulon, et intendant de cette ville, y

entra, conduit dans un cabriolet dont on avait abattu l'impériale, afin de l'exposer aux regards et aux insultes d'une populace furieuse. On l'amenait de Compiègne, où il avait été arrêté, non pour crime, on ne lui en connaissait aucun, mais parce que les conspirateurs avaient besoin de fournir de l'aliment à la cruauté du peuple. On l'avait fait arrêter par deux hommes dont on n'a jamais su le nom, et qui avaient ordre de le saisir partout où ils le trouveraient. Deux électeurs l'accompagnaient, pour le préserver des fureurs de la populace. Leurs collègues leur avaient écrit de ne pas arriver à Paris ce jour-là; mais des émissaires avaient tellement échauffé la multitude sur la route, et même les cavaliers qui l'escortaient, qu'il ne fut pas possible de retarder la marche. Il est encore moins possible de décrire les outrages qu'on lui fit. On dirait que les furies de la fable avaient pris de la réalité, pour secouer leurs torches sur cette foule innombrable qui se trouvait sur son chemin. On poussa la cruauté jusqu'à mettre autour du cabriolet de longues baguettes, sur lesquelles on avait écrit, en gros caractères, les crimes qu'on lui imputait.

Cette marche de cannibales s'ouvrait par

plusieurs groupes de femmes, dont les unes chantaient et les autres dansaient. Elles étaient précédées d'une musique nombreuse, qui jouait tantôt des airs lugubres, tantôt des airs gais. Après les femmes, venaient des hommes, dont plusieurs étaient couronnés de lauriers; ensuite des déserteurs de différens régimens, des Gardes-Françaises, et enfin trois cents cavaliers qui entouraient le cabriolet. Il est affreux de dire que ce spectacle de mort, qui aurait dû pénétrer de douleur les habitans de Paris et les repousser dans l'intérieur de leurs maisons, les attira dans les rues et aux fenêtres, où l'on vit des femmes même applaudir avec transport, tant ce peuple, qu'on avait cru jusqu'alors si doux et si humain, était devenu dur et barbare!

Les émissaires qui s'étaient mêlés avec la populace, sachant l'heure à laquelle M. Berthier devait arriver à la porte Saint-Martin, avaient dirigé de ce côté-là la horde qui traînait les restes sanglans de M. Foulon. Les monstres qui portaient sa tête, s'avancèrent pour la lui faire baiser, sans pouvoir approcher de la voiture. M. Berthier la vit. Heureusement il ignorait ce que c'était. Il dit à l'électeur, Etienne de la Rivière, qui

était auprès de lui : « Avez-vous vu ce je ne sais quoi d'effrayant, cette hideuse et informe masse de chair sanglante, qu'on voudrait me présenter ? Qu'est-ce, je vous en prie ? car à la distance ou nous sommes, il m'est impossible de le distinguer. — C'est, répondit l'électeur, la tête de M. de Launay. » M. Berthier, qui conservait toute sa présence d'esprit, n'en sentit pas moins combien il y avait de barbarie à lui venir présenter cette affreuse image, tandis que de toutes parts on poussait contre lui des cris de mort. Se tournant vers l'électeur, il lui dit : « Je croirais l'avanie dont je suis l'objet sans exemple, si Jésus-Christ n'én avoit éprouvé de plus sanglantes ; il était Dieu, je ne suis qu'un homme. » Expression sublime, en ce qu'elle annonçait une âme calme, supérieure à la vengeance et à la frayeur.

Il arriva à l'Hôtel-de-Ville à huit heures trois quarts. Le maire et le commandant-général voulaient le sauver. Le maire l'interrogea, et le prisonnier répondit avec une contenance noble et ferme. Il dit ensuite, qu'ayant passé trois ou quatre nuits sans dormir, il avait besoin de repos. Durant cet interrogatoire, le tumulte, toujours croissant, prenait tous les caractères de la fu-

reur. On entendait sur la place de Grève des clameurs horribles. Mille voix, dans la salle, criaient : « Finissez, finissez donc; on vient en force à l'Hôtel-de-Ville. . . . . le faubourg Saint-Antoine . . . . . le Palais-Royal. . . . . » Bailly demanda à l'assemblée si elle voulait, suivant son arrêté du matin, que M. Berthier-de-Sauvigny fût conduit aux prisons de l'Abbaye; on répondit *oui;* mais il eut à peine descendu l'escalier, qu'il fut massacré.

La plume se refuse à peindre la rage avec laquelle on lui ôta la vie, à décrire les cruautés inouies qu'on exerça sur son cadavre. Un forcené, en uniforme de dragon, lui arracha le cœur, et après l'avoir mordu, il alla, accompagné de plus de cent anthropophages, transportés de joie et criant *vive la nation*, le montrer tout saignant aux électeurs assemblés. Des cris d'horreur échappèrent aux âmes sensibles. D'autres ne virent dans ces atrocités que les symptômes heureux d'une révolution naissante. L'abbé Fauchet, un des assaillans de la Bastille, osa même dire en chaire, peu de temps après, en parlant de ces jours de crime, que « la philosophie ressuscitait la » nature; qu'elle recréait l'esprit humain

Discours du 5 août.

» et donnait un cœur à la société.» Expressions atroces, qui rappellent ces mots de Barnave : « Les désordres et les emportemens du peuple sont des orages ordi-
» naires pendant les révolutions. La multi-
» tude peut avoir eu raison de se faire jus-
» tice. Peut-être le sang versé n'était-il pas
» assez pur.» Des monstres, au nombre d'environ cinquante, montèrent dans la salle des électeurs, et leur crièrent : « Messieurs, nous allons vous apporter la tête de M. Berthier. » La Fayette et Moreau de Saint-Méry leur répondirent : « Nous vous en prions, recommandez au peuple de ne pas nous apporter cette tête, parce que nous sommes ici occupés d'affaires très-importantes. » M. de La Fayette, indigné de n'avoir pu empêcher ces atrocités, donna sa démission ; mais il reprit le commandement quelques jours après, sur les instances du maire et des districts.

Il est important d'observer que l'Assemblée-nationale, ce jour-là, ne tint point de séance dans la matinée. Depuis l'instant où M. Foulon fut arrêté jusqu'au lendemain quatre heures du soir, qu'on lui arracha la vie, elle avait eu le temps d'être instruite de sa détention, et de le sauver. Elle en avait

eu bien davantage pour dérober M. Berthier à la mort, puisqu'on savait sa détention l'avant-veille. M. de Lally, dont le fils de cet infortuné était allé implorer la protection, ne manqua pas, à la première séance, de fixer l'attention de l'assemblée sur cet horrible événement. Mirabeau lui reprocha de sentir, lorsqu'il ne fallait que penser. « Tibère pensait, et profondément, repartit Tolendal, et Louis XII sentait vivement. » Lorsque Mirabeau parlait avec cette barbare insensibilité sur la mort injuste de deux citoyens, il était en deuil de celle de son père. Il s'étonna que le peuple n'eût pas répandu plus de sang, et trouva qu'il devait être essentiellement bon, puisque la liste des victimes enfermées à la Bastille par ordre des ministres, ne l'avait pas rendu aussi cruel qu'eux-mêmes. « Ayant été opprimé par l'injustice des autres classes, dit-il dans sa dix-neuvième lettre, il trouve la justice dans la barbarie même. Les cruautés exercées sont loin d'atteindre aux solennelles férocités que des corps de justice exerçaient sur les malheureux que les vices du gouvernement conduisaient aux crimes. Félicitons-nous que le peuple n'ait pas appris tous ces raf-

ſinemens de la barbarie, et qu'il ait laissé à des compagnies savantes l'honneur de ces abominables inventions. » Ainsi, au gré de ce député, le peuple n'était point encore assez féroce; mais il allait le devenir, puisqu'on pouvait dire et faire imprimer ces choses-là.

Pour achever le tableau de ces horreurs, je dois ajouter qu'on exposa au Palais-Royal, et sur les quais, une estampe où étaient représentées cinq piques, surmontées de cinq têtes dégouttantes de sang, et un homme qui faisait une règle de soustraction. Au-dessous était écrit : *Qui de vingt paie cinq, reste quinze*. Le peuple ne quittait plus la place de Grève; il semblait attendre à chaque moment quelques nouvelles victimes; et lorsqu'il se passait un jour sans exécutions, on entendait dire le soir : « Voilà une mauvaise journée, la lanterne n'a pas *ribotté.* » Un de ces hommes altérés de sang se tenait à la potence de fer où M. Foulon avait péri, et criait : « Pour Dieu, mes amis, amenez-moi donc quelqu'un, je suis en train de pendre. » Ce peuple était pourtant le même que les philosophes appelaient, six mois auparavant, *bon*, *sensible et généreux.* Cette ville, souillée de tant de crimes, était ce même Paris, si renommé pour la poli-

tesse, la douceur des mœurs et les lumières. Qu'on ose, après cela, conseiller à un souverain quelconque de se relâcher sur la sévérité du gouvernement en proportion des progrès de la raison. La raison n'éclaire jamais la multitude, qu'il faut conduire avec justice, mais sans faiblesse, parce qu'elle est naturellement portée à en abuser.

Le lendemain, 23 juillet, les cours souveraines vinrent attirer l'attention de l'assemblée sur les désordres de la capitale, et firent entendre le langage d'une adulation bien déplacée. Ainsi Paris offrait un spectacle étonnant : les grands corps avilis, une populace féroce et des conspirateurs superbes et cruels. Des adresses d'adhésion et de félicitation, envoyées de presque toutes les villes à l'Assemblée-nationale, couronnaient ce tableau affligeant de nos vices, de nos crimes et de nos maux; et feraient croire que toute la nation y participait, si l'on ne savait comment et par qui ces adresses étaient rédigées, signées et envoyées.

Insurrection dans les provinces.

L'esprit de révolte gagnait alors de proche en proche les provinces les plus éloignées. La Bretagne, influencée par le club breton, se mit la première en insurrection. Les mouvemens commencèrent à Rennes,

où les jeunes gens s'emparèrent des principaux postes et de l'arsenal. Les soldats des régimens d'Artois et de Lorraine infanterie, et d'Orléans dragon, crièrent *vive la nation.* Quand ils furent rassemblés sur la place pour réprimer la révolte, huit cents d'entre eux se rangèrent du côté des jeunes gens ; les autres rentrèrent dans leurs casernes, en promettant de ne pas tirer sur les citoyens. La ville de Rennes fit quelque chose de plus fort encore : elle suspendit la levée des impôts et le paiement des rentes seigneuriales ; et envoya cet arrêté à toutes les villes de la Bretagne, en les invitant à se réunir pour le soutien de la cause commune. L'insurrection des autres provinces eut la même origine, et s'exécuta sur les mêmes plans. Les crimes et les brigandages l'accompagnaient partout, parce qu'on les jugeait nécessaires à la révolution. Je laisse à d'autres le soin de parler de la mort tragique du maire de Saint-Denis, de celle plus tragique encore du jeune et brave marquis de Belsunce, colonel, massacré à Caen ; de M. de Rully, qui eut le même sort à Bastia. On aurait dit que les bourreaux de M. Foulon et de M. Berthier s'étaient multipliés dans les provinces, pour les ef-

frayer et les déshonorer par des forfaits inouis.

A ces sujets de terreur se joignirent des conspirations supposées. On disait au peuple de Paris que le nouveau chemin auquel l'atelier de Montmartre travaillait, était pour faciliter le transport d'une artillerie formidable, destinée à foudroyer la ville ; qu'on avait miné plusieurs quartiers pour la faire sauter ; que les aristocrates faisaient faucher les bleds pour affamer le peuple ; qu'enfin ils avaient formé, de concert avec le Anglais, un complot contre le port de Brest. On débitait dans les feuilles du jour plusieurs autres contes semblables, auxquels le peuple croyait, ne se doutant pas de la méchanceté des factieux qui abusaient de sa crédulité. La frayeur se communiqua dans toutes les classes, parce que dans chacune le nombre des gens raisonnables est toujours le moindre. Elle gagna même le Corps - législatif et les révolutionnaires, qui la dirigeaient ; surent la faire servir à leurs desseins : ils s'en prévalurent pour faire établir un comité des *recherches* dans l'assemblée, destiné à semer l'épouvante sur les pas des personnes qui pouvaient donner des craintes. C'est ainsi que les li-

gueurs, suivant l'expression d'un annaliste,
« désarmaient, emprisonnaient et dégra-
» daient ceux qui n'étaient pas de leur te-
» nue; faisaient faire le procès à plusieurs,
» résistaient par armes et conseils aux en-
» treprises et desseins de leur prince sou-
» verain, et souffraient avec un endurcisse-
» ment superbe, tout ce qu'on disait de leur
» anarchie tyrannique. »

Etablissement d'un comité des recherches et des rapports.

Ce comité, établi sur la motion du conseiller Duport, fut composé de douze membres, et se lia étroitement avec le comité des recherches de l'Hôtel-de-Ville, pour établir, de concert avec lui, un despotisme effrayant sur la tête des *aristocrates*. On créa aussi un comité des *rapports*, qui en était, pour ainsi dire, une dépendance; car lorsqu'on dénonçait à l'assemblée des brigandages que les conjurés avaient intérêt de laisser impunis, ils les faisaient renvoyer au comité des rapports, et il n'en était plus question. Ces deux comités servaient donc également la révolution, l'un en recherchant les actions et la conduite des royalistes, l'autre en cachant les crimes des factieux et en protégeant les brigands. Les atrocités commises à Paris, à Versailles, à St.-Germain, à Poissy et dans les provinces,

furent couvertes d'un voile religieux ; et le zèle pour l'autorité royale fut regardé comme un crime de *lèze-nation*, mot vague qu'on verra appliquer aux discours, aux actions, aux écrits qui attaquaient directement ou indirectement les desseins des conjurés. Il y eut donc des crimes et des vertus de circonstance. Ce qui était regardé comme un droit la veille, était réputé le lendemain un abus. Les maximes politiques, jusqu'alors respectées, étaient des préjugés barbares ; les bases de la subordination étaient des institutions gothiques. Les devoirs changèrent d'objet, et les actions furent jugées sur de nouvelles règles.

Cet ordre de choses demandait de nouveaux tribunaux. Mirabeau, Barnave et Volney dirent qu'aucun de ceux actuellement existans n'était compétent pour juger les personnes proscrites par le peuple, et qu'il fallait en ériger un tout exprès. A la séance où ils avancèrent cette effrayante proposition, un député des électeurs de Paris vint faire la même demande. Elle ne fut pas alors décrétée ; mais on la verra reparaître et changée en décret, quand l'opinion aura fait plus de progrès.

C'étaient alors les jours brillans de cette

reine du monde. Je dois citer comme une de ses faveurs signalées, à cause de l'éclat avec lequel elle la retira ensuite, le buste qu'elle consacra dans l'Hôtel-de-Ville à MM. Necker, de La Fayette et Bailly, qui étaient alors ses plus chers favoris, et qu'elle ne semblait élever que pour rendre leur chute plus éclatante. Les rebelles qui avaient attaqué la Bastille et qui avaient égorgé M. de Launay, eurent aussi part à ses faveurs ; la municipalité décida qu'on éleverait une colonne sur laquelle leurs noms seraient gravés à côté d'une autre qu'elle voulait consacrer à Louis XVI, comme s'il y avait quelques rapports entre ce prince et des révoltés.

Arrestation de M. de Bezenval

M. Necker fut un des premiers à éprouver l'inconstance de la faveur populaire. Le baron de Bezenval, un des commandans de l'armée, le 14 juillet, venait d'être arrêté à Villenaux, près de Nogent-sur-Seine, lorsqu'il s'en retournait en Suisse, sa patrie, avec un passe-port du roi. Il ne s'agissait de rien moins que de lui faire subir le sort de MM. Foulon et Berthier. M. Necker, qui était arrivé à Versailles le 28, étant venu à l'Hôtel-de-Ville de Paris deux jours après, eut le courage de prendre la défense de

M. de Bezenval, de faire son éloge, et de s'élever contre les violences et les proscriptions. Il allia d'une manière si touchante la raison et le sentiment, que tous les cœurs furent émus. Le comte de Clermont-Tonnerre, qui l'avait accompagné, ajouta à cette émotion par un discours pathétique et analogue aux circonstances. L'enthousiasme gagna les électeurs, qui, cédant à un sentiment d'humanité autant que d'équité, prononcèrent une amnistie, avec défenses de se porter à aucun excès, et expédièrent un courier à Villenaux, pour faire relâcher M. de Bezenval, et lui laisser continuer sa route.

Cet acte de justice fut bientôt transformé en délit. Mirabeau et quelques autres factieux, craignant le retour des idées à l'ordre, parcoururent les clubs, et semèrent les alarmes parmi le peuple. Les districts s'assemblèrent, et les électeurs furent obligés de donner une explication, qui annulait l'arrêté. Les représentans de la commune allèrent encore plus loin : pressés par la réclamation des soixante districts, ils envoyèrent sur-le-champ des ordres pour faire resserrer la captivité du prisonnier, jusqu'à ce qu'ils eussent pris une nouvelle délibération à son sujet. Il n'y eut pas vingt-quatre heures d'in-

tervalle entre cette mortification donnée à M. Necker et l'enthousiasme général qu'il avait excité. La manière glorieuse dont il avait été rappelé, la joie folle que le peuple avait témoignée, donnèrent l'éveil à la jalousie, même de ceux qui se servaient de lui pour l'exécution de leurs projets. Ils voulaient bien l'avoir pour complice, mais non avec un trop grand pouvoir. Dès-lors ils préparèrent de loin sa chute, en le livrant à ses propres forces et en opposant de temps en temps des obstacles à ses plans de finance. La prise du prince d'Orange n'aurait pas fait, il y a cent ans, plus de bruit parmi le peuple que n'en fit la détention du baron de Bezenval. Il fut arrêté qu'on instruirait son procès.

Cet événement et beaucoup d'autres répandirent la terreur parmi les principaux de la noblesse. Les uns quittèrent leurs terres pour aller dans les villes; les autres s'enfuirent des villes dans les pays étrangers. Beaucoup de seigneurs se réfugièrent à Versailles; mais la défiance les accompagnait. Ils n'étaient pas sûrs qu'un ennemi, un envieux, ou un rival n'armeraient pas contre eux la fureur de la populace, ou que l'appât d'une récompense et la certitude de

Brigandages.

l'impunité ne la provoqueraient pas au crime. Le peuple, qu'une force réprimante avait contenu jusqu'alors dans sa sphère, se trouvait, par le choc des passions, poussé bien au-delà des limites, et se précipitait sur les pas des séditieux, qui soulevaient dans les villes les hommes perdus de mœurs et de dettes, et ceux qui étaient enivrés de l'amour de la liberté. Dans les campagnes, des émissaires associaient à leurs criminels projets les paysans crédules, et tous ceux que les vices, nés de l'oisiveté, avaient pervertis. Ils firent imprimer de faux édits, par lesquels ils supposaient que le roi, voulant qu'il n'y eût plus d'autres droits seigneuriaux que les siens, ordonnait de détruire tous les monumens du règne féodal, et de brûler tous les titres qui perpétuaient la servitude de ses sujets. En plusieurs provinces, des gens à cheval, courant tous effarés, faisaient sonner le tocsin, et criaient aux armes, annonçant que des troupes étrangères, ou des hordes de brigands s'avançaient, le fer et la flamme à la main, pour tout ravager sur leur passage. Ces moyens de séduction et de terreur produisirent des maux sans nombre dans l'espace de quinze jours; car on brûla beaucoup de châteaux,

et l'on commit des cruautés inouies sur des gentilshommes et des bourgeois.

Dans le Maine, M. de Montesson fut fusillé, après avoir vu égorger son beau-père; à Troyes, M. Huet, massacré; en Languedoc, M. de Barras coupé en morceaux, sous les yeux de sa femme près d'accoucher; en Normandie, un gentilhomme paralytique, exposé sur un bûcher, d'où on le retira les mains brûlées; en Franche-Comté, madame de Batilly, forcée, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres; le baron de Montjustin, suspendu pendant une heure et demie dans un puits, et entendant délibérer si on le laisserait tomber, ou si on le ferait périr d'un autre genre de mort; la princesse de Listenai, contrainte d'abandonner aussi ses titres, ayant la fourche au cou et ses deux filles évanouies à ses pieds. Tels sont les faits que ces jours de sang offrent à l'Histoire. Je ne parlerai ni de la duchesse de Tonnerre, ni du comte d'Alleman, ni du chevalier d'Ambly, traîné nu sur un fumier, et voyant danser autour de lui des hommes furieux qui venaient de lui arracher les sourcils, ni de beaucoup d'autres, dont on varia de tant de manières les angoisses et les tourmens. Mirabeau ap-

pelait ces crimes *des contrariétés particulières, des précautions de prudence*, et reprochait à Tolendal de les dénoncer comme des actes de férocité. Rabaud de Saint-Etienne osa faire imprimer que « le peuple » se vengeait sur les nobles d'une conjura- » tion où tout lui faisait soupçonner qu'ils » étaient presque tous entrés. » Les ravages des châteaux étaient, suivant lui, « une ven- » geance publique, à laquelle se mêlaient » des vengeances particulières, au milieu » desquelles le tiers-état se débattait contre » les priviléges et la tyrannie réunis. » Ces crimes, ces ravages ajoutèrent aux frayeurs de la noblesse, en causant sa ruïne, et augmentèrent le nombre des émigrans, qu'une mort cruelle et inévitable aurait atteints dans leurs terres. Il est important de faire attention à ces motifs d'émigration, parce qu'on la verra punie comme un crime de haute trahison par ceux qui l'auraient partagé, s'ils avaient été dans la position des malheureux émigrés.

Changement de ministres.

Au milieu de cette tempête, aucun pilote n'était capable de sauver le vaisseau de l'Etat. MM. de Montmorin, de la Luzerne et Saint-Priest avaient repris le porte-feuille le 20 juillet. M. de la Tour-du-Pin, les arche-

vêques de Vienne et de Bordeaux furent tirés du sein de l'assemblée pour passer, le premier au département de la guerre, le second à celui de la feuille des bénéfices, et le troisième à la place de garde-des-sceaux. En faisant part de leur nomination à l'Assemblée-nationale, ils l'assurèrent de *leur fidélité à ses principes*. Ces ministres, portés par la faveur populaire, se laissèrent dominer par les circonstances. Pleins de déférence pour l'assemblée, et jaloux pourtant de conserver jusqu'à un certain point l'autorité royale, ils n'osaient ni se livrer aux mouvemens du jour, ni les combattre. Ils mettaint toute leur habileté à éviter les chocs, à adoucir les maux présens, à éloigner la catastrophe, dans l'espoir que quelque événement heureux en préserverait l'Etat. Ainsi en employant tout leur savoir, non à retirer le vaisseau du milieu des écueils, ce qui n'était pas aisé, mais à le faire glisser dessus, ils le laissèrent tellement endommager, qu'après avoir perdu sa mâture et ses agrès, il resta immobile et à la merci des premiers pirates qui voulurent s'en emparer. Tout le contraire arrivait dans le parti révolutionnaire : les chefs entraînaient le peuple, tantôt par la terreur, tantôt par

l'adulation; et à force d'excuser ses passions, ses vices et ses fureurs, ils couvrirent la France de crimes et de ruines. « Les pro-
» priétés, dit le député Salomon, organe du
» comité des rapports, sont partout la proie
» du plus coupable brigandage; de tous
» côtés les châteaux sont brûlés, les cou-
» vens détruits, les fermes abandonnées au
» pillage; les impôts, les redevances sei-
» gneuriales, tout est anéanti; les lois sont
» sans force, les magistrats sans autorité,
» et la justice n'est plus qu'un fantôme qu'on
» cherche inutilement dans les tribunaux. »
Le comité proposa une adresse dans laquelle on disait que les lois établies pour la sûreté des personnes et des propriétés devaient être universellement respectées.

Robespierre assura que les crimes dont on se plaignait, c'est-à-dire les pillages, les incendies et les assassinats, n'étaient que des *accidens provenus d'une méprise*. Presque tous les folliculaires les justifiaient: les uns faisaient regarder la destruction des archives et des châteaux comme un effet inévitable des abus du gouvernement; les autres dénonçaient les impôts comme une chose injuste, à cause de l'irrégularité de la répartition. Plusieurs députés dirent la même chose en termes plus

couverts. Il semble que leur intention était de corrompre la liberté de la populace pour détruire celle des autres citoyens, et qu'en prêchant l'égalité, ils aspiraient au trône des halles.

Août 1789.

Suppression des droits seigneuriaux.

Le vicomte de Noailles dit que, pour calmer le peuple, il fallait lui abandonner une partie des propriétés de la noblesse et du clergé; en conséquence, il proposa la suppression des droits seigneuriaux qui tenaient à la servitude personnelle, et le rachat des autres. Il opina aussi, avec raison, pour l'égalité de l'impôt. Le duc d'Aiguillon, qui trouvait l'excuse des insurrections, dans les vexations dont le peuple était la victime, appuya cette motion. On dirait, à voir le zèle de ces gentilshommes, qu'ils avaient la promesse de rester seuls dans *l'aire, quand on l'aurait déblayée des décombres de la noblesse*, suivant l'expression de Mirabeau. Lapoule, député de Franche-Comté, se distingua par le choix des exemples tirés de la servitude. Il prétendit que, dans certains cantons, le seigneur était autorisé à faire ouvrir le ventre à deux de ses vassaux à son retour de la chasse, afin de se délasser en mettant les pieds dans le corps sanglant de ces malheureux. L'assemblée, révoltée d'une

invention aussi dégoûtante, ne le laissa pas finir. L'évêque de Chartres immola le droit de chasse sur l'autel de la patrie; Cottin, les jurisdictions seigneuriales; le curé de Soupes, le casuel; le comte de Virieu, les colombiers; un autre, les garennes. Le duc du Châtelet demanda le rachat des dîmes de tout genre; l'abbé Grégoire, la suppression des annates; le marquis de Foucault, plus raisonnable, la réduction des pensions excessives: enfin tous s'empressèrent de jeter sur la noblesse et le clergé ces étincelles qui devaient les consumer. Dans ce torrent de motions disparurent les priviléges des villes et des provinces. Le duc de la Rochefoucault, enchérissant sur les préopinans, voulait détruire l'esclavage des nègres. On verra quels maux affreux a produit cette idée, jetée alors pour la première fois dans l'assemblée.

Ces sacrifices, dont quelques-uns, pour être applaudis, n'avaient besoin que d'être faits avec plus de maturité, furent consommés sans discussion dans la nuit du 4 août, nuit mémorable, où l'on peut dire que les deux premiers ordres de l'Etat perdirent leur existence: *Una nox interfuit inter maximos et nullos*. Parmi ces sacrificateurs

imprudens, il n'y en avait peut-être aucun qui s'aperçût que dégrader les fiefs, c'était dégrader la monarchie, source et origine de tous les fiefs, et s'acheminer vers la démocratie ou vers le despotisme oriental. Cette opération était trop conforme au plan de ceux qui voulaient faire de la France une république, pour qu'elle n'eût pas été suggérée par la faction.

Au milieu de ce désordre, les ressorts du gouvernement se relâchaient ou se brisaient. D'un bout de la France à l'autre le revenu de l'Etat et la puissance publique étaient en proie aux passions particulières. Les nouveaux ministres allèrent à l'assemblée, le 7 août, faire un tableau effrayant de la situation du royaume.

« Vous ne l'ignorez pas, messieurs, dit le garde-des-sceaux, les propriétés sont violées dans les provinces; des mains incendiaires ont ravagé les habitations des citoyens, les formes de la justice sont méconnues et remplacées par des voies de fait et des proscriptions. On a vu en quelques lieux menacer les moissons et poursuivre les peuples jusque dans leurs espérances. On envoie la terreur et les alarmes partout où l'on ne peut envoyer des déprédateurs.

La licence est sans frein, les lois sans force, et les tribunaux sans activité. La désolation couvre une partie de la France, et l'effroi la saisit tout entière. Le commerce et l'industrie sont suspendus, et les asiles de la piété même ne sont pas à l'abri de ces emportemens meurtriers.» Le garde-des-sceaux conjura l'assemblée de rétablir la force publique pour remédier à tant de maux ; car il avoua que le roi n'avait plus les moyens de rendre au pouvoir judiciaire son énergie, et aux revenus publics leur cours nécessaire.

M. Necker, qui, du centre où il était placé, voyait encore mieux toute l'étendue du mal, peignit avec les mêmes couleurs la diminution sensible et journalière du trésor public; fit voir la nécessité de réunir et de raffermir les matériaux de l'édifice avant que la violence des passions les eût entièrement dispersés ou brisés, et demanda, comme une chose indispensable, qu'il fût fait un emprunt de trente millions.

MM. de Clermont-Lodève et de Lally furent d'avis de l'accorder. Buzot, Camus et Mirabeau s'y opposèrent, sous prétexte que leurs mandats défendaient tout emprunt ou impôt avant la fin de la constitution. Mais les mandats impératifs venaient d'être révoqués par

les bailliages; et ces mêmes députés qui les invoquaient dans cette occasion, les avaient foulés aux pieds pour consommer la réunion des ordres, lorsque ces mandats conservaient toute leur force. Il est bon de remarquer cette opposition, parce qu'elle sert à faire connaître les hommes qui, dès l'origine des Etats-généraux, ont eu le projet d'embarrasser le gouvernement, afin de le détruire quand ils lui auraient ôté son énergie. L'emprunt fut cependant accordé; mais il échoua, malgré la sanction de l'assemblée. Un autre de quatre-vingts millions, que le ministre proposa ensuite, et qui fut également consenti par les législateurs, n'eut pas plus de succès.

Motion de s'emparer des biens du clergé.

M. de la Coste, député du Charolais, crut que l'occasion était favorable pour s'emparer des biens du clergé. Il proposa de les donner pour hypothèque de l'emprunt, de déclarer qu'ils appartenaient à la nation, et d'accorder une pension alimentaire aux religieux et aux religieuses. Il conservait aux titulaires quelconques un revenu égal au produit actuel de leurs bénéfices. Cette motion fut repoussée : les esprits n'étaient pas encore familiarisés avec tous les excès de

l'injustice et de l'oppression; mais on les y conduisait par degrés.

Suppression de la dîme.

La suppression de la dîme ne fut pas renvoyée à un temps plus éloigné. Le libertin emporté, le protestant vindicatif, le philosophe intolérant, le propriétaire intéressé, attaquèrent cette redevance avec plus d'acharnement que de raison. Le clergé la défendit avec avantage jusqu'au 10, qu'il vint du Palais-Royal, pendant la nuit, des motions violentes, la proscription de douze évêques et de seize curés, et un renfort de brigands. Je citerai à cette occasion le propos de deux soldats de la garde soldée à M. Feydel, député du Querci. Ces deux hommes étant venus le voir, lui dirent : « Nous sommes, ainsi que notre camarade qui est dans le corridor, des Gardes-Françaises. On nous a fait savoir à Paris que les *calotins* et les *aristocrates* détruisaient le matin ce que vous aviez fait la veille; que vous étiez journellement menacés pas ces messieurs : vous savez sans doute que nous venons ici en habit bourgeois, à tour de rôle, et que nous gagnons vingt sols par jour. Nous allons relever nos camarades : à quelle heure faut-il nous rendre aux tri-

bunes? Dites-moi, je vous en prie, si tout va bien, et si vous êtes content des *calotins* et des *aristocrates*.»

Voilà sous quels auspices on continua la délibération sur la dîme. On présenta le vœu de quelques curés et de quelques bénéficiers qui en demandaient la suppression. C'était dévouer les autres à la fureur du peuple. Le clergé, voyant qu'il ferait des efforts inutiles pour combattre une résolution déjà prise par la majorité de l'assemblée, et craignant les violences dont il était menacé, sacrifia à la peur, à cette divinité puissante qui a fait la révolution, et abandonna la dîme. L'archevêque de Paris, chargé d'annoncer cet abandon, dit: «Nous remettons dans les mains de la nation toutes les dîmes ecclésiastiques, et nous nous confions entièrement en sa sagesse. Que l'Evangile soit annoncé; que le culte divin ne perde rien de sa décence; que les pauvres soient soulagés, voilà l'objet de nos vœux, le but et la fin de notre ministère. Nous espérons trouver dans vos lumières des secours nécessaires pour des objets si importans.» Un prêtre à cheveux blancs se lève, et se tournant vers les députés du tiers-état, leur dit: «C'était donc pour nous égorger

que vous nous conjurâtes au nom du Dieu de paix de nous réunir à vous? » Un rire long-temps prolongé fut la réponse qu'on fit à cette juste interpellation. On décréta tous les articles qui avaient été délibérés depuis le 4 jusqu'au 11, et l'on déféra à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté*. Ce décret est celui qui a le plus hâté la révolution, celui qui l'a en quelque manière assurée, par l'attachement qu'il inspira au peuple pour une constitution qui semblait lui procurer tant de bienfaits.

Les législateurs ne se bornèrent pas à dépouiller le clergé d'une partie de ses biens, et la noblesse de ses droits; ils insinuèrent « que les *aristocrates* eux-mêmes avaient fait brûler leurs châteaux, parce qu'ayant perdu l'espoir d'empêcher la régénération publique et l'établissement de la liberté par la violence du despotisme, ils avaient le projet criminel de ramener au même but par le désordre. » Cette calomnie absurde fut applaudie et souvent renouvelée. Bureaux de Pusy la reproduisit le 24 août. Il trouva que le décret qui supprimait la dîme et les droits féodaux était une justice prompte rendue au peuple, « et ce peuple, suivant lui, n'était devenu cruel et

féroce que par le souvenir de son ancienne oppression. » Les brigands furent donc épargnés. On ordonna aux tribunaux de surseoir au jugement des coupables, et d'envoyer les procédures à l'Assemblee-nationale, afin que, sur la comparaison des preuves, rassemblées de différens lieux du royaume, elle pût remonter à la source des désordres, et en punir les auteurs et les instigateurs : mais les uns et les autres restèrent inconnus. Les conjurés ayant formé une coalition avec les brigands, avaient besoin de les ménager encore.

Nouveau serment pour l'armée.

Tandis que cette fédération formidable prenait des accroissemens, on enchaînait la seule force capable de la réprimer. On décréta « que les troupes jureraient d'être fidèles à la nation (c'est-à-dire à l'assemblée), au roi, chef de la nation, et à la loi, et qu'elles ne serviraient jamais contre les citoyens, si ce n'est dans le cas où elles seraient requises par les officiers municipaux, laquelle réquisition serait toujours lue aux troupes assemblées. » Le roi ne fut donc plus le maître de les employer contre les sujets rebelles, qui se réunissaient pour lui ravir son autorité, ni contre des communes qui refusaient l'impôt. L'assemblée, au con-

traire, déjà maîtresse de la garde nationale par les officiers municipaux, le devenait encore par eux de l'armée, et disposait ainsi de toutes les forces de l'Etat.

Faction d'Orléans. Ses manœuvres.

La faction d'Orléans commença alors à se montrer à découvert. J'ai dit plus haut qu'on ne la distingua point de la faction républicaine, ni même du parti des deux chambres, tant qu'il fallut combattre contre le clergé, la noblesse et les autres appuis de l'autorité royale; parce que ces deux factions, et le parti dont je parle, arrivaient à leur but par la destruction des ordres et des grands corps. Quand elles furent maîtresses du terrain, elles arborèrent encore quelque temps les mêmes couleurs, et se servirent des mêmes moyens. Elles cherchaient à irriter le peuple contre les princes fugitifs. Les motions, les libelles et les caricatures se multiplièrent contre eux dans les mois de juillet et d'août, et prirent un caractère très-propre à égarer le vulgaire. On les accusait, entre autres choses, d'être à la tête d'une cabale, qu'ils appelèrent *la cabale noire*, à laquelle ils attribuèrent le projet d'aspirer au trône et de vouloir réduire le tiers-état à une humiliante servitude. Cette cabale fut long-temps un

fantôme qu'on montrait, tantôt en Espagne, tantôt en Piémont, levant des armées, tantôt formant des conspirations horribles dans l'intérieur. Parmi ces princes, M. le comte d'Artois était celui qu'on désignait davantage à la fureur du peuple. Ce n'est pas que la valeur et le mérite du prince de Condé ne dussent le rendre redoutable aux ennemis de la monarchie et de sa maison; mais comme il était plus éloigné du trône que le duc d'Orléans, sous ce rapport il embarrassait beaucoup moins. Le comte d'Artois, au contraire, ayant des enfans, des droits prochains à la couronne et des qualités propres à lui concilier un jour la plus saine partie de la nation, mettait obstacle aux projets des conjurés. Voilà pourquoi ils s'attachèrent à le rendre odieux à la multitude, afin de lui ôter tout espoir de retour en France.

La reine voyait aussi distiller sur elle les poisons de la calomnie, et plus d'une fois elle en versa des larmes. Cependant ce n'était pas ce qui l'affectait le plus, à en juger par ce qu'elle écrivait à la duchesse de Polignac : « Ma santé, lui mandait-elle, se soutient encore; mais mon âme est accablée de peines, de chagrins et d'inquiétudes.

Tous les jours j'apprends de nouveaux malheurs. Un des plus grands pour moi, est d'être séparée de mes amis; je ne rencontre plus des cœurs qui m'entendent.»

Par un contraste bien digne des mœurs de ce temps-là, tandis qu'on dévouait à la haine du peuple les membres les plus distingués de la famille royale, on exposait à son amour et à sa vénération le duc d'Orléans. Il était prôné comme l'ami le plus zélé de la nation et de la liberté. On agita même dans l'assemblée la question depuis long-temps oubliée, savoir si la renonciation de l'Espagne à la couronne de France était valide ou non. Le comte de Virieu ayant eu occasion de s'entretenir de cette question avec Mirabeau, lui fit observer qu'elle était au moins inutile, puisque la couronne, avant d'être en litige entre le duc d'Orléans et la branche de Bourbon régnante en Espagne, devait passer, après la mort du roi, sur la tête du dauphin, de *Monsieur*, de M. le comte d'Artois et de ses enfans. « M. le duc d'Orléans, répondit Mirabeau, n'est pas aussi éloigné dans le fait qu'il peut le paraître au premier coup-d'œil. » Et après avoir parlé du roi et de *Monsieur*, il prétendit que la question dé-

pendait de l'existence du dauphin, *qui n'est*, ajouta-t-il, *qu'un enfant.* Vous oubliez M. le comte d'Artois et ses deux fils, repartit M. de Virieu. On peut les regarder comme fugitifs, répliqua Mirabeau, et, après ce qui s'est passé, à peu près comme *ex lex*, c'est-à-dire, comme déchus de leurs droits. Ces expressions n'étaient pas équivoques; les propos suivans le sont encore moins. Il dit à Mounier, en causant avec lui sur la prérogative royale : « Je veux un roi tout comme vous; mais qu'importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII, et qu'avons-nous besoin de ce bambin pour nous gouverner? » A la fin de juillet il avait dit à Bergasse « qu'on ne ferait jamais un pas vers la liberté, tant qu'on n'opérerait pas une révolution à la cour. » Faisant entendre dans la même conversation qu'il importait d'élever le duc d'Orléans à la place de lieutenant-général du royaume; il ajouta que ce prince lui avait dit sur cela *des choses très-aimables.*

Les calomnies contre les princes et les deux premiers ordres se propageaient beaucoup. La noblesse dans ses terres, les évêques et les prêtres dans leurs fonctions, avaient toujours été les soutiens et les bien- Abus des mots.

faiteurs du peuple ; cependant rien n'est égal à la facilité avec laquelle ce même peuple adopta la haine qu'on lui commanda contre eux. Semblable à certains malades imaginaires qui sentent moins leurs maux réels que ceux dont on leur parle, il oublia les financiers, les agioteurs, les percepteurs des impôts et leur régie sévère, pour ne haïr que ceux qui le protégeaient et le soulageaient. Pour l'affermir dans ses égaremens, on fit courir le bruit qu'on décréterait le partage des terres ; on en prêcha même la doctrine dans certains journaux. Par ces moyens, la faction se trouva environnée de la faveur populaire, et forte d'un grand pouvoir pour tout oser. Le mot de *liberté* était dans toutes les bouches, et ceux de *restauration* et de *félicité publique* furent prononcés avec emphase. Comme on mène le peuple avec des mots, leur abus devint extrême. On appela la royauté *despotisme*, la religion *fanatisme* et *superstition*, les rois *despotes* et *tyrans*. L'ancien gouvernement et les lois anciennes ne furent nommés qu'avec les épithètes *d'atroces*, *féroces*, *barbares*, *cruels*, *inhumains*, *sanguinaires*, *tyranniques* ; au contraire, les termes les plus faits pour con-

cilier l'amour, le respect et la reconnaissance, furent réservés pour l'assemblée et pour ses opérations. On ne parlait d'elle qu'en employant les mots *auguste*, *sage*, *humaine*, *juste* et *bienfaisante*. Il n'y eut que celui de *divine* qu'on ne lui donna pas; mais le mot de constitution parut souvent accompagné de l'épithète de *sainte*. J'ai fait ces remarques en lisant les motions, les discours, les décrets et les journaux. Elles ne paraîtront pas minutieuses à ceux qui ont réfléchi sur la nature et la faiblesse de l'entendement humain, et surtout à ceux qui ont étudié l'esprit du peuple.

La multitude, séduite par les idées nouvelles que lui présentaient ces mots, et encore plus par l'espoir de la régénération, foulait insolemment aux pieds les débris de l'ancien gouvernement, et attendait avec une patience stupide celui qui devait ramener l'âge d'or; mais des maux imprévus vinrent l'assiéger au milieu de ses trophées: la défiance, fille de l'anarchie, rompit les liens qui unissaient les provinces, les villes et les individus; elle ôta à l'industrie son aliment, au commerce son activité, au crédit ses bases. L'argent devint rare, dans la capitale surtout; la disette s'y fit sentir, et

arracha des plaintes à cette même multitude dont on avait armé les bras pour tout détruire : alors on tourna contre elle, pour la contenir, cette force publique dont la bourgeoisie s'était saisie ; et cette bourgeoisie, dans les provinces, forma une aristocratie réelle et redoutable. Protégée par cette nouvelle puissance, l'Assemblée-nationale s'efforçait d'élever l'édifice de la prospérité publique sur la déclaration anarchique des droits de l'homme.

Discussions sur les droits de l'homme et sur le *veto*.

L'auteur divin de l'Evangile avait dit, que *tout pouvoir vient de Dieu; que tous les hommes sont égaux devant lui*. Ces maximes assuraient l'ordre social, en le faisant regarder comme établi par la volonté de l'Eternel. Nos législateurs firent comme les hérésiarques; ils opposèrent à ce dogme sacré des maximes fausses et dangereuses, dont ils firent les fondemens de leur nouvelle doctrine. Ils dirent : *Tous les hommes naissent et demeurent égaux en droits;* par conséquent, plus de roi, plus de noblesse, plus de certitude pour les grandes propriétés. Parmi les droits de l'homme, ils mirent la *résistance à l'oppression*, sans fixer les limites où l'autorité finit et l'oppression commence ; car, comme

le remarque l'historien Hume (*tome* 5, *page* 615 *et suivantes*), « le gouvernement est institué pour restreindre la furie et l'injustice du peuple, et son fondement étant toujours l'opinion, et non la force, il est dangereux d'affaiblir, par de téméraires spéculations, le respect que le peuple doit à l'autorité, et de l'informer d'avance que le cas peut arriver où l'obéissance cesserait d'être un devoir pour lui.... On doit reconnaître, ajoute-t-il, que la doctrine de l'obéissance est la seule qui doive être recommandée, et que les exceptions, qui sont extrêmement rares, ne doivent jamais être remarquées dans les discours et dans les écrits publics. Il n'y aura même aucun danger que cette sage réserve fasse tomber le genre humain dans l'état d'une abjecte servitude. »

Tout ce que j'ai rapporté jusqu'à présent, et ce que j'aurai à rapporter dans la suite, prouve combien est juste la réflexion de l'auteur anglais; mais elle ne pouvait être adoptée par nos démagogues, qui visaient à l'anarchie pour établir une république. Voilà pourquoi ils ajoutèrent : « Nul corps, nul individu ne peut exercer aucune autorité qui n'émane pas expressément de la nation. » Par cet article, ils détruisaient

les droits héréditaires de la maison de Bourbon à la couronne, et abolissaient toutes les charges, toutes les institutions alors existantes, puisqu'elles n'avaient pas leurs racines dans la souveraineté nationale, telle qu'ils l'entendaient. Ils érigèrent en principe la liberté de la presse et du culte, afin d'entretenir la révolte et de consommer plus sûrement la destruction de la monarchie, des rangs et de la religion. Tous les autres articles de cette déclaration donnaient à l'homme les droits les plus étendus et les plus indéterminés, et ne lui prescrivaient aucun devoir, pour le mieux conduire à l'anarchie. Chabroud, dans son rapport sur les journées des 5 et 6 octobre, appelle cette déclaration « l'évangile immortel de la nature et de la raison, recueilli par la sagesse de l'assemblée pour les hommes et les nations. »

Burke en jugea différemment, quand il en parla dans la chambre des communes, le 9 février 1790. « Ils ont, dit-il en parlant de nos législateurs, compilé et publié une sorte de code d'anarchie, qu'ils ont appelé les *droits de l'homme*, rédigé avec une pédanterie et un abus de principes élémentaires qui eussent été une honte pour des enfans

à l'école; mais cette déclaration a eu pour eux des effets plus funestes qu'on ne devait en craindre de ce galimatias pédantesque, parce que, sous le nom et l'autorité des Etats, elle a contribué à détruire systématiquement, dans l'esprit du peuple, tous les principes de l'autorité civile et religieuse. Par cette déclaration insensée, ils ont bouleversé l'Etat, et attiré sur leur patrie des fléaux qu'aucun pays n'a jamais éprouvés qu'à la suite d'une longue guerre, et qui peuvent finir par la plonger dans une guerre désastreuse, et peut-être dans une longue suite de guerres. »

Cette déclaration fut discutée dans l'assemblée durant plusieurs séances, et devint le sujet de discussions particulières dans les cafés et dans les groupes. Chaque citoyen se crut l'égal de tout autre citoyen, se regarda comme faisant partie intégrante de la souveraineté nationale, et crut qu'étant, collectivement avec les autres, la source des pouvoirs, il avait le droit de retirer ceux qu'il confiait, même au roi, et qu'il ne devait souffrir aucune différence de rangs: plusieurs même regardaient comme dangereuse dans la société l'inégalité des fortunes. Ces idées n'eurent pas d'abord tout le déve-

loppement qu'on leur donna dans la suite ; mais elles entretinrent dans les esprits une fermentation qui poussa continuellement le peuple vers la démocratie la plus absurde. Elles furent pour lui ce que la coupe de Circé fut pour les compagnons d'Ulysse.

Les discussions sur les droits de l'homme et sur l'origine des sociétés firent remonter à l'origine des pouvoirs, dont on fit deux classes, savoir, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Le premier constitue essentiellement la souveraineté, puisqu'il fait les lois d'après lesquelles la société est gouvernée. Si l'on ne veut pas le laisser tout entier dans les mains du prince, il ne faut pas non plus le transporter tout entier au peuple, pour éviter les écueils plus fréquens et plus dangereux de l'anarchie. La plus saine partie de l'Assemblée-nationale en jugea de même. Elle voulait que l'assemblée proposât les lois, et que le roi eût le droit de les sanctionner ou de les rejeter, sans être obligé d'expliquer les motifs de son refus. C'est ainsi qu'on le pratiquait anciennement dans les Etats-généraux ; c'est ainsi qu'on en use encore en Angleterre, et qu'on doit en user dans tout gouvernement modéré. Ce droit est ce qu'on appelle le *veto absolu*.

L'assemblée apprit, le 31 août, que le comité *patriotique* du Palais-Royal ne voulait pas qu'on l'accordât au roi, et qu'il menaçait, en cas d'opposition, d'envoyer à Versailles vingt mille hommes, « pour faire justice de l'aristocratie renaissante, composée de tout le clergé, de la majeure partie de la noblesse, et de cent vingt membres des communes, *traîtres ou ignorans.* » Dans une lettre, on les accusait de corruption; on menaçait de renouveler les *anciennes leçons*, *d'éclairer les châteaux.* On finissait par ces mots: *Changez, ou sauvez-vous.* A la tête de ces patriotes était Saint-Huruge, un de ces hommes qui, par leurs folies, se font remarquer, sans aucune espèce de talent, dans les ordures d'une révolution.

Ce même Palais-Royal envoya deux députés à M. de Tolendal, pour lui porter l'arrêté du comité patriotique, et lui signifier « que Paris ne voulait point de *veto;* qu'il regardait comme traîtres ceux qui en voulaient, et qu'il punissait les traîtres. Plusieurs de vos députés, ajoutèrent-ils, ont déjà mérité ce nom; ils vont être révoqués; et comme ils ne seront plus inviolables, il en sera fait justice. Au reste, nous vous avertissons qu'en acceptant cette mission,

nous avons suspendu la marche de vingt mille hommes armés, qui attendent la décision de l'Assemblée-nationale. » Tolendal eut le courage de dénoncer cette étrange députation. Mounier parla avec beaucoup de force contre les factieux, rapprocha les troubles de Paris de ceux de tout le royaume, fit voir la liaison des uns et des autres, et en tira la conséquence invincible qu'il existait des complots. Il demanda une récompense de 500,000 livres pour quiconque en donnerait des preuves.

Plusieurs membres furent d'avis de n'accorder au roi que le *veto* suspensif, c'est-à-dire la faculté d'empêcher durant deux ou trois législatures; mais si elles persistaient à demander la sanction d'un décret, le roi ne pourrait la refuser, ou bien son refus n'empêcherait pas que le décret ne fût exécuté et ne devînt loi. Ainsi une faction n'avait qu'à faire demander pendant trois ans cette sanction, elle était sûre de l'obtenir; ce qui était un moyen infaillible de saper, sans violence, la monarchie par ses fondemens. Sillery soutint que le roi, au moment où l'Assemblée-nationale commença ses délibérations, n'avait plus de droit à la couronne; que s'il la conservait, c'est que l'as-

semblée l'en jugeait digne. Cette doctrine est celle que les jacobins ont constamment professée. L'opinant imagina de la rendre piquante par une apostrophe adressée à Louis XVI, et conçue en ces termes: « Nous vous avons choisi pour gouverner; vous avez signé la charte nationale, qui vous instruit des conditions auxquelles nous consentons de vous obéir. N'oubliez jamais que la constitution, à laquelle vous avez adhéré comme citoyen, est l'acte solennel auquel vous êtes soumis comme nous, et que vous n'avez aucun droit de modifier ou de changer ce garant de la liberté publique. » Septembre 1789.

Treilhard, Charles de Lameth, Barnave, Goupil, Bàumetz et plusieurs autres furent aussi d'avis que la constitution ne devait pas être soumise à la sanction royale. Ces publicistes prétendaient que l'Assemblée-nationale s'étant déclarée pouvoir constituant, aucun autre pouvoir n'avait le droit de modifier ses décrets; qu'elle pouvait au contraire dicter au roi des ordres, régler sa marche, et le circonscrire dans un cercle si étroit, qu'il n'aurait plus ni la liberté d'agir ni la force de réprimer les entreprises faites sur son autorité; qu'enfin elle était la maîtresse de supprimer les corps,

de proscrire les individus, de violer les propriétés et de changer la religion, lorsque sur douze cents députés il y en aurait six cent un qui, se disant la *nation*, et s'environnant de la populace, diraient au roi : « Les décrets par lesquels nous ébranlons le trône et renversons l'autel, nous les déclarons constitutionnels. » Ils pouvaient lui dire encore : « Nous déclarons que tels autres décrets sont des lois simples ; si vous les refusez, nous les ferons sanctionner par le peuple. » C'est à quoi visaient les factieux en établissant l'appel à la nation par le *veto suspensif*. Ainsi donc s'accomplissaient les désirs de Rabaut de Saint-Etienne, qui voulait exclure le roi du pouvoir législatif, parce que « associer les rois à la législation, c'est leur rendre un service perfide, les dévouer à la censure des peuples, peut-être à leur mépris, peut-être à leur haine. » MM. de Liancourt, de Mortemar, d'Entraigues, Mirabeau, Malouet, Mounier, l'abbé Maury et quelques autres qui parlèrent sur cette question, conservaient au roi le *veto absolu*. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les raisons que chacun de ces orateurs fit valoir. Dans les unes, on verrait les principes royalistes; dans les

autres, le système d'un gouvernement mixte, ou ces germes du républicanisme. Comme ces orateurs paraîtront plus d'une fois sur la scène, j'aurai occasion de les faire connaître. Je remarquerai que la plupart d'entre eux convinrent de la *souveraineté du peuple*, au lieu de dire que le peuple, ou corps social, est le principe de la souveraineté.

Il était bien étonnant d'entendre sans cesse répéter, dans un pays où la monarchie subsistait depuis quatorze cents ans; sous une maison qui occupait le trône depuis Hugues Capet; sous un roi qui l'honorait par ses vertus, et qui, ne se croyant pas capable de faire seul tout le bien que son cœur lui dictait, avait, de sa propre volonté, convoqué les Etats-généraux; il était, dis-je, bien étonnant que dans une monarchie aussi ancienne et sous un tel roi, on osât mettre en principe, sans aucune restriction, que la *souveraineté* appartient au peuple.

Des sociétés particulières dans les provinces, coalisées avec les conjurés de Paris, osèrent aussi émettre leur vœu sur la sanction royale. Le *club breton*, qui avait toujours la plus grande influence en Bretagne,

fit venir de Rennes et de Dinan des adresses, où l'on prononçait hardiment que le *veto absolu* était destructif de la puissance législative. Les signataires de ces adresses déclaraient traîtres à la patrie ceux qui l'adopteraient. Enfin, l'assemblée, après de longs et tumultueux débats, décréta, sur un mémoire de M. Necker, qu'un décret proposé par trois législatures consécutives serait nécessairement sanctionné : ainsi le roi n'eut que le *veto suspensif*.

On discuta avec la plus vive chaleur deux autres questions très-importantes, savoir, si l'Assemblée-nationale serait composée d'une ou de deux chambres, et si elle serait permanente. « Je dois vous représenter avec force, dit M. de Virieu, les dangers qui résulteraient de l'unité de l'assemblée. Tous les corps nombreux, entraînés par des démagogues et par la fougue populaire, ont anéanti les états libres, après les avoir déchirés par des factions. » Il est impossible de décrire l'orage que ces mots excitèrent, les uns étant pour l'orateur, les autres contre. Dans ce choc on ne put distinguer ni les raisons ni les injures. L'agitation alla troubler l'évêque de Langres qui présidait. Ce prélat, homme de mérite d'ailleurs, avait

écrit en faveur des deux chambres, sans prévoir le danger inévitable qu'il y a de changer tout-à-coup la constitution d'un pays. On l'accusa d'avoir excité Lally-Tolendal, qui était à la tribune, à persévérer jusqu'à ce qu'il eût émis son opinion sur les deux chambres. Une voix menaçante ayant percé le tumulte, demanda au président « quand il serait las de fatiguer l'assemblée. » Il le fut d'entendre des attaques personnelles et réitérées, leva la séance, et donna sa démission.

M. de Clermont-Tonnerre, appelé par le règlement à le remplacer, dit : « Si la conduite de M. le président n'était pas légale, il serait excusé par les motifs qui l'ont entraîné ; par une sensibilité qui a préexisté à toutes les lois, et qui anime le cœur de tout Français. Le règlement m'appelle à la présidence ; mais si l'assemblée m'ordonne de la remplir, ce sera pour donner sur-le-champ ma démission, ou pour lever la séance. » Il la leva en effet, après avoir pris possession du fauteuil.

Les jours suivans on reprit la délibération sur l'organisation de l'assemblée, et l'on décida qu'elle ne formerait qu'une seule chambre, et que les membres en seraient

Organisation de l'Assemblée nationale.

renouvelés tous les deux ans, c'est-à-dire, qu'elle serait permanente. Ce décret confondit les espérances des partisans des deux chambres, qui avaient de grands reproches à se faire. Unis avec les républicains sur certains points de doctrine, ils les avaient favorisés pour opérer la réunion des ordres, la destruction de leurs prérogatives et la suppression des droits féodaux et seigneuriaux. Ils avaient proclamé avec eux l'égalité des droits, la souveraineté de la nation, comme source de tous les pouvoirs et de toutes les fonctions publiques. Ils admettaient, à la vérité, le roi en partage de la législation avec l'Assemblée-nationale; mais ils ne lui laissaient que le droit d'approuver ou de rejeter pour un temps, sans lui donner l'initiative, c'est-à-dire, la faculté de proposer les lois; faculté qu'ils accordaient exclusivement à l'assemblée. Ces *Bicameristes* avaient fait plus encore. Ils avaient désiré la milice bourgeoise, et vu avec une sorte de satisfaction l'insurrection du peuple comme un moyen nécessaire pour surmonter les difficultés qui s'opposaient à leur plan de réforme : mais il faut leur rendre cette justice; ils ont toujours professé un grand respect pour les

propriétés, pour la sûreté et pour la liberté individuelle, et une horreur, qui ne s'est jamais démentie, pour les crimes et les désordres qui ont souillé la révolution. On verra plus bas avec quel acharnement ils furent persécutés par le parti démocrate, qui craignait leurs lumières, leurs principes et leur caractère.

Sanction du décret du 4 août.

Mirabeau, Barnave, Chapelier, Péthion et Robespierre proposèrent de surseoir aux délibérations, jusqu'à ce que le roi se fût expliqué sur les arrêtés du 4 août et des jours suivans, non qu'ils crussent avoir besoin de sa sanction pour des actes émanés du pouvoir constituant, «et qui, ajoutaient-ils, ont déjà été acceptés dans le royaume sur un simple envoi de l'Assemblée-nationale; mais nous voulons une promulgation en forme.» Le roi, intimidé, répondit d'un ton qui se ressentait de sa position, « qu'en approuvant l'esprit général des délibérations, il ne pouvait donner dans ce moment qu'une adhésion conditionnelle à certains articles. » Il sanctionna le rachat des droits seigneuriaux, la suppression des colombiers et du droit de chasse, celle de la vénalité des offices, du casuel des curés, des priviléges en matière d'impôt, des privi-

léges des provinces ; l'admission de tous les citoyens à tous les emplois, et la réforme de la pluralité des bénéfices. Il proposa d'accorder un dédommagement pour certaines redevances personnelles qui ne dégradaient pas la dignité de l'homme, et promit d'approuver la suppression des justices seigneuriales quand il connaîtrait la sagesse des mesures prises pour les suppléer. Il désira qu'on remplaçât les dîmes par une imposition à la charge des riches propriétaires, en exemptant les cultivateurs les moins aisés. Enfin il promit de négocier avec la cour de Rome pour la suppression des annates.

Chapelier et Mirabeau furent d'avis de ne pas désemparer avant qu'on n'eût obtenu la sanction pure et simple. « Il est temps de prouver, dit Robespierre, que la nation, pour être heureuse, n'a besoin d'autre volonté que de la sienne. » « Non, ajouta Péthion, l'assemblée n'aurait pas dû entendre les observations de S. M. ; quand elle a parlé, elle n'a pas besoin des observations du monarque. » L'Histoire doit remarquer ces propos, parce qu'ayant été appuyés par un grand nombre de membres, ils donnent la mesure du chemin qu'on avait déjà fait vers la république. Le baron de Juigné,

qui vit le précipice où on allait tomber, demanda qu'on reconnût formellement l'inviolabilité du roi, l'hérédité et l'indivisibilité de la couronne. Sa motion fut reçue avec des applaudissemens, et décrétée en ces termes :

« L'Assemblée-nationale a reconnu par acclamation et déclaré, à l'unanimité des voix, comme un point fondamental de la monarchie française, que la personne du roi est inviolable et sacrée ; que le trône est indivisible ; que la couronne est héréditaire dans la race régnante de mâle en mâle, par ordre de progéniture, à l'exclusion perpétuelle et absolue des femmes et de leurs descendans. » Mais à quoi servait cette déclaration avec des conjurés ?

La faction d'Orléans projetait alors de faire transférer l'Assemblée - nationale à Paris. Des députés du parti contraire en ayant eu avis, résolurent, de leur côté, de la faire transférer à Tours. Parmi ces députés, on nomme l'évêque de Langres, de Virieu, Tolendal et Malouet. Toutes les mesures étaient prises ; mais le roi s'y opposa. Projets de tranférer l'assemblée.

Le peuple de Paris était alors dans une agitation extrême. On lui avait persuadé que

le roi allait se rendre dans une ville de guerre, et qu'il rassemblerait une armée nombreuse pour venir massacrer les représentans et les patriotes. On ajoutait mille autres contes absurdes, que le peuple croyait, parce qu'il n'y a aucune fable qui surpasse la mesure de sa crédulité. Les ci-devant Gardes-Françaises demandaient en même temps à aller reprendre leur service à Versailles avec la garde nationale de Paris. M. de La Fayette en instruisit M. de Saint-Priest; et il fut convenu que la municipalité de Versailles demanderait au roi un régiment d'infanterie pour veiller, de concert avec les Gardes-du-Corps, les Gardes-Suisses et la garde nationale de cette ville, à la sûreté de la famille royale et des représentans de la nation. Le régiment de Flandres arriva vers la fin de septembre; mais il fut à peine à Versailles, qu'on vit venir de Paris des filles publiques pour le corrompre, et des inconnus pour lui distribuer de l'argent.

LIVRE III.

Situation des finances.

Après avoir parlé de la position du roi, nous allons faire connaître l'état des finances. M. Necker en fit un tableau effrayant le 24 septembre. Il proposa de demander aux contribuables, *en don pariotique*, le quart de leur revenu net; d'autoriser les directeurs des monnaies à recevoir la vieille vaisselle d'or et d'argent à 54 liv. le marc, et à en donner 58 à ceux qui voudraient en placer le produit dans l'emprunt national.

Dupont de Nemours présenta un projet qui tendait à nous procurer, avec beaucoup d'autres avantages, « un excédant de 180 » millions de revenu, qui non seulement cou- » vrirait le *déficit*, mais qui formerait un » *fonds respectable* d'amortissement, un » fonds pour la guerre, un fonds *noble-* » *ment* suffisant pour les dépenses impré- » vues, l'avantage de pouvoir supprimer

» les impositions inquisitoriales et les im-
» positions immorales, et de soulager la
» classe indigente de 20, de 30 et même
» de 40 millions. » Il entrait dans son plan de vendre les biens du clergé. Ces espérances furent accueillies avec transport par l'Assemblée-nationale, qui applaudissait sans ménagement à tous les rêves flatteurs qu'on lui débitait. Une espèce d'enthousiasme s'empara des esprits, et aurait sauvé la France, si ceux qui dominaient l'assemblée avaient eu réellement envie de la sauver. De toutes parts on venait faire son offrande à la patrie. Telle personne qui fraudait les droits d'entrée dans les villes, et refusait le paiement des contributions ordinaires, s'empressait d'apporter son don patriotique, pour avoir le plaisir d'être cité dans les journaux. Nos législateurs crurent qu'on ne pouvait plus désespérer du bonheur de la France, et ils délibérèrent sur les moyens de l'assurer dans une nuée d'illusions qui les égaraient. C'était à qui dirait les choses les plus extraordinaires, à qui ferait le plus généreusement le sacrifice des intérêts de ses commettans. Le baron de Jessé proposa de supprimer la haute finance, de réduire les frais de régie, les

pensions, et de s'emparer de l'argenterie des églises et des monastères, *pour solder notre liberté*. Il faisait monter cette proie à 140 millions, et finit par dire que le luxe de l'Être-Suprême est dans la magnificence de la nature, et non dans les présens mesquins de la vanité des hommes.

L'archevêque de Paris offrit toute l'argenterie qui n'était pas nécessaire à la décence du culte. Le comte de Mirabeau, qui vit la banqueroute à nos portes, si l'on ne venait promptement au secours du trésor public, fit décréter que, vu l'urgence, l'Assemblée-nationale acceptait de confiance le plan de M. Necker sur le don patriotique. Par un autre décret que la justice réclamait depuis long-temps, et que la noblesse et clergé avaient prévenus en renonçant à leurs priviléges, tous les biens-fonds du royaume, sans distinction, furent soumis à une contribution proportionnée à leur produit.

L'assemblée porta ensuite son attention sur le roi. Elle décréta que tous les ordres qu'il donnerait seraient contre-signés par les ministres, qui demeureraient responsables des fonds de leurs départemens, et de toutes les infractions aux lois, *quels que*

Responsabilité des ministres.

fussent les ordres qu'ils auraient reçus.

Cette responsabilité devenait d'autant plus gênante, que l'Assemblée-nationale faisait toutes les lois qu'il lui plaisait, tandis qu'elle ne laissait au roi que le droit d'inviter à prendre un objet en considération. En vain un événement imprévu demandait une loi de circonstance; il n'avait pas la faculté de la faire provisoirement. Ce décret, quoique juste en lui-même, ôta au gouvernement le peu de nerf qui lui restait. Les ministres aimèrent mieux abandonner les affaires à leur pente naturelle, que les diriger, de peur qu'en faisant un acte de vigueur nécessaire à l'intérêt général, ils ne s'exposassent à être dénoncés par quelques malveillans, qui sauraient bien, à force de subtilités, les trouver en contradiction avec une loi quelconque. Le roi perdit, par le même décret, la création et la suppression des offices, lesquelles ne pourraient avoir lieu que par un acte du corps législatif.

Quand on eut enchaîné les ministres par la loi de la responsabilité, on demanda que le roi acceptât la déclaration des droits de l'homme, et les articles de la constitution déjà décrétés. Toulongeon et Broustaret furent

les premiers à en faire la motion, ajoutant que l'assemblée ne pouvait accorder qu'à ce prix la contribution patriotique. Leur avis passa, malgré les réclamations de d'Eprémenil et de Cazalès, qui insistaient pour que le monarque eût une entière liberté dans l'exercice de ses droits.

Moyens employés pour obtenir la sanction des articles constitutionnels.

Cependant les troubles excités à Paris et dans les provinces continuaient, parce que les factieux en avaient besoin pour intimider leurs adversaires et le gouvernement. Ils disposaient de la disette et de l'abondance, ouvraient et fermaient les greniers, suivant certaines circonstances qui frappaient les personnes les moins attentives. Ils rendirent le pain rare dans le temps qu'ils pressaient le roi de donner son acceptation. On était obligé d'attendre, dès l'aube du jour, à la porte des boulangers, une chétive subsistance, et de perdre deux ou trois heures de travail pour se la procurer. Cette disette était déjà pour le peuple un grand sujet de mécontentement. On s'attacha à l'aigrir par des craintes. Gorsas publia, dans son *Courrier de Versailles*, qu'il existait un complot pour enlever le roi et le conduire à Metz, et pour détruire, par de nouveaux attentats, la liberté naissante.

Octobre 1789. Ce Gorsas, dont nous verrons la fin tragique, ramassait tous les bruits vrais ou faux qui pouvaient maintenir le peuple en insurrection, et le porter à des excès. D'autres libellistes forcenés, tels que Prudhomme, cherchaient aussi à échauffer les têtes par des mensonges grossiers. Prudhomme était un marchand de livres qui trouvait à peine, dans son petit commerce, de quoi subsister. Il saisit avec ardeur le moment de la révolte, pour faire imprimer un journal intitulé *les Révolutions de Paris*, moins dangereux par les faits controuvés que par les maximes subversives et les réflexions sanguinaires dont il était rempli. On pouvait le regarder comme le répertoire de la doctrine anarchique des jacobins. Loustalot, qui porta aussi loin qu'un autre l'esprit brûlant de cette faction, était le principal rédacteur de ce journal, à côté duquel on peut mettre celui de Camille-Desmoulins, aussi fanatique, moins mal écrit, et fait dans la seule intention d'égarer le peuple. Ce Camille-Desmoulins était toujours prêt à servir les passions de ceux qui le payaient. Non content de souffler le feu par ses pamphlets incendiaires, il l'attisait au Palais-Royal par des motions atroces. Etant un jour monté

sur une table du café de Foi, vers la fin de septembre, il dit : « Messieurs, je viens de recevoir une lettre de Versailles, qui m'apprend que la vie du comte de Mirabeau n'est pas en sûreté. C'est pour la défense de notre liberté qu'il se trouve ainsi exposé. Il est trop juste que nous défendions ses jours. L'empereur vient de faire la paix avec les Turcs, pour être dans le cas d'envoyer des forces contre nous. La reine, vraisemblablement, voudra l'aller joindre, et le roi, qui aime sa femme, ne voudra pas la quitter. Si nous lui permettons de sortir du royaume, il faudra au moins que nous prenions le dauphin pour otage : mais je crois que nous ferions beaucoup mieux, pour ne pas être exposés à perdre ce bon roi, de députer vers lui pour l'engager à faire enfermer la reine à Saint-Cyr. Nous ferons mieux d'amener le roi à Paris, où nous serons plus sûrs de sa personne. Tout le trouble actuel est fomenté par une foule de prélats dont nous devrions avoir les têtes. »

Les autres journalistes et les orateurs des carrefours tenaient des propos semblables, et n'oubliaient rien pour irriter le peuple contre la cour, la noblesse et le clergé, et contre tous ceux qu'ils appelaient aristo-

crates. Ils ne déclamaient pas avec moins de fureur contre le régiment de Flandres et contre la municipalité de Versailles, qui avait demandé cet accroissement de forces. On trouvait même honteux que les habitans de cette ville ne s'y fussent pas opposés. Ces propos furent rapportés aux soldats, qui, se croyant vus de mauvais œil par le peuple tant qu'ils n'adopteraient pas son patriotisme, cédèrent aux insinuations perfides qu'on leur fit. Aussi ne tardèrent-ils pas à donner des marques d'insubordination. Les bons citoyens en furent effrayés, et les Gardes-du-Corps en conçurent les plus vives inquiétudes.

Repas des Gardes-du-Corps. Prétexte qu'il fournit d'irriter le peuple.

Ceux-ci n'ignoraient pas d'ailleurs qu'on faisait tous les jours des menaces contre la sûreté du roi et de la famille royale. Ils ne manquaient ni de courage ni de résolution pour les défendre; mais ils sentaient aussi que l'appui ou la défection du régiment de Flandres n'était pas une chose indifférente. Ils travaillèrent donc à l'attacher au service du roi par tous les bons procédés. Dans cette vue, ils donnèrent, le 1er octobre, un repas aux officiers et à ceux de la milice bourgeoise de Versailles, dans la salle de spectacle du château; en quoi ils ne firent

rien que se conformer aux usages reçus parmi les militaires. Au second service, les grenadiers et une partie des chasseurs de ce régiment et du régiment des Trois-Evêchés entrèrent dans la salle, se mêlèrent parmi les convives, les embrassèrent et burent avec eux à la santé du roi et de la famille royale. Leur amour et leur fidélité pour le monarque éclatèrent par les expressions les plus vives. LL. MM. y vinrent, amenant avec elles le dauphin, et firent le tour de la table. Leur présence, au lieu d'inspirer le respect qui se manifeste chez les autres peuples par le silence, excita, avec ce sentiment, cette joie vive que les Français éprouvent si aisément, et qui semble tenir plus à la mobilité de leur caractère, qu'à la sensibilité de leur cœur. Dans ce moment d'enthousiasme, la musique joua l'air si connu :

O Richard ! ô mon roi !
L'univers t'abandonne ;
Sur la terre il n'est que moi
Qui s'intéresse à ta personne.

La nouvelle de ce repas fut portée à Paris avec toutes les circonstances que la diversité d'intérêts et de passions pouvait y ajouter. On dit que c'était insulter à la

misère publique que de donner un si grand festin ; mais on en donnait tous les jours à Paris ; les spectacles n'y étaient pas moins fréquentés ; les promenades au bois de Boulogne n'étaient pas moins brillantes, ni les parures moins recherchées, et ce luxe n'offensait pas le peuple. « C'est un temps de disette, ajoutait-on ; les pauvres ont de la peine à se procurer du pain, et il est affreux qu'il y ait un lieu où des particuliers étalent sur la table une somptuosité scandaleuse. » Ces reproches, que tous les journaux recueillirent et que des historiens ont répétés, prouvent tout au plus l'intention des malveillans, qui cherchaient toutes les occasions de soulever la multitude contre la famille royale, et de l'aigrir contre les Gardes-du-Corps. On est plus fondé à dire que LL. MM. n'auraient pas dû se montrer à cette fête bruyante. En général, les rois ne doivent voir les soldats que sous les armes, et jamais dans leurs momens de plaisir.

Ce repas fut travesti par les factieux de l'Assemblée-nationale, et surtout par Rabaut de Saint-Etienne, en scène artificieusement imaginée pour couvrir, sous les apparences de la joie, une conspiration contre

la liberté publique. La romance de Richard était, dans le même système, une allusion perfide, un signal de contre-révolution. On avait escaladé la loge du roi, et accompagné S. M. jusqu'à son appartement ; on dit que c'était l'emblême des efforts qu'on voulait faire pour l'enlever et le conduire en lieu de sûreté. On dit encore que dans ce repas on avait tenu des propos indécens contre l'assemblée, et qu'on avait foulé aux pieds la cocarde nationale, ce qui était faux. Ces calomnies furent accompagnées de propos capables d'exciter la fureur du peuple, et devinrent des matières inflammables que les libellistes eurent grand soin d'attiser ; ils dirent qu'il fallait enlever le roi, l'emmener à Paris, et enfermer la reine, qui était à la tête du complot.

Ces cris de fureur retentirent partout ; ils circulèrent principalement parmi les Gardes-Françaises que les factieux tenaient à leur solde pour les faire mouvoir au gré de leurs désirs. Les coins des rues furent couverts de pamphlets ; les lieux publics de harangueurs séditieux et d'auditeurs crédules, tout prêts à renouveler les scènes d'horreur qui s'étaient passées quelques mois auparavant. Enfin, des gens inconnus, mê-

lant leurs plaintes aux plaintes publiques, y joignirent des imprécations contre la minorité de l'Assemblée-nationale, contre les ministres et les Gardes-du-Corps qu'on avait rendus odieux, parce qu'on désespérait de les corrompre.

Création d'un comité militaire.

Tels sont les momens qu'on choisit pour présenter de nouveau à l'acceptation du roi les articles décrétés de la déclaration des droits de l'homme et de la constitution. On ne gardait presque plus avec lui aucun ménagement. M. de Wimphen renouvela la motion qu'il avait faite, le 12 septembre, de créer un comité militaire, pour s'occuper de l'organisation de l'armée, déterminer le nombre des soldats et des officiers, régler leur traitement, et fixer, par des lois, les droits et les devoirs des *citoyens soldats*. M. Cazalès, l'évêque de Langres et le vicomte de Mirabeau soutinrent que si on voulait faire quelque chose de plus que de fixer le nombre des troupes nécessaires et la somme destinée à leur entretien, c'était empiéter sur l'autorité royale. MM. Toulongeon, Dumetz et Mathieu de Montmorenci prétendirent au contraire qu'au moment où l'on faisait une constitution politique et civile, il fallait assurer au-dedans l'exécution

de la loi, et au-dehors la sûreté de l'empire. Le comité fut établi pour remplir ce double objet : ainsi, l'Assemblée-nationale, en s'emparant successivement des différentes parties du gouvernement, accoutumait tous les corps de l'Etat à porter sur elle leur attention et leurs espérances. Cet établissement n'était pas une chose indifférente dans un moment où l'on travaillait à gagner le régiment de Flandres et le reste des troupes ; et à faire agir la garde soldée de Paris, composée des Gardes-Françaises et des autres déserteurs qu'on avait entraînés par l'appât des promesses, autant que par celui de l'argent. La première fermentation éclata le dimanche au soir, 4 octobre, et fit présager de nouvelles scènes pour le lendemain ; car il est bon d'observer que le lundi était devenu l'époque périodique des révolutions, par la raison que les factieux de l'assemblée, venant à Paris le samedi et le dimanche, tenaient des conciliabules, donnaient des motions à leurs orateurs à gages, et répandaient leurs émissaires dans les lieux publics pour y échauffer les têtes.

Tandis qu'à Paris on déclamait contre le roi, la reine et les ministres, l'Assemblée-nationale reçut de S. M. la réponse suivante

à la demande qu'elle lui avait faite de sanctionner les articles décrétés :

Réponse du roi à la demande de la sanction. Débats qu'elle occasionne.

« Messieurs, de nouvelles lois constitutionnelles ne peuvent être bien jugées que dans leur ensemble ; tout se tient dans un si grand et si important ouvrage. Cependant je trouve naturel que dans un moment où nous invitons la nation à venir au secours de l'Etat, par un acte signalé de confiance et de patriotisme, nous la rassurions sur le principal objet de son intérêt. Ainsi, dans la confiance que les premiers articles constitutionnels, que vous m'avez fait présenter à la suite de votre travail, rempliront le vœu de mes peuples, et assureront le bonheur et la prospérité du royaume, j'accorde, selon votre désir, mon accession à ces articles, mais à une condition positive et dont je ne me départirai jamais : c'est que, par le résultat général de vos délibérations, le pouvoir exécutif ait son entier effet entre les mains du monarque. Une suite de faits et d'observations, dont le tableau sera mis sous vos yeux, vous fera connaître que, dans l'ordre actuel des choses, je ne puis protéger efficacement ni le recouvrement des impositions légales, ni la libre circulation des subsistances, ni la sûreté indivi-

duelle des citoyens. Je veux cependant remplir ces devoirs essentiels de la royauté. Le bonheur de mes sujets, la tranquillité publique et le maintien de l'ordre social en dépendent. Ainsi, je demande que nous levions en commun tous les obstacles qui pourraient contrarier une fin si désirable et si nécessaire. Il me reste à vous témoigner avec franchise que si je donne mon accession aux divers articles constitutionnels que vous m'avez fait remettre, ce n'est pas qu'ils me présentent tous indistinctement l'idée de la perfection ; mais je crois qu'il est louable à moi de ne pas différer d'avoir égard au vœu présent de la nation, et aux circonstances alarmantes qui nous invitent si fortement à vouloir par-dessus tout le prompt rétablissement de la paix, de l'ordre et de la confiance. Je ne m'explique pas sur la déclaration des droits de l'homme et des citoyens ; elle contient de très-bonnes maximes, propres à guider vos travaux ; mais des principes susceptibles d'application et d'interprétation différentes, ne peuvent être justement appréciés, et n'ont besoin de l'être qu'au moment où leur véritable sens est fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de première base. »

Cette réponse fut lue à l'assemblée dans la matinée du 5 octobre. Quoique le roi y parlât avec sagesse, et en même temps avec la faiblesse d'un prince qui n'a plus les moyens de se faire obéir, elle excita des débats très-violens. Muguet de Nantou trouva mauvais que le roi proposât des conditions et des modifications, parce que, si on lui laissait le droit de modifier la constitution, il parviendrait bientôt à la détruire. « Il n'appartient à aucune puissance qui émane de la nation, dit Robespierre, de s'élever au-dessus d'elle, de censurer la constitution qu'elle se donne. On vous dit que l'on approuve en général les principes de la déclaration des droits; mais on vous dit aussi qu'ils sont susceptibles de différentes applications. C'est encore une grande erreur; ce sont les principes de la justice, du droit naturel, qu'aucune loi ne peut altérer... Aucune puissance humaine ne peut s'opposer au vœu de la nation; en conséquence, votre constitution n'est pas soumise au refus du pouvoir exécutif. » Péthion parla d'imprécations vomies contre la nation et contre l'assemblée dans des orgies militaires. Caractère ardent, imagination exaltée, esprit médiocre et sans lumières, dévoré d'ambi-

tion, passionné pour la faveur populaire, et ne manquant pas de moyens pour l'obtenir, Péthion était un de ceux qu'on appelait *casse cou*, et qui, prenant pour des vérités incontestables les idées exagérées et séditieuses qu'on débitait dans les comités des factieux, les répétait à la tribune avec l'impudence d'un conjuré. Ce n'était pas un homme propre à être mis à la tête d'une faction; mais avec l'âme qu'il avait, il pouvait les servir toutes, et se prêter à tous les crimes. Il se plaignit des piéges tendus de la part des ministres, et des décrets altérés; nia qu'il y eut un contrat entre le roi et la nation, prétendant que le roi n'est que l'exécuteur exclusif et suprême des lois nationales. Mirabeau insista sur les prétendues orgies, sur ces fêtes qui insultaient à la misère publique, et faisaient naître des rivalités et des haines qui pouvaient devenir funestes. Un membre lui ayant demandé s'il prétendait faire une dénonciation, il répondit qu'oui, si l'on voulait déclarer qu'il n'y avait d'inviolable que le roi, faisant entendre qu'il dénoncerait la reine. Il la dénonçait par-là aux brigands qui remplissaient les tribunes et entouraient la salle.

Mirabeau le jeune prit la défense de la

réponse du roi, et demanda ce que l'assemblée avait plusieurs fois paru désirer, que le pouvoir exécutif eût son entier effet. « Il » sera sans vigueur, dit-il, et l'anarchie renaîtra, si nous sapons toujours le trône. » A ces mots, des cris de fureur se firent entendre. L'opinant, forcé de témoigner ses regrets, eut lieu de s'apercevoir que la faction avait jeté des racines profondes, tandis que l'autorité royale se desséchait au milieu de l'orage. On ne pouvait penser à l'espèce d'hommes, jusqu'alors inconnus, qui détruisaient la monarchie, sans penser en même temps à ces reptiles venimeux, à ces animaux carnaciers qui, durant la tempête, sortent de dessous terre, ou de leurs cavernes, pour infester les champs; tandis que l'homme, roi de la terre, est forcé de rester dans son asile.

Au milieu des flots de cette agitation, l'abbé Maury, Garat l'aîné, et le baron de Montboissier élevèrent leur voix en faveur de la réponse du monarque, et sur la nécessité de donner de la force au gouvernement. Leurs raisons se perdirent dans le bruit. Le président voyant le désordre s'accroître, voulut lever la séance, qui était déjà fort prolongée; il fut obligé de la tenir jusqu'à

ce qu'on eût arrêté qu'il se retirerait par-devers le roi, à l'effet d'obtenir une acceptation pure et simple. Ce fut dans cette séance que Mirabeau dit à Mounier, qui présidait: *Paris marche sur nous;* et que Mounier, indigné, lui répondit: *Tant mieux, nous serons plutôt république;* lui reprochant ainsi de vouloir détruire la monarchie pour lui substituer le gouvernement populaire.

Le peuple de Paris marche sur Versailles. Journées des 5 et 6 octobre

On allait se séparer, quand Target informa l'assemblée de l'état de Paris. Le pain, ce jour-là, avait été peu abondant. Le peuple, déjà ému depuis plusieurs jours, s'était soulevé. On substitua une corde neuve à celle qui tenait suspendu le fatal réverbère, et un garçon boucher se plaça à côté de la corde, en attendant qu'on lui amenât des victimes. Des femmes, parmi lesquelles il y avait beaucoup d'hommes déguisés, s'étaient portées en foule à l'Hôtel-de-Ville, vers les neuf heures du matin, en se plaignant amèrement de l'administration des subsistances. Elles en avaient chassé les représentans de la commune, y avaient pris des piques, d'autres armes, des canons, et marchaient sur Versailles. Bientôt après une seconde troupe, armée de haches, de crocs et de cent ustensiles meurtriers, avait pris la même

route. Chemin faisant, d'autres colonnes du même genre s'étaient réunies à cette avant-garde, et, pendant toute la journée, Paris vomit sur Versailles un nombre prodigieux d'hommes et de femmes armés. C'est ainsi que ces flots, qu'il eût été facile de contenir quand on entendit leur premier frémissement, s'enflèrent au point qu'ils entraînèrent tout sur leur passage. Tandis qu'ils inondaient le chemin de Versailles, la garde nationale soldée, excitée par une main secrète, s'agitait pour suivre la horde des brigands. Les députés de six compagnies de grenadiers allèrent à l'Hôtel-de-Ville demander à grands cris qu'on les menât à Versailles, pour en chasser les Gardes-du-Corps et les troupes réglées. Celui qui faisait les fonctions d'orateur, dit « que si le roi était trop faible pour porter la couronne, il n'avait qu'à la déposer; qu'on couronnerait son fils, qu'on nommerait un conseil de régence, et que tout irait mieux. » La commune et M. de La Fayette s'opposèrent d'abord à leur résolution; mais vaincu, en apparence, par les menaces, le général de la milice parisienne se mit à leur tête, après en avoir reçu l'ordre par écrit de la municipalité. Il aurait beaucoup mieux

fait de donner sa démission. Si son opposition à leurs projets était réelle, il devait sentir qu'en cédant aux menaces, il allait devenir leur complice; que dès ce moment il ne pourrait plus les contenir. Ainsi l'on doit présumer qu'il était plus coupable que faible. Il se mit en marche vers les six heures du soir, ayant sous ses ordres, outre la garde soldée, une partie de la garde bourgeoise.

Cependant l'assemblage monstrueux d'hommes et de femmes parti le matin, approchait de Versailles, et vomissait sur la route mille imprécations contre la reine, ajoutant qu'elle serait égorgée par les femmes, et que les hommes se chargeraient du roi.

Ce prince, étant instruit des desseins de ses ennemis, comme il en convient dans sa déclaration du 20 juin 1791, aurait dû se retirer avec la famille royale dans quelque place de guerre; rassembler son armée, et venir ensuite fondre sur Versailles et sur Paris, pour punir les conjurés: mais cette main invisible qui semblait l'enchaîner, ainsi que toute la France, à la fatale destinée qui les attendait l'un et l'autre, fermait son cœur à tous les conseils de la pru-

dence. Il aima mieux exposer sa vie et celle de sa famille, que de faire couler dans les combats le sang de ses sujets. Si ce n'est pas là de la saine politique, c'est du moins l'héroïsme d'une vertu qui méritait d'être mieux appréciée. Il alla même, ce jour-là, à la chasse, en quoi il eut d'autant plus de tort. Il aurait dû se montrer à l'Assemblée-nationale, lui faire part de ce qu'il savait, et se concerter avec elle sur les mesures de sagesse et de fermeté qu'il convenait de prendre. Ces mesures auraient été d'autant plus efficaces, qu'elles auraient tiré toute leur force de l'union du monarque et des représentans de la nation. Mais telle était la trempe de son caractère, que, quoiqu'il eût du sens et du courage, il laissa voir souvent une grande disproportion entre son esprit et son cœur.

Le comte de Saint-Priest lui écrivit à une heure et demie, pour lui faire savoir l'insurrection de Paris et la marche de la populace sur Versailles. Le roi, après avoir lu la lettre, dit aux personnes qui l'entouraient : « J'apprends qu'il y a du mouvement à la halle, et que les femmes de Paris viennent me demander du pain ; hélas ! si j'en avais, je n'attendrais pas qu'elles vins-

sent m'en demander. » Il fut de retour avant que les hordes parussent. On fit ranger en bataille, sur la place d'Armes, les chasseurs des Trois-Evêchés, les hussards de Berchini, les Gardes-du-Corps du roi, ceux de *Monsieur* et de M. le comte d'Artois, les Gardes-Suisses, un détachement de dragons et le régiment de Flandres, pour empêcher les brigands de pénétrer dans le château. Ceux-ci arrivaient en désordre par bandes ou séparément. Les uns disaient : « Nous allons demander du pain au roi. » Les autres : « *Nous apporterons la tête de la reine au bout d'une pique.* » Quelques-uns se vantaient« qu'ils emmèneraient cette princesse morte ou vive, et qu'ils feraient des *cocardes de ses boyaux.* »

Ils arrivèrent à Versailles entre quatre et cinq heures du soir. Un grand nombre de femmes les avaient précédés, et s'étaient précipitées les unes sur la place d'Armes, les autres dans la salle de l'assemblée. Celles-ci avaient à leur tête deux hommes, dont l'un, nommé Maillard, huissier de profession, portant la parole, exposa qu'on n'avait pas trouvé de pain ce jour-là chez les boulangers ; que, dans un moment de désespoir, lui, qui avait été soldat dans les

Gardes-Françaises, était allé sonner le tocsin, qu'on l'avait arrêté, qu'on avait voulu le pendre, et qu'il devait la vie aux dames qui l'accompagnaient. Il ajouta qu'ils étaient venus à Versailles pour demander du pain, et en même temps pour faire punir les Gardes-du-Corps, qui avaient insulté la cocarde nationale; qu'ils étaient bons patriotes, et qu'ils avaient arraché toutes les cocardes noires qui s'étaient présentées à leurs yeux. Il en tira une de sa poche, en disant qu'il voulait avoir le plaisir de la déchirer devant l'assemblée; ce qu'il fit. « Nous forcerons tout le monde, dit son compagnon, à prendre la cocarde patriotique. » Ces expressions excitèrent quelques murmures; sur quoi il reprit : « Quoi que vous en disiez, nous sommes tous frères. » Mounier, président, lui répondit que les murmures provenaient de ce qu'il voulait forcer à prendre la cocarde ; qu'il n'avait le droit de forcer personne, et qu'il devait parler avec respect à l'Assemblée-nationale.

« Les aristocrates, reprit cet homme, veulent nous faire périr de faim. On a envoyé aujourd'hui à un meunier un billet de 200 fr. en l'invitant à ne pas moudre, et en promettant de lui envoyer la même somme

chaque semaine. » L'assemblée poussa un cri d'indignation, et de toutes les parties de la salle on cria : *Nommez.* Mounier l'invita à faire connaître le coupable, en l'assurant qu'il en serait fait une justice exemplaire. Les deux harangueurs n'osèrent rien articuler, et toute la troupe parlant à la fois, demanda du pain pour la ville de Paris. Le président leur répondit de manière à devoir les satisfaire sur les intentions du roi et de l'assemblée, et les exhorta à se retirer en paix, sans commettre aucune violence. *Cela ne suffit pas,* dirent-ils, sans s'expliquer davantage. La salle retentit plusieurs fois de ces expressions étranges : *Parlez, député; taisez-vous, député; chassez le prêtre.* Il y eut des femmes qui proférèrent contre la reine d'horribles imprécations, et qui dirent que ce serait trop long de la conduire à la lanterne; qu'elles lui tordraient le cou. L'abbé Dillon, curé du vieux Poulange, eut l'infamie d'applaudir à ces abominations, et de les exciter par des propos qui ne seraient pas sortis de la bouche d'un honnête homme. Il faut entendre le président de Frondeville raconter lui-même les horreurs dont il fut témoin.

« Je me rendis, dit-il, à l'Assemblée-

nationale; mais au lieu de la trouver garnie de députés, je n'y en vis qu'un petit nombre à travers quatre ou cinq cents femmes qui occupaient les bancs, et une troupe armée de piques, de hallebardes, de bâtons ferrés et de toutes sortes d'armes bizarres. Une de ces femmes s'approcha de moi, et après m'avoir montré un poignard bien aiguisé, elle me demanda avec une sorte de mystère si l'appartement de la reine était aussi bien gardé qu'on le disait, et s'il n'y avait aucun moyen de s'y introduire. Je lui répondis qu'il était impossible de s'approcher clandestinement de la personne de LL. MM., sans courir le risque d'être arrêté et puni sévèrement, et qu'au surplus j'etais curieux de savoir pourquoi elle désirait si fort d'être introduite chez la reine. Cette femme, me fixant avec des yeux étincelans de fureur, et en faisant jouer son poignard de manière à m'indiquer qu'elle était dévorée du désir de commettre un horrible assassinat, me tourna le dos, en chantant d'une voix aigre, et sauta par-dessus les bancs, frappant et réveillant plusieurs de ses compagnes. »

Tels sont les momens que l'Assemblée-nationale prit pour envoyer une députation au roi, à l'effet de lui faire connaître l'état de

la capitale, et de lui demander l'acceptation pure et simple des articles de la constitution déjà décrétés. Le président, accompagné de douze députés, et suivi d'un certain nombre de femmes, traversa beaucoup d'attroupemens armés. Arrivé au château, il présenta ces femmes au roi, et lui parla de la situation de Paris, en le suppliant de procurer des secours à cette ville, si ces secours étaient en son pouvoir. Le roi répondit avec une sensibilité qui les toucha, et indiqua au président une autre heure pour recevoir la députation touchant les articles constitutionnels. Celui-ci s'étant approché des ministres, qui étaient présens, leur parla de la délibération de l'assemblée, et leur fit entendre que le roi n'avait pas d'autre parti à prendre que de donner son acceptation pure et simple. Cela rappelle le mot de Rousseau, « que le choix du moment est un des caractères les plus sûrs par lesquels on peut distinguer l'œuvre du législateur de celle du tyran. » Le roi, étant instruit de cette demande impérieuse, passa dans une autre pièce avec son conseil, et fit dire à Mounier de ne pas s'éloigner.

On assure que Mirabeau parcourait alors les rangs du régiment de Flandres, un sabre

nu sous le bras, et disant aux soldats : « Prenez garde à vous : vos officiers et les Gardes-du-Corps ont formé une conspiration contre vous. Les Gardes-du-Roi viennent de tuer deux de vos camarades devant leur hôtel, et un troisième dans la rue Satory. » J'ai tout lieu de croire qu'on a pris un autre agitateur pour Mirabeau, qui a bien assez de ses torts, sans qu'on lui prête ceux des autres. Dans les mêmes rangs il y avait des femmes et des hommes déguisés en femmes, qui distribuaient de l'argent aux soldats, gagnés d'avance par tous les genres de séduction.

Un bruit affreux, un désordre que rien ne peut rendre, régnaient dans la ville. Les brigands insultaient à coups de pierre les Gardes-du-Corps qui, retardés par différentes causes, venaient joindre leurs escadrons à la place d'Armes. Enhardis par ce premier succès, les femmes et les hommes, armés de piques, tentent de forcer les rangs, harcelant les gardes et frappant leurs chevaux. Les gardes veulent faire usage de leur sabre pour les écarter, mais ils essuient une décharge de coups de fusil qui part de la milice bourgeoise de Versailles, dont M. d'Estaing, qui la commandait, n'avait pu modé-

rer la fureur. M. de Savonière eut un bras cassé; deux Gardes-du-Corps furent blessés, ainsi que quelques soldats de cette milice, que leurs camarades, dans leur aveuglement, ne distinguèrent point des autres. On vint de nouveau, de la part du roi, défendre à ses gardes de faire feu. Les Suisses avaient aussi ordre de ne faire aucun mouvement; car depuis le roi jusqu'aux plus bas officiers, personne n'osait repousser la force par la force. La populace, qui le savait, n'en devint que plus hardie. On peut dire que la faiblesse connue du gouvernement fit dans cette affaire tout le succès des conjurés. Le régiment de Flandres rentra dans les casernes couvert de honte, pour avoir été tranquille spectateur des coups de fusil tirés sur les Gardes-du-Corps.

Ces premières hostilités duraient encore, quand madame Diot, passant par la place d'Armes vers les sept heures du soir, s'arrêta près d'une baraque et entendit trois personnes qui causaient ensemble. Il y en eut une qui offrit de l'argent aux deux autres, si elles voulaient se joindre à des gens qui devaient entrer dans le château le lendemain matin, pour assassiner la reine. Parmi les interlocuteurs, il y avait un homme

habillé en femme. On disait dans tout Paris, comme une chose certaine, que le duc d'Aiguillon et Laclos s'étaient mêlés sous ce déguisement parmi les assassins.

La reine était alors dans son appartement avec quelques courtisans et quelques députés, qui témoignaient le désir de ne pas l'abandonner, jusqu'à ce que le calme fût rétabli. Elle reçut un billet où on l'avertissait du complot; elle le lut, et se tournant vers les députés, elle leur dit: « Retirez-vous, la journée de demain vous prouvera que vous aviez besoin du repos de la nuit. »

Tandis que les conjurés touchaient au moment d'exécuter leur affreux projet, une partie de leurs satellites, accablée de froid et de fatigue, à cause de la pluie continuelle et d'une longue marche, et peut-être aussi parce qu'elle était appesantie par le vin, sentait le besoin de se reposer. D'ailleurs la joie qu'excitait la réception que le roi avait faite aux poissardes, semblait devoir rassurer sur les événemens de la nuit. Ainsi les Gardes-du-Corps, s'imaginant que le danger était passé, mirent leur épée dans le fourreau, au grand contentement du peuple qui répondit par des bat-

temens de main, et eurent ordre, un peu avant neuf heures du soir, de rentrer dans leur hôtel. Ils ignoraient que les conjurés venaient d'envoyer, sur la route de Versailles à Paris, des courriers pour irriter la garde nationale qui s'avançait, en lui disant qu'on massacrait les citoyens venus de la capitale.

Les Gardes-du-Corps se rendaient à l'hôtel Charost par deux routes différentes. La compagnie de Noailles, qui formait l'arrière-garde, commençait à peine à descendre la rampe, que les huées et les insultes redoublèrent. A ces agressions succéda une décharge de coups de fusil qui blessa plusieurs gardes et tua le cheval de M. Bérard. Rien n'est plus digne d'éloges que la contenance ferme et calme de ces braves militaires. Fidèles aux ordres du roi, qui leur avait défendu de tirer sur le peuple; frappés de ce mot de M. de Savonière qui, au moment de recevoir une blessure qui fut mortelle, avait dit: « Messieurs, la moindre imprudence compromettrait les jours de S. M., » ils serrent leurs rangs et se retirent en bon ordre, moins irrités d'une agression aussi lâche, que de savoir qu'elle venait de la garde nationale de Versailles, à qui ils

avaient prodigué quelques jours auparavant des marques d'amitié, et donné du secours dans l'occasion périlleuse où il fallait défendre la maison d'un boulanger. Ainsi, cette nuit-là devait couvrir, outre les crimes des Parisiens, l'ingratitude et la férocité d'une ville qui, devant son existence au séjour de la cour, tourna ses armes contre les gardes du roi et son auguste épouse.

Cet événement semblait être le prélude des horreurs qu'on méditait pour le lendemain. Barras, le même qui est devenu ensuite si fameux à Toulon après le siége, et à Paris dans le directoire, entendit, vers les onze heures du soir, la conversation de trois hommes, dont un, qui était au-dessus du commun, disait aux deux autres avec chaleur, « qu'on serait bientôt en force ; que les milices allaient arriver ; qu'il fallait aller au château se saisir du roi et de la reine, ainsi que de tous les coquins qui les entouraient ; qu'on n'avait pas besoin de tous ces gens-là ; que puisqu'ils ne savaient pas gouverner, il fallait se débarrasser de ce fardeau ; qu'au reste il arrivait un homme de la milice nationale dont ils étaient sûrs, et qui seconderait bien leurs intentions. » Barras leur ayant dit : « Quoi! messieurs,

il y a donc des complots? » ils répondirent: « A quoi bon un roi? Plus de tout cela. »

Les brigands, la milice de Versailles et la populace de cette ville, à laquelle s'étaient joints des palefreniers même du roi et de la reine, se disposaient à aller avec du canon assiéger l'hôtel des Gardes-du-Corps. Le duc de Guiche, dont le zèle et le courage ne se démentirent pas un instant, fit remonter l'escadron à cheval, sans trop savoir où il pourrait le conduire, car le danger était partout; mais il était important de l'éloigner de la personne du roi. Il fit un détour qui l'écartait de la garde nationale de Versailles, afin de ne pas lui fournir le prétexte de commettre de nouvelles hostilités, et alla se ranger en bataille dans la cour des ministres. M. de Flomont vint l'y joindre avec un petit nombre de gardes qu'il avait ralliés : les autres étant investis dans l'hôtel Charost, résolurent d'attendre les ordres de leurs chefs; ceux qui en sortirent pour se rendre au château, essuyèrent une décharge de coups de fusil. Ce n'était pas tout que d'être rassemblés, il fallait recevoir des ordres pour agir, et personne n'en donnait. Le roi était toujours retenu par la crainte de la guerre civile : les ministres n'osaient

prendre sur eux d'engager une affaire dont ils répondraient sur leur tête, si le succès manquait. Ainsi tous les partis se présentaient à l'esprit; mais il était impossible que le plus courageux réunît tous les suffrages.

Le comte d'Estaing aurait pu rendre aux troupes leur courage et leur énergie. Nommé par le roi commandant-général de toutes celles qui étaient à Versailles, quand la garde nationale de cette ville l'eut choisi pour son chef, on s'attendait à lui voir déployer cette activité vigilante qu'il avait montrée dans l'Inde et à la Grenade; mais, au lieu des talens d'un général, il ne laissa voir que l'incertitude pusillanime d'un homme ordinaire. Insulté, menacé au commencement de l'affaire par ses miliciens indisciplinés, il n'éprouva pas ce noble ressentiment qu'un homme de son nom et de son grade aurait dû naturellement éprouver. La loyauté des Gardes-du-Corps, la fidélité des Suisses et des autres troupes, à quelques compagnies près, et à coup sûr la bravoure de leurs officiers, n'attendaient que le signal pour rendre au trône son éclat et sa stabilité. Un homme né pour commander eût saisi avec transport ce moment de

gloire; moment heureux, où il aurait pu dissiper pour toujours, au premier choc, une troupe d'hommes et de femmes sans chefs, sans armes et sans discipline, sauver l'honneur de la nation, la dignité de la couronne, assurer aux vertus du roi la liberté de faire le bien, et prouver à la reine combien on la croyait digne de vivre. Elle montrait un grand courage dans ces circonstances affreuses. « Je sais, dit-elle, qu'on » vient demander ma tête; mais j'ai appris » de ma mère à ne pas craindre la mort, je » l'attends avec fermeté. — Madame, votre » majesté devrait se dérober par la fuite à » la haine des assassins. — Non. Si les Pa- » risiens viennent pour me massacrer, je le » serai aux pieds du roi, mais je ne fuirai » pas. »

Dans ce désordre extrême, les chefs subalternes furent donc obligés de suivre les mouvemens de leur zèle, sans avoir un point de réunion. Les uns se rallient autour de LL. MM.; les autres courent aux écuries pour faire préparer les voitures, afin de dérober la famille royale aux coups qui la menacent; d'autres font venir les Gardes-du-Corps sur la terrasse, en face de l'appartement de la reine. Cet ordre fut donné fort

à propos; car les brigands, qui étaient en grand nombre sur la place d'Armes, voulaient les foudroyer à travers la grille : attentat horrible, qui exposait au feu de l'artillerie l'appartement du chef suprême de la nation !

Pendant que tout était dans la consternation au château, Mounier, qui y était resté pour faire sanctionner les droits de l'homme et les articles constitutionnels, insista de nouveau pour avoir l'acceptation pure et simple. Le roi la lui donna, et l'invita à revenir auprès de lui avec tous ses collègues, voulant les consulter sur le parti qu'il avait à prendre. Mounier trouva peu de députés dans la salle ; la frayeur ou des desseins cachés en avaient fait sortir le plus grand nombre. Les bancs étaient remplis par des hommes, et surtout par des femmes. L'une d'elles occupait le fauteuil du président. Ces gens-là voulaient que l'assemblée diminuât le prix du pain et de la viande. L'assemblée, importunée de leurs plaintes, avait rendu un décret pour défendre l'exportation des grains hors du royaume, pour en faciliter la libre circulation dans l'intérieur, et engager les municipalités des environs de Paris à en envoyer dans cette ville. Le président

leur annonça l'acceptation du roi : les uns lui demandaient si cela était bien avantageux ; les autres, s'il ferait avoir du pain aux pauvres de Paris. Quelques femmes témoignaient à Mounier leurs regrets de ce qu'il avait défendu *ce vilain veto*, et lui disaient de bien prendre garde à la *lanterne*. Un seigneur de la cour qui suivait ces mouvemens, lui dit : « Ceci est un nouveau tour des fac-» tieux ; jamais on n'a répandu tant d'argent » parmi le peuple : la cherté du pain et le » repas des Gardes-du-Corps ont fourni ce » prétexte. Quand on a voulu calmer l'é-» meute de Paris, on a été surpris d'en-» tendre tout le monde, et surtout la garde » soldée, crier : *A Versailles ! à Ver-» sailles !* » C'est qu'on avait persuadé à cette garde qu'elle prendrait la place des Gardes-du-Corps.

M. de La Fayette arriva alors : il était près de minuit, et se rendit à l'assemblée. Il assura qu'on pouvait être tranquille sur les suites de cet événement ; que plusieurs fois il avait fait jurer aux troupes de rester fidèles au roi et à l'Assemblée-nationale, de leur obéir, de ne faire et de ne souffrir aucune violence. « Quel est donc le but d'une pa-» reille visite ? dit le président, et que veut

» votre armée? — Quel que soit le motif » qui a déterminé sa marche, répondit La » Fayette, elle n'imposera aucune loi, puis- » qu'elle a fait le serment dont je vous » parle ; cependant, pour calmer le peuple, » il serait peut-être utile d'éloigner le régi- » ment de Flandres, et qu'on entendît de la » bouche du roi quelques mots en faveur » de la *cocarde patriotique.* » Il sortit pour se rendre au château. Au même instant, le roi fit dire, pour la seconde fois, au président de s'y transporter avec le plus de députés qu'il pourrait réunir. Ils s'y rendirent tous. « J'avais désiré, leur dit-il, d'être environné des représentans de la nation, et de pouvoir profiter de leurs conseils au moment où je recevrais M. de La Fayette ; mais il est venu avant vous, et il ne me reste plus rien à vous dire, sinon que je n'ai pas eu l'intention de partir, et que je ne m'éloignerai pas de l'Assemblée-nationale. »

Avec M. de La Fayette étaient quatre députés de la commune de Paris, chargés de supplier le roi de ne confier la garde de sa personne qu'à la garde nationale de Paris et de Versailles, de venir habiter la capitale, de hâter les travaux des représentans de la nation, et de les sanctionner. Ces demandes

paraissent avoir été suggérées par la faction, qui se flattait d'être bien plus maîtresse du monarque à Paris qu'à Versailles, à cause du peuple immense que cette capitale renferme. Le roi répondit favorablement; ce qui fit dire à La Fayette qu'il lui avait fait faire des sacrifices pour le sauver. La commune fut instruite, le lendemain matin à six heures, de la réponse de S. M., et fit publier que la garde parisienne n'avait éprouvé aucun obstacle à Versailles; que le roi l'avait reçue avec bonté; qu'il avait accepté les articles de la constitution, et déclaré qu'un détachement de la garde nationale parisienne contribuerait à sa garde personnelle; que déjà elle était en possession de tous les postes.

La Fayette, plein d'une confiance vraie ou simulée, tâcha de l'inspirer à tous les chefs des Gardes-du-Corps, au duc de Guiche, aux personnes qui entouraient la famille royale, et enfin au président de l'assemblée, à qui il dit qu'il pouvait lever la séance; que l'armée parisienne était tranquille, et qu'il répondait de tout. Il alla ensuite se mettre au lit, après avoir placé quelques sentinelles. Les ci-devant Gardes-Françaises, maîtres de tous les postes, s'é-

taient déjà rangés en bataille dans la cour des Ministres, ayant en face les Gardes-Suisses, aussi rangés en bataille. Ils firent tenir la grille de la cour des Princes ouverte, sur la demande très-impérieuse des brigands, pour faciliter le passage dans le jardin. Quant aux Gardes-du-Corps, il n'en resta que quatre-vingts ou cent, avec quelques officiers, pour la garde intérieure du château. Les autres s'étaient retirés à Trianon, dans la persuasion qu'il n'arriverait point de désordre, après l'assurance bien positive que M. de La Fayette en avait donnée. La sécurité qui, cette nuit-là, gagna tout le monde, a quelque chose d'incompréhensible. On savait que les Gardes-Françaises, lâches déserteurs, s'étaient mis à la tête des révoltés de Paris; que le matin ils avaient manifesté comme eux une haine implacable contre les Gardes-du-Corps, et tenu des propos outrageans contre le roi et la reine : malgré cela La Fayette, qui, plus qu'un autre, devait connaître leurs dispositions et celles de la populace qui l'avait précédé ou suivi, affecte de la sécurité. C'est sur sa parole que tous les officiers supérieurs se retirent, et que l'Assemblée-nationale se disperse.

Les officiers des Gardes-du-Corps qui étaient au château, restèrent seuls à l'*OEil-de-bœuf*, quand tout le monde fut sorti des appartemens. Ils s'y tinrent jusqu'à ce que des ordres précis les forcèrent de rentrer chez eux à deux heures et demie du matin, laissant à M. de Luillier et aux gardes qu'il commandait, le soin de veiller sur les jours du roi et de la reine. Tout fut tranquille jusqu'à cinq heures un quart. Alors quelques femmes et quelques hommes se présentèrent à la grille de la cour des Princes, qu'on avait laissée ouverte, comme je l'ai dit. Ils traversent la cour et passent sous la voûte du château en disant, *allons chez la reine*. Un moment après, deux femmes, ou plutôt deux hommes déguisés en femmes, pénètrent jusque dans la grande salle où étaient les Gardes-du-Corps, et disparaissent après avoir reconnu les lieux. Au même instant des brigands entrent dans la cour des Princes et sont bientôt suivis d'une foule d'autres. Leur nombre devient si grand que M. de Luillier fait prendre les armes à son détachement, et remonte dans les salles à cinq heures trois quarts. La foule qui bordait la grille royale, leur voyant traverser la cour, les accable d'invectives, et l'on en-

tend ces mots : *Tirons-les, ne les manquons pas.* Ces expressions furent accompagnées de beaucoup d'autres que la dignité de l'Histoire ne permet pas de rapporter. Cependant les gardes arrivent au poste qui leur était désigné. M. d'Aguesseau, major de la maison du roi, qui venait d'arriver, leur dit : Sa majesté ordonne et vous commande de ne point tirer, de ne frapper personne ; enfin, de ne pas vous défendre. « Monsieur, lui répond M. de Luillier, assurez notre malheureux maître que ses ordres seront exécutés ; mais nous allons être assassinés. »

Une colonne de brigands, venant de la place d'Armes, entre dans la cour des Ministres, et se partage en deux bandes. L'une, c'est la moins nombreuse, dirige sa marche du côté de la chapelle ; l'autre entre dans la cour des Princes, et, pénétrant dans la cour royale, fond sur deux gardes du roi, MM. Moreau et Deshuttes, qui venaient d'être placés à la grille. M. Deshuttes tombe criblé de coups, toujours soumis aux ordres qui lui défendent de faire usage de ses armes. Les monstres le traînent encore vivant dans la cour des Ministres, où ils lui coupent la tête qu'ils mettent au bout d'une

pique. A ce spectacle, des cris d'une joie barbare se font entendre de toutes parts M. Moreau, assailli à son tour et désarmé, eut le bonheur d'échapper à ses assassins, qui s'élancent sur le grand escalier en criant: *Tue, tue, point de quartier; allons chez la reine.* Le duc d'Orléans leur montrait, dit-on, de la main la salle des Gardes-du-Corps qui étaient de service auprès d'elle, et entendait crier autour de lui: *Vive le roi d'Orléans*, *vive M. le duc d'Orléans!* Chabroud, dans son rapport sur les journées des 5 et 6 octobre, regarde ces expressions « comme des bénédictions qui honorent les bons citoyens, acquittent l'Etat, et sont tout à la fois le germe et la récompense du patriotisme. »

M. Barreau, averti par les hurlemens des assassins, se retranche avec ses camarades dans cette salle, où il commandait, tandis que d'autres gardes cherchent à calmer ces âmes féroces. Ils en reçoivent pour toute réponse ces mots: *Rendez les armes.* Au même instant, ils sont assaillis et forcés de rentrer précipitamment dans la salle, dont ils ont encore le temps de fermer les portes; mais elles tombent sous les coups de hache. Les assassins, devenus plus furieux par le

succès, poursuivent partout leurs victimes. M. du Repaire, renversé sur le dos, avait sur l'estomac une pique qu'on allait lui enfoncer, quand il fut secouru par M. de Miamandre-Sainte-Marie. On entendit proférer ces mots horribles contre la reine : « Nous voulons couper sa tête, son cœur, fricasser son foie, et cela ne finira pas là. » M. de Miomandre, effrayé du danger que court sa souveraine, crie à une dame qu'il aperçoit : « Sauvez la reine, on en veut à sa vie. Je suis seul contre deux mille tigres. Mes camarades ont été forcés de quitter leur salle. » Aussitôt il est renversé d'un coup de pique, et reçoit à la tête un coup de crosse de fusil, qui fait ruisseler son sang.

Le brave Varicour, qui était en sentinelle à la porte de l'appartement de la reine, voyant venir la horde des forcenés, crie, à son tour: *Qu'on sauve la reine.* Il est mortellement blessé, et va expirer sous les coups de poignard dans la grande salle des Gardes. Les assassins entrent dans la chambre de cette princesse, qui avait à peine eu le temps de se sauver en désordre chez le roi, percent son lit à coups de piques et de couteaux, dégouttans du sang de ses gardes, et massacrent un de ses heiduques qui s'était

réfugié sous ce même lit. Elle eut bientôt la consolation de voir arriver M. le dauphin, madame royale et madame de Tourzel. Tandis que les scélérats portaient l'épouvante et la mort dans les endroits du château, où ils savaient qu'il y avait des Gardes-du-Corps en faction, ceux de ces braves militaires qui étaient dans la grande salle furent assaillis à leur tour. Il y en eut plusieurs de blessés; d'autres durent leur salut aux grenadiers de la garde parisienne, qui, étant instruits de l'attaque du château, avaient volé au secours de la famille royale. Ils allèrent à l'Œil-de-Bœuf, où ils savaient que les Gardes-du-Corps s'étaient retranchés, dans la ferme résolution de vendre chèrement leur vie. M. de Chevanes, qui ne connaissait pas leurs dispositions pacifiques, se présenta, et leur dit: « S'il vous faut une victime, je viens m'offrir. Je suis un des commandans du poste, et c'est à moi qu'appartient l'honneur de périr le premier pour la défense de mon roi; mais sachez donc le respecter. » Le commandant des grenadiers lui tend la main, et lui répond: « Loin d'en vouloir à votre vie, nous venons vous défendre contre vos assassins. » A ces mots, tous les grenadiers se jettent

dans les bras des Gardes-du-Corps, les embrassent, changent leurs bonnets contre leurs chapeaux, les cocardes nationales contre les cocardes blanches, et les arrachent à la ſureur de la multitude, qui respire encore le carnage. Chabroud, dans son rapport, dit « que la rage s'était dissipée, parce » que la *vengeance* épuise dans ses premiers » momens son atrocité. » Comme si les brigands avaient quelques crimes à punir sur le roi, la reine et les Gardes-du-Corps. Ce mot *vengeance*, employé dans cette occasion, a quelque chose de barbare. Le même rapporteur observe qu'on *coupa seulement deux têtes*. Deux têtes coupées ne suffisaient pas pour lui faire horreur. Il serait tenté de louer la modération des assassins, comme fit le continuateur du Courrier de Provence.

Puisqu'il faut achever cet affreux tableau, je transporterai le lecteur à l'hôtel des Gardes, où un grand nombre d'entr'eux étaient en quelque sorte prisonniers. La garde parisienne, maîtresse de l'hôtel, leur signifie qu'ils n'ont plus de service à faire; que c'est à elle à garder la personne du roi. Elle se saisit de leurs mousquetons, de leurs épées et de leurs sabres; et, à la pointe du jour, quand elle leur permet d'aller au châ-

teau, qu'ils ne savaient pas être devenu un théâtre de carnage, ils sont attaqués par les brigands. M. de Lukerque est saisi, meurtri de coups, dépouillé de ses habits, traîné, la corde au cou, dans la cour des Ecuries, et jeté sur le bord de l'abreuvoir, tandis qu'on criait : *Il faut l'égorger, il faut le pendre.* Déjà une hache était levée pour lui trancher la tête, lorsque la garde parisienne le sauva. Un peu plus loin, M. Vaquier de la Motte se débattait au milieu d'une horde, qui ne lui portait que des coups mal assurés. Deux grenadiers de la garde nationale qui le remarquèrent, à cause de sa taille avantageuse, volèrent à son secours, appelèrent leurs camarades, et le conduisirent sous les drapeaux du bataillon des Feuillans.

Je ne suivrai pas plus long-temps les Gardes-du-Corps a travers les dangers qu'ils coururent, et auxquels ils n'échappèrent que par le secours de M. de La Fayette. Ce général s'était réveillé au premier bruit, et courait à cheval pour faire cesser le désordre. Voyant venir à lui une troupe de grenadiers, il leur dit : « Non, vous ne souffrirez pas que de braves gens soient lâchement assassinés. Jurez-moi, foi de grenadiers, que vous ne permettrez pas qu'on leur fasse

aucun mal. » Ce qui fut promis et exécuté. Il trouva quinze ou dix-huit de ces gardes autour desquels les monstres dansaient en signe de réjouissance de ce qu'ils allaient les pendre autour de la place d'Armes, et que ce serait, disaient-ils, *un très-beau spectacle*. M. de La Fayette les délivra pour les rendre à leur corps, qui, suivant l'expression de M. de Bonnai, un des officiers, « n'a jamais été si grand que lorsque, par » excès d'amour et d'obéissance pour le roi, » il se laissa massacrer sur les marches » du trône, qu'il lui était interdit de dé- » fendre. »

Les brigands furent bientôt dispersés, quand M. de La Fayette se fut mis à la tête de la milice; mais le calme ne se rétablit qu'au moment où le roi parut au balcon, et demanda grâce pour ses Gardes-du-Corps. Ceux qui se trouvèrent auprès de sa personne jetèrent leurs bandoulières, mirent bas les armes, et crièrent : *Vive la nation!* La multitude, passant tout-à-coup de la rage à la joie, répondit : *Vive le roi!* Il y eut des gens dans la foule qui demandèrent la reine, et quand elle parut sur le balcon, ayant avec elle M. le dauphin et madame royale, on cria : *Point d'enfans!*

ce qui ferait croire que des monstres avaient encore envie d'exécuter leur exécrable projet, et qu'ils craignaient, en tirant sur elle, de tuer ses enfans. Elle les fit retirer. Cette marque de confiance, qui, au fond, n'était que du courage, et son air de grandeur, en imposèrent aux assassins.

La foule demanda que le roi vînt à Paris. Le roi, avant de répondre, désira que l'Assemblée-nationale se rendît auprès de lui, pour s'environner en quelque manière de la faveur populaire dont elle jouissait. Mounier fit part à l'assemblée du désir de S. M.; Mirabeau s'y opposa, et ajoutant l'ironie à l'insulte, il eut l'impudence de dire qu'il n'était pas de la dignité de l'assemblée de se transporter chez le roi, qu'elle ne pouvait pas y délibérer librement, et qu'il suffisait de nommer une députation de trente-six membres. Mounier protesta contre ce refus. Quelques députés insistèrent pour en faire sentir l'indécence et la barbarie; mais la motion de Mirabeau, appuyée par les clameurs des tribunes, l'emporta; et ce tribun séditieux qui, au rapport de Lally-Tolendal, riait avec Barnave quand le sang coulait au château, eut le plaisir barbare de prolonger les dangers et les

frayeurs du monarque et de son auguste famille.

Le roi, pressé par les rebelles, et ne voyant pas arriver l'Assemblée-nationale, promit de partir à midi. Une salve de canons et de mousqueterie annonça cette nouvelle à toute la ville. L'assemblée, instruite de cette résolution, décréta, sur la proposition de Barnave et de Mirabeau, que le roi et elle étaient inséparables durant la présente session. C'était une manière honnête de le déclarer prisonnier. Ce prince fit semblant de croire que c'était de la part des représentans une précaution pour le mettre à l'abri des insultes de la populace; car, dès ce moment, il prit le parti d'une résignation constante et courageuse: il répondit qu'il était touché de cette nouvelle marque d'attachement que lui donnait l'assemblée; que son vœu était de ne jamais se séparer d'elle; qu'il allait à Paris avec la reine et ses enfans, et qu'il donnerait des ordres pour qu'elle vînt y continuer ses séances. Lorsque le président fit part de cette réponse, Mirabeau, qui n'avait voulu envoyer que trente-six députés au roi quand sa vie était en danger, fut d'avis d'en envoyer cent, pour donner à ce cortège l'air

imposant d'un sénat souverain qui faisait traîner à sa suite un monarque captif, et il demanda à être de la députation : un des secrétaires l'avait déjà mis sur la liste. Mounier, qui, en sa qualité de président, était chargé de les nommer, le raya. Mirabeau lui dit : « Pourquoi me rayez-vous, monsieur ? Je demande à être de la députation pour apaiser le peuple, en cas qu'il y ait du tumulte quand le roi arrivera à Paris.— Monsieur, lui répondit Mounier, ceux qui ont assez de crédit sur l'esprit du peuple pour l'apaiser, peuvent aussi le soulever. » Mirabeau insista et fut de la députation. Ce fut dans cette séance qu'il dit « que le vaisseau de l'Etat, loin d'être arrêté dans sa course, s'avancerait vers le port plus rapidement que jamais. » S'il n'était pas de la conjuration, comme le prétend Mallet-Dupan, s'il n'aspirait qu'à une popularité qui forçât le roi de le prendre pour ministre, il était bien maladroit.

Au moment où ce législateur fondait de si hautes espérances sur les travaux de l'assemblée, les brigands, qui leur donnaient tant d'activité, pillaient l'hôtel des Gardes-du-Corps ; d'autres dévastaient l'hôtel Charost. N'ayant pu assouvir leur rage sur les

gardes, qui s'étaient enfuis déguisés, ils enlevèrent jusqu'aux chevaux, et pénétrèrent dans l'infirmerie pour massacrer les malades, que, par bonheur, on avait eu le temps de faire transporter dans les maisons voisines. Ce dessein barbare est digne du reste du tableau. Versailles, après tant d'atrocités, n'était plus digne d'être le séjour des rois; mais Paris, qu'offrait-il qui ne dût navrer le monarque de douleur?

M. Bertrand, dans son Histoire de la Révolution, nous apprend, et je tiens aussi le fait du président de Frondeville, que ce magistrat ayant appuyé son coude, dans un moment d'accablement, sur une porte masquée qui donnait dans un arrière-cabinet du roi, la porte s'ouvrit, et qu'il aperçut le roi et la reine. Il n'eut rien de plus pressé que de la tirer à lui. « Entrez, » lui dit la reine, qui était assise, ayant le dauphin à ses côtés et le roi debout devant elle. « Hé » bien, M. de Frondeville, nous allons à Pa» ris, et nous sommes à examiner où nous » pourrons loger notre bonne Babet; nous » voulons qu'elle soit bien, cette chère » sœur! » Le roi était morne, pensif, et ne disait rien. La reine, après un moment de silence, s'étant levée avec émotion, prit

son fils dans ses bras, et le présentant au roi elle lui dit : « Promettez-moi donc, je vous en conjure au nom de ce que vous avez de plus cher, pour le salut de la France, pour le vôtre et pour celui de ce cher enfant, que s'il se présente jamais une circonstance pareille, et que vous ayez les moyens de vous éloigner, vous en saisirez l'occasion. » Le roi laissa échapper quelques larmes, et, sans rien répondre, passa dans un autre cabinet.

Il partit de Versailles le 6 octobre à une heure après midi, précédé d'une horde de brigands qui portaient en triomphe au bout d'une pique les têtes des deux Gardes-du-Corps. Après eux marchait le gros de l'armée parisienne; venaient ensuite les hommes déguisés, les poissardes, arrivées la veille, et toutes ces femmes de mauvaise vie, dont plusieurs, couronnées de laurier et assises sur les affûts de canon et sur les bagages de la cour, chantaient leur victoire dans l'ivresse de la fureur et du vin. Le carrosse où étaient leurs majestés et la famille royale, environné de leurs fidèles gardes, les uns à pied, les autres à cheval, la plupart sans chapeau, tous désarmés et épuisés de faim et de fatigue, suivait immédiate-

Départ du roi pour Paris.

ment. Il y avait aussi des dragons, des soldats du régiment de Flandres, des Cent-Suisses et des gardes nationaux. Au milieu de ce cortège on voyait des chariots de bled et de farine, préparés secrètement à Versailles pour cette occasion, comme si l'on avait voulu faire accroire au peuple que le roi et la reine cachaient les grains pour entretenir la disette. Voilà pourquoi les brigands criaient : « Nous amenons le boulanger, la boulangère et le mitron. » Le mitron était le dauphin. A ces cris tumultueux et barbares se mêlaient de fréquentes salves de mousqueterie, des danses d'anthropophages autour des deux têtes sanglantes qu'on eut la cruauté de faire friser à Sèvres, pour donner l'exemple d'un nouveau genre de barbarie qui manquait à l'histoire des cannibales. Cet horrible spectacle fut présenté aux portières de toutes les voitures qui se trouvèrent sur la route de Versailles, et continua jusqu'au Palais-Royal, que ces âmes féroces avaient choisi depuis six mois pour y étaler leurs épouvantables trophées.

Le roi, traîné à la suite des brigands, abreuvé d'humiliations, fut conduit avec sa famille à l'Hôtel-de-Ville, pour s'entendre dire par le maire Bailly que *ce jour-là était*

un beau jour; mot cruel qui, joint aux atrocités qu'on vient de lire, a fait dire à un célèbre Anglais « qu'on avait vu porter la rebellion contre un roi modéré, à un point de fureur, d'outrage et d'insulte dont aucun peuple connu n'avait donné l'exemple contre un usurpateur, quelque injuste qu'il fût, ou contre le tyran le plus cruel. » En sortant de l'Hôtel-de-Ville, le roi alla aux Tuileries, où, depuis cette époque fatale, il ne fut plus libre dans aucun des actes d'autorité qu'on lui fit faire. Il fut obligé d'abandonner ses gardes jusqu'au moment où il pourrait recouvrer une liberté dont il se flattait en vain. On accusa la ville de Paris d'être l'auteur de leur persécution. La commune crut faire tomber ce reproche, en priant le roi de les reprendre et d'employer néanmoins la garde parisienne avec eux. Mais quand il voulut les rassembler, les districts souverains s'y opposèrent formellement, et le rappel des gardes n'eut pas lieu.

On ne peut s'empêcher de voir dans ce récit le plan de cette faction criminelle qui projetait de changer la forme de gouvernement. Elle voulait se rendre maîtresse de la personne du roi, pour légitimer en quel-

Réflexions sur les moteurs de ces journées.

que sorte ses usurpations, en les lui faisant sanctionner. On dira peut-être qu'il était plus simple pour les conjurés de se défaire de lui. Mais ils sentaient toute l'horreur qu'un parricide eût excitée dans une nation qui, malgré ses égaremens, conservait encore pour la royauté un respect qui faisait partie de ses mœurs. D'ailleurs les vertus de Louis XVI avaient inspiré un amour qu'on n'avait encore pu lui ravir. Il paraît donc que la faction démocratique n'en voulait pas aux jours du roi; que les menaces contre sa personne et les tentatives contre la vie de la reine, furent faites par les satellites d'une autre faction.

M. de La Fayette se conduisit comme un homme qui voulait se décider après l'événement. Malheureusement pour lui ses intérêts se liaient avec ceux des factieux. Comme il avait l'ambition de remplacer les capitaines des gardes, il voulait que les ci-devant Gardes-Françaises eussent avec la milice bourgeoise de Paris la garde du roi, ainsi qu'on les en avait flattés. Par-là on explique pourquoi la garde parisienne montra tant d'ardeur pour aller à Versailles; pourquoi elle fit tenir ouverte la grille par laquelle les brigands s'introduisirent dans le

château ; pourquoi elle n'en punit aucun ; pourquoi, lorsqu'elle fut maîtresse de l'hôtel des gardes, elle leur signifia qu'ils n'avaient plus de service à faire, que c'était à elle à garder la personne du roi ; pourquoi enfin elle n'arrêta le désordre qu'après que la reine eut échappé, comme par miracle, au fer des assassins. Alors, et seulement alors, M. de La Fayette, qui avait promis que tout serait tranquille, se réveilla et mit les Gardes-du-Corps sous la protection de sa troupe.

La milice parisienne fut donc complice de tous les forfaits qu'elle laissa commettre, et qu'elle aurait empêchés, si elle n'avait aspiré à s'emparer exclusivement de la garde de la famille royale, et à retracer sous nos yeux, non le courage, mais les mouvemens séditieux de la garde prétorienne. M. de La Fayette prépara et partagea ces crimes par sa coupable négligence. Si c'est de cette manière qu'il voulait être seul maître de la personne du roi, le tenir asservi aux volontés des factieux et devenir le principal fondateur du nouveau gouvernement, en attendant qu'il pût en être le protecteur, lorsqu'il serait parvenu, comme il s'en flattait, à se faire nommer commandant-général de toute

la milice nationale de l'empire, c'est fonder sur trop de crimes les projets d'une folle ambition. Sous un chef plus sage, plus éclairé, plus ferme, la garde nationale de Paris n'aurait pas eu à rougir de son insurrection du 5 octobre et de sa connivence avec les brigands de cette ville, auxquels le peuple de Versailles et une partie de sa milice n'eurent pas honte de s'associer.

M. de La Fayette n'était pas capable de conseiller le crime; tout au plus il le laissait commettre, quand il le croyait utile à ses vues. Son défaut était d'avoir peu d'esprit et une grande ambition. Il arrivait de là qu'il employait de petits moyens, lors même qu'il désirait de grandes choses. S'étant ainsi placé entre des désirs immodérés et des vues bornées, il ne montra dans sa conduite qu'un caractère mesquin, un esprit faux et une imagination stérile, quoiqu'exagérée. Mais il avait du calme et de la circonspection. S'il ne fut pas complice de la faction d'Orléans, qu'il méprisait, on ne peut nier qu'il s'entendait avec cette autre faction qui, pour changer la forme de gouvernement, avait besoin de s'emparer de la personne du monarque et de le transférer à Paris, où elle serait soutenue par un peuple

nombreux, facile à agiter, et par les personnes de tout état que les passions et l'amour de la nouveauté avaient égarées.

Avant que le roi partît de Versailles, l'assemblée adopta le projet de décret sur les finances, proposé par M. Necker. La raison qu'en donna Mirabeau, « c'est qu'il fallait » signaler cette journée, qui devait établir » la concorde, et en étendre les bienfaits » aux extrémités du royaume. » La véritable raison est que les factieux étant maîtres de la personne du roi, n'avaient plus besoin de le tenir dans leur dépendance par le refus des subsides. Dès-lors ils commencèrent à mettre moins de secret dans le plan qu'ils avaient formé de lui ôter insensiblement son autorité, et d'abattre toutes les institutions qui lui servaient d'appui.

Continuation des troubles à Paris.

Arrivé à Paris, le roi invita l'Assemblée nationale à y venir tenir ses séances. Voici en quels termes il lui écrivit: « Messieurs, les témoignages d'*affection* et de *fidélité* que j'ai reçus de ma bonne ville de Paris, et les instances de la commune, me déterminent à y fixer mon séjour le plus habituel; et dans la confiance où je suis toujours que vous ne voulez pas vous séparer de moi, je désire que vous nommiez des commissaires pour

chercher ici le local le plus convenable.....»

Cependant les troubles, au lieu de diminuer, allaient toujours en croissant dans cette ville, qu'il disait lui être si affectionnée et si fidèle. Il s'y faisait des attroupemens séditieux, accompagnés de menaces, tantôt devant l'Hôtel-de-Ville, tantôt au Mont-de-Piété, souvent autour du château des Tuileries, où était la famille royale, et plus souvent encore devant les boutiques des boulangers. On faisait courir, soit à Paris, soit à Versailles, des listes de proscription, où étaient inscrits, en caractères de sang, les noms des députés qui, par leurs principes et lèur courage, pouvaient s'opposer aux desseins des conjurés. On voulait s'en défaire ou par la fuite, ou par la mort; en effet, il y en eut plusieurs qui passèrent chez l'étranger : on demanda jusqu'à trois cents passe-ports; mais on refusa le plus grand nombre.

Le conseil du duc d'Orléans était le moteur secret de ces insurrections. M. de La Fayette en acquit les preuves et les donna au roi. En dévoilant ces criminelles manœuvres, il perdait le prince et se délivrait d'un homme qui mettait le plus d'obstacle à ses projets d'élévation. Il eut une conférence

avec lui chez M. de Montmorin, et le traita avec beaucoup de hauteur. Le duc d'Orléans s'en plaignit. Quelques jours après il fut mandé chez le roi, en présence de MM. de La Fayette et Bailly. S. M. lui dit qu'elle savait tout, qu'elle pouvait tout révéler; mais qu'elle n'en parlerait jamais s'il lui donnait sa parole d'honneur, sa parole de prince, qu'il ferait vendre les bleds qu'il avait accaparés, et refluer en France celui qu'il en avait fait exporter pour l'emmagasiner en pays étranger. « Partez pour l'Angleterre, ajouta le roi; nous dirons que je vous ai donné une mission importante, et ce bruit sauvera votre honneur. » Son départ ne ramena pas le calme. On continua de semer la terreur sur les pas des partisans du trône, et l'on se souvient de ce qui arriva à MM. Cocherel et Gouy-d'Arcy, un jour qu'ils venaient de Versailles à Paris. Arrivés à Sèvres, ils furent investis par plusieurs hommes du peuple, dont un demanda à M. Cocherel s'il n'était pas M. de Virieu? M. Cocherel lui répondit que non, et lui demanda à son tour ce qu'il voulait à M. de Virieu? « Nous voulons le massacrer, répondit-il, ainsi que plusieurs autres députés, mauvais citoyens. » M. Cocherel dé-

nonça ce fait à l'assemblée, et proposa de pourvoir à la sûreté des représentans; des murmures et des cris : *A l'ordre du jour !* lui coupèrent la parole. Malouet monta à la tribune, parla fort bien, mais ne produisit aucun effet.

Caractère des factieux en général. C'est ici le lieu de faire une digression sur le caractère des factieux en général. Ces gens-là sont, pour l'ordinaire, sans fortune, sans mœurs et sans honneur. Ils veulent bouleverser l'Etat pour s'enrichir et créer un nouvel ordre de choses où leur infamie ne soit comptée pour rien. Ils mettent dans leur parti tout ce qu'il y a de plus pervers et de plus déshonoré dans les premières classes de la société, et tous les gueux qui rampent dans les dernières. Cette association de crimes, d'infortunes et de passions leur donne une énergie proportionnée aux dangers qu'ils courent s'ils ne réussissent pas, et à la haute fortune qui les attend s'ils réussissent. Ils se reconnaissent entre eux à des signes certains, ont des points de ralliement et des opinions communes qui rendent leur ligue formidable. Elle devient irrésistible s'ils sont assez puissans pour s'emparer de l'autorité, parce qu'alors ils divisent la majorité par les rivalités et la défiance,

et la compriment par la terreur. Ils lui ôtent tous les moyens de se réunir en multipliant l'espionnage, et ceux de résister en ne lui laissant aucune arme, et en proscrivant les hommes capables d'inspirer des craintes. Quand les choses sont venues à ce point, ils exécutent tout ce qu'ils veulent, font marcher à leur défense ceux mêmes qui leur sont intérieurement opposés, lèvent des impôts à leur gré, publient des tables de proscription, et tous leurs ordres s'exécutent sans éprouver aucune résistance, parce que si on en excepte les hommes de leur faction, tous les autres vivent isolés et désunis, faute de connaître mutuellement leur façon de penser

La faction ennemie du trône avait acquis, par ces raisons, une prépondérance effrayante pour tous les gens de bien. Cependant comme elle vit que ses espérances pourraient s'évanouir si elle ne faisait payer la contribution patriotique, elle essaya de ranimer la confiance de la nation par le tableau séduisant des brillantes destinées qu'elle lui préparait. Mirabeau fut chargé de présenter à l'imagination toutes les illusions de la sienne. Il convint d'abord qu'une grande révolution avait entraîné la subver- Tableau des finances.

sion soudaine de l'ancien système; que, sans donner aux représentans de la nation le temps d'étayer ce qu'il fallait conserver encore, et de remplacer ce qu'il fallait détruire, elle les avait tout-à-coup environnés de ruines. Il ajouta que le gouvernement touchait à une fatale inertie; que les revenus publics avaient disparu ; que le crédit n'avait pu naître; qu'en se détendant, le ressort de la force sociale avait tout relâché, les hommes et les choses, la résolution, le courage et jusqu'aux vertus; que si l'on ne se hâtait de rendre au corps politique le mouvement et la vie, la plus belle révolution rentrerait dans le chaos dont tant de nobles travaux l'avaient fait éclore. Son tableau, où les espérances de la nation étaient balancées avec beaucoup d'art par des maux réels et par des craintes, avait été fait à dessein de préparer les esprits au projet qu'on avait de s'emparer des biens du clergé, comme étant le seul moyen d'élever la France à sa plus grande prospérité. L'évêque d'Autun, qui s'entendait avec Mirabeau, se chargea d'en faire la motion. On a vu plus haut qu'elle avait été rejetée quand M. de la Coste la fit, pour la première fois, le 8 août. Depuis cette époque, on avait tellement corrompu

le peuple par le spectacle des crimes et par les brochures qui les justifiaient, qu'on pouvait tout dire et tout oser impunément.

Il est bon, à ce sujet, de faire connaître en deux mots la tactique des meneurs de l'assemblée. Quand ils voulaient faire passer une motion, ils la lisaient au club des jacobins, et la modifiaient jusqu'à ce qu'elle fût supportable. Alors ils la présentaient dans les feuilles du jour d'une manière insidieuse; ils y revenaient plusieurs fois, si elle choquait trop ouvertement l'opinion; la discutaient dans les cafés et dans les groupes du Palais-Royal; et quand ils voyaient que le peuple commençait à l'approuver, ils la faisaient eux-mêmes à l'assemblée, ou bien ils la faisaient proposer par un *casse-cou;* quelquefois par des pétitionnaires qu'ils faisaient paraître à la barre. Les orateurs de la faction la développaient, leurs complices l'appuyaient, et les bandits des tribunes la couvraient d'applaudissemens; au lieu qu'ils poussaient des cris de rage contre les orateurs qui la combattaient. Quelquefois ils choisissaient le moment où la lassitude et l'ennui avaient chassé de l'assemblée leurs plus forts antagonistes, ou bien ils attendaient d'avoir pour président un de leurs

associés ; en un mot, ils employaient toutes les ruses qui pouvaient les conduire à leurs fins. Si ces manœuvres ne réussissaient pas, et que le décret qu'ils voulaient obtenir fût important, ils ordonnaient une insurrection, et la conduisaient avec un tel art, qu'ils étaient à peu près sûrs des ravages qui seraient commis, ou des victimes qui seraient immolées. Le jour de l'insurrection on reprenait la discussion, et la crainte arrachait le décret.

Projet de s'emparer des biens du clergé.

Ainsi, après que la motion de M. de La Coste eut été repoussée, les ennemis du clergé n'osèrent pas d'abord attaquer cet ordre directement ; ils se contentèrent de faire des sorties, tantôt plus, tantôt moins vives, suivant les occasions. J'ai déjà dit que le jour où M. Necker fit un tableau effrayant de la situation des finances, Dupont de Nemours fut d'avis de s'emparer des biens du clergé, pour prévenir la banqueroute ; que M. de Jessé s'opposa à la contribution patriotique, et proposa d'y suppléer par l'argenterie des églises. Le lendemain, treize bénédictins de Saint-Martin-des-Champs, poussés par des instigations secrètes, firent à l'assemblée l'offre des biens de leur monastère, et pour prix de leur

générosité, demandèrent une pension de 1500 livres par tête, avec la liberté de la dépenser où ils voudraient. Ce don, contraire à toutes les lois, puisque ces religieux donnaient ce qui ne leur appartenait pas, amena la question sur la propriété des biens ecclésiastiques. Tous les folliculaires qui s'étaient chargés de diriger l'opinion, écrivirent contre le clergé, voilèrent la source sacrée de ses propriétés, ou l'empoisonnèrent par leurs calomnies; ensuite ils peignirent de couleurs sombres l'état désespéré des finances, et, après avoir chargé l'horizon de nuages, ils laissèrent échapper quelques rayons de lumière pour montrer le génie de la France se reposant sur les biens du clergé.

Ce fut donc l'évêque d'Autun qui fit, le 10 octobre, la proposition de s'en emparer. Il prétendit que cet ordre n'était pas propriétaire comme les autres propriétaires, parce que les biens dont il jouissait n'avaient pas été donnés pour l'intérêt des personnes, mais pour le service des autels. Avec cette distinction, on pouvait un jour enlever à la noblesse ses fiefs et arrière-fiefs, avec d'autant plus de raison, qu'originairement ces biens avaient été donnés à la charge du ser-

vice militaire, et que cette obligation n'existait plus. Il aurait même pu dire que les biens roturiers, frappés d'une redevance quelconque, étaient un démembrement des fiefs, et devaient avoir le même sort. Il nous aurait ainsi ramenés, par le partage des terres, aux temps de Lacédémone, en attendant qu'on fît des Français autant de Spartiates. M. d'Autun aurait dû au moins excepter de la proscription les défrichemens et les acquisitions faites par le clergé ; il aurait dû aussi faire attention que les biens donnés à l'Eglise retrouveraient leurs maîtres, après qu'on en aurait chassé les possesseurs actuels, parce que les conditions auxquelles ils avaient été donnés étant violées, les héritiers des fondateurs rentraient naturellement dans les droits de leurs pères.

Ces droits, on les aurait respectés chez un peuple grossier; mais la philosophie du jour avait besoin de les anéantir, *pour assurer,* comme on le disait, *la base sacrée de tous les projets régénérateurs, et la pierre angulaire du nouvel édifice* qu'on se proposait d'élever. Aucune loi d'ailleurs ne résistait à la méthode que nos représentans s'étaient faite de ne regarder comme principes que ceux qu'ils établissaient. Ils avaient

dit : *Nous sommes la nation*, et ils exigeaient que tout le monde le crût. Nos commettans nous ont donné des pouvoirs; mais il n'appartient qu'à nous d'en fixer les limites. Juges suprêmes de la volonté des bienfaiteurs de l'Eglise, nous déclarons que ce que nous faisons aujourd'hui est conforme à leurs intentions, et que toute justice sera remplie, lorsqu'après avoir assuré à chaque titulaire un traitement honnête, nous vendrons les biens pour payer les dettes de l'Etat. C'est ainsi que raisonnait M. d'Autun. Dupont de Nemours et le comte de Mirabeau appuyèrent cette motion. Barnave soutint, le 13,[1] que *la nation pouvant détruire le clergé,* pouvait, à plus forte raison, le dépouiller, et que l'Eglise catholique reprendrait sa première splendeur au moment où les ministres seraient salariés.

L'abbé Maury attaqua d'abord l'argument sur lequel M. d'Autun et ceux de son parti fondaient leur système, qui était la nécessité de soutenir le crédit public. Il fit voir que ce crédit avait été la source de nos malheurs, parce qu'il avait été celle des profusions; qu'il était injuste de mettre les capitalistes à la place des bénéficiers; qu'avant tout, il fallait calculer les ressources de

l'Etat, vérifier la dette, constater la valeur des biens, examiner l'origine et l'immensité de la fortune des traitans, flétrir l'agiotage, et dénoncer les sang-sues publiques; que dépouiller le clergé, c'était dépouiller le tiers-état, puisque les cinq-sixièmes des ecclésiastiques n'étaient pas nobles; que les calculs de M. d'Autun n'étaient pas exacts; qu'enfin l'intention des commettans n'avait jamais été d'envoyer des députés des extrémités du royaume pour substituer une confiscation injuste à une banqueroute incertaine. « Comment, ajouta-t-il, persuaderez-vous de votre fidélité à payer la dette, si vous ne respectez pas les propriétés? La propriété est une et sacrée pour nous comme pour vous. Nos propriétés garantissent les vôtres. Nous sommes attaqués aujourd'hui; mais, ne vous y trompez pas, si nous sommes dépouillés, vous le serez à votre tour. On vous opposera votre propre immoralité, et la première calamité, en matière de finances, atteindra et dévorera vos héritages. Nous n'avons usurpé les possessions de personne; on ne nous en accuse pas. Nos biens nous appartiennent donc, ou parce que nous les avons acquis, ou parce qu'on nous les a donnés. Si l'on dit que nous les avons usur-

pés, renvoyez la question au pouvoir judiciaire. »

L'abbé Maury prouva, par d'autres raisonnemens, la propriété du clergé; fit voir combien il serait préjudiciable aux habitans de la campagne de livrer ces biens aux créanciers de l'Etat; combien cette opération serait dangereuse pour la religion. Mais des cris partis, suivant l'usage, de plusieurs endroits de la salle, allèrent l'assaillir à la tribune, et le forcèrent d'en descendre.

Malgré le soulèvement d'une partie de l'assemblée, les révolutionnaires sentaient que la victoire n'était point encore à eux, et que, pour la fixer dans leur parti, ils avaient besoin d'être appuyés. Ils résolurent donc de ne reprendre la discussion qu'à Paris, où les efforts réunis des capitalistes, des agioteurs, des protestans, des philosophes et des brigands étoufferaient les cris de la justice et de la raison. L'assemblée s'y transporta, n'étant déjà plus ce qu'on l'avait vue quelques mois auparavant. La crainte des proscriptions avait forcé de se retirer, comme je l'ai dit, un grand nombre de ceux qui, par leurs principes et leurs talens, auraient pu arrêter la révolution. On avait intimidé ou décrié les

L'assemblée se transporte à Paris.

autres, et subjugué les gens sages et modérés. La méthode qu'on avait introduite d'opiner par *assis* et *levé*, était encore très-favorable aux factieux : ainsi l'assemblée, livrée dès ce moment à leur empire, n'eut plus le pouvoir d'empêcher aucun de leurs projets de décret de passer.

Elle tint sa première séance à Paris, le 19 octobre, dans la salle de l'Archevêché, où elle continua de s'assembler jusqu'au 9 novembre, qu'elle se transféra dans une salle construite au Manége des Tuileries. Là elle se divisa en deux partis, devenus fameux sous le nom de *côté droit* et de *côté gauche*, ainsi nommés à cause de leur position, relativement à la place du président. Dans le côté droit siégeaient tous les évêques et archevêques, excepté M. d'Autun, tous les curés, abbés, gentilshommes et membres du tiers-état qui voulaient rester fidèles à leurs mandats, à la religion et à la monarchie. Le côté gauche fut occupé par les ecclésiastiques et les autres députés qui voulaient, les uns une nouvelle constitution, les autres la république, et quelques-uns l'anarchie, afin d'élever leur crédit et leur fortune sur les ruines de l'Etat. Là siégeaient le duc d'Orléans et les membres de l'ordre

de la noblesse qui, le 24 juin, avaient été se réunir avec lui au tiers-état. Ils n'étaient pas tous ennemis du trône. La plupart étaient, ou des imprudens, qui ne prévoyaient pas les suites de la démarche qu'ils avaient faite, ou des hommes enivrés de la faveur populaire, flattés de jouer un rôle, ou d'être cités un jour comme fondateurs d'un gouvernement libre; peut-être aussi le désir de se vendre à la cour, ou de la punir des petits mécontentemens qu'ils en avaient reçus, entra-t-il pour beaucoup dans les motifs qui leur firent prendre un parti si contraire à leurs intérêts.

Les députés qui se rangèrent du côté droit, mirent entre eux et les députés du côté gauche une ligne de démarcation que la différence de conduite et de principes rendit très-saillante; mais il ne fut pas en leur pouvoir de faire le bien dont ils étaient capables. Réduits, par leur petit nombre, à la défensive, tandis que leurs adversaires agissaient avec l'activité d'un feu dévorant, ils donnèrent lieu à ces quatre vers:

Il est un corps fameux dans un état critique;
Du plus grand médecin il est abandonné :
Le côté gauche est gangrené,
Le côté droit paralytique.

Cependant ils empêchèrent beaucoup de mal. Si l'anarchie n'arriva pas plus vite, on le doit à la résistance qu'ils opposèrent par leur fermeté, leurs talens et leurs lumières. On dira peut-être qu'ils auraient dû se retirer et protester, par la raison que le roi et l'assemblée étant sous l'influence des brigands, elle n'était plus libre. Mais les factieux qui dominaient le côté gauche, auraient-ils été arrêtés par cette scission? N'auraient-ils pas appelé les suppléans? N'auraient-ils pas dit que l'assemblée étant *une*, sans distinction de bailliage, huit cents députés, ayant le roi à leur tête, représentaient, aussi bien que douze cents, la nation qui, d'un bout du royaume à l'autre, était la même par la suppression des ordres et des priviléges? Enfin, se disant pouvoir constituant, ils n'auraient pas eu plus de peine à décider que les huit cents députés formaient l'assemblée, qu'ils n'en avaient eu à faire reconnaître son unité et sa permanence. Les factieux ne connaissent ni loi, ni morale, quand ils ont la force : aussi la première chose qu'ils firent en arrivant à Paris, fut d'intimer au roi de sanctionner sans réserve tous les décrets de la nuit impétueuse du 4 août; on lui fixa un terme de

huit jours pour accorder ou refuser la sanction; on lui en prescrivit la formule laconique, et l'on fit connaître indirectement aux ministres l'inutilité de toute espèce d'observation préalable. Au lieu de ces mots usités dans l'intitulé des lois : *Louis, par la grâce de Dieu, roi de France*, on mit : *Louis, par la grâce de Dieu et la constitution de l'Etat, roi des Français;* pour annoncer que ses droits à la royauté ne dataient que du jour où l'assemblée, s'étant déclarée constituante, l'avait reconnu pour chef de la nation. Il n'était pas *roi de France*, parce que ces mots présentaient à l'esprit des idées de propriété; mais *roi des Français*, parce qu'il ne leur commandait qu'au nom de la loi.

Le club breton suivit à Paris l'assemblée nationale, et alla s'établir au couvent des *Jacobins* de la rue Saint-Honoré, d'où il tira son nom. Il ne professait pas alors cette doctrine anti-sociale qui a enfanté les horreurs de la révolution. Attaché, du moins en apparence, à la monarchie et à la *déclaration des droits de l'homme*, il ne semblait désirer que de mettre des bornes au pouvoir royal. Mais les meneurs avaient bien d'autres vues, puisque ce sont eux qui avaient fait

Des jacobins.

couler le sang à Paris et dans les provinces. Il s'établit dans ce club un bureau central, connu sous le nom de *propagande*, composé des conjurés les plus ardens. Ils étaient spécialement chargés de propager la doctrine de la *société* par tous les moyens qui leur paraîtraient efficaces, sans être arrêtés par les crimes qu'il fallait commettre, ni par l'argent qu'il fallait prodiguer.

Ce bureau choisissait les émissaires qui devaient exciter au brigandage dans le royaume, et aller souffler l'esprit de révolte dans les pays étrangers. Il répandait par la voie de la poste, ou par celle des imprimeurs qu'il soudoyait secrètement sur les lieux, les ouvrages les plus incendiaires. Il poussa même le fanatisme jusqu'à envoyer aux foires les plus célèbres de l'Europe, la déclaration des droits de l'homme, imprimée sur des mouchoirs et traduite en différentes langues. Le médecin Seffre, Saxon, se chargea de la traduction allemande. C'est à la *propagande* qu'il faut attribuer les malheurs du pays de Liége, le fanatisme des Brabançons, les mouvemens du pays de Vaud, et la fermentation qui commençait à se faire sentir en Savoie, et qui aurait alors embrasé ce pays, sans la

sagesse et la fermeté du gouvernement.

Afin de répandre plus aisément ses principes, le club des jacobins fonda, pour ainsi dire, des colonies dans toutes les villes du royaume et même dans les bourgs. A Paris, comme on ne pouvait pas rassembler tous les fanatiques dans le même lieu, on établit dans différens quartiers d'autres clubs, où l'on admit les hommes et les femmes de la populace, comme si on avait voulu pourrir les bases mêmes de la société. On y voyait, pour me servir des expressions de Burke, « un mélange monstrueux de tous les états, » de toutes les langues, de toutes les nations; et parmi les êtres qui les composaient, il y avait des gens auprès desquels » Catilina aurait passé pour scrupuleux, et » Céthégus pour un homme sobre et modéré. » On peut donc rapporter à cet établissement la véritable époque où, suivant Bergasse, « se montra à découvert » cette philosophie aussi fausse que scandaleuse, qui a légitimé toutes les injustices, préparé toutes les usurpations, » encouragé toutes les violences, justifié » tous les attentats : cette philosophie qui » a réduit l'immoralité en système, qui a » fait de l'athéisme un moyen social, de l'ir-

» réligion presque une loi de police, et
» qui, mettant en dissolution tous les élé-
» mens des mœurs, n'a plus établi entre les
» hommes d'autre fraternité que celle des
» crimes; d'autres liens que les relations
» froides et momentanées de l'ambition;
» d'autre accord que celui que les mêmes
» haines, les mêmes fureurs, les mêmes
» vues d'intolérance et de tyrannie rendent
» quelquefois nécessaire. »

Nouveaux désordres à Paris.

Il n'y avait pas tout-à-fait huit cents députés à la première séance de l'Assemblée-nationale à Paris, tant la terreur avait fait d'impression sur les autres. Les brigands ne cessaient d'entretenir ce sentiment par leurs menaces et leurs violences. Ils massacrèrent le 21 octobre, au milieu d'une milice bourgeoise de plus de trente mille hommes, un boulanger nommé *François*, et portèrent sa tête au bout d'une pique jusqu'à la porte de l'Assemblée-nationale. Ces bêtes féroces criaient : *A bas, à bas les prêtres ; à la lanterne les évêques.* Ces évêques et ces prêtres étaient les mêmes à qui Bailly était allé dire quelques jours auparavant : « Vous, ministres des autels, que la sainteté de votre caractère rendait inviolables, oubliez un moment de délire ; il ne

reviendra plus. Il n'est aucun de nous qui, pénétré de respect pour la religion dont vous êtes les organes, ne soit prêt à *verser son sang* pour assurer votre tranquillité et l'indépendance des délibérations de l'assemblée.» Après des assurances si positives, quelle confiance pouvait-on avoir dans une municipalité qui n'avait pas la force ou la volonté de défendre la vie des citoyens? Le meurtre du boulanger ne coûta que cent écus à la faction qui voulait dominer par la terreur.

Cet événement fut cause qu'on décréta la *loi martiale,* qui n'a empêché aucun désordre, parce qu'elle ôtait au roi la force publique pour la mettre dans les mains des magistrats populaires, qui craignaient de l'employer contre leurs concitoyens. Robespierre la combattit comme nuisible, « en » ce qu'elle mettait un frein au patriotisme, » dans un moment où les passions et des » menaces de toute espèce tendaient à faire » avorter la révolution; et où ceux qui sou- » levaient le peuple avaient envie d'obtenir » des lois pour l'opprimer et pour détruire » la liberté. » Il proposa, comme une chose juste et raisonnable, de faire juger les commandans de province, qu'il accusait de lais-

ser sortir les grains du royaume, pour affamer les citoyens; et fut d'avis qu'on réprimât les évêques, parce qu'ils égaraient les esprits par des mandemens incendiaires. Enfin, il demanda l'érection d'un tribunal national pour les juger, ne comptant pas sur le patriotisme du Châtelet, auquel on avait attribué la connaissance des crimes de lèze-nation. Péthion, Buzot, Ricard et Mougins manifestèrent la même façon de penser.

Quand Robespierre parlait de mandemens incendiaires, il faisait allusion à celui de l'évêque de Tréguier. Le roi, affligé des malheurs de la France, avait écrit à tous les évêques une lettre touchante pour leur enjoindre d'ordonner des prières et de travailler avec les curés à ramener à leurs devoirs les peuples égarés par des émissaires et de faux édits. L'évêque de Tréguier remplit cette importante fonction avec autant de courage que de lumières. Il fit un tableau énergique, mais vrai, des opinions nouvelles qui bouleversaient le royaume, des crimes qui le déshonoraient, des maux sans nombre qui l'épuisaient. L'Assemblée-nationale, qui usurpait tous les pouvoirs, même celui de juger en matière de doctrine, renvoya le mandement

au Châtelet, comme un crime de lèze-nation.

Spoliation du clergé.

La spoliation du clergé est un des événemens qui marquent le plus dans cette histoire, par les suites qu'elle eut dans le système politique et moral de la France. Presque toutes les classes applaudirent au projet quand il fut connu, sans s'apercevoir que la violation des propriétés de cet ordre serait un point d'appui pour envahir les autres. Mais les créanciers de l'Etat y voyaient la sûreté de leurs créances, les capitalistes des acquisitions à faire, les philosophes et les protestans l'anéantissement de leurs ennemis. Les factieux profitèrent de la réunion de tous ces intérêts pour soulever, en faveur de cette opération, l'opinion presque générale de Paris et des provinces.

Thouret fit à ce sujet un nouveau rapport au nom des comités. Il était avocat au parlement de Rouen, et s'était fait une réputation au barreau par cette facilité d'élocution qui tient souvent lieu de science et de talent. Esprit faux, mais subtil et disert, mécréant en morale, romancier en politique, sophiste en législation, Thouret débitait sérieusement comme principes les idées qu'une

mauvaise métaphysique présentait à son imagination exaltée.

Je ne le suivrai pas dans celles qu'il étala sur la propriété des biens ecclésiastiques ; l'Histoire perdrait de sa dignité dans ce dédale de sophismes où lui, Duport, Garat le jeune, Treilhard, la Poule et d'Arche tourmentèrent la justice et la raison. Chapelier se distingua, dans cette occasion, par l'indécence de ses invectives contre le clergé, dont la ruine était jurée. Le vicomte de Mirabeau, Malouet, l'abbé de Montesquiou, les évêques de Clermont et de Nîmes, l'archevêque d'Aix et l'abbé Maury, pour la seconde fois, firent parler en faveur de cet ordre la jurisprudence et la raison de tous les siècles, la morale de tous les pays et l'intérêt de l'Etat : tout cela fut inutile. Le parti opposé ne connaissait que l'intérêt du moment, combiné avec l'opinion du jour. C'est pour avoir donné aux lois nouvelles ces deux bases mobiles, l'intérêt et l'opinion du moment, qu'il a ouvert de nouvelles sources de maux, sans tarir aucune des anciennes.

Ce parti fut soutenu, le 30 octobre, par les brigands, qui remplirent de bonne heure les cours, les tribunes et le grand escalier

de l'Archevêché, menaçant de la *lanterne* tous les prêtres qu'ils voyaient passer. Le 31, l'affluence et la fureur furent plus grandes; et le duc de la Rochefoucault dit ce jour-là, « que le décret était nécessaire pour ceux-» là mêmes qui pouvaient jadis le craindre; » ce qui était révéler le secret des factieux. Enfin ils eurent une victoire complète le 2 novembre, quand les hordes du Palais-Royal eurent déclaré que « si le décret n'était pas rendu ce jour-là, il n'existerait pas un seul prêtre dans Paris. » Voilà comment la majorité de l'assemblée, timide quand l'opinion publique était encore incertaine sur son compte, barbare quand cette même opinion l'eut rassurée dans son immoralité, offrait l'image de ce conquérant des Indes, qui se faisait traîner sur un char attelé de tigres. Le décret fut rendu à la majorité de cinq cent soixante-dix-huit voix contre trois cent quarante-six : il y en eut quarante qui refusèrent de voter. Tous les biens ecclésiastiques furent mis à la disposition de la nation, « à la charge de pourvoir d'une ma-» nière convenable aux frais du culte, à » l'entretien des ministres et au soulage-» ment des pauvres, sous la *surveillance* » et d'après les *instructions* des provinces. »

Novembre 1789.

Des plaisans remarquèrent que ce décret avait été rendu à l'archevêché, le jour des Morts, sur la motion d'un prélat, l'évêque d'Autun, et sous la présidence de l'avocat du clergé, Camus.

L'Assemblée-nationale, malgré la rapidité de ses succès, n'osa pas d'abord décréter la vente des biens ecclésiastiques. Cette observation nous mettra plus à portée de suivre les progrès de ses conquêtes, lorsque l'accroissement de sa renommée secondera la hardiesse de ses entreprises. On peut faire la même remarque au sujet de la motion faite par Bouche, le 12 novembre, de s'emparer d'Avignon et du comtat Venaissin. Cette motion excita un murmure général. On verra bientôt comment et jusqu'à quel point on fit changer l'opinion. A présent il suffit d'observer de quelle manière l'Assemblée-nationale écarte les obstacles, ou rassemble autour d'elle les forces pour arriver à son but.

Suspension ou abolition de différens corps.

Le clergé détruit, tous les autres corps chancelèrent sur leurs bases. Les bailliages eurent défense de s'assembler sans la permission expresse de l'Assemblée-nationale, attendu qu'ils auraient pu révoquer leurs députés, ou les rappeler à leurs mandats.

Les parlemens eurent aussi ordre de cesser leurs fonctions ; on ne laissa que les chambres des vacations, pour ne pas interrompre entièrement le cours de la justice. Ainsi l'Assemblée-nationale se trouva tout à la fois nantie du gouvernement, maîtresse de la personne du roi, indépendante de la nation, puisqu'elle l'était des bailliages, débarrassée du clergé et délivrée des parlemens et des autres cours souveraines, dont nous verrons bientôt la suppression. Après avoir détruit les ordres et mis les grands corps de magistrature dans l'impossibilité de lui résister, elle abolit les corps de province, c'est-à-dire les pays d'états. On a déjà vu qu'elle en avait supprimé les priviléges ; à présent elle change jusqu'aux noms, dans la crainte qu'en laissant subsister quelque chose qui rappelât à ces provinces leur ancienne manière d'être, elles ne fussent tentées un jour de la recouvrer. L'assemblée, d'ailleurs, s'imaginait avec raison que l'esprit public se répandrait avec bien plus de facilité dans le royaume, lorsqu'il ne passerait plus par ces canaux antiques dont l'organisation empêcherait la circulation de la nouvelle sève qui devait vivifier le corps social.

Il est certain que l'ancienne administration aurait eu plus d'activité, un cours plus uniforme et plus régulier, si elle n'avait pas été entravée dans sa marche par ces masses de priviléges qui la contrariaient trop souvent; mais aussi combien n'est-il pas dangereux de tout détruire? Un homme d'un grand courage et d'une grande capacité a bien plus de facilité à se rendre absolu chez une nation où l'on a tout abaissé au même niveau. Semblable à un général d'armée qui entrerait dans un pays où l'on aurait abattu les bois, aplani les montagnes et comblé les fossés, il briserait tout sous ses pieds de fer.

Création des départemens, des districts et des municipalités.

A l'ancienne division du royaume on substitua celle par départemens, bien plus républicaine, en ce que chaque département n'avait pas, à beaucoup près, la force qu'avait chaque province. Cette division avait été proposée plusieurs fois aux synodes des protestans, vers la fin du seizième siècle, et fut adoptée sur la proposition de Rabaut de Saint-Etienne, rapporteur du comité de constitution. Ce fut à cette occasion qu'il dit ce que j'ai rapporté ailleurs, et qui mérite d'être répété : «Que tous les établissemens existans en France couronnaient le malheur

du peuple; que, pour le rendre heureux, il fallait le renouveler, changer ses idées, ses lois, ses mœurs;... changer les hommes, les choses, les mots; tout détruire, puisque tout était à recréer: » c'est-à-dire, détacher la génération existante des générations passées, et faire en sorte qu'elles fussent pour nos neveux ce que sont pour nous les temps fabuleux, avec lesquels nous n'avons aucun point de rapprochement. L'idée était extravagante. Burke, en la citant dans son ouvrage sur la révolution française, se demande « si Rabaut, qui fut ensuite président de l'Assemblée-nationale, ne présidait pas une assemblée tenue aux Quinze-Vingts ou aux Petites-Maisons. » Cependant les vues de ce député n'en furent pas moins remplies dans la suite; et l'on verra qu'en effet on changea les idées, les mœurs, les choses, les noms et les mots; que les Français de 1794 formèrent dans l'Europe un peuple différent des autres, et qui n'avait jamais eu de modèle. Puisse-t-il n'avoir jamais d'imitateur!

Outre les quatre-vingt-trois départemens, on créa cinq cent quarante-cinq districts, et environ quarante-quatre mille municipalités, afin de distribuer au peuple,

par petites portions, la souveraineté, ou, pour mieux dire, l'exercice de la tyrannie. On donna aux départemens, aux districts, les pouvoirs réunis des intendans, des tribunaux d'élection, des eaux et forêts, et des trésoriers de France; on leur donna même la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral; c'est-à-dire qu'on leur attribua une jurisdiction qui n'avait appartenu jusqu'alors qu'au gouvernement et aux évêques. Ces corps homogènes avaient, en naissant, une tendance commune au même but, qui était la république, ou plutôt l'anarchie. Pour y arriver plus vite et plus sûrement, on donna les droits de citoyen actif aux hommes qui avaient toujours été exclus, à cause de leur état ou de leur religion, des fonctions publiques, savoir, les protestans, les comédiens, les exécuteurs de la haute-justice et les Juifs.

Quand on eut rassemblé tous les élémens d'un gouvernement populaire, on en fit les premiers essais dans les assemblées sans nombre de municipalités, de districts et de départemens. Ces assemblées eurent l'inconvénient d'enlever les laboureurs à l'agriculture, les artisans aux métiers, les

négocians et les marchands à leur commerce, parce qu'elles ne furent composées que de ces gens-là et de *bourgeois ;* les mêmes inconvéniens résultèrent de l'établissement des gardes nationales dans les villes, bourgs et villages. Les corps-de-garde étaient des écoles où l'on faisait moins l'apprentissage de l'art de la guerre que celui des vices et de l'oisiveté. Ainsi ces corps administratifs, ces assemblées, ces gardes nationales, dont le Corps-législatif faisait dépendre toute sa force, préparaient de loin la ruine de l'Etat, par la diminution de l'industrie et par l'excès de la misère qui devaient en être la suite. De là le dépérissement des revenus publics, le dérangement de la balance du commerce, et la défiance, qui fut cause que non seulement les étrangers cessèrent de placer leurs capitaux dans nos fonds publics, mais qu'ils s'empressèrent de retirer ceux qu'ils y avaient.

La même défiance s'empara des capitalistes français : le numéraire se resserra ; les particuliers diminuèrent leurs dépenses, et, par les réformes qu'ils firent, un grand nombre d'ouvriers et de domestiques se trouvèrent sans place et sans travail. Les

municipalités s'endettèrent pour secourir les pauvres, et furent obligées d'employer un plus grand nombre de gardes nationales pour maintenir la tranquillité publique, sans cesse menacée quand la misère augmente. Enfin, les corps administratifs, toujours assemblés, les bureaux sans nombre et les corps-de-garde firent une si grande consommation de bois, de papier et de chandelle, que ces trois choses devinrent rares et augmentèrent par conséquent de prix. Non seulement la classe extrêmement nombreuse des indigens fut embarrassée pour sa subsistance, mais, pendant un temps, elle ne put travailler faute de pouvoir se chauffer et s'éclairer. Voilà comment l'Assemblée-nationale, pour avoir voulu faire de la nation française une nation législatrice, en fit une société misérable et désordonnée, dont les malheurs pourtant n'étaient encore rien en comparaison de ce qu'ils furent sous la Convention.

Ce qui était véritablement désespérant, c'étaient les moyens que les législateurs imaginaient pour parer aux maux qui, de toutes parts, venaient fondre sur la France. Ils avaient demandé un don gratuit; le patriotisme fournit à peine neuf millions. Ils in-

vitèrent ensuite tous les Français à porter au trésor public leur vaisselle et leurs bijoux d'or et d'argent. Ce fut un bien faible secours, comme on le verra ci-après.

Cependant l'édifice, à peine commencé, menaçait déjà ruine, faute de revenus et de crédit. M. Necker proposa, pour le soutenir, de convertir la caisse d'escompte en banque nationale, et de créer pour 240 millions de billets d'Etat, sous la garantie de la nation, en attendant que l'Assemblée-nationale eût rempli l'engagement solennel qu'elle avait pris, de mettre, le 1er janvier suivant, un parfait équilibre entre les revenus et les dépenses fixes. Ce projet ne fut point adopté. Rapport sur les finances.

M. de Montesquiou, au nom du comité des finances, essaya, quelques jours après, de relever les espérances de la nation, par la grande prospérité qu'il lui présagea. Il promit, pour l'année 1790, un excédant de recette sur la dépense, qu'il porta à 33 millions, la suppression des aides, des gabelles et des droits réservés. La vente pour 400 millions de biens ecclésiastiques devait, suivant lui, *consolider l'établissement très-prochain du bonheur et de l'ordre.* Il trouvait même qu'en mettant un impôt sur le

luxe, on pourrait porter l'excédant du revenu à 53 millions, et confondre ainsi les ennemis du bien public, « qui naguères » osaient douter des ressources de la France, » et calomnier les intentions de l'assemblée. » Nous ne vous présentons pas, ajouta- » t-il, les rêves de l'imagination : nos éva- » luations ne sont pas problématiques. C'est » dans quelques mois que nous pourrons » entrer en jouissance ; c'est dès aujour- » d'hui que vous pouvez en poser les bases.»

Ces promesses n'en restèrent pas moins dans la classe des rêves, malgré les dons patriotiques qui semblaient devoir les réaliser. Un mouvement d'enthousiasme en arracha même à l'indigence. La commune d'Issoudun, en Berri, vint offrir, le 20 novembre, de la part de cette ville, une grande quantité de boucles d'argent. M. d'Ailly déposa les siennes sur le bureau. Aussitôt un décret ordonna à tous les membres d'offrir à la patrie leurs boucles d'argent, ce qu'ils firent, ainsi que les suppléans. Dans moins de huit jours toutes les boucles disparurent sur le pavé de Paris. Le bon peuple, qui s'était fait l'allié de l'assemblée pour la régénération de la France, n'en souffrait aucune. Ainsi on les cacha, ou bien elles

allèrent s'engloutir à la monnoie, en attendant que les cloches y allassent à leur tour fournir à la fabrication des gros sous, quand nous n'aurions plus d'espèces d'or ni d'argent.

Ce moment n'était pas éloigné. Le peuple refusait presque partout de payer les impôts : c'était tout simple, puisqu'on lui avait dit, quand on le fit révolter, qu'il n'en payerait plus : aussi les ministres furent-ils obligés d'aller à l'assemblée, le 15 décembre, se plaindre de l'impuissance où ils étaient de faire exécuter ses décrets sur cet important objet. La raison qu'ils en donnaient, c'est qu'ils ne pouvaient employer les troupes sans la réquisition des municipalités, et que les municipalités, retenues par la crainte, refusaient de les requérir. Que fit-on? On dénonça les ministres : Mirabeau attaqua M. de Saint-Priest; et Gouy-d'Arcy, M. de la Luzerne, c'est-à-dire, les deux hommes qui donnaient le moins de prise à la calomnie. Mirabeau soutint « que toute motion tendante à gêner la liberté dénonciatrice, est attentatoire à la liberté de la nation. » Il avait déjà fait imprimer *que la délation était LA PLUS importante de nos nouvelles vertus.* Il voulait faire de la dénonciation et de la délation l'arme puissante

dont il comptait se servir pour enlever au roi tous les défenseurs de son autorité. C'était par ambition, autant que par ressentiment, que Mirabeau tenait ce langage. Il voulait être ministre, comme je l'ai dit ailleurs, et se servir de son immense popularité pour forcer le roi à le nommer. Lorsque la famille royale eut été transférée à Paris, il écrivit à un grand seigneur, membre de l'assemblée, une lettre dans laquelle, après avoir exposé tout le danger de la situation où la cour s'était mise, et les projets sinistres de ses ennemis, il s'offrait comme capable de l'en tirer par les ressources que lui donnaient la faveur populaire, la connaissance qu'il avait des factieux, et l'habitude de la révolution. Tout cela était vrai; mais pouvait-on se fier à lui? Sa demande fut rejetée. Le comité des recherches exerçait dans ce temps-là la plus grande tyrannie.

Comité des recherches. Dénonciation contre le roi.

Malouet et Dufraisse l'attaquèrent avec force, mais sans succès. Les conjurés, qui s'étaient servis avec tant d'avantage de la terreur, n'avaient garde de supprimer un comité dont l'existence était nécessairement liée à la révolution. Ils en avaient fait établir dans la plupart des villes, par la raison

qu'ils les aidaient à étendre leur despotisme. Le comité des recherches de Paris persécutait avec la même ardeur les personnes attachées à la monarchie. Il poussa même beaucoup plus loin ses criminelles entreprises; car il dressa contre le roi une dénonciation qui contenait quelques-uns de ses prétendus crimes, et dont la Convention se fit ensuite un titre pour condamner ce prince à la mort. La pièce est trop curieuse pour ne pas être rapportée en entier. Elle semble annoncer de loin ce terrible événement dont personne en France ne se doutait encore, excepté les conspirateurs qui le préparaient, et les personnes clairvoyantes qui démêlaient leurs horribles projets. Voici cette pièce telle qu'elle fut rendue publique :

« Le comité, après avoir entendu le rapport d'un de ses membres, et examiné les pièces qui y sont relatives, est d'avis que M. le procureur-syndic de la commune, ou ses adjoints, doivent, en vertu de la mission qui leur a été donnée, et en continuant les précédentes dénonciations, dénoncer spécialement la conspiration formée contre l'Assemblée-nationale et la ville de Paris, dans l'intervalle du mois de mai au 15 juillet dernier; le rassemblement d'un nombre ef-

frayant de troupes, composé principalement d'étrangers ; un train considérable d'artillerie ; des bombes, des mortiers, des grils à chauffer des boulets ; l'établissement de tout cet attirail de guerre entre Versailles et Paris ; la communication entre ces deux villes interceptée ; la dernière totalement investie ; l'Assemblée-nationale chassée du lieu de ses séances, et ensuite captive dans ce lieu même, au milieu des troupes dont elle était environnée ; sa liberté violée et les lois les plus sacrées de l'Etat foulées aux pieds dans la séance du 23 juin ; tous les préparatifs faits à la Bastille pour foudroyer la capitale ; une garnison additionnelle formée de troupes étrangères introduites dans cette forteresse ; une nouvelle direction donnée aux canons pour attaquer en tous sens les citoyens ; les approvisionnemens destinés à la capitale, qui déjà éprouvait une sorte de disette, interceptés et employés à nourrir les soldats rassemblés contre les habitans ; des ordres de couper les bleds avant leur entière maturité, pour servir à la subsistance des troupes ; l'ordre donné au prince de Lambesc d'entrer dans les Tuileries et de poursuivre les bourgeois désarmés ; les promesses perfides faites aux

citoyens, d'armes et de munitions qu'on leur cachait; l'ordre donné au gouverneur de la Bastille de tenir jusqu'à la dernière extrémité ; l'artillerie de cette forteresse tirée sur la rue et le faubourg St.-Antoine, où plusieurs citoyens, allant et venant pour leurs affaires, ont été tués ou blessés ; et au milieu de ces combats, l'inaction inconcevable des troupes et de leurs commandans, tandis que des brigands armés, profitant du désordre, incendiaient les barrières, pillaient la maison de Saint-Lazare, et entouraient la prison de l'hôtel de la Force.

» Dénoncer tous lesdits délits, circonstances et dépendances, et livrer à la vengeance des lois le sieur Barentin, ci-devant garde-des-sceaux ; le comte de Puységur, ci-devant ministre de la guerre ; le maréchal de Broglie, le baron de Bezenval, le comte d'Autichamp, comme prévenus desdits crimes, ensemble leurs complices, fauteurs et adhérens. Fait audit comité, le 18 novembre 1789. Signé *Agier*, *Perron*, *Brissot de Varville*, *Oudart* et *Garan de Coulon*. »

Cette pièce, que les délateurs salariés de Cromwel n'auraient pas mieux ourdie, est un forfait de plus à ajouter aux forfaits du 6 octobre. Parmi ceux qu'on y dénonce,

les uns sont imaginaires, tels que les précautions bien légitimes prises par le roi pour défendre son autorité : les autres, tels que la disette, l'incendie des barrières, le pillage de la maison de Saint-Lazare et l'invasion de l'hôtel de la Force, avaient été ordonnés et dirigés par les conjurés, dont Brissot, Garan de Coulon, Oudart et les autres dénonciateurs, étaient les agens. Mais, suivant le plan qu'ils s'étaient fait de mettre sur le compte de leurs ennemis les crimes qu'ils commandaient eux-mêmes, ils rejetèrent ceux-ci sur la cour. Il est bon de savoir que les brigands sur lesquels on fait un crime aux troupes de n'avoir pas tiré, avaient été armés par les conjurés : si l'on avait employé la force contre eux, le comité n'aurait pas manqué de les transformer en citoyens vertueux, assassinés par ordre du despotisme.

Non contens d'attaquer les ministres, les révolutionnaires entreprirent d'abattre les chefs de l'armée, et même les officiers d'un grade inférieur, qui, par habitude autant que par principes, tenaient à la monarchie. Ils étaient bien sûrs, quand ils leur auraient enlevé la confiance des troupes, qu'ils pourraient tout oser impunément, et donner à la

France le gouvernement qu'ils voudraient. Je vais continuer de suivre le développement de ce plan, qui a eu des suites si funestes.

Décembre 1789.

Soulèvement dans les ports. Quels en étaient les auteurs.

On en fit le premier essai à Toulon, au commencement de décembre, sur le comte d'Albert de Rioms, commandant de la marine, connu par ses talens et ses services; sur MM. de Castelet, chef d'escadre; le chevalier de Villages, capitaine de vaisseau; de Brovès, major de vaisseau, et de Bonneval. Le peuple et la garde nationale s'ameutèrent contre eux, et les conduisirent tous les cinq dans les prisons, sans que les consuls voulussent faire publier la loi martiale, quoiqu'ils en fussent requis par M. de la Roque-Dourdan. Il est inutile de remonter à la source de ce soulèvement; on n'y trouve pas même de prétexte. Il est bon d'observer que la première tentative, pour anéantir la force publique, fut faite à Toulon et ensuite à Brest; que c'est dans ces deux boulevarts de la marine française qu'on s'attacha davantage à entretenir l'insubordination parmi les ouvriers de l'arsenal et les équipages; que c'est là où les *jacobins* montrèrent constamment le plus de fanatisme pour l'indépendance et l'égalité. Cette

remarque pourrait donner quelque probabilité aux conjectures de ceux qui prétendent qu'une nation rivale de la France jeta les premières étincelles de l'incendie. M. de Calonne, qui était alors à Londres, voulut savoir si ces soupçons avaient quelque fondement, afin d'arrêter, s'il y avait lieu, les manœuvres du gouvernement anglais par des représentations tirées de la morale et de la saine politique. Il eut donc une conférence avec M. Pitt. Voici de quelle manière il en rendit compte au roi de France dans une lettre du 9 avril 1790, insérée dans le recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer, tom. 3 :

« Sire,

» J'ai l'honneur de vous envoyer, sous la cote 2, une copie certifiée de la lettre de M. Pitt, en date du 6 de ce mois. V. M. y verra ce qu'elle doit attendre d'un monarque pénétré de cette vérité, que votre cause est la cause de tous les souverains, et qui est profondément indigné des traitemens qu'on vous fait éprouver. Comptez, sire, avec confiance sur la loyauté et l'élévation de ses sentimens. Ils sont tels, je suis fondé à le dire, que tout ce qui tendrait à réta-

blir votre trône, votre gloire, votre bonheur, inséparable de celui de vos peuples, est dans son vœu, dans sa volonté la plus sincère, et qu'il serait charmé de pouvoir y contribuer. Vous avez présentement sous les yeux la preuve qu'on ne saurait imputer d'autres sentimens à son principal ministre ; et je puis assurer que ce qu'on peut appeler la nation anglaise, sans distinction d'aucun parti, est aussi loin de désirer l'accroissement de nos désordres, et d'en profiter bassement, qu'elle l'est d'approuver les excès de la révolution, ou d'être tentée de les imiter. C'est une notoriété que personne ne peut contester, et à laquelle on opposerait vainement la démarche, ridiculisée ici, d'un club particulier fort peu considéré. »

A cette lettre il faut ajouter un fait qui servira à répandre quelque jour sur cette question. Au mois de juin 1789 il y eut dans le port de Brest des mouvemens qui annonçaient le projet de s'en emparer, ou peut-être d'y détruire la marine. Ceux qui le méditaient demandèrent du secours au gouvernement anglais, et un asile en Angleterre, dans le cas où ils seraient obligés de sortir de France. Le gouvernement anglais

repoussa cette proposition avec horreur, et ordonna au duc de Dorset, son ambassadeur à Paris, d'en instruire le cabinet de Versailles; ce qu'il fit : M. de Montmorin envoya même la lettre de l'ambassadeur à l'Assemblée-nationale, qui fit remercier celui-ci de son attention, et rendit la lettre publique, pour prouver qu'elle ajoutait foi à son contenu. On sait d'ailleurs qu'un grand nombre de membres de l'assemblée justifièrent les soulèvemens qui avaient éclaté dans les ports et ailleurs. Ces gens-là nous ôtent donc tout prétexte de mettre nos crimes sur le compte des puissances étrangères. Pourquoi d'ailleurs vouloir en décharger des hommes qui, ayant pris en tout pour modèles ceux qui firent périr Charles I[er], devaient, comme eux, tenter de s'emparer des ports, des arsenaux et des flottes ?

Il est bon de savoir aussi qu'à Paris, dans une certaine classe, on parlait d'un attentat sur M. d'Albert avant qu'il fût commis. Si le gouvernement anglais en était l'auteur, il avait donc des complices et des agens à Paris et dans l'Assemblée-nationale; or qui ne rougit pas d'être complice, ne craint pas d'être auteur. Ce qui me paraît de plus vraisemblable dans tout cela, c'est que les

conjurés ayant un grand intérêt à s'assurer des troupes de terre et de mer pour l'accomplissement de leurs projets, peuvent bien avoir cherché à se défaire des hommes en place, et surtout des officiers, qu'ils désespéraient de gagner. Ils n'avaient pas besoin, si ces crimes entraient dans leur plan, d'être excités par le cabinet de Londres : de tels hommes ne peuvent trouver d'appui dans aucun gouvernement, puisqu'ils sont les ennemis de tous. Mais qu'il y ait eu dans les pays étrangers, et surtout en Angleterre, des particuliers ou des sociétés fanatiques qui aient favorisé ce système, qui même aient fourni de l'argent, c'est ce que je n'aurai pas de peine à croire. Il n'est pas inutile d'ajouter, puisque cela peut servir à régler l'opinion du lecteur, que le roi ne croyait peut-être pas les Anglais étrangers à notre révolution. Voici à quelle occasion, et comment il s'en expliqua. Tipoo-Saïb avait conçu le projet de les chasser de l'Inde et de donner leurs possessions à la France, si elle voulait lui fournir six mille hommes, dont il offrait de payer le transport, l'entretien et la solde. Le roi répondit, quand on lui en parla au mois de mai 1792 : « Ceci ressemblerait beaucoup à l'affaire de l'Amé-

rique, à laquelle je ne pense jamais sans regret. On abusa de ma jeunesse, et nous en portons aujourd'hui la peine : la leçon est trop forte pour être oubliée. » Ces mots peuvent aussi se rapporter aux dépenses énormes occasionnées par cette guerre de l'Amérique, et qui amenèrent le *déficit*, première et principale cause de la révolution. Je reviens à M. d'Albert. Son crime était d'avoir chassé de l'arsenal deux maîtres d'équipage, et d'avoir dit, en parlant d'une députation dans laquelle il y avait beaucoup d'ouvriers : *Que me veulent ces gens-là ?* MM. Malouet, Champagny et Clermont-Tonnerre prirent sa défense contre Charles de Lameth, Robespierre et Ricard de Toulon, et son innocence fut reconnue.

Affaire du marquis de Favras.

La fureur populaire tomba ensuite sur Thomas de Mahy, marquis de Favras, qui fut arrêté sous prétexte qu'il avait formé le projet de soudoyer une foule de scélérats, de corrompre la garde soldée, d'égorger MM. Necker, La Fayette et Bailly, d'enlever le roi et de le remettre à douze cents hommes de cavalerie pour le conduire à Metz ou à Lille. *Monsieur*, frère du roi, fut accusé, dans un libelle qui courut tout

Paris, d'être à la tête de cette conspiration : voici sur quoi cette accusation était fondée.

Ce prince ayant des paiemens à faire en janvier, ne touchant pas ses revenus depuis plusieurs mois, et ne voulant pas être à charge au trésor public, avait formé le projet d'aliéner des contrats pour se procurer la somme qui lui était nécessaire. Il chargea de cette négociation le marquis de Favras, qui avait servi dans sa maison militaire, et qui lui avait été indiqué comme un homme très-propre à remplir ses vues. L'occasion d'imaginer une conspiration ne pouvait être plus belle pour les factieux, qui, pour précipiter la révolution, voulaient étendre jusque sur les marches du trône ces lacets effrayans dont ils menaçaient tous les partisans de l'autorité royale. Ainsi ils mêlèrent à ce prétendu complot le nom de *Monsieur*, qui se crut obligé d'aller faire connaître à l'Hôtel-de-Ville la pureté de ses intentions. Cette démarche, que les circonstances malheureuses où il se trouvait rendaient nécessaire, et que le roi d'ailleurs exigea qu'il fît, dut lui coûter d'autant plus, qu'elle fut regardée comme une espèce d'hommage rendu à la souveraineté du peuple. Les méchans insinuèrent qu'il était allé sacrifier

Favras pour se tirer lui-même d'affaire, quoique la déclaration du prince dût suffire pour écarter cette calomnie. Le malheureux Favras resta en prison jusqu'au moment où un supplice injuste termina ses jours, comme je le dirai ci-après.

Désorganisation du gouvernement. Nouveaux désordres.

On voit que le plan des conjurés avait déjà acquis, à la fin de 1789, un développement qui donnait les plus grandes inquiétudes pour l'avenir; car en détruisant les appuis du trône, ils avaient renversé les bases sur lesquelles reposaient la fortune publique, le commerce, la liberté et la propriété. Ils avaient ôté aux Français, par la destruction du gouvernement, ce point de ralliement autour duquel les esprits se réunissaient, comme à un centre commun, pour recevoir le mouvement et l'accord. Tout alors se sépara. On crut voir les différentes pièces d'une machine admirable voler en éclats par la détente du ressort qui les tenait assujéties. Cependant l'assemblée annonça, le 25 décembre, qu'elle allait raffermir la fortune publique et les fortunes particulières. C'est sans doute pour remplir ces magnifiques promesses qu'elle avait décrété, quelques jours auparavant, qu'il serait vendu des biens ecclésiastiques pour la

valeur de quatre cents millions, en attendant que le moment fût venu de les vendre en totalité. Le 24 du même mois, elle affranchit les religieux de leur règle et de leur habit, leur annonçant ainsi d'avance leur prochaine destruction.

Avant d'aller plus loin, il est bon de connaître l'esprit de l'assemblée. Des vengeances particulières, des jalousies secrètes, des vues d'intérêt, l'esprit de système la divisaient et l'agitaient. On prenait pour principes les assertions de la veille; pour lumières, les idées du jour; pour connaissances, les rêves de quelques écrivains enthousiastes ou séditieux; pour vérités immuables, les maximes d'une secte nouvelle, ou les droits indéterminés de l'homme. Au milieu de ce flux et reflux d'idées, les esprits se trouvaient sans lien et sans frein. Fallait-il humilier ou détruire le clergé, la noblesse, la magistrature, mille voix s'élevaient pour étouffer celle de la raison. L'orateur qui l'invoquait, celui qui appelait à son secours les anciennes lois, les anciens usages, était repoussé, insulté, honni. Les tribunes joignaient leurs clameurs à celles du parti destructeur. On entendait bien pro-

noncer souvent, par ces nouveaux Erostrates, les mots de justice, d'humanité, de patrie; mais en même temps ils protégeaient les rebelles, les incendiaires et les assassins. Ce fut pour les dérober au supplice qu'ils supprimèrent, au mois de décembre, les justices prévôtales, à l'occasion d'une procédure criminelle qui s'instruisait à Marseille contre plusieurs chefs d'émeute, dont quelques-uns furent ensuite députés au Corps-législatif. Mirabeau et quelques autres dirigeaient de Paris ces mouvemens populaires.

Volney, de son côté, obtint de l'assemblée un sursis pour quatre scélérats condamnés au supplice par le prévôt de Château-Gontier. Cette coupable indulgence de l'assemblée pour les séditieux et les malfaiteurs, les manœuvres plus coupables encore des factieux qui la subjuguaient, prolongèrent dans plusieurs provinces les ravages dont elles avaient déjà été le théâtre. La Bretagne eut vingt-deux châteaux dévastés; on n'entendait que les cris des familles ruinées et fugitives qui se sauvaient à travers les flammes. Les brigands conduisaient avec eux des archivistes, pour n'être pas trompés aux papiers qu'on leur présentait; car ils

en voulaient particulièrement aux titres qui établissaient les droits seigneuriaux. L'Agénois, le Périgord, le Querci, le haut et bas Limousin, offraient le même spectacle. Des paysans armés, ramenés par les droits de l'homme à l'état de sauvages, échauffés par des adresses incendiaires, exigeaient, dans quelques lieux, la renonciation des droits féodaux déclarés rachetables; dans d'autres, ils brûlaient les titres, comme en Bretagne: ailleurs, ils pillaient ou brisaient les meubles, maltraitaient les propriétaires, ou même les massacraient. Quand MM. de Foucault et Feydel firent le tableau de ces brigandages, et qu'ils demandèrent que les auteurs fussent punis, des cris redoublés *à l'ordre du jour* les interrompirent. Emery prétendit que si chacun entretenait l'assemblée des mouvemens de sa province et de l'histoire de sa correspondance, on n'en finirait pas. Il fit renvoyer ces détails au comité des rapports, où ils restèrent pour la plupart ensevelis. Tels étaient les fruits des efforts qu'on avait faits à l'assemblée pour supprimer les justices prévôtales, et pour soustraire quelques criminels à la rigueur des lois.

Cette impunité donnait aux factieux qui

la procuraient un grand pouvoir sur les brigands. Ils tenaient la horde principale à Paris, comme dans le centre de leur empire. Ils en avaient toujours quelques détachemens autour de l'assemblée; mais le corps d'armée était logé dans ces ateliers de charité, dont j'ai parlé ci-dessus. Ils en avaient aussi des compagnies éparses dans les faubourgs. Ceux-ci avaient la double destination de travailler à des métiers et de servir au premier signal sous les étendards de la révolte. Avec des forces si redoutables, il n'y avait rien que les conjurés n'osassent dire dans l'Assemblée-nationale, sous prétexte du bien public. *Toute démarche ayant le bien public pour motif, acquiert un grand caractère*, disait, le 29 décembre, Charles de Lameth, qui crut justifier, par cette maxime, l'arrestation d'une somme de 600 mille livres destinée pour des négocians de Lyon. Sous ce prétexte, on refusa de décerner une peine contre les membres de l'assemblée qui se permettaient des dénonciations calomnieuses. Sous le même prétexte, les sections, les municipalités exerçaient le plus cruel despotisme, et lui donnaient *un grand caractère*. C'était encore

pour le *bien public* qu'on ouvrait les lettres à la poste ; enfin c'est sans doute par le même motif que le patriote Camus proposa de faire mourir de faim une infinité de personnes recommandables par leurs talens ou par leurs services, en suspendant jusqu'au 1er juillet 1790 les paiemens des pensions échues le 1er janvier, ce qui fut décrété bientôt après. Duport proposa, de son côte, d'établir *une correspondance et un lien entre les régénérateurs de l'empire et ses défenseurs*, comme un moyen propre à donner une nouvelle activité à la révolution. Ce projet d'une correspondance entre l'Assemblée-nationale et l'armée ne fut pas adopté ; mais on ne le suivit pas moins. Il donna lieu à l'insurrection des troupes et aux désordres qui accompagnèrent cette insurrection. Le président écrivit à tous les régimens une lettre qui exprimait les sentimens de l'assemblée à leur égard, et qui fut lue à la tête de tous les corps.

Voilà comment finit l'année 1789, qui vit les ordres détruits, le trône ébranlé, la noblesse dégradée, le clergé ruiné et avili, les parlemens suspendus, les provinces dépouillées de leurs noms et de leurs privi-

léges, le peuple sans frein, l'armée sans discipline, le roi sans autorité, la nation sans crédit et le trésor public presque sans revenus.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE
DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE Ier.

LIVRE II.

LIVRE III.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page xlj, ligne 7, *fadum*, lisez *fædum*.
Page xlviij, ligne 2, *traiter*, lisez *tracer*.
Page liij, ligne 27, *les guides*, lisez *ces guides*.
Page lvj, ligne 16, *fit perdre*, lisez *firent perdre*.
Page lxx, à la note, *puissé-je*, lisez *puis-je*.
Page cv, ligne 17, *bien étendu*, lisez *bien plus étendu*.
Page 208, ligne 20, *tous effarés*, lisez *tout effarés*.
Page 247, ligne 18, *avaient prévenus*, lisez *avaient prévenu*.

